

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS  
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE  
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président  
M. FRANÇOIS ÉMOND  
Mme ESTHER FALARDEAU

DU 6 NOVEMBRE 2018

VOLUME 10

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT et  
Me HÉLÈNE BARRIAULT  
Avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY,  
Me ÉRIC FRASER,  
Me JOËLLE CARDINAL  
Avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU  
Avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN  
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et  
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-  
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER  
Avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et  
Me PAULE HAMELIN  
Avocats de l'Association des redistributeurs  
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
Avocat de Blackburne Hosting Solutions inc.  
(BITFARMS);

Me FRÉDÉRIC SYLVESTRE  
Avocat de la Corporation d'énergie thermique  
agricole du Canada (CETAC);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
Avocat de la Première Nation crie de Waswanipi et  
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me ANDRÉ TURMEL  
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me MICHEL GAUTHIER  
Avocat de FLOXIS inc. (FLOXIS);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
Avocate du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me PHILIPPE LAROCHELLE et  
Me ALAIN-GUY SIPOWO  
Avocats de SEN'TI;

Me HÉLÈNE SICARD  
Avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me ANNICK TREMBLAY  
Avocate de la Ville de Baie-Comeau;

Me SÉBASTIEN RICHEMONT  
Avocat de Vogogo inc.

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DU RNCREQ	
PHILIP RAPHALS	
INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	50
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	60
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	63
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT	74
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	85
PREUVE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS	
VIVIANE de TILLY	
INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD	94
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	112
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS FALARDEAU	119
INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT	120
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	123
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	

INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	126
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	145
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN	149
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	150
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	153
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	154
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT	159
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	165
RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	173
PREUVE DE FLOXIS JASON LESIÈGE PIERRE SAUVAGEAU	
VOIR-DIRE SUR LA QUALITÉ D'EXPERT DE M. SAVAGEAU	
INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER	178
REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	179
RÉPLIQUE PAR Me MICHEL GAUTHIER	181
DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE	182
INTERROGÉS PAR Me MICHEL GAUTHIER	182
INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME ENDO	198
INTERROGÉS PAR Me MICHEL GAUTHIER	208
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	213
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	219
INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT	235

INTERROGÉS PAR LA FORMATION	243
PREUVE DE VILLE DE BAIE-COMEAU	
VLADIMIR PLESSOVSKIKH	
YVES MONTIGNY	
INTERROGÉS PAR Me ANNICK TREMBLAY	251
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	309
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT	311
INTERROGÉS PAS LA FORMATION	319
DISCUSSION	332

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (VBC): Fournir le nombre de mégawatts total pour les 12 projets énoncés (demandé par la Régie)	316

---

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0017 : Présentation PowerPoint	126
C-Floxis-0017 : Photographies de l'entreprise	188

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce sixième (6e)  
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du six (6) novembre  
8 deux mille dix-huit (2018), dossier R-4045-2018.  
9 Demande de fixation de tarifs et conditions de  
10 service pour l'usage cryptographique appliqué aux  
11 chaînes de blocs. Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Madame la Greffière. Bonjour, Maître  
14 Thibault-Bédard. Alors, je vois que votre témoin  
15 est présent.

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc, nous pouvons procéder à l'assermentation.

20 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Hydro-Québec.

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 Il était là il y a un instant.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 On va les attendre.

5 LE PRÉSIDENT :

6 On va peut-être attendre ou assermenter tout au  
7 moins. Oui.

8 PREUVE DU RNCREQ

9 LE PRÉSIDENT :

10 Nous étions très inquiet, Maître Tremblay.

11 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 Oui, je vous comprends.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

16 Nous travaillons léger pour le reste de l'audience.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Est-ce que vous avez besoin plus de temps pour  
19 alléger le reste de l'audience?

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 Non, non. Ça va. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24

25 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce sixième (6e)

1 jour du mois de novembre, A COMPARU :

2

3 PHILIP RAPHALS, directeur général Centre Hélios,  
4 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-  
5 Joseph Est, Montréal (Québec);

6

7 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
8 solennelle, dépose et dit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

11 Q. **[1]** Alors, la présentation est déjà sur le SDÉ à la  
12 cote C-RNCREQ-0028. Nous allons procéder à  
13 l'adoption de la preuve. Monsieur Raphals, je vais  
14 vous référer à certains documents et je vais vous  
15 poser une question qui les concerne tous. Donc, je  
16 vous réfère aux réponses du RNCREQ à la DDR numéro  
17 1 de la Régie ainsi qu'à la version révisée de  
18 celles-ci qui sont respectivement aux cotes C-  
19 RNCREQ-0020 et C-RNCREQ-0027.

20

21

22

23

24

25

Je vous réfère également au rapport  
intitulé « Analyse du programme proposé sur l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs »  
ainsi que sa version révisée déposée à C-RNCREQ-  
0018 et C-RNCREQ-0023. Êtes-vous l'auteur de ces  
documents?

1 M. PHILIP RAPHALS :

2 R. Oui.

3 Q. **[2]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir pour  
4 votre preuve dans le présent dossier?

5 R. Oui.

6 Q. **[3]** Merci. Votre curriculum vitae a été déposé à la  
7 cote C-RNCREQ-0024. Monsieur Raphals est un habitué  
8 de la Régie, mais puisqu'on a des nouveaux  
9 participants dans la salle, on y constate que vous  
10 avez agi comme expert dans plusieurs juridictions  
11 devant des organismes similaires à la Régie de  
12 l'énergie. Et on constate notamment, récemment, une  
13 intervention devant la Newfoundland and Labrador  
14 Public Utilities Board devant laquelle vous avez  
15 témoigné dans un dossier relatif à la  
16 cryptomonnaie. Est-ce que vous pouvez nous en  
17 parler davantage?

18 R. Oui. Brièvement, parce que c'est très intéressant,  
19 mais c'est pas votre sujet. À Terre-Neuve, je  
20 représente, je suis l'expert pour les municipalités  
21 du Labrador et j'ai constaté, dans la demande  
22 tarifaire, une augmentation assez importante, douze  
23 pour cent (12 %), je pense, pour le Labrador.

24 En creusant, c'était dû à un renforcement  
25 du réseau de transport qui était dû, finalement, à

1 une augmentation soudaine de la provision de la  
2 demande qui était due, finalement aux ajouts de  
3 centres de données. Et en creusant plus loin, on  
4 apprenait que c'étaient pas vraiment des centres de  
5 données, mais plutôt des centres de calcul.

6 Alors, les tarifs au Labrador sont encore  
7 plus bas qu'ici, c'est environ deux cents (2 ¢) le  
8 kilowattheure pour l'énergie. Mais, le transport  
9 est très limité et on parle d'un bassin de moins de  
10 cinquante mille (50 000) personnes. Donc, tout  
11 investissement a des impacts assez importants.

12 Donc, c'est une province super  
13 intéressante, semblable au fond, mais je dois dire,  
14 là-bas, on n'a pas eu l'attention du régulateur ni  
15 des services publics, dans le sens de réaliser que  
16 c'est un problème majeur et il faut trouver  
17 vraiment une solution. Alors, mes travaux là, on  
18 n'a pu alimenter mes travaux ici, et ce qu'on fait  
19 ici directement va alimenter le futur là-bas.

20 Q. **[4]** D'accord. Merci. Et finalement, on a remarqué  
21 dans l'adoption de la preuve, il y a des versions  
22 révisées qui ont été déposées, tant du mémoire, du  
23 rapport que des réponses aux DDR. J'imagine que  
24 vous allez nous fournir tous les renseignements à  
25 ce sujet dans la présentation?

1 R. Oui. Finalement, je peux vous dire, toutes ces  
2 révisions viennent d'une seule erreur de calcul,  
3 une erreur un peu stupide, si je peux dire, que  
4 j'ai constatée après, donc j'ai dû faire des  
5 modifications. Je vous en parle au moment  
6 approprié.

7 Q. [5] D'accord. Alors, je vous laisse aller avec la  
8 présentation.

9 R. D'accord. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et  
10 Monsieur les régisseurs. C'est un plaisir d'être  
11 ici avec vous aujourd'hui. Alors, je vais parler de  
12 quatre sujets : la définition d'une nouvelle classe  
13 tarifaire, catégorie de consommateurs; les  
14 conséquences de l'ajout de ces consommateurs sur  
15 les coûts d'approvisionnement; le traitement  
16 réglementaire approprié pour ces coûts  
17 d'approvisionnement additionnels; et aussi le  
18 traitement réglementaire des investissements requis  
19 en infrastructure.

20 Commençons donc avec les questions de la  
21 définition de la catégorie. On connaît tous la  
22 définition proposée dans le décret par le  
23 Distributeur. Comme j'écris dans mon rapport, je  
24 trouve cette définition d'une part trop large mais  
25 aussi trop étroite. Elle est trop large dans le

1       sens qu'elle inclut toute l'activité reliée aux  
2       chaînes de blocs. Et on a appris du témoignage fort  
3       intéressant de madame Préfontaine de Octonomics  
4       que, en fait, c'est seulement le minage de  
5       cryptomonnaie qui est vraiment énergivore. En plus  
6       c'est seulement le minage de bitcoin.

7               Parce que, apparemment, il y a d'autres  
8       cryptomonnaies qui, même si l'activité de minage  
9       est énergivore, les blocs sont tellement moins  
10      grands, le travail requis est tellement moins grand  
11      que... elle n'a pas mis un chiffre, mais on peut  
12      présumer que l'ajout en termes de mégawatts ou de  
13      kilowatts qui viendraient de ces acteurs,  
14      deviendrait petit.

15             Et en même temps, on a appris qu'il y a des  
16      choses extrêmement intéressantes et importantes qui  
17      se passent avec la technologie de la chaîne de  
18      blocs. Et donc, on n'a aucun intérêt à freiner la  
19      recherche, le développement, l'exploration des  
20      nouvelles technologies. Et pour toutes ces raisons-  
21      là, je pense que la solution est assez simple, de  
22      restreindre la décision que vous allez prendre sur  
23      une nouvelle classe au minage de cryptomonnaie,  
24      idéalement au minage de bitcoin. C'est un peu  
25      inconfortable de mettre un nom spécifique dans

1 un... C'est votre choix. Mais si on veut vraiment  
2 exclure aussi les autres cryptomonnaies qui ne sont  
3 pas vraiment... qui ne font pas partie du problème  
4 auquel on est en face, alors ça serait du minage de  
5 bitcoin ou sinon minage de cryptomonnaie.

6 L'autre élément de la définition proposée  
7 était d'exclure les charges de moins de cinquante  
8 kilowatts (50 kW). Et j'ai compris du témoignage du  
9 Distributeur, que le but était essentiellement de  
10 laisser un peu de marge pour toutes ces autres  
11 activités. Alors, si ces autres activités sont déjà  
12 exclues, premièrement, on n'a pas besoin de cette  
13 exclusion. Mais deuxièmement, de sa nature ou  
14 l'unité de minage est très petite. Je pense que un  
15 point cinq kilowatt (1,5 kW) environ les mineurs,  
16 si je ne me trompe pas. Mais les machines  
17 individuelles ne sont pas très grandes.

18 Alors, il n'y a rien qui empêche un  
19 résidentiel d'en acheter un ou deux ou en louer ou  
20 faire un arrangement avec une compagnie pour  
21 installer des mineurs chez lui. Enfin, je viens  
22 d'apprendre hier un ami d'un ami d'un ami qui met  
23 des mineurs chez lui et qui utilisent du chauffage  
24 pour chauffer sa maison l'hiver. Alors, si tout le  
25 monde fait ça, mais en fait c'est brillant, ça fait

1 un revenu. Mêmes dépenses en électricité et en plus  
2 tu as un revenu du bitcoin.

3 Mais cette charge-là peut s'accumuler à  
4 toutes les autres charges. Il n'y a aucune  
5 différence fondamentale entre lui et Bitfarms avec  
6 des milliers de mineurs. Et donc, je ne vois pas  
7 pourquoi lui devrait être exclu de la définition  
8 ou, moi, si je vais acheter un mineur. Et en plus,  
9 bon, la question de charges résidentielles est un  
10 élément très important pour la pointe. Alors, si on  
11 commence à faire ça plus largement, ça crée  
12 vraiment un problème, et en plus un problème à la  
13 pointe. Parce que tel que défini maintenant, tout  
14 ce monde-là qui fait du bitcoin chez lui n'a aucune  
15 obligation d'informer le Distributeur s'il reste en  
16 bas de dix kilowatts (10 kW) ni... surtout  
17 d'effacer, de fermer ses machines pendant les  
18 heures critiques.

19 En plus, s'il décide de les fermer, il peut  
20 toucher le crédit de CPC, du crédit de pointe  
21 critique, qui est un non-sens selon moi. Vous créez  
22 un problème pour vous faire un revenu. En plus,  
23 vous touchez un autre revenu pour l'enlever à un  
24 certain moment. Alors, pour moi, la solution est  
25 simple. Que la définition devrait inclure tout le

1 minage de bitcoin et de cryptomonnaie, peu importe  
2 où ni à quelle échelle, et que les règles qui sont  
3 établies en termes d'information du Distributeur en  
4 termes de sécurité, parce que je pense que  
5 c'était... j'oublie son nom, le témoin du  
6 Distributeur qui a mentionné que... peut-être  
7 monsieur Zayat, que les réseaux de distribution  
8 sont conçus pour un certain niveau de diversité.  
9 Alors, si ça change, ça crée vraiment des problèmes  
10 importants... peut créer des problèmes importants.

11 Donc, simplement de traiter n'importe qui  
12 qui fait du minage de cryptomonnaie, de la même  
13 façon, même obligation d'effacement, même  
14 obligation de vérification avec le Distributeur que  
15 ces activités ne créent pas de problèmes.

16 Alors, il y avait Cogeco, qui n'est pas  
17 ici, dans l'audience, mais qui avait proposé, dans  
18 sa présentation, la définition :

19 Un abonnement est considéré comme  
20 étant pour le minage de cryptomonnaie  
21 lorsqu'il alimente du matériel  
22 informatique physique principalement  
23 dédié à cet usage.

24 Alors, encore grâce à tout ce qu'on a appris ici,  
25 on apprend que même si, techniquement, je pourrais

1 faire des bitcoins avec mon laptop, là, ce n'est  
2 pas le matériel approprié. J'imagine qu'il y aura  
3 une efficacité très faible. Et donc, la vaste  
4 majorité du minage de cryptomonnaie se fait,  
5 justement, sur les mineurs, sur les ASIC qui sont  
6 conçus pour ça. Et donc, ça fait une façon très  
7 simple de décider qui est ou n'est pas englobé par  
8 la nouvelle classe tarifaire. Voilà.

9           Maintenant, sujet un peu plus compliqué,  
10 les conséquences sur les coûts d'approvisionnement.  
11 D'abord, rappelons ce qui est dans la preuve du  
12 Distributeur. On dit que les besoins seraient  
13 essentiellement comblés par l'électricité  
14 patrimoniale inutilisée et que, sur un horizon de  
15 cinq ans, le Distributeur serait en mesure  
16 d'approvisionner ses nouveaux clients les volumes  
17 au-delà de cinquante mégawatts (50 MW) à partir des  
18 volumes inutilisés d'électricité patrimoniale.

19           En fait, dans les prochaines minutes, je  
20 vais vous exposer les raisons que je considère que  
21 ça minimise le problème, essentiellement... ce  
22 n'est pas le mot précis, mais quand même que la  
23 partie qui ne peut pas être alimentée par l'EPI,  
24 l'électricité patrimoniale inutilisée, est  
25 importante, et en volume et aussi en coûts.

1                   Mais, d'abord, il présente aussi une  
2 analyse économique, très sommaire, dans un  
3 paragraphe, qui parle d'un impact positif de  
4 cinquante-six millions de dollars (56 M\$), en deux  
5 mille dix-neuf (2019), avec des revenus  
6 additionnels de deux cent quatre millions (204 M)  
7 et des achats additionnels de cent quarante-huit  
8 millions (148 M).

9                   On avait, je crois, demandé des précisions,  
10 sans les avoir, donc c'était impossible de creuser  
11 exactement d'où viennent ces chiffres, comment ils  
12 ont été établis, malheureusement. Mais, même si on  
13 les prend « face value », il faut constater que  
14 c'est inadéquat pour réellement juger l'impact  
15 économique de l'ajout du programme. Qui, n'oublions  
16 pas, touche des contrats de cinq à dix (10) ans.

17                   Pour moi, l'élément le plus important  
18 manquant est un élément qui ne se fait pas  
19 normalement ici, alors je vais prendre un certain  
20 temps pour expliquer pourquoi je pense que c'est  
21 important. Qui est l'utilisation d'une étude  
22 probablistique. Les témoins nous ont indiqué, c'est  
23 une étude... monsieur Zayat, je crois, c'est une  
24 étude déterministe. On a pris un scénario de climat  
25 normal, certaines hypothèses, j'imagine, sur les

1 prix des marchés externes et on a donc sorti des  
2 données de ce cas déterministe. Mais, évidemment,  
3 les chances que l'année... chaque année, entre deux  
4 mille dix-neuf (2019) et vingt-huit (28), soient  
5 exactement comme ça chaque jour, évidemment ça peut  
6 ne pas se faire. Et je vais vous démontrer pourquoi  
7 la variabilité joue énormément sur les résultats.  
8 Et donc, simplement, on ne peut pas... dans  
9 plusieurs cas, bien sûr, il y a des variabilités  
10 mais on peut quand même travailler avec des moyens,  
11 ça suffit. Mais, dans ce cas précis, je pense que  
12 ce n'est pas le cas.

13 Alors, un peu dans le même sens, plusieurs  
14 intervenants ont fait des analyses qui se basent  
15 ultimement sur le bilan énergétique. Que monsieur  
16 Audette a dit... lui, il considère qu'il y a un  
17 impact négatif lorsque la ligne du bas, qui était  
18 marquée « surplus », passe du négatif au positif.

19 Alors, encore une fois, ce sont des  
20 estimations, des moyennes, qui ne reflètent  
21 aucunement le véritable équilibre entre électricité  
22 patrimoniale utilisée et achats à court terme  
23 additionnels. Pour avoir une idée de ça, il faut  
24 nécessairement aller dans la question horaire, dans  
25 d'analyse horaire. Et malheureusement, pour avoir

1 une idée sérieuse de qu'est-ce qui peut venir dans  
2 les années prochaines, je pense qu'il n'a pas le  
3 choix que de procéder à des analyses de nombreux  
4 cas que moi je n'ai pas les outils pour le faire,  
5 ni le temps, évidemment. On sait que dans les  
6 gestions ordinaires des bâtonnets, le Distributeur  
7 a de nombreux scénarios, deux cents (200), trois  
8 cents (300), je pense, scénarios, des profils  
9 différents d'années possibles. Et effectivement,  
10 chacun de ces profils va avoir une répercussion  
11 très différente et possiblement très différente sur  
12 l'impact économique de ce programme. Alors je pense  
13 qu'il n'y a pas d'autre alternative pour traiter la  
14 question sérieusement de demander au Distributeur  
15 de faire ces études-là.

16 J'aimerais aussi faire une observation  
17 plus... perspective plus large. On est habitué, on  
18 parle toujours de bilan énergie, bilan puissance.  
19 Alors, il faut constater que l'énergie, l'industrie  
20 d'électricité, ses racines sont dans les réseaux  
21 thermiques. Il y a une grande partie des concepts  
22 qu'on utilise viennent des réseaux thermiques.  
23 Alors, dans ces réseaux thermiques, si on a la  
24 puissance adéquate, alors tout est correct, parce  
25 qu'à chaque moment, je peux... s'il y a des

1 questions de « ramp rate » et tout, et de coûts  
2 différents, mais si, dans mon réseau, j'ai  
3 suffisamment de mégawatts pour la pointe,  
4 évidemment, et si j'ai assez de combustible, à  
5 n'importe quelle heure de l'année je peux desservir  
6 la demande, aucun problème.

7           Alors, un réseau hydraulique intégré, comme  
8 Hydro-Québec avant la séparation fonctionnelle, une  
9 autre contrainte majeure qui est l'énergie. Je peux  
10 très bien avoir des turbines suffisantes pour  
11 desservir la pointe, mais si je n'ai pas assez  
12 d'eau chaque année pour l'énergie, ça ne marche  
13 pas. Donc... Et c'est pour ça que, typiquement,  
14 Hydro fait d'abord l'étude en énergie, et ensuite,  
15 l'étude en puissance.

16           Mais le contrat patrimonial qui découle de  
17 la séparation fonctionnelle, de la Loi 116 de l'an  
18 deux mille (2000), change la donne de façon  
19 importante. Parce qu'effectivement, c'est un  
20 contrat très flexible, dans un sens, mais très  
21 inflexible dans un autre sens parce qu'il y a juste  
22 un bâtonnet de trente-quatre mille mégawatts  
23 (34 000 MW). Et un autre bâtonnet. Alors, les  
24 puissances horaires sont définies. Ce qui n'existe,  
25 à ma connaissance, nulle part ailleurs dans le

1 monde. Et la gestion de ce système, donc... bien,  
2 on sait qu'il y a une équipe dédiée auprès du  
3 distributeur qui gère ça en temps réel pour essayer  
4 de gérer ces achats pour que les bâtonnets  
5 marchent, et ça change réellement la nature de la  
6 chose. Et donc, encore une fois, je retape sur le  
7 même point, que pour connaître l'impact d'un ajout  
8 majeur de charge comme ça, il faut voir comment il  
9 interagit avec le jeu de bâtonnets. Alors, je vous  
10 ai montré ça un peu de détails, pas trop, j'espère,  
11 mais juste pour que ça soit clair.

12 Et encore juste un contexte, le fait de  
13 vendre un kilowattheure additionnel au tarif, si le  
14 kilowattheure est acquis, était de l'électricité  
15 patrimoniale non utilisée, alors ça crée un  
16 bénéfice, ça crée un revenu qui va, finalement,  
17 réduire les tarifs de tout le monde parce que le  
18 coût du patrimonial est moins élevé que le coût de  
19 tarif, que le prix de tarif... le prix énergie de  
20 tarif. Par contre, si ce kilowattheure vient d'un  
21 achat additionnel, bien, il peut aussi être du  
22 bénéfice si les prix de marché sont moins élevés,  
23 mais la plupart du temps, ils sont plus élevés. Où  
24 on achète, ils sont plus élevés. Et donc, ce  
25 kilowattheure additionnel crée un coût qui serait

1 supporté par l'ensemble des consommateurs. Donc,  
2 c'est très important de savoir jusqu'à quel point  
3 les mégawattheures additionnels viendront de l'EPI  
4 et de quel point ils viendront des achats. Et la  
5 variation d'année en année est en fonction de  
6 plusieurs choses. D'abord, le bilan énergétique,  
7 plus il est serré, plus il y aura d'achats; les  
8 conditions météorologiques, évidemment, le grand  
9 froid, il n'y a pas de bâtonnets suffisants, donc  
10 on va chercher d'autres achats; mais aussi la  
11 forme, la forme du profil. Si elle est parfaitement  
12 en concordance avec la courbe patrimoniale, on ne  
13 fait pas d'achats, mais s'il y a des « bumps »,  
14 s'il y a des bosses, aller faire des achats  
15 certaines heures et avoir du patrimonial.  
16 Évidemment, les prix des marchés qui peuvent, qui  
17 sont, dans un sens, influés par les mêmes choses  
18 que notre demande mais influés par plein d'autres  
19 choses aussi, et finalement, la stratégie de court  
20 terme du Distributeur.

21 Bon, étant donné ces énormes inconnues, je  
22 me répète, l'importance d'études probabilistes,  
23 mais l'exercice que j'ai fait, c'est peut-être un  
24 bon moment de l'écrire, est basé sur le relevé de  
25 l'entente-cadre qui a été mentionnée l'autre jour,

1 je pense, par monsieur Audette.

2 Alors, c'est un relevé heure par heure qui  
3 donne, en fait, tous les éléments de calcul, qui  
4 permet aussi de savoir, donc, surtout combien  
5 d'électricité a été tiré par le Distributeur d'HQP  
6 à titre de patrimonial en excluant le post-  
7 patrimonial, combien a été acheté sur les marchés  
8 externes, mais seulement depuis cette année. Et en  
9 raison d'une décision de la Régie dans le plan  
10 d'approvisionnement dernier, seulement à partir de  
11 deux mille dix-sept (2017), Hydro indique sur  
12 chaque heure combien de mégawatts il a achetés sur  
13 les marchés externes et à quel prix moyen. Alors,  
14 avec cette information, les données sont complètes  
15 et on peut vraiment comprendre qu'est-ce qui se  
16 passe.

17 Pour les années antérieures, j'avais fait,  
18 dans d'autres dossiers, des simulations en  
19 travaillant avec les rapports sur les achats mais  
20 les imprécisions sont très importantes. Donc, les  
21 données de deux mille dix-sept (2017) que je vais  
22 montrer sont réelles, celles de deux mille quinze  
23 (2015) sont vraiment des estimations, en fait,  
24 peut-être j'aurais pas dû les mettre. Il y a une  
25 certaine valeur, mais beaucoup moins de valeur.

1                   Alors, dans chaque chose, c'est vraiment  
2 deux mille dix-sept (2017) qui est réel, deux mille  
3 quinze (2015) est approximatif. Et évidemment, deux  
4 mille dix-sept (2017) est une année, chaque année  
5 est différente, donc on peut pas tirer des grosses  
6 conclusions de l'année deux mille dix-sept (2017).

7                   Mais cela dit, en deux mille dix-sept  
8 (2017), comme dit ce petit tableau, onze point huit  
9 pour cent (11,8 %) est dans l'hypothèse de rajouter  
10 un achat de cinq cents mégawatts (500 MW) de  
11 cryptomonnaie que j'utilisais comme cadre de  
12 référence, onze point huit pour cent (11,8 %) des  
13 mégawattheures pour desservir cette demande  
14 viendraient des achats additionnels, et dix-neuf  
15 point sept pour cent (19,7 %) des coûts  
16 d'approvisionnement viendraient des achats  
17 additionnels.

18                   Alors, c'est pour ça que je dis que dire  
19 que c'est essentiellement du patrimonial inutilisé  
20 est, dans un sens, vrai, il y a beaucoup plus que  
21 cinquante pour cent (50 %). Mais quand même, vingt  
22 pour cent (20 %) des coûts est important et douze  
23 pour cent (12 %) des approvisionnements.

24                   Ici, juste un petit historique sur cinq ans  
25 de l'énergie patrimoniale, tous les chiffres tirés

1 du relevé de l'entente-cadre, sauf certains. L'EPI,  
2 par exemple, n'est pas directement, il faut  
3 calculer mais je vais vous montrer que c'est très  
4 évident, pour chaque heure on peut savoir  
5 exactement combien de mégawattheures.

6 Mais donc, juste des constats généraux, les  
7 dépassements ont chuté de cinq mille mégawattheures  
8 (5 000 MWh) en deux mille treize (2013) à dix (10)  
9 en deux mille seize (2016) et c'était plus élevé  
10 avant ça. Deux mille dix-sept (2017) a été vraiment  
11 exceptionnelle avec cinquante mille (50 000) pour  
12 les raisons spécifiques qui ne nous concernent pas.

13 L'électricité patrimoniale inutilisée a  
14 monté, et encore, avant deux mille treize (2013),  
15 c'était beaucoup moindre, mais cinq térawattheures  
16 (5 TWh) en deux mille treize (2013), sept en deux  
17 mille quatorze (2014), douze (12), onze (11), et  
18 maintenant ils semblent être plafonnés à onze  
19 térawattheures (11 TWh) qui est, bien sûr, un  
20 chiffre important.

21 Les achats à court terme, entre deux (2) et  
22 trois térawattheures (3 TWh) chaque année entre  
23 deux mille treize (2013) et deux mille quinze  
24 (2015) mais seulement cinq cents gigawattheures  
25 (500 GWh) en deux mille dix-sept (2017). Autrement

1 dit, c'est sûr, treize (13), quatorze (14), quinze  
2 (15) étaient des années exceptionnelles en  
3 magnitude, et deux mille dix-sept (2017), la seule  
4 année pour laquelle on a vraiment les données, les  
5 achats sont beaucoup moindres.

6 Et en termes des coûts d'achat, cent  
7 cinquante millions (150 M), presque cinq cents  
8 millions (500 M) en deux mille quatorze (2014),  
9 deux cent cinquante millions (250 M) en deux mille  
10 quinze (2015) et seulement cinquante millions  
11 (50 M) en deux mille dix-sept (2017). Encore, deux  
12 mille dix-sept (2017) n'est pas représentative des  
13 années de forts achats de court terme. et les prix  
14 moyens de chaque item varient aussi énormément,  
15 soixante-sept dollars (67 \$) en deux mille treize  
16 (2013), cent quatre-vingt dollars (180 \$) en deux  
17 mille quatorze (2014), quatre-vingt-seize dollars  
18 (96 \$) en deux mille dix-sept (2017). Alors, ici,  
19 le but est simplement de vous donner un aperçu de  
20 l'ampleur de la variabilité comme une autre.

21 Maintenant, on a souvent entendu ici la  
22 notion que c'est juste pendant les trois heures  
23 (3 h) de la fine pointe où on fait des achats à  
24 court terme. C'est sûr qu'une grande partie, et une  
25 grande partie des coûts vient des trois cents

1 heures (300 h), mais il y a aussi beaucoup d'achats  
2 à l'extérieur des trois cents heures (300 h). Ici,  
3 les données sont de deux mille dix (2017) et je les  
4 ai triées, alors c'est des données réelles, triées  
5 d'abord en termes d'achats décroissants dans les  
6 trois cents heures (300 h) et donc, c'est ça que  
7 vous montre le petit pic ici, ce sont les achats à  
8 courts termes pendant les trois cents heures  
9 (300 h).

10 Et alors ici, je peux peut-être aller même  
11 plus grand sur l'écran, on pourrait peut-être voir  
12 mieux. Ah, pardon, sur l'écran, c'est un peu plus  
13 visible. Alors, on voyait, même en deux mille dix-  
14 sept (2017), il y a eu des achats assez importants,  
15 même de plus que cinq mille mégawatts (5 000 MW)  
16 dans certaines heures, au-delà des trois cents  
17 heures (300 h) de plus grande charge. Et je parle  
18 toujours, quand je parle de charge, je parle du  
19 patrimonial, du bâtonnet, là. Donc, il y a un  
20 autre, plus qu'une centaine d'heures où les achats  
21 sont significatifs. Et ici, c'est la même chose en  
22 coûts. On voit que, même à partir des trois cents  
23 heures (300 h), il y a des heures où le coût  
24 unitaire dépasse de loin le coût du patrimonial.  
25 Donc, tout ça pour dire qu'on ne peut pas

1 simplement se limiter aux trois cents heures  
2 (300 h) et prétendre qu'après ça, il n'y a pas de  
3 problème, c'est toujours le patrimonial inutilisé.  
4 Oui.

5 Maintenant, qu'est-ce qui se passe si on  
6 ajoute un bloc de trois cents heures (300 h)?  
7 maintenant je le fais de trois cents heures (300 h)  
8 parce que ça sera plus le sujet réel. Donc, le  
9 graphique à gauche, c'est la même chose qu'on vient  
10 de voir, et le graphique à droite, ce sont les  
11 achats à court terme qui seraient requis, avec  
12 l'ajout d'un bloc de trois cents heures (300 h),  
13 sauf pendant les trois cents heures (300 h) de plus  
14 grande charge. Et on constate que le bloc est plus  
15 grand, et surtout il est plus large. Il y a six  
16 cents heures (600 h) où il y aura des achats  
17 additionnels, pas énormes, mais quand même des  
18 achats provoqués par l'ajout de cette charge.  
19 Maintenant, on va voir pourquoi.

20 Alors, pour expliquer un peu plus en détail  
21 mon approche analytique, on commence avec le relevé  
22 de l'entente-cadre. Ici, j'ai le détail, et ici,  
23 j'ai l'illustration, alors malheureusement si je  
24 les mets tous les deux à l'écran en même temps,  
25 vous n'allez rien voir. Mais donc, je vais peut-

1 être laisser ça sur l'écran et vous expliquer un  
2 peu les éléments. Donc, ici vous avez le mois, le  
3 mois, donc la date et l'heure. Ensuite vient une  
4 colonne qui est la quantité d'électricité mobilisée  
5 par le Distributeur à titre de patrimonial, c'est-  
6 à-dire tout l'énergie qu'il prend de HQP, moins ses  
7 engagements à long terme, le cyclable et toutes les  
8 autres choses. C'est uniquement la partie qui est  
9 du patrimonial. Et ici la colonne marque les deux.  
10 C'est le bâtonnet qui a finalement, à la fin de  
11 l'année, était affecté à cette heure-là. Donc, le  
12 jeu pendant l'année, du Distributeur, est de  
13 s'assurer, avec ses achats, que le patrimonial tiré  
14 ressemble le plus possible au bâtonnet affecté.  
15 Mais comme je le dis, c'est un exercice pas facile.

16 Ensuite, colonne 3, ce sont les achats  
17 réels, faits pendant l'année. Et ici, par ailleurs,  
18 vous avez les premières quinze heures (15 h) en  
19 termes de bâtonnets, les premiers quinze (15)  
20 bâtonnets, en ordre. Donc, ça, c'est les premiers  
21 bâtonnets, qui est de trente-trois mille mégawatts  
22 (33 000 MW), tirés, mais avec un bâtonnet de  
23 trente-quatre mille (34 000 MW). Donc, finalement,  
24 il y a eu de l'énergie patrimoniale non utilisée, à  
25 l'heure du bâtonnet numéro 1. Mais il y avait des

1 achats à court terme de mil neuf cent douze (1 912)  
2 à un prix moyens de presque cent vingt dollars  
3 (120 \$) le mégawattheure (mWh), qui fait en sorte  
4 qu'il y avait quand même d'ÉPI de mille mégawatts  
5 (1 000 MW). Donc, si on rajoute un trois cents  
6 mégawatts (300 MW) pour cette heure-là, finalement,  
7 oui, il va utiliser du patrimonial inutilisé, mais  
8 il est inutilisé précisément parce qu'il y avait un  
9 achat de court terme trop grand. Alors, c'est un  
10 phénomène que, malheureusement, arrive. Je sais  
11 qu'Hydro fait le plus possible pour qu'il n'arrive  
12 pas. Parce que, évidemment, on ne veut pas faire  
13 des achats pour faire en sorte qu'on n'utilise pas  
14 le patrimonial. Mais avec tous les aléas qui se  
15 font, c'est inévitable.

16 Mais alors, si on passe à l'autre heure  
17 plus bas. Regardons, par exemple, le bâtonnet  
18 numéro 10, qui est ici, le dix-huit (18) décembre à  
19 huit heures (8 h) le matin. Donc, il y avait  
20 trente-deux mille sept cents mégawatts (32 700 MW)  
21 tirés comme patrimonial, un bâtonnet de trente-  
22 trois mille (33 000), pas d'achat à court terme et  
23 d'inutilisé donc de trois cent soixante-treize  
24 mégawatts (373 MW).

25 Donc, dans cette heure-là, si on avait une

1 charge additionnelle de trois cents mégawatts  
2 (300 MW), il serait effectivement alimenté par le  
3 patrimonial inutilisé. Par contre, si on avait une  
4 charge de quatre cents mégawatts (400 MW), trois  
5 cent soixante-treize (373 MW) serait de patrimonial  
6 inutilisé et il aurait fallu un autre achat pour la  
7 différence.

8 Mais bien sûr, chaque fois on fait des  
9 achats, il y a des incertitudes, donc il y a le  
10 risque d'acheter trop. J'ai essayé dans mon analyse  
11 de tenir compte de cet effet. Mais c'est un détail.  
12 Alors, j'espère que cela vous donne un peu plus...  
13 une idée plus granulaire de comment la chose se  
14 joue. Et ici, j'ai rajouté un autre tableau qui,  
15 malheureusement, n'est pas dans la version papier  
16 que vous avez, rajouté ce matin, parce que je pense  
17 que ça illustre mieux.

18 Alors, ici, on est... C'est le même  
19 tableau. On est dans les bâtonnets huit cents et  
20 quelque, donc loin des trois cents (300) heures. La  
21 plupart des heures, il n'y a pas d'achats. Mais le  
22 patrimonial inutilisé est dans les quarante  
23 (40 MW), cinquante mégawatts (50 MW). Donc,  
24 effectivement, il y a du patrimonial inutilisé,  
25 mais pas suffisant pour alimenter le bloc.

1                   Donc si, dans ces heures-là, on rajoute un  
2 bloc de trois cents mégawatts (300 MW) ou de cinq  
3 cents mégawatts (500 MW) de cryptomonnaie, ça va  
4 exiger des achats additionnels. Et en fait, c'est  
5 ces heures-là qui contribuent à cette longue  
6 prolongation des heures d'achats qu'on a vues dans  
7 le tableau tantôt. Bon. J'ai terminé avec les  
8 tableaux. Excusez-moi pour ce détour, mais je pense  
9 que c'est important de voir la matière.

10                   Alors, dans l'analyse que j'ai présentée  
11 dans mon rapport, j'ai donc fait l'évaluation des  
12 conséquences du programme selon différents  
13 paramètres avec une ampleur, des ampleurs  
14 différentes, avec cinq cents mégawatts (500 MW)  
15 comme cas de référence, mais entre trois cents et  
16 mille (300-1 000) je pense que j'ai fait, mais  
17 aussi avec des heures d'effacement différentes  
18 aussi. Parce que, précisément, étant donné qu'il y  
19 a des achats additionnels requis hors les trois  
20 cents (300) heures, insister, obliger un effacement  
21 de plus de trois cents (300) heures va aussi  
22 réduire l'impact économique du bloc.

23                   Donc, j'ai fait un grand nombre de cas  
24 variant l'ampleur et variant les heures  
25 d'effacement. Et pour chaque heure, j'ai calculé

1 les ventes, les revenus et les coûts additionnels  
2 qui découlent de ça. Alors, c'est ici le problème  
3 de mon amendement.

4 Les cellules en jaune sont celles qui ont  
5 été modifiées. Donc, dans la partie en rouge, je  
6 calcule les ventes additionnelles. J'ai fait un  
7 mélange de M et de LG en fonction des proportions  
8 réelles. C'est surtout LG, je crois. Et pour le  
9 coût unitaire aussi. Donc, on présume, pour l'ajout  
10 d'un bloc de cinq cents mégawatts (500 MW), on  
11 rajoute cinq cents mégawatts (500 MW) de demandes  
12 au prix unitaire qui est de cent cinquante-huit  
13 dollars (158 \$) annuel le kilowatt. Ce qui fait  
14 donc un revenu de presque quatre-vingts millions de  
15 dollars (80 M\$). Ça, c'est l'erreur que j'avais  
16 faite. La première fois, j'avais utilisé le mensuel  
17 plutôt que l'annuel. Donc, c'est ça la correction.

18 (9 h 09)

19 Pour l'énergie, on prend toute l'énergie  
20 qui est vendue, ce qui serait vendu en fonction du  
21 programme au coût unitaire, qui est ensuite un  
22 mélange pondéré entre M et LG, qui fait en sorte  
23 des revenus additionnels de deux cent vingt-cinq  
24 millions de dollars (225 M\$). Qui est majeur. Qui  
25 est important.

1 Les coûts additionnels sont les coûts du  
2 patrimonial additionnel pour la partie qui est le  
3 patrimonial inutilisé, cent onze (111), cent douze  
4 millions de dollars (112 M\$). Le coût des achats à  
5 court terme, simulés encore, selon le profil deux  
6 mille dix-sept (2017), avec les prix horaires deux  
7 mille dix-sept (2017), et aussi un petit supplément  
8 pour justement les achats supplémentaires que je  
9 viens de vous parler.

10 Bref, cela démontre un impact positif de  
11 quatre-vingt-six millions de dollars (86 M\$).  
12 C'est-à-dire que, malgré les achats de court terme,  
13 si l'année deux mille dix-sept (2017) se reproduit  
14 chaque année, on aura un revenu additionnel  
15 découlant de ce bloc. Et c'est important de le  
16 reconnaître, que dans notre contexte, où... dans le  
17 contexte avec la situation du patrimonial inutilisé  
18 et tout, les ventes additionnelles sont bénéfiques  
19 aux consommateurs. Ça crée des revenus qui vont  
20 finalement produire les revenus pour les autres.

21 Le danger c'est que, dans une année future,  
22 avec... si on a une année comme deux mille quatorze  
23 (2014) ou quinze (15), en termes de besoins en  
24 achats de court terme et en termes de prix dans les  
25 marchés externes, ce chiffre pourrait être

1 totalement différent. Donc, c'est ce risque... ça,  
2 c'était un point sur le graphique. Mais ça prend  
3 d'autres points pour savoir vraiment les résultats.

4 Ensuite donc, j'ai fait rouler ça sur un  
5 grand nombre de cas. Et sur la question de... ici,  
6 on varie l'ampleur, donc avec un effacement de  
7 trois cents (300) heures dans tous les cas et  
8 variant de puissance maximale du bloc, entre cent  
9 mégawatts (100 MW) et huit cents mégawatts  
10 (800 MW), on constate qu'il monte en flèche, qu'il  
11 est assez linéaire. C'est-à-dire que plus qu'on  
12 vend plus que le revenu est élevé.

13 Toutefois, ces conclusions ne tiennent pas  
14 compte de la croissance de la demande dans les  
15 années à venir ni, bien sûr, de toutes ces  
16 variabilités mentionnées.

17 Ici, c'est avec une puissance constante  
18 mais en variant les heures d'effacement. Et là on  
19 voit que plus que les heures d'effacement sont  
20 élevées plus que le revenu net est élevé. Et je  
21 pense que c'est un constat important qui suggère,  
22 encore, face aux difficultés qu'on parle avec une  
23 seule année, bien, dans le contexte de l'année deux  
24 mille dix-sept (2017), c'est certain qu'il y aura  
25 plus de bénéfices pour l'ensemble des consommateurs

1 avec un effacement de mille (1000) heures qu'avec  
2 un effacement de trois cents (300) heures. Même  
3 deux fois plus, cent millions de dollars (1000 M\$)  
4 comparé à cinquante (50).

5 Et c'était intéressant, hier, les réponses  
6 du président de Vogogo qu'effectivement, les heures  
7 d'effacement ne sont pas un irritant majeur dans  
8 l'industrie. Donc, je vous encourage de penser,  
9 selon la solution que vous retenez, d'aller plus  
10 loin sur la question d'effacement.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. **[6]** Dites-moi, Monsieur Raphals, je suis maître de  
13 l'ordre du temps.

14 R. Oui.

15 Q. **[7]** Il vous reste la moitié de votre présentation  
16 alors qu'on est rendu à neuf heures et dix  
17 (9 h 10), vous aviez annoncé quarante-cinq (45)  
18 minutes, je crois?

19 R. Oui, c'est vrai.

20 Q. **[8]** C'est vrai.

21 R. Plus vite.

22 Q. **[9]** Oui, allons-y.

23 R. Excusez-moi. Alors, juste un point sur les heures  
24 additionnelles d'achats de court terme. Il y avait,  
25 dans la preuve... vous voyez les références, le

1 nombre d'heures additionnelles d'achats de court  
2 terme dans un scénario de trois cents (300) heures,  
3 trois cents mégawatts (300 MW) de bloc. Et aussi,  
4 dans en engagement 10, la même chose en l'absence  
5 de ça. On fait une différence et on constate que,  
6 selon les données d'Hydro, on rajouterait comme  
7 entre deux cents (200) et quatre cents (400) heures  
8 additionnelles d'achats de court terme.

9 Selon l'analyse que j'ai faite, deux mille  
10 dix-sept (2017), il serait plutôt six cents (600)  
11 heures... six cent quarante (640) heures. Alors,  
12 encore, on ne sait pas exactement comment... d'où  
13 viennent ces chiffres. Mais je trouve qu'ils ne  
14 sont pas de grande valeur probante et... voilà.

15 Maintenant, autre question majeure, le  
16 traitement réglementaire des coûts additionnels. Je  
17 trouve que le principe de maximisation des revenus  
18 est difficilement conciliable avec le cadre  
19 réglementaire, qui est basé surtout sur la notion  
20 de causalité des coûts. Les coûts réels dépendent  
21 de multiples facteurs.

22 (9 h 11)

23 Dans ce contexte, je pense qu'il serait  
24 souhaitable plutôt de suivre l'approche retenue par  
25 le New York State Public Service Commission

1 d'affecter à la nouvelle classe tarifaire  
2 l'ensemble des coûts d'approvisionnement qu'elle  
3 cause. Et voici le texte utilisé du Rider A :

4 The energy rates for electric service  
5 under this Rider shall be increased  
6 per the amount per kWh of the  
7 purchased power cost incurred by the  
8 Utility to serve all customers under  
9 this Rider.

10 Qui est évidemment une exception à la notion  
11 standard de partager les coûts parmi tout le monde.

12 Alors, certains intervenants nous ont dit  
13 que l'industrie de minage de bitcoin devrait être  
14 traitée comme toute autre industrie, avec les coûts  
15 d'approvisionnements partagés parmi tous les  
16 consommateurs socialisés, comme on dit souvent.

17 Alors, même si cette approche est  
18 généralement utilisée, je pense qu'il faut le voir  
19 comme une exception à la règle. La règle  
20 fondamentale, le principe fondamental est la  
21 causalité des coûts. Mais il y a toutes sortes de  
22 raisons pourquoi on décide que le nouveau centre  
23 d'achat, en réalité, impose des coûts plus élevés  
24 que l'ancien mais il y a toutes sortes de raisons  
25 de faire une exception à cette règle-là, il est

1 chargé tout le même prix.

2 J'ai pas le temps, et vous savez très bien  
3 toutes les raisons pourquoi on fait ça. Mais l'idée  
4 que je vous suggère que c'est quand même une  
5 exception, c'est une exception qu'on utilise tout  
6 le temps pour les bonnes raisons mais il y a quand  
7 même une exception, le principe général, le  
8 principe fondamental de causalité des coûts.

9 Alors, quand il arrive un cas où  
10 l'exception n'est pas justifiée, je pense qu'il est  
11 dans la discrétion du régulateur de faire les  
12 exceptions et le faire différemment.

13 Alors, le minage de bitcoin est-il  
14 différent? Je pense qu'il est différent de  
15 multiples façons qui sont listées ici, je vais pas  
16 tout lire mais un des très importants est le taux  
17 de création d'emploi.

18 Je pense que j'ai entendu un taux d'un  
19 point trois (1,3) emploi par mégawatt. On a eu la  
20 preuve qu'un mégawatt (1 MW), je pense que, si je  
21 ne me trompe pas, il a dit que le Centre Bell  
22 consomme environ un mégawatt (1 MW). Si on pense à  
23 tous les emplois qui découlent du Centre Bell  
24 versus le un point trois mégawatt (1,3 MW), ce  
25 bénéfice est vraiment problématique.

1                   Il y a tellement une grande échelle que la  
2 production d'électricité comporte des externalités.  
3 On n'en parle pas souvent mais, au Québec, c'est  
4 pas tellement les externalités des gaz à effet de  
5 serre mais il y a quand même des rivières, il y a  
6 des parties du patrimoine, du territoire  
7 écologique, de l'impact sur les Autochtones, tout  
8 ça qui a été engagé pour répondre à nos besoins en  
9 électricité.

10                   Et donc, de prendre cette électricité comme  
11 des joules qu'on va convertir en actif monétaire  
12 sans aucune limite, c'est très différent de la  
13 notion de base qui est : on bâtit notre réseau  
14 électrique pour desservir nos besoins.

15                   Alors, le fait que, enfin, on a une  
16 industrie mondiale qui va se déplacer où les tarifs  
17 sont moins grands alors, et si on pose aucune  
18 limite, si on traite cette industrie comme  
19 n'importe quelle autre, effectivement, selon les  
20 cas, on le sait pas, il se peut que, bien, on a  
21 appris de madame Préfontaine que dix-huit mille  
22 mégawatts (18 000 MW) n'est pas vraiment réaliste  
23 aujourd'hui mais des grandes quantités de joueurs  
24 d'autres parties du monde peuvent venir ici pour  
25 convertir nos joules en actif monétaire et je pense

1 qu'il faut poser des questions si c'est dans  
2 l'intérêt public avec la notion de développement  
3 durable et tout ça de le permettre.

4 Il y a aussi le fait que c'est une  
5 industrie impermanente. Moi je connais pas le prix  
6 futur du bitcoin mais j'ai appris que s'il tombe à  
7 trois mille dollars US (3000 \$US), si j'ai bien  
8 compris, la vaste majorité des mineurs vont  
9 simplement fermer leurs machines. Alors, c'est très  
10 différent de l'évolution normale du Québec et de  
11 son réseau électrique et je pense qu'il est mérité  
12 d'en tenir compte dans le traitement réglementaire.

13 Bon, mécanisme applicable. Donc, je propose  
14 comme New York d'affecter à la nouvelle classe  
15 l'ensemble des coûts additionnels  
16 d'approvisionnement occasionnés par elle. Comment  
17 les calculer? On peut, en fait, les calculer d'une  
18 façon très précise en faisant référence, justement,  
19 au tableau horaire. Pour chaque heure, on va  
20 savoir, après la fin d'année quand les bâtonnets  
21 sont affectés de façon permanente, combien de  
22 mégawattheures ont été achetés, combien de  
23 mégawattheures il y a de patrimonial utilisé.

24 L'idée serait que pour chaque heure, les  
25 derniers mégawattheures achetés sont affectés à la

1 nouvelle classe. Alors, s'il y a plus, disons un  
2 bloc de trois cents mégawatts (300 MW), si pour  
3 cette heure-là il y a plus de trois cents (300)  
4 heures qui étaient achetées au marché externe,  
5 alors c'est ce prix-là qui est affecté à la classe.  
6 (9 h 17)

7 Si, par contre, il y avait quatre cents  
8 (400) heures de patrimonial utilisées ou avec le  
9 bloc, pas d'achats externes, c'est le coût de  
10 patrimonial qui est appliqué pour cette heure-là.  
11 Et bien sûr, si c'est entre les deux, ça serait  
12 toujours les derniers mégawattheures achetés qui  
13 sont affectés au bloc et sinon, du patrimonial.  
14 Alors, ça fait donc une facture pour chaque heure  
15 qui peut être simplement additionnée à la fin de  
16 l'année pour indiquer le coût d'approvisionnement  
17 du bloc. On a mentionné la notion d'un cavalier.  
18 Alors, je pense qu'un cavalier serait l'approche,  
19 comme monsieur Audette l'a dit, c'était une bonne  
20 approche, mais le problème c'est qu'on sait  
21 toujours les coûts additionnels de l'année  
22 antérieure. Alors, comme je suggère, mais c'est une  
23 suggestion, il y a peut-être d'autres façons de  
24 faire, de simplement fixer un montant arbitraire  
25 pour la première année, par exemple, un cent le

1 kilowatteuheure, qui serait, finalement, un dépôt  
2 dans un compte réglementaire, alors dans la  
3 deuxième année, on va soustraire les coûts réels de  
4 ce montant, qui est en banque, et on peut donc  
5 diminuer ou augmenter le cavalier selon cet  
6 équilibre.

7 Je mentionne ici, c'est un détail, mais le  
8 point que je dis que le coût additionnel devrait  
9 être majoré par le même ratio contre le tarif et  
10 les coûts d'approvisionnements y alloués. J'ai  
11 vérifié, dans l'analyse de coût de service de  
12 R-4011 et apparemment, il semble que le coût alloué  
13 pour les fournitures, pour M et LG, est d'environ  
14 vingt-sept dollars (27 \$) le mégawattheure. Et  
15 donc, il y a une différence entre ça et le tarif  
16 énergie pour ces classes tarifaires-là. Alors pour  
17 être cohérent, je pense qu'il faut majorer le coût  
18 réel par ce même ratio, autrement ça serait quand  
19 même un cadeau que les autres payent ce supplément  
20 et... voilà.

21 Sur la question d'effacement, je suis  
22 d'accord avec Hydro et les autres qu'un effacement  
23 minimal de trois (300) heures est requis. Il y a  
24 quand même quelques variantes. Si on pousse cette  
25 logique loin, on peut dire que chaque mineur qui,

1 on sait que selon son compteur, combien il a  
2 consommé à chaque heure, on sait quel est le coût  
3 d'approvisionnement pour le bloc mineur à chaque  
4 heure. Donc en réalité, on pourrait simplement le  
5 laisser gérer et lui donner une facture à la fin de  
6 l'année qui représente sa consommation réelle et  
7 les coûts. Mais ça serait quand même assez  
8 compliqué, je doute que le Distributeur va mettre  
9 un plan à son équipe de gestion pour le faire et  
10 donc, probablement, on restera plus dans un  
11 contexte où il y a un engagement d'effacement. Et  
12 dans ce cas-là, il devrait être nécessairement plus  
13 important que trois cents (300) heures. Selon mon  
14 analyse de deux mille dix-sept (2017), je suggère  
15 mille (1000) heures, mais encore, c'est sujet à  
16 révision s'il y a des études plus poussées.

17 Est-ce vraiment nécessaire d'avoir un  
18 processus de sélection? Bref, je pense que la  
19 réponse est oui pour la simple raison qu'on ne  
20 connaît pas. Dès que vous décidez quelles sont les  
21 conditions, on ne sait pas combien vont se  
22 présenter. Comme monsieur Raymond a souligné, dès  
23 que le bilan dépasse cinq térawattheures (5 tWh),  
24 de besoins, selon la façon qu'Hydro gère ses  
25 approvisionnements, il devient un temps de faire un

1 contrat à long terme d'approvisionnement. Et je  
2 pense qu'absolument il faut éviter cela parce qu'on  
3 ne sait pas si cette charge-là est là pour le long  
4 terme. Et donc, ça devrait être vraiment un mur, on  
5 ne doit pas se permettre de l'approcher et si  
6 jamais la demande arrive au point où ça devient un  
7 risque, donc il faut vraiment dire « Non, c'est  
8 assez. » Donc...

9 Et aussi, juste dans le sens que vous allez  
10 créer quelque chose de nouveau, je pense qu'il  
11 serait sage de commencer avec un bloc limité pour  
12 voir comment ça se développe, donc peut-être un  
13 bloc de trois cents (300) heures, je n'ai pas de  
14 problème avec ce chiffre-là. Donc, il faut procéder  
15 avec précaution afin d'éviter le besoin d'un  
16 contrat à long terme. Et alors, la question de  
17 sélection, si on enlève la notion de majoration il  
18 y a quand même toutes les autres caractéristiques  
19 qui distinguent un projet d'un autre, la création  
20 d'emplois, les impacts sur les coûts du service du  
21 Distributeur qui est beaucoup plus question de  
22 l'emplacement.

23 (9 h 22)

24 L'emplacement, dans une certaine place va  
25 diminuer les pertes et même éliminer ou aider à

1 reporter des actifs de transport. Alors,  
2 effectivement, c'est un bénéfice pour l'ensemble  
3 des consommateurs qu'on doit tenir compte.

4 La notion de mettre en valeur l'énergie  
5 thermique, selon moi, est valable et devrait être  
6 reconnue dans les critères et évidemment la  
7 création d'emplois et d'autres bénéfices sociaux.

8 Très rapidement, sur les investissements  
9 requis en infrastructure, dans mon rapport, j'ai  
10 expliqué en quoi, si on laisse traiter les ajouts  
11 au réseau-transport, par le biais de l'appendice J,  
12 ça ne marcherait pas parce que finalement le  
13 Transporteur absorbe les coûts en présumant vingt  
14 (20) ans de récupération, et en plus, le  
15 Distributeur n'aurait pas de coût à transférer à  
16 son client. Donc, je pense qu'il est essentiel  
17 d'exempter tous les travaux en relation avec ce  
18 bloc de l'appendice G.

19 J'ai compris, des témoignages oraux du  
20 Distributeur, que c'est à peu près ça qu'il entend  
21 faire. Il y aura des modifications sur les  
22 conditions de service du Distributeur et du  
23 Transporteur, mais je dis simplement que ça mérite  
24 une attention particulière parce qu'il y a quand  
25 même des questions un peu complexes. Si l'ajout

1 combiné de plusieurs acteurs de cryptomonnaie, crée  
2 la nécessité d'une modification de réseaux de  
3 transport, ce n'est vraiment pas évidemment comment,  
4 exactement, répartir ce coût entre ces gens-là.  
5 Donc, dans les dossiers futurs, je pense qu'il faut  
6 y porter une attention particulière.

7           Alors, c'est tout, je résume rapidement mes  
8 conclusions sur la définition. Se limiter à la  
9 définition au minage des cryptomonnaies sans  
10 aucunes limites inférieures et avec les mêmes  
11 obligations pour tous de déclarer l'usage, de  
12 s'effacer quand c'est requis et avec tout ça,  
13 aucune contrainte pour les autres utilisations de  
14 chaîne de blocs, que les coûts d'approvisionnement  
15 occasionnés par les nouvelles classes vont être  
16 affectés à ces classes-là, avec le mécanisme que  
17 j'ai proposé. Donc, quelques variantes qui sont  
18 envisageables d'utiliser un cavalier tarifaire pour  
19 attribuer ces coûts réels, les coûts réels des  
20 années antérieures, par le biais d'un compte  
21 réglementaire. Comme Hydro a proposé, de faire  
22 payer cent pour cent (100 %) des coûts de  
23 raccordement et aussi d'infrastructure, sur place  
24 ou non, en avance et de ne pas appliquer l'appendix  
25 J des tarifs et conditions du Transporteur. Et de

1 faire un processus de sélection favorisant ceux qui  
2 réduisent les coûts du service, ceux qui mettent en  
3 valeur de l'énergie thermique et ceux qui  
4 maximisent la création d'emplois.

5 La même chose, juste une variante  
6 recommandation, pour vous, d'accepter la création  
7 d'une nouvelle classe, de la définir, comme on  
8 vient de le dire, et de demander au Distributeur de  
9 modifier sa proposition en basant la tarification  
10 sur les coûts réellement encourus, de la traiter  
11 comme un cas à la marge et de créer un cavalier.  
12 Alors, ça complète, merci beaucoup.

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 Merci. Alors le témoin est disponible pour le  
15 contre-interrogatoire.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Est-ce qu'il y a des questions de la part des  
18 intervenants? Bonjour, Maître Charlebois.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Q. **[10]** Bonjour, Monsieur le Président, Madame la  
21 Régisseuse, Monsieur le Régisseur, Pierre-Olivier  
22 Charlebois pour BITFARMS. Bonjour, Monsieur  
23 Raphals. Quelques questions. On va débiter, dans un  
24 premier temps avec... Vous avez référé ce matin à  
25 un dossier au Labrador dans lequel vous avez

1 participé ou dans lequel vous continuez à  
2 participer. Dites-moi, est-ce que vous pourriez  
3 nous dire quelle est la charge du Labrador?

4 R. Pas précisément. La charge du Labrador Est. En  
5 fait, le Labrador est divisé entre deux, deux  
6 réseaux. Le Labrador Est, la charge maximale qui  
7 peut s'avérer à environ soixante-seize mégawatts  
8 (76 MW).

9 Q. **[11]** Et la deuxième (2e) partie du Labrador, est-ce  
10 que vous l'avez?

11 R. Le Labrador Ouest, je n'ai pas le chiffre précis.

12 Q. **[12]** Un ordre de grandeur, plus ou moins?

13 R. Cent (100 MW) et quelques.

14 Q. **[13]** Très bien.

15 R. Peut-être deux cent (200 MW), je ne suis pas  
16 certain.

17 Q. **[14]** Dans ce dossier-là, est-ce que la hausse  
18 tarifaire de douze pour cent (12 %) qui était  
19 demandée, était-elle liée à une analyse basée sur  
20 le coût de service?

21 R. Oui.

22 Q. **[15]** Y avait-il une volonté quelconque de  
23 maximisation des revenus en sus des coûts de  
24 desserte pour les clients?

25 (9 h 27)

1 R. Juste pour être clair. Ce n'est pas un dossier sur  
2 les cryptomonnaies.

3 Q. **[16]** Bien sûr, on a compris.

4 R. C'est un dossier tarifaire.

5 Q. **[17]** D'accord.

6 R. C'est un dossier tarifaire ordinaire basé sur le  
7 coût de service.

8 Q. **[18]** Très bien. Maintenant, on va regarder votre  
9 rapport comme tel. Et on a évidemment bien vu les  
10 modifications que vous avez apportées. Je vais vous  
11 demander dans un premier temps d'aller à votre  
12 section 4.5.3.1.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Est-ce qu'il y a un numéro de page, Maître  
15 Charlebois?

16 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Oui. C'est la page 28, Monsieur le Président.

18 R. Oui, c'est le tableau que j'ai montré tantôt.

19 Q. **[19]** Exact. C'est le tableau numéro 8 « Rentabilité  
20 du Programme selon analyse (profil 2017) ».

21 R. Oui.

22 Q. **[20]** Pourriez-vous confirmer que le tableau 8  
23 correspond à votre analyse de la rentabilité du  
24 programme au tarif LG sans majoration pour un  
25 effacement de cinq cents (500) heures?

1 R. En fait c'est un mélange entre LG...

2 Q. **[21]** Et M. Très bien.

3 R. ... et M, pondéré. Et c'est avec le profil deux  
4 mille dix-sept (2017).

5 Q. **[22]** Sans la majoration?

6 R. Sans majoration.

7 Q. **[23]** Très bien. Doit-on comprendre que,  
8 contrairement, au calcul du Distributeur, votre  
9 analyse prend en considération les achats d'énergie  
10 sur le marché court terme?

11 R. Je ne peux pas dire contrairement. Je ne connais  
12 pas le détail de l'analyse du Distributeur. Mais,  
13 oui, mon analyse tient compte des achats de court  
14 terme réels de deux mille dix-sept (2017).

15 Q. **[24]** Et votre analyse montre donc un impact à la  
16 baisse sur le revenu requis de quatre-vingt-six  
17 millions (86 M\$), soit près de trente millions  
18 (30 M\$) de plus que les calculs du Distributeur?

19 R. Oui.

20 Q. **[25]** Pourriez-vous indiquer quel a été l'impact de  
21 vos calculs révisés sur la conclusion qui se trouve  
22 dans le bas du tableau 8? Et je vais vous la lire.

23 On dit :

24 Ainsi, cette analyse démontre un  
25 impact positif du Programme de

1                                   86,2 M\$, encore plus élevé que les  
2                                   56 M \$ annoncé par le Distributeur.

3           Donc, pourriez-vous juste nous expliquer l'impact  
4           de la révision des chiffres sur la conclusion à  
5           laquelle vous arrivez?

6           R. Comme j'ai expliqué, dans la version originale sur  
7           la demande, j'avais utilisé, malheureusement, le  
8           coût mensuel plutôt que le coût annuel. Et donc,  
9           les revenus pour la demande étaient beaucoup  
10          moindres. Et donc, ça faisait en sorte que l'impact  
11          était beaucoup moindre, était... vous voyez, parce  
12          que c'est dans un rayé, c'est treize point cinq  
13          millions de dollars (13,5 M\$) avec cette hypothèse  
14          erronée.

15          Q. **[26]** Très bien. Je vous amène maintenant à votre  
16          tableau 10, qui se trouve un petit peu plus loin  
17          dans votre rapport. À la page, Monsieur le  
18          Président, à la page 35. Donc, à la lecture du  
19          tableau 10, doit-on comprendre que la rentabilité  
20          du programme au tarif LG et tarif M pondéré sans  
21          majoration augmente de onze virgule trois millions  
22          (11,3 M\$) par année dû à un effacement de mille  
23          (1000) heures au lieu des cinq cents (500) heures  
24          prévues dans la proposition du Distributeur?

25          R. Excusez-moi! Vous pouvez répéter la question?

1 Q. **[27]** Oui. Donc, à la lecture du tableau 10, on  
2 comprend que vous avez utilisé donc un effacement  
3 de mille (1000) heures au lieu d'un effacement de  
4 cinq cents (500) heures et que ça a pour effet  
5 d'augmenter la rentabilité du programme de onze  
6 point trois millions (11,3 M\$)?

7 R. Oui. Oui, c'est vrai.

8 Q. **[28]** Pourriez-vous confirmer que la hausse de la  
9 rentabilité du programme de quatre-vingt-six  
10 millions (86 M\$) à quatre-vingt-dix-sept point cinq  
11 millions (97,5 M\$) suggère fortement que  
12 l'effacement proposé de trois cents (300) heures  
13 n'est pas suffisant afin d'atténuer les impacts de  
14 la charge additionnelle sur les coûts  
15 d'approvisionnement postpatrimoniaux? Et, là, je  
16 réfère à la conclusion, en fait, qui se retrouve  
17 tout de suite en dessous du tableau 10 où vous  
18 dites :

19 Ces résultats suggèrent fortement que  
20 l'effacement proposé de 300 heures  
21 n'est pas suffisant afin d'atténuer  
22 les impacts de la charge additionnelle  
23 sur les coûts d'approvisionnement  
24 postpatrimoniaux.

25 On voit que...

1 R. Oui. Oui, oui. Effectivement. Et je vous souligne  
2 que la différence... Je pense que la seule... Oui,  
3 la différence entre les deux tableaux est  
4 précisément dans les achats de court terme requis,  
5 qui diminuent de vingt-cinq millions (25 M\$),  
6 vingt-sept point trois (27,3 M\$) si on inclut les  
7 achats supplémentaires dans le tableau 8 à cinq  
8 millions (5 M\$) dans le tableau 10.

9 Q. **[29]** On voit que, contrairement au tableau 8, la  
10 conclusion à laquelle vous arrivez au tableau 10  
11 n'a pas été modifiée ou révisée suite à la révision  
12 des chiffres?

13 R. Oui, effectivement.

14 Q. **[30]** Donc, vous maintenez cette conclusion-là à  
15 l'effet que ce n'est pas suffisant malgré la  
16 révision des chiffres?

17 R. En fait, il serait mieux de dire... parce que je  
18 n'avais pas modifié ce texte-là. Ça dit « afin  
19 d'atténuer les impacts de la charge additionnelle,  
20 en fait, il aurait été mieux de le dire en positif,  
21 que le fait d'augmenter la période d'effacement de  
22 trois cents (300) heures à mille (1000) heures  
23 augment les bénéfiques en termes de réduction des  
24 revenus requis.

25 Q. **[31]** Donc, cette conclusion-là aurait pu être

1 modifiée telle que vous venez de le dire?

2 R. Oui.

3 Q. **[32]** Très bien. Êtes-vous d'accord que, s'il n'y  
4 avait pas de programme, toutes choses étant égales  
5 par ailleurs, dans le cadre de votre analyse, les  
6 revenus requis seraient plus élevés, ce qui aurait  
7 un impact à la hausse sur l'ensemble des tarifs?

8 R. Dans le contexte précis du profil deux mille dix-  
9 sept (2017), oui.

10 Q. **[33]** Très bien.

11 R. Je vous amène maintenant au tableau 11, qui se  
12 trouve, Monsieur le Président, à la page 36.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Q. **[34]** Donc, au tableau 11, doit-on comprendre que la  
17 mise en place du programme, pour un bloc de mille  
18 mégawatts (1000 MW) au tarif LG, sans majoration,  
19 aurait un impact à la baisse sur les tarifs, et ce  
20 malgré les achats sur les marchés de court terme,  
21 sur le revenu de cent soixante-dix-neuf millions  
22 (179 M)?

23 R. Attends, vous lisez où exactement?

24 Q. **[35]** En fait, je regarde le tableau 11...

25 R. Oui.

1 Q. **[36]** ... où vous arrivez avec un...

2 R. O.K., oui.

3 Q. **[37]** ... un montant de cent soixante-dix-huit  
4 millions neuf cent quatre-vingt-douze (178,992 M).

5 R. Oui.

6 Q. **[38]** Donc, doit-on comprendre que la mise en place  
7 d'un programme, pour un bloc de mille mégawatts  
8 (1000 MW) aux tarifs LG et M pondérés, sans  
9 majoration, aurait un impact à la baisse sur les  
10 tarifs, et ce malgré les achats sur les marchés de  
11 court terme, du revenu requis de cent soixante-dix-  
12 neuf millions (179 M)?

13 R. Dans le contexte précis du profil deux mille dix-  
14 sept (2017), oui.

15 Q. **[39]** À votre connaissance, Monsieur Raphals, quelle  
16 est la hausse du revenu requis demandée par le  
17 Distributeur pour justifier la hausse tarifaire du  
18 dossier tarifaire de l'année deux mille dix-huit  
19 (2018), qui est le dossier 4057-2018, à votre  
20 connaissance, si vous l'avez?

21 R. Je ne peux pas vous dire le chiffre.

22 Q. **[40]** Si je vous suggère que ce montant-là est de  
23 quatre-vingt-quatre millions (84 M), est-ce que,  
24 pour vous, ça...

25 R. Je ne sais pas.

1 Q. **[41]** N'êtes-vous pas d'accord qu'il y a une  
2 rentabilité de quatre-vingt-six millions (86 M) du  
3 programme, comme celle qui provient de votre  
4 analyse au tableau 8 de votre preuve révisée, est  
5 d'ampleur équivalente à la hausse du revenu requis  
6 dans le dossier tarifaire du Distributeur deux  
7 mille dix-huit (2018)?

8 R. Je ne peux pas le confirmer parce que je ne connais  
9 pas le deuxième chiffre. Mais je peux vous dire  
10 que, si ces résultats se confirment en regardant un  
11 grand nombre de profils différents, effectivement,  
12 ça va me convaincre qu'il y a un véritable bénéfice  
13 pour les consommateurs de faire... de rajouter un  
14 tel bloc.

15 Q. **[42]** Très bien. Toujours sur le tableau 8, Monsieur  
16 Raphals. Avez-vous fait l'analyse qui se trouve à  
17 ce tableau-là, au tableau 8, en prenant l'hypothèse  
18 où il n'y aurait pas de coupures ou si c'était un  
19 service ferme?

20 R. Non, je ne l'ai pas fait. Je peux le faire assez  
21 rapidement mais je ne l'ai pas fait.

22 Q. **[43]** Selon vous, est-ce qu'une telle analyse donc,  
23 en service ferme, montrerait tout de même un solde  
24 positif?

25 R. Je ne peux pas vous dire sans faire l'exercice.

1 Q. **[44]** Dernière question...

2 R. Parce qu'il y a des heures où il y a des cinq mille  
3 mégawatts (5000 MW) d'achats, alors... Je ne sais  
4 pas, simplement. Je ne peux pas répondre sans faire  
5 l'exercice.

6 Q. **[45]** Est-ce que votre analyse a tenu compte des  
7 ventes au tarif LG au lieu du coût de l'énergie  
8 patrimoniale inutilisée?

9 R. Je ne comprends pas la question.

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Ça termine mes questions, Monsieur le Président.

12 Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Charlebois. Maître Falardeau.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

16 Q. **[46]** Bonjour, Monsieur le Président. Une question.  
17 Pourriez-vous afficher la planche 18, s'il vous  
18 plaît. Merci. Dans l'évaluation que vous faites, on  
19 a un bloc de cinq cents mégawatts (500 MW) et, le  
20 résultat, c'est un impact de quatre-vingt-deux...

21 R. Oui.

22 (9 h 17)

23 Q. **[47]** Excusez-moi, quatre-vingt-six virgule deux  
24 (86,2) et vous arrivez avec les conclusions  
25 suivantes, là, les revenus additionnels sont

1 importants et les coûts additionnels  
2 d'approvisionnement sont importants aussi. Bon,  
3 allons-y.

4 Si on y va avec, disons, par exemple, bien  
5 premièrement, là, je voudrais simplement vérifier,  
6 dans un premier temps, si le... la façon dont on  
7 comprend la situation est la suivante, bon,  
8 l'hypothèse, là, qu'on a devant nous, c'est basé  
9 sur une puissance de cinq cents mégawatts (500 MW)  
10 par un nombre d'heures. Ce nombre d'heures là c'est  
11 huit mille quatre cent soixante-quinze (8475)  
12 heures et c'est-à-dire, pour être plus précis, là,  
13 avec les trois cents (300) heures d'effacement,  
14 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Mais ça, bien  
15 c'est sans ajouter les pertes de transport et de  
16 distribution qui sont évaluées, là, à sept virgule  
17 quatre pour cent (7,4 %), là, si je ne me trompe  
18 pas. Et là, bien c'est pour un impact favorable,  
19 comme vous le mentionnez, là, de quatre-vingt-six  
20 virgule deux millions (86,2 M) sur les tarifs.

21 Si vous aviez illustré, là, la même  
22 évaluation, mais en utilisant une puissance totale  
23 de six cent soixante-huit mégawatts (668 MW), là,  
24 pour ce qui est de... est-ce que les revenus  
25 additionnels de... est-ce que les revenus des

1 ventes additionnelles auraient augmenté davantage  
2 que les coûts additionnels, d'une part, et où est-  
3 ce que l'impact à la baisse sur les tarifs aurait  
4 été plus élevé ou moins élevé que les quatre-vingt-  
5 six virgule deux (86,2)?

6 R. Si je comprends bien votre question, je pense  
7 que... pardon, si j'ai bien compris la question, je  
8 pense que ce graphique répond dans le sens, je l'ai  
9 fait en incrémentant de cent mégawatts (100 MW) et  
10 effectivement, avec le même effacement de trois  
11 cents (300) heures, chaque addition de cent  
12 mégawatts (100 MW) augmente l'impact positif, donc  
13 d'aller d'entre cinq cents (500) et six cent  
14 quatre-vingt-huit (688), probablement, dans cette  
15 probabilité, aurait le même effet d'augmenter  
16 l'impact positif.

17 Q. **[48]** O.K. Mais concernant, là... Donc, les deux  
18 conclusions auxquelles vous arriviez, là, c'est-à-  
19 dire concernant l'impact sur la baisse des tarifs  
20 puis la question de l'achat de l'énergie  
21 additionnelle, là, ça aurait été les mêmes  
22 conclusions que vous dites?

23 R. Bien, les chiffres seraient différents, mais le  
24 revenu additionnel serait toujours important, les  
25 coûts additionnels seraient aussi toujours

1 importants, mais dans une moindre mesure, qui  
2 laisse donc un impact positif.

3 Q. **[49]** Quand vous dites « moindre mesure », vraiment  
4 importante, là, la moindre mesure ou c'est  
5 simplement, comment dire, proportionnel?

6 R. Bien, comme on dit, c'est assez linéaire, alors ça  
7 semble être assez linéaire.

8 Q. **[50]** Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Falardeau. Alors c'est à votre tour,  
11 Maître Tremblay, si vous avez des questions.

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

13 Q. **[51]** Oui, j'ai quelques questions. Bonjour Monsieur  
14 Raphals.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[52]** Pouvez-vous prendre votre présentation à la  
17 page 26, s'il vous plaît?

18 R. Oui.

19 Q. **[53]** À la fin de la page, là, la dernière puce  
20 carrée, vous mentionnez : « Le cavalier pour tenir  
21 compte des coûts additionnels  
22 d'approvisionnement ». Je voudrais juste bien  
23 cadrer cette proposition-là. Je comprends que c'est  
24 basé sur les données deux mille dix-sept (2017),  
25 c'est bien ça?

1 R. En fait, non.

2 Q. **[54]** Non?

3 R. Non. Non. C'est une façon de faire, dans les années  
4 futures, que... Autrement dit, si vous établi... si  
5 la Régie établit un bloc de trois cents mégawatts  
6 (300 MW) à partir de deux mille dix-neuf (2019),  
7 alors en deux mille vingt (2020), on va savoir  
8 précisément les coûts d'approvisionnements qui  
9 étaient occasionnés par ce bloc-là. Et qu'en  
10 utilisant un cavalier et un compte réglementaire,  
11 on pourrait, d'année en année, aller récupérer les  
12 montants nécessaires pour que ce compte soit  
13 stable.

14 Et ma proposition que je mentionne ici est  
15 simplement, dans la première année, il serait bon  
16 d'avoir quelque chose dans la banque, dans le sens  
17 d'un dépôt, on va payer quelque chose cette année  
18 en estimant, peut-être dix dollars (10 \$), peut-  
19 être vous allez trouver un meilleur chiffre, et  
20 l'année prochaine, faire les ajustements à la  
21 hausse ou à la baisse selon les coûts réels.

22 Q. **[55]** Je comprends. Donc, c'est à titre illustratif  
23 que vous mentionnez pour l'année 1 des valeurs.  
24 Juste pour confirmer, je comprends que le quarante-  
25 quatre virgule trois dollars (44,3 \$) du

1 mégawattheure c'est composé de la valeur de  
2 l'énergie du tarif LG aujourd'hui, qui est de trois  
3 virgule quarante-trois sous (4,43 ¢) le  
4 kilowattheure et vous ajoutez... vous marquez « LG  
5 plus 10 \$ », donc ça revient à dire dix dollars  
6 (10 \$) du mégawattheure, donc c'est bien ça votre  
7 tableau?

8 R. Oui, c'est ça, c'est bien ça.

9 (9 h 43)

10 Q. **[56]** D'accord. Si je prends votre logique et je  
11 l'applique à l'année deux mille quatorze (2014) où  
12 là, dans votre présentation, vous aviez mentionné  
13 qu'il y avait eu des achats de courts termes pour  
14 quatre cent quatre-vingt-deux millions de dollars  
15 (482 M\$), je pense. Est-ce que, si j'applique votre  
16 logique à cette année-là, je vais arriver à une  
17 prime beaucoup plus élevée que de dix dollars  
18 (10 \$). Est-ce que c'est raisonnable de penser ça?

19 R. Probablement, mais pas certainement parce qu'il  
20 faut voir toujours. Il est très difficile, je ne  
21 suis pas capable de faire des généralisations. Il  
22 faut aller dans les données horaires de ces  
23 données, que vous avez peut-être, mais que moi, je  
24 n'ai pas, j'ai juste ma simulation qui donne... En  
25 fait, ma simulation donne, pour chaque vingt-quatre

1 heures (24 h) le même achat, le même nombre de  
2 mégawatts (MW) et le même prix. Ce n'est  
3 certainement pas la réalité.

4           Donc, sans cette information précise,  
5 comment ces achats... Juste pour dire pourquoi je  
6 ne peux pas répondre. Imaginons que tous ces  
7 achats-là, vastes comme ils sont, finalement sont  
8 concentrés sur cinq cents heures (500 h) et que  
9 dans les autres heures, effectivement, il y avait  
10 beaucoup de patrimonial utilisé, alors, tu sais, ce  
11 n'est pas nécessairement le cas que l'impact d'un  
12 bloc traité comme ça va suivre ni le volume ni le  
13 coût des achats à courts termes. Probablement, il y  
14 aura une certaine correspondance, mais il faut  
15 vraiment faire l'exercice, malheureusement.

16 Q. [57] Je comprends. Donc, votre approche, c'est un  
17 calcul qu'on fait « ex post ». On constate, pour  
18 l'année écoulée, le coût des achats qui sont  
19 attribuables au bloc de trois cents mégawatts  
20 (300 MW) et par la suite, l'année suivante par  
21 exemple, on attribue cette hausse-là à la catégorie  
22 d'usages cryptographiques. C'est bien ça?

23 R. Oui. Et par ailleurs, dans l'État de New-York où  
24 c'est maintenant encadré, dans le règlement, que  
25 les consommateurs paient le coût réel et là, ils

1           sont approvisionnés directement dans le marché de  
2           New-York. Je ne sais pas quel mécanisme ils  
3           appliquent, mais c'est nécessairement « post, ex  
4           post » parce qu'on ne sait pas les prix en avance.

5       Q. **[58]** Hum, hum. Vous mentionnez l'État de New-York,  
6           vous avez référé à l'approche du New-York Municipal  
7           Power Agency, je pense?

8       R. En fait, plus la Public Services Commission, qui  
9           était, c'était le tarif appliqué.

10      Q. **[59]** Oui.

11      R. Par le New-York Municipal.

12      Q. **[60]** Oui. C'est ça.

13      R. Oui.

14      Q. **[61]** C'est bien ça. Savez-vous il y a combien de  
15           clients dans l'association de ces réseaux  
16           municipaux-là qui sont assujettis à ce tarif que  
17           vous mentionnez?

18      R. Non.

19      Q. **[62]** C'est une approche qui utilise la densité  
20           électrique. En anglais, vous y référez comme étant  
21           le HDL là, le High Density Level. Est-ce que c'est  
22           ça?

23      R. Load High Density Level.

24      Q. **[63]** Load High Density Level. Load... pardon. Et je  
25           vous donne une information. Dans la preuve de

1 BITFARMS, et là je réfère au rapport de KPMG, de  
2 madame Charest-là, c'est C-BITFARMS-12. BITFARMS  
3 nous donne, et là, c'est la version qui est  
4 caviardée, mais ce sont des chiffres qui ne sont  
5 pas caviardés. Alors, vous voyez, c'est dans le  
6 tableau au bas de la page là, on voit pour les  
7 différentes installations...

8 R. Voulez-vous que j'ouvre? Voulez-vous que je  
9 l'ouvre?

10 Q. **[64]** Bien. Je veux juste tester une idée avec vous,  
11 en fait.

12 R. O.K.

13 Q. **[65]** Vous voyez que pour différentes installations,  
14 Farnham, Saint-Hyacinthe, Cowansville, Notre-Dame,  
15 on donne des mégawatts (MW) et des pieds carrés  
16 (pi<sup>2</sup>). Alors, l'équipe a fait le calcul, mais vous  
17 pourrez faire un autre calcul. Mais à partir du  
18 moment où ça nous donne des valeurs qui varient  
19 entre zéro virgule seize watts (0,16 W) au pied  
20 carré, puis zéro virgule soixante-cinq watts  
21 (0,65 W) au pied carré, est-ce que cette  
22 variabilité-là ne serait pas de nature à nuancer  
23 votre proposition d'utiliser l'approche sur la  
24 densité?

25 R. Mais je n'ai pas proposé d'utiliser l'approche sur

1 la densité. Le seul élément de l'approche New-York  
2 que j'ai...

3 Q. **[66]** Ah!

4 R. ... que j'ai proposé était l'application des coûts  
5 réels d'approvisionnement.

6 Q. **[67]** Ah! D'accord. Merci, ça clarifie.

7 R. Dans les premiers documents, dans les documents de  
8 la première audience du RNCREQ, effectivement, nous  
9 avons avancé la notion de HDL. Mais avec tout ce  
10 qu'on a appris ici, je pense que la définition  
11 basée sur le minage de la cryptomonnaie est  
12 beaucoup plus appropriée.

13 Q. **[68]** Je comprends. Dans votre approche là, qui est  
14 d'attribuer à la catégorie de clients pour l'usage  
15 cryptographique ou une autre définition, je  
16 comprends qu'aujourd'hui, si on ajoute cette  
17 charge, aujourd'hui, on sait que ce sont eux qui  
18 sont à la marge, mais dans les années subséquentes,  
19 d'autres charges vont s'ajouter, vont s'enlever.  
20 Alors, comment est-ce qu'on va faire, selon vous,  
21 pour... dans un horizon de deux, trois, quatre,  
22 cinq, six ans et plus pour savoir quelle est cette  
23 charge ou ce nombre de mégawatts et quelle quantité  
24 d'électricité lui attribuer?

25 (9 h 48)

1 R. Il y a plusieurs possibilités mais la chose la plus  
2 simple, et je pense qui serait, en fait, la seule  
3 chose vraiment pratique, serait, on parle d'une  
4 nouvelle classe tarifaire alors les abonnements à  
5 cette classe tarifaire sont biens définis et, même  
6 si les quantités d'abonnements augmentent dans le  
7 future, ça demeure une seule classe, et on parle  
8 d'une valeur, d'un coût qui est appliqué à la  
9 classe.

10 Alors, à moins que vous voulez faire  
11 quelque chose de vraiment compliqué à l'intérieur  
12 de cette classe-là, je pense que la solution  
13 normale serait d'appliquer le même coût  
14 d'approvisionnement pour l'année deux mille vingt  
15 (2020), constaté en deux mille vingt et un (2021),  
16 pour l'ensemble de la classe et que tous les  
17 membres de la classe en deux mille vingt (2020)  
18 vont payer ce même prix par le biais du compte  
19 réglementaire.

20 Q. **[69]** Vous avez mentionné que la définition de la  
21 classe qui est proposée par le Distributeur était à  
22 la fois trop large et trop étroite. Vous suggérez  
23 une définition beaucoup plus précise, qui est celle  
24 du minage de cryptomonnaie et peut-être même de  
25 cryptomonnaie bitcoin. Je comprends que vous vous

1 appuiez sur le témoignage de madame Préfontaine qui  
2 disait, bon, les gens utilisent des équipements  
3 spécifiquement faits pour cette activité-là, comme  
4 les cartes ASIC.

5 Ma question c'est du point de vue pratico-  
6 pratique. Je vous sou mets une hypothèse qui est  
7 vécue par le Distributeur. Par exemple, on constate  
8 qu'il y a un client qui utilise des cartes comme  
9 celles-là mais qui nous dit mais non, Hydro-Québec,  
10 je ne fais pas du minage de bitcoin, moi je fais du  
11 AI ou moi je suis un centre de données.

12 Il y a même des clients qui pourraient même  
13 dire bien, quand vous vous adressez à Hydro-Québec  
14 pour être certain d'être alimenté, dites que vous  
15 faites du data centre, dites que vous faites du AI,  
16 comme ça vous allez passer entre les craques.

17 Alors, si on vit ce genre de situation-là,  
18 j'essaie juste de voir comment on va faire, nous  
19 comme Distributeur, pour savoir si ce que le client  
20 dit est vrai. Vous avez des cartes ASIC? Oui, mais  
21 je fais du AI pour l'armée américaine. Comment on  
22 va faire pour aller vérifier qu'est-ce qu'il fait  
23 vraiment?

24 R. Mais si la Régie juge ce témoignage comme correct,  
25 ce que j'ai compris était que le minage du bitcoin

1 se fait uniquement ou presque avec les ASIC et que  
2 les ASIC ne servent à rien d'autre que ça. Alors, à  
3 moins que vous doutez que c'est pas vrai, si vous  
4 avez d'autres raisons de penser que ces  
5 affirmations sont pas correctes, alors si la  
6 définition dit, bien, comme Cogeco a suggéré, alors  
7 finalement, la preuve, si vous avez des ASIC qui  
8 sont branchés, alors vous êtes réputé de faire du  
9 minage de cryptomonnaie.

10 Q. [70] Oui, je comprends.

11 R. Et alors, si le règlement est écrit comme ça, même  
12 s'il y a quelqu'un qui utilise ce même circuit pour  
13 autre chose, bien, malheureusement, vous avez un  
14 ASIC donc on va vous traiter comme minage de  
15 cryptomonnaie.

16 Q. [71] Mais, en même temps, madame Préfontaine disait  
17 que ça évolue dans le temps. Aujourd'hui, ce sont  
18 des ASIC...

19 R. Oui.

20 Q. [72] ... avant c'était des GPU puis avant c'était  
21 des CPU ou quelque autre acronyme qui dépasse mes  
22 connaissances d'avocat. Mais ça bouge rapidement,  
23 vous l'avez compris.

24 R. Mais...

25 Q. [73] Alors, est-ce que c'est pas, ça complexifie

1 pas l'application de l'approche que vous proposez.

2 R. Mais c'est un peu la beauté du libellé proposé par  
3 Cogeco qui a parlé du matériel dédié à cette  
4 fonction-là. Alors, bien sûr, dans le temps, vous  
5 pouvez, Régie et Distributeur, préciser, selon  
6 nous, pour l'application de ce règlement, on  
7 considère que tout ce qui est marqué ASIC est ce  
8 genre de matériel, de quel matériel est ou ne l'est  
9 pas de cette nature-là.

10 Il me semble que c'est une question très  
11 technique d'application qui va être résolue et  
12 peut-être modifiée au fil des ans si,  
13 effectivement, les choses changent. Mais je le vois  
14 pas comme un obstacle conceptuel majeur.

15 Q. [74] Je comprends mais, en même temps, on sait que  
16 ça bouge rapidement. On aurait un snapshot  
17 aujourd'hui ce sont des ASIC, application  
18 spécifique, mais ça pourrait changer demain.

19 R. Oui. Mais effectivement, s'il y a une autre marque,  
20 un autre type de chose qui devient connu comme un  
21 matériel dédié au minage, il faut bien voir dans  
22 son matériel de publicité et tout, alors c'est à  
23 vous de modifier votre définition opérationnelle et  
24 je présume que peut-être qu'il y a d'autres  
25 mécanismes mais que, finalement, tout le monde

1           serait... il va falloir quelque part qu'un  
2           abonnement déclare que je n'opère pas de matériel  
3           dédié à la cryptomonnaie. Et puis il y a une  
4           inspection et vous trouvez avec...

5           (9 H 53)

6           Q. **[75]** Je comprends. Mais vous êtes d'accord avec  
7           moi, finalement, qu'aller vers une voie comme celle  
8           que vous proposez, nécessite une vigie  
9           technologique constante de la part du Distributeur?

10          R. Peut-être dans une certaine mesure, mais il me  
11          semble un mal beaucoup moindre qu'inclure dans le  
12          panier des activités de recherche et développement,  
13          le Port de Montréal et les banques et toutes sortes  
14          d'autres activités qui utilisent les chaînes de  
15          blocs qui n'ont rien à voir avec l'activité  
16          énergivore, qui le minage.

17          Q. **[76]** Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Raphals,  
18          je n'ai pas d'autres questions.

19          LE PRÉSIDENT :

20          Merci, Maître Tremblay. Maître Legault.

21          Me LOUIS LEGAULT :

22          Merci, Monsieur le Président. Louis Legault pour la  
23          Régie.

24          INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

25          Q. **[77]** Bonjour, Monsieur Raphals.

1 R. Bonjour.

2 Q. [78] Juste pour revenir sur cette notion de  
3 machines et l'obligation de déclarer, du client, en  
4 fonction de son utilisation d'équipements pour  
5 faire du bitcoin « mining ». Ce qui me chicote...  
6 puis c'est très théorique, là, comme question. Est-  
7 ce que ça irait jusqu'à dire qu'un client au D ou  
8 au G, qui installe deux unités dans son garage,  
9 devrait déclarer qu'il fait du minage et changer de  
10 classe?

11 R. Bon. Premièrement, oui, je pense qu'il doit  
12 déclarer. Hydro doit savoir que ses équipements  
13 sont là dans la mesure de sa gestion de son réseau  
14 de distribution. Il doit aussi avoir l'obligation  
15 de les fermer pendant les heures critiques. Donc,  
16 moi, pour moi, c'est assez clair.

17 Maintenant, question de rentrer dans la  
18 classe, effectivement ça pose un problème. Je pense  
19 que je... Dernière réponse à vos questions. Je ne  
20 pense pas que ce serait souhaitable. Premièrement,  
21 ça prendrait un deuxième compteur. On n'a pas  
22 encore entendu la preuve de Floxis mais j'ai  
23 remarqué leur analyse semble montrer quand même une  
24 certaine rentabilité au niveau résidentiel. Mais,  
25 quand même, dans les autres cas, dans les tarifs

1 généraux, où le... avec deux paliers, avec les  
2 demandes et l'énergie, alors le coût de l'énergie  
3 est beaucoup moindre que le coût uni du domestique.

4 Alors, si mon tarif à la marge est huit  
5 cents (8 ¢), c'est moins évident. Apparemment, il y  
6 a quand même une rentabilité, on peut la voir, mais  
7 ma suggestion pratique serait, en ce moment-ci, de  
8 demander la déclaration et l'effacement mais pas  
9 l'application du tarif.

10 Q. **[79]** O.K. Parce qu'un autre modèle d'affaires  
11 pourrait être celui de... il y a près de quatre  
12 millions (4 M) de clients résidentiels au Québec,  
13 on met deux unités chez un million (1 M) de ces  
14 clients-là...

15 R. Mais oui.

16 Q. **[80]** ... et puis on passe en dessous du radar. Ça  
17 serait un modèle d'affaires viable.

18 R. Oui.

19 Q. **[81]** Mais où on éviterait l'application de tarifs  
20 onéreux?

21 R. Oui, effectivement. Et si la chose évolue dans ce  
22 sens-là... puis il faudra peut-être revisiter la  
23 question. Mais n'oublie pas que le tarif énergie de  
24 la nouvelle classe peut être dans les quatre cents  
25 (4 ¢), cinq cents (5 ¢), mais le tarif énergie du

1           résidentiel est dans les sept (7), huit cents  
2           (8 ¢). Donc, ce n'est même pas évident qui va payer  
3           plus si on la facture dans la classe. Donc, pour  
4           l'instant, je ne vois pas vraiment la nécessité de  
5           s'enfarger dans...

6        Q. **[82]** Juste pour revenir, et c'était une des  
7           dernières questions de maître Tremblay. Juste pour  
8           clarifier, là, sur le rôle de « policing » un peu,  
9           j'ai l'impression, que votre recommandation impose  
10          à Hydro-Québec. Est-ce que cette approche repose  
11          entièrement sur la bonne foi du client qui devra  
12          déclarer qu'il a des machines pour faire de la  
13          crypto? Est-ce que ça n'imposera pas du  
14          Distributeur une charge de travail de faire des  
15          vérifications constantes chez ses clients pour  
16          s'assurer qu'ils ont le type de machine?  
17          Évidemment, pour les gros clients, hein, les  
18          clients qui vont être à un mégawatt ou... juste par  
19          la lecture des compteurs, juste par là... le  
20          Distributeur devrait être en mesure de détecter cet  
21          usage-là.

22        R. Oui.

23        Q. **[83]** La nouvelle technologie les « smart meters »,  
24          permettent des avancées de ce côté-là, mais pour  
25          les plus petits clients, qui feraient du minage, ce

1 n'est pas évident de les détecter juste au niveau  
2 de l'utilisation qu'ils font de l'électricité. Est-  
3 ce que votre proposition suggère un mécanisme de  
4 vérification? J'essaie de comprendre.

5 R. Me semble assez simple, effectivement, ça demande  
6 que chaque client, résidentiel ou autre, signe un  
7 document qui dit que... déclare la présence ou non  
8 de ce genre d'équipement. Mais alors s'il dit qu'il  
9 n'en a pas, effectivement, le profil de  
10 consommation va changer, Hydro pourrait le  
11 détecter. Mais le simple droit d'inspection  
12 qu'Hydro dit : « Bien, envoyez le formulaire, mais  
13 nous avons le droit d'aller inspecter », alors il  
14 peut inspecter trois maisons par année, simple...  
15 comme... t'sais, l'Agence Revenu Canada n'inspecte  
16 pas tout le monde, mais on sait qu'ils peuvent le  
17 faire et donc... Et surtout avec les « smart  
18 meters », le fait que l'activité serait détectable,  
19 donc je pense que le niveau de fraude serait  
20 minimal. Mais sans un grand effort de  
21 « enforcement », simplement juste le...

22 Q. **[84]** On ne voudrait certainement pas revivre ce  
23 qu'Hydro-Québec a vécu avec les plantations  
24 hydroponiques de marijuana et avoir toute une  
25 industrie de subtilisation d'énergie pour alimenter

1 le « block chain », là?

2 R. Non.

3 Q. **[85]** Je vous amène à votre planche 17 et votre  
4 planche 25. Je veux juste que vous nous clarifiiez  
5 votre proposition. À la planche 17, si je comprends  
6 bien, là, je ne suis peut-être pas à la bonne,  
7 c'est peut-être celle...

8 R. Ah, c'est parce que j'ai rajouté un... alors...

9 Q. **[86]** Oui, O.K. Non, c'est celle... c'est celle avec  
10 vos chiffres modifiés, voilà, merci.

11 R. O.K. Oui.

12 Q. **[87]**

13 Selon les profils de 2015 et 2017,  
14 l'ajout d'un bloc de 500 MW, même sans  
15 majoration, serait bénéfique.

16 Et si je comprends bien ce que vous nous dites ici,  
17 c'est qu'il y aurait un impact positif de l'ordre  
18 de quatre-vingt-six millions (86 M)?

19 R. Oui.

20 Q. **[88]** Bon. Quand on va à la planche 25, mais c'est  
21 celle... là les numéros ont dû changer, mais...

22 R. Oui.

23 Q. **[89]** ... « Mécanismes de réglementation applicables  
24 au coût additionnel d'approvisionnement », là  
25 voilà.

1 R. Oui.

2 Q. **[90]** Et là, vous nous dites, bon : « Ça prendrait  
3 un cavalier pour tenir compte des coûts  
4 additionnels d'appro. » Est-ce que le cavalier  
5 pourrait amener une baisse des tarifs? J'essaie de  
6 comprendre. D'un côté, un bénéfice de quatre-vingt-  
7 six millions (86 M) et de l'autre côté, un  
8 cavalier. Je tente de réconcilier, là, de  
9 comprendre.

10 R. Bon. Rappelons qu'en général, les tarifs, Hydro ne  
11 fait pas de profit sur l'approvisionnement, c'est  
12 un « flow through ». Alors, le bénéfice vient  
13 surtout des mégawatts. Alors, donc, si on regarde  
14 le coût en énergie et les ventes en énergie, les  
15 coûts en énergie, on est dans le même ordre de  
16 grandeur. C'est le quatre-vingt millions (80 M) de  
17 la demande qui ferait vraiment le bénéfice, qui,  
18 donc contribue au paiement de toutes les  
19 infrastructures existantes. Alors, c'est pour ça  
20 que le cavalier est uniquement pour  
21 l'approvisionnement, c'est la partie énergie. Est-  
22 ce que ça répond à votre question?

23 Q. **[91]** Oui. Merci. Et finalement, en fait, vous le  
24 mentionnez à une autre planche, mais dans l'avant-  
25 dernière planche, là, de vos recommandations, bon,

1 « Établissement d'un processus de sélection », vous  
2 recommandez qu'il y ait un processus de sélection,  
3 vous mentionnez trois critères, réduction de coûts,  
4 mise en valeur des rejets thermiques et finalement,  
5 la création d'emplois et autres bénéfiques. Je vais  
6 vous poser la même question que j'ai posée à  
7 plusieurs autres intervenants. Dans la mesure où la  
8 Régie rejetterait le critère proposé par le  
9 Distributeur, là, du un sou (0,01 \$) à la marge  
10 et... est-ce que les trois critères que nous  
11 proposent le Distributeur, au niveau de  
12 développement économique et retombées économiques,  
13 c'est-à-dire nombre d'emplois directs au Québec,  
14 masse salariale totale des emplois directs au  
15 Québec et investissements au Québec, seraient,  
16 selon vous, suffisant comme critères ou on devrait  
17 en ajouter d'autres?

18 R. Bien en fait, dans cette petite liste, il y en a  
19 deux autres. En fait, j'avais une liste plus  
20 longue, finalement je l'ai condensée, mais la  
21 réduction des coûts de service du Distributeur, qui  
22 reflète ultimement la question d'emplacement. Le  
23 fait que le même dix mégawatts (10 MW), s'il est à  
24 Montréal, aura un impact sur le réseau et sur le  
25 coût de service global sur la Côte-Nord. Il me

1           semble que ça devrait avantager celui qui crée le  
2           bénéfice collectif en réduisant les pertes et même  
3           évitant les infrastructures plutôt que celui qui en  
4           rajoute. Donc, pour moi, c'est une famille. Il y a  
5           des sous-catégories de ça. Mais c'est quand même  
6           quelque chose qu'on doit en tenir compte. S'il faut  
7           choisir entre deux... Si on ne choisit pas en  
8           termes du prix, alors on a deux propositions, celui  
9           qui est du réseau plutôt que celui qui nuit. Il me  
10          semble que c'est un élément important.

11                        Et la question de la mise en valeur des  
12          rejets thermiques. J'ai écouté avec intérêt les  
13          différentes présentations. C'est sûr que, dans  
14          certains cas, ça rentre dans le « business case ».  
15          Mais il n'en reste pas moins que notre actif  
16          collectif qui est l'électricité, qui finalement est  
17          produite par notre territoire, le gaspillage est un  
18          mal, le gaspillage est un mal. Alors, si tout ce  
19          qu'on fait avec l'électricité, finalement, devient  
20          chaleur, alors si on peut utiliser cette chaleur-là  
21          pour les fins de création de quelque chose, je  
22          pense que ça vaut la peine de le reconnaître.

23          Q. [92] D'accord. Donc, la réduction des coûts de  
24          service du Distributeur, ça inclut comme sous-  
25          catégorie la notion de localisation dont il a été

1 beaucoup question?

2 R. Exactement. Oui.

3 Q. **[93]** Et par rapport à l'autre étape, il a été  
4 beaucoup question pendant l'audience, puis on a eu  
5 des discussions autour de, on ne fera pas le débat  
6 Micoua-Saguenay dans le présent dossier, mais le  
7 fait qu'une localisation appropriée de certains  
8 projets de minage de bitcoin pourrait réduire ou  
9 même anéantir les besoins d'infrastructures  
10 supplémentaires dans le réseau de transport, est-ce  
11 que ça devrait être une considération?

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[94]** Est-ce que c'est inclus comme sous-  
14 catégorie...

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[95]** ... dans les coûts de service?

17 R. Oui, précisément. Oui. Et une autre chose qui est  
18 peut-être une sous-catégorie des bénéfices  
19 « sociétaux » mais la notion d'acceptation sociale,  
20 je pense que c'est important. Il y a des places où  
21 une collectivité qui cherche vraiment la présence  
22 de ces acteurs dans ces communautés qui en  
23 manquent, il y a d'autres places qui n'en veulent  
24 pas. Et ce n'est pas évident comment exactement le  
25 savoir en tenir compte. Mais en principe, je pense

1           qu'un projet qui a l'appui des instances et des  
2           collectivités devrait être choisi avant un qui  
3           n'est pas bienvenu.

4       Q. **[96]** Dernière question, Monsieur Raphals, et je  
5       parle à Philip Raphals qui vient effectivement  
6       devant la Régie depuis plusieurs années, qui en a  
7       vu d'autres. Comment un critère de sélection sur la  
8       localisation, par exemple, comment est-ce que ce  
9       critère-là pourrait être défini, mesuré, appliqué  
10      selon vous? Je ne vous demande pas de me faire un  
11      rapport d'expert. Ce n'est pas ça.

12      R. Oui.

13      Q. **[97]** Mais juste nous donner une idée de comment on  
14      pourrait concevoir ça? Comment le Distributeur  
15      devrait le concevoir?

16      R. Je diviserai la question en deux éléments : pertes  
17      et infrastructures. Je ne suis pas un expert dans  
18      les pertes. Mais c'est assez évident qu'une charge  
19      dans une place, une charge à côté d'une source de  
20      production où finalement les électrons ne vont pas  
21      loin occasionnera moins de pertes qu'une charge qui  
22      est très très loin. Donc, cet aspect-là, avec les  
23      connaissances du Distributeur, ne devrait pas être  
24      difficile à discerner pour comprendre l'impact sur  
25      les pertes des différentes utilisations.

1 Et en termes d'infrastructures... Bon.  
2 Premièrement, pour chaque projet, il va falloir  
3 définir quelles sont les infrastructures requises.  
4 Donc, ça aussi devient une donnée connue. Mais  
5 finalement la partie plus difficile est l'impact  
6 sur l'évolution du réseau de transport où,  
7 effectivement, les vraies études d'impact sont très  
8 compliquées et énormes. Et comme je dis, je pense  
9 que l'interaction entre toutes ces charges est une  
10 problématique plus difficile qu'on a reconnu  
11 jusqu'ici. Et malheureusement, je n'ai pas une  
12 solution à vous offrir que de reconnaître le  
13 problème.

14 Q. [98] Merci, Monsieur Raphals. Merci, Monsieur le  
15 Président. Je n'ai pas d'autres questions.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Legault.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 Q. [99] Bonjour, Monsieur Raphals. J'aimerais ça  
21 comprendre davantage votre planche 17, celle au  
22 sujet de laquelle maître Legault vous a posé  
23 quelques questions. Il y a des petites choses qui  
24 ne me reviennent pas. Donc, si on regarde avec  
25 attention cette planche-là, on voit qu'on compare

1           ici, donc sur la base des chiffres de deux mille  
2           dix-sept (2017), donc vous avez une simulation sur  
3           la base de chiffres réels, et ce que je comprends  
4           c'est que vous avez ajouté un bloc de cinq cents  
5           mégawatts (500 MW). Au niveau des tarifs, vous  
6           n'avez pas tenu compte d'aucune majoration des  
7           tarifs.

8           R. C'est ça.

9           Q. **[100]** Et vous avez déterminé que cet ajout de cinq  
10          cents mégawatts (500 MW) là générerait deux cent  
11          vingt-cinq millions de dollars (225 M\$) de revenus  
12          additionnels.

13          R. Oui.

14          Q. **[101]** Et vous avez déterminé qu'il y aurait des  
15          achats de court terme et des achats d'énergie  
16          requis additionnels qui généreraient cent trente-  
17          neuf millions de dollars (139 M\$) de coûts.

18          R. Y compris le patrimonial.

19          Q. **[102]** Y compris le patrimonial.

20          R. Oui.

21          Q. **[103]** Donc, si on fait les ventes sur le revenu  
22          additionnel, vous avez donc conclu qu'il y aurait  
23          un bénéfice de quatre-vingt-six millions (86 M)  
24          pour l'ensemble de la clientèle.

25                        Si on fait le rapport de deux cent vingt-

1 cinq millions (225 M) sur cent trente-neuf millions  
2 (139 M), on voit que ces cinquante mégawatts  
3 (50 MW) là, additionnels, déboursaient en tarif  
4 autour de soixante-deux pour cent (62 %) de plus  
5 que ce qu'ils auraient généré comme coût, si on  
6 fait juste deux cent vingt-cinq millions (225 M)  
7 divisé par cent trente-neuf (139).

8 R. Il y a un ratio de deux à un entre les revenus et  
9 les coûts.

10 Q. **[104]** Oui, on fait le ratio...

11 R. Oui.

12 Q. **[105]** ... des revenus sur les coûts. On voit que ça  
13 donne un point soixante-deux (1,62). Donc,  
14 soixante-deux (62), ça veut dire que le client, le  
15 cinq cents mégawatts (500 MW), le client qui est à  
16 l'origine de ce cinq cents mégawatts (500 MW) là,  
17 aurait payé soixante-deux pour cent (62 %) de plus  
18 que les coûts qu'ils auraient générés.

19 R. Oui, mais il faut faire attention parce que les  
20 coûts additionnels sont uniquement les coûts en  
21 énergie. Alors, si on veut vraiment faire un ratio,  
22 je pense qu'il serait plus approprié d'utiliser le  
23 revenu en énergie qui est donc de cent quarante-six  
24 millions (146 M) versus les cent trente-neuf  
25 millions (139 M) en coût en énergie.

1 Q. **[106]** Ah, d'accord. Bon.

2 R. Parce que l'autre partie de la demande ne paie pas  
3 l'énergie, il paie les infrastructures et les coûts  
4 de service, tous les autres éléments du coût de  
5 service.

6 Q. **[107]** Donc, uniquement l'énergie.

7 R. Oui.

8 Q. **[108]** Parce que ce que j'avais de la difficulté à  
9 comprendre, c'est que ce soixante-deux pour cent  
10 (62 %) là - mais là c'est moins que soixante-deux  
11 pour cent (62 %), mais ça demeure quand même  
12 bénéfique - ça m'apparaissait comme déjà une forme  
13 de majoration de payer soixante-deux pour cent  
14 (62 %) de plus que les coûts que je génère comme  
15 client.

16 R. Oui, mais comme je dis, ce n'est pas l'ensemble des  
17 coûts de service. Les coûts ici sont uniquement les  
18 coûts en énergie parce que, finalement, tout ça  
19 c'est à la marge.

20 Q. **[109]** Oui.

21 R. C'est uniquement qu'est-ce qui est rajouté.

22 Q. **[110]** C'est ça. Mais quand même, quand vous  
23 rajoutez, donc, un cavalier tarifaire pour aller  
24 récupérer des coûts, lesquels de ces coûts  
25 additionnels là vous venez récupérer par votre

1 cavalier tarifaire? Le patrimonial, le court terme,  
2 l'ensemble des trois?

3 R. L'ensemble des trois.

4 Q. **[111]** Donc, ces coûts additionnels là avec votre  
5 cavalier tarifaire seraient réduits à zéro  
6 idéalement? Idéalement.

7 R. Non, non, non, excusez-moi, je pense que je me suis  
8 peut-être mal exprimé. Les coûts additionnels ici  
9 en énergie sont de cent trente-neuf millions  
10 (139 M).

11 Q. **[112]** Cent trente-neuf (139)?

12 R. Oui. Alors, premièrement, il faut voir dans les  
13 taux du coût de service de l'allocation des coûts,  
14 quel serait, disons normalement, le coût en énergie  
15 pour ces mêmes ventes de cent quarante-six millions  
16 (146 M). Parce que, comme j'ai dit tantôt, il y a  
17 le principe qu'Hydro fait pas de profit sur la  
18 revente d'énergie parce que lui il est pas le  
19 producteur, il achète, il revend.

20 Mais c'est un fait que, et en fait, j'ai  
21 fait ce calcul ce matin, dans le dossier tarifaire  
22 de l'année dernière, selon les tableaux, le coût  
23 alloué aux tarifs LG et M pour l'énergie est  
24 environ vingt-sept dollars le mégawattheure  
25 (27 \$/MGh). Mais le tarif en énergie est beaucoup

1 plus que vingt-sept dollars le mégawattheure  
2 (27 \$/MGh).

3 Donc, pour ces ventes de cent quarante-six  
4 millions (146 M) au tarif, les coûts alloués  
5 seront, si on fait le calcul, peut-être vers cent  
6 millions (100 M), les coûts alloués, si c'était  
7 juste du tarif ordinaire et sans le bloc.

8 Alors, ici donc, il y a quand même un coût  
9 supplémentaire d'environ trente-neuf millions  
10 (39 M) dans le... parce que c'est un chiffre  
11 approximatif, mais c'est pour ça que je dis qu'il  
12 faut majorer le coût de la même façon qu'on fait  
13 dans la construction des tarifs actuels.

14 Maintenant, pourquoi exactement? Pour le  
15 LG, le coût des fournitures est de vingt-sept  
16 dollars (27 \$) et le tarif est de trente-quatre  
17 (34 \$)? Je ne peux pas répondre aujourd'hui, je  
18 n'ai pas essayé de voir, mais...

19 Donc, le cavalier est pour les coûts  
20 additionnels. Donc, c'est-à-dire que, vous, cette  
21 classe-là, vous n'allez pas prendre votre  
22 fourniture du même bassin que tout le monde. Vous  
23 allez prendre votre fourniture de cet autre bassin  
24 et qu'il risque d'y avoir des coûts plus élevés que  
25 le bassin principal. Et le cavalier est pour

1 couvrir cette différence. Est-ce que je suis clair?

2 Q. **[113]** Vous l'êtes certainement, absolument très  
3 clair. C'est moi qui ai de la difficulté à suivre,  
4 mais je vais consulter avec nos spécialistes ici  
5 qui vont sûrement pouvoir m'expliquer. Mais ce que  
6 je peux retenir, si je peux simplifier, là, mettre  
7 à sa plus simple expression, c'est que le cavalier  
8 tarifaire comprendrait des coûts qui ne sont pas  
9 inclus dans les coûts additionnels qui sont  
10 présentés au tableau ici?

11 R. Non. Je suis désolé, mais...

12 Q. **[114]** O.K. Mais, ils incluent une partie de ces  
13 coûts-là.

14 R. En fait, ils incluent la différence entre ces coûts  
15 et les coûts de fournitures qu'on aura si la classe  
16 s'alimentait du bassin principal qui est... Bien,  
17 on peut faire une approximation. Disons que c'est  
18 des achats court terme, mais c'est pas exactement  
19 ça, mais...

20 Q. **[115]** Mais, ma question plus globale, là, ce serait  
21 que si les gens qui vont... les clients qui sont  
22 derrière ce cinq cents mégawatts (500 MW) là payent  
23 déjà beaucoup plus que les coûts qu'ils génèrent à  
24 l'entreprise, pourquoi leur allouer un cavalier  
25 tarifaire additionnel? Juste question de principe

1           parce qu'on est déjà au-delà, là, ici. Ils  
2           contribuent déjà beaucoup plus que ce qu'ils  
3           génèrent comme coûts. Donc, pourquoi le cavalier  
4           tarifaire?

5       R. Oui, mais ça, c'est en incluant la composante  
6           « demande » parce qu'on n'a pas inclus leur part  
7           des coûts du réseau de transport et de distribution  
8           du système de facturation, les centres d'appels et  
9           tous les autres coûts, ils ne sont pas là dans ce  
10          tableau.

11       Q. **[116]** Je vous remercie.

12       LE PRÉSIDENT :

13           Je n'ai pas de question. Nous n'avons pas de  
14           question, Monsieur Raphals. Alors, Maître Thibault-  
15           Bédard, est-ce que c'est complet pour vous?

16       Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17           C'est complet.

18       LE PRÉSIDENT :

19           Donc, vous êtes libéré, merci bien pour votre  
20           témoignage.

21       M. PHILIP RAPHALS :

22           Merci beaucoup.

23       LE PRÉSIDENT :

24           Bonne fin de journée. Alors, nous allons procéder  
25           après la pause avec UC. Moins vingt-cinq (10 h 35),

1 ça vous convient? Nous allons reprendre à moins  
2 vingt-cinq (10 h 35), quinze (15) minutes. Merci.  
3 (10 h 34)

4 SUSPENSION

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour, Maître Sicard.

8 PREUVE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Bonjour. Hélène Sicard pour Union des  
11 consommateurs. Alors, nous avons dans la boîte de  
12 témoin, madame Viviane de Tilly. Je vais vous  
13 demander de l'assermenter.

14

---

15 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce sixième (6e)  
16 jour du mois de novembre, A COMPARU :

17

18 VIVIANE de TILLY, analyste, ayant une place  
19 d'affaires au 7000, avenue du Parc, Montréal  
20 (Québec);

21

22 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
23 solennelle, dépose et dit :

24

25

1 INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 Alors, nous avons déposé un affidavit pour adopter,  
3 entre autres, la preuve, C-UC-0010 et la réponse à  
4 la demande de renseignements, C-UC-0012 que madame  
5 de Tilly avait préparé. Alors, je n'ai pas à lui  
6 faire reconnaître ces pièces.

7 Par contre, on a également déposé un  
8 affidavit qui est C-UC-0014, affidavit que l'on  
9 dépose dans tous les dossiers de la Régie et je ne  
10 pose jamais de question là-dessus.

11 Q. [117] Mais, exceptionnellement cette fois-ci, à  
12 cause de la nature du dossier, je vais demander à  
13 madame de Tilly de brièvement... Il est très  
14 succinct son affidavit, si vous le regardez.

15 Mme VIVIANE DE TILLY :

16 R. Tu parles du CV? Pardon.

17 Q. [118] Du CV, je m'excuse. Oui, vous avez raison, je  
18 parle du CV, son curriculum vitae. Il est très  
19 succinct. Alors, je vais lui demander juste de vous  
20 informer brièvement de son parcours et de ses  
21 connaissances pour que vous puissiez suivre après  
22 son témoignage.

23 R. Oui. Alors, je suis diplômée des Hautes Études  
24 Commerciales, un baccalauréat, une maîtrise en  
25 science de la gestion. J'ai une scolarité de

1        doctorat de l'Université Concordia en  
2        administration avec une mineure en économie. J'ai  
3        été boursière du Conseil de recherche en science  
4        humaine du Canada et boursière de l'Alcan Doctoral  
5        Fellowship in Commerce and Administration.

6                J'ai travaillé pendant plus de vingt (20)  
7        ans à Hydro-Québec. Je suis entrée à Hydro-Québec  
8        dans le cadre de la cohorte qui était pour  
9        travailler sur le projet en efficacité énergétique.  
10       J'ai passé quelques années aussi en production. La  
11       dernière année, aux approvisionnements, j'étais  
12       représentante d'Hydro-Québec sur un groupe de  
13       travail sur la fiabilité énergétique au NPCC, à  
14       l'endroit où on discutait des revues triennales,  
15       entre autres, des participants du NPCC.

16               Et ensuite, je crois que j'ai trouvé ma  
17       vocation, j'ai passé douze (12) ans en tarification  
18       à Hydro-Québec Distribution. Et depuis, bien,  
19       depuis deux mille treize (2013)... depuis deux  
20       mille treize (2013), en fait, je suis un cas vivant  
21       des efficacités du Distributeur. Alors, j'ai quitté  
22       Hydro-Québec en deux mille treize (2013) et je suis  
23       à l'Union des consommateurs depuis ce temps-là. Je  
24       suis sur le comité énergie et je suis... et je  
25       siège également sur le conseil d'administration

1 d'Union des consommateurs.

2 Q. [119] Je vous remercie, Madame de Tilly. Alors, je  
3 vais vous demander maintenant de procéder à votre  
4 présentation dans le dossier. Merci.

5 R. Alors, bonjour Madame. Bonjour Messieurs. Je vais  
6 revenir quand même sur Union des consommateurs pour  
7 vous présenter rapidement ce regroupement de dix  
8 (10) ACEF dont cell de Montréal, l'Est, le Nord et  
9 le Sud-Ouest, Laval, Lanaudière, Montérégie Est,  
10 Estrie, Rive-Sud de Québec, Appalaches, Beauce,  
11 Etchemin, Grand-Portage, ainsi que le CIB de la  
12 Mauricie. Le CIB, c'est le Centre d'intervention  
13 budgétaire et sociale de la Mauricie.

14 Bon. D'emblée, UC approuve les principes  
15 généraux de la proposition du Distributeur  
16 quoiqu'un certain malaise puisse exister quant à la  
17 façon discriminatoire dont les clients sont ou  
18 seront traités et sur le fait que la maximisation  
19 des revenus, bien qu'elle serait bénéfique pour  
20 l'ensemble des clients actuels du Distributeur,  
21 nous semble a priori incompatible avec la loi.

22 Je ne reviendrai pas en détail sur tous les  
23 facteurs invoqués par le Distributeur pour  
24 justifier sa proposition, sauf en ce qui concerne  
25 l'ampleur des demandes d'alimentation reçues de la

1 part des mineurs de cryptomonnaie.

2 Depuis le début du dossier, on s'interroge  
3 sur la quantité de mégawatts qui est en cause. Est-  
4 ce qu'on parle de dix-huit mille (18 000)? Six  
5 mille cinq cents (6500)? Trois mille cinq cents  
6 (3500)? Tous ces chiffres ont été longuement  
7 discutés en interrogatoire. Comprenons tout de même  
8 que trois mille cinq mégawatts (3500 MW), c'est  
9 énorme, c'est près de vingt-cinq térawattheures  
10 (25 TWh) alimenté à pied levé. Cela dépasse  
11 l'imagination. Et on peut supposer que le cadre  
12 légal actuel n'a jamais été écrit en prévoyant  
13 cette réalité. Est-ce qu'un volume de vingt-cinq  
14 térawattheures (25 TWh) qui s'installerait au  
15 Québec, c'est réaliste?

16 (10 h 39)

17 Je consulte depuis le début du dossier un  
18 site web qui présente la consommation en énergie du  
19 minage du bitcoin seulement, la consommation en  
20 énergie mondiale. Alors, il suffit d'aller sur un  
21 moteur de recherche et d'indiquer « bitcoin énergie  
22 et consommation » et on tombe tout de suite dessus.  
23 Ça s'appelle le Digiconomist. Oui. Selon ce site,  
24 le minage d'une seule transaction de bitcoin  
25 exigerait près de neuf cents kilowattheures

1 (900 kWh) d'énergie.

2 À l'échelle mondiale, on parle d'une  
3 consommation qui varie entre cinquante (50) et  
4 soixante-treize (73) présentement. Je ne peux pas  
5 vous dire pourquoi il y a un seuil inférieur puis  
6 un seuil supérieur. Au début de l'année deux mille  
7 dix-huit (2018), on parlait de seize (16 TWh) et  
8 trente-deux térawattheures (32 TWh). Donc, on voit  
9 la grosse progression qu'il y a eu en deux mille  
10 dix-huit (2018).

11 Est-ce que ces données sont fiables? Je ne  
12 sais pas du tout. Mais ce que je sais, c'est que la  
13 personne qui opère ce site est un spécialiste du  
14 bitcoin qui travaille chez PWC, et on le cite même  
15 dans The Economist. Il s'appelle Alex de Vries.  
16 Bon. Alors, c'est une information que, comme je  
17 dis, je consulte depuis le début du dossier. Et ça  
18 donne une idée de la quantité colossale d'énergie  
19 qui est utilisée par le bitcoin.

20 Cela étant dit, je veux discuter de quatre  
21 sujets qui ont été longuement abordés jusqu'à  
22 présent : la création d'une catégorie de  
23 consommateurs, l'approbation d'un tarif dissuasif,  
24 le bloc dédié de trois cents mégawatts (300 MW), le  
25 traitement des clients actuels de l'usage

1 cryptographique.

2           Création d'une catégorie de consommateurs.  
3 Alors, nous avons compris au cours des audiences,  
4 que ce soit par les questions de la Régie et les  
5 réponses des intervenants, qu'il existe une grande  
6 difficulté à définir la catégorie de consommateurs  
7 dont il est question lorsqu'on parle des mineurs  
8 des cryptomonnaies.

9           Effectivement, définir une catégorie de  
10 consommateurs en se basant sur un usage, ce n'est  
11 pas souhaitable, c'est assez difficile. On a fait  
12 référence souvent au tarif domestique qui est un  
13 tarif basé sur un usage comme si ça allait de soi  
14 et que c'était facile pour le tarif domestique de  
15 définir ce qui est concerné. Or, ce n'est pas tout  
16 à fait le cas. Si on lit l'article 2.1, on dit  
17 que :

18                   Les tarifs domestiques s'appliquent  
19                   seulement à l'abonnement au titre  
20                   duquel l'électricité est livrée pour  
21                   un usage domestique, sauf dans les cas  
22                   d'exception prévus dans le présent  
23                   chapitre.

24 Alors, je ne sais pas si vous avez déjà lu les cas  
25 d'exception. Je vais vous en lire un. C'est

1 l'article 2.11 qui concerne les gîtes touristiques  
2 ou résidences de touristes. Alors on dit, c'est une  
3 exception :

4 Le tarif D s'applique à l'abonnement  
5 au titre duquel l'électricité livrée  
6 est destinée à un logement exploité en  
7 tant que gîte touristique, où  
8 l'exploitant réside et offre au plus 9  
9 chambres en location ainsi que le  
10 petit-déjeuner...

11 on est dans le règlement tarifaire, là,  
12 ... et éventuellement d'autres  
13 services réservés exclusivement aux  
14 personnes qui louent des chambres.

15 C'est un cas d'exception du tarif domestique. Je  
16 n'ai pas fait une étude comparative historique sur  
17 les différents règlements tarifaires depuis la  
18 nationalisation de l'électricité. Je suppose que  
19 les cas d'exception se sont ajoutés au fil du temps  
20 à mesure que le marché s'est transformé et que des  
21 problématiques d'application ou d'interprétation du  
22 tarif se sont présentées.

23 Tout ça pour dire que la définition d'une  
24 catégorie de consommateurs concernée par la  
25 proposition du Distributeur ne doit pas

1           n ecessairement tenir sur une ligne et peut pr evoir  
2           des exceptions et pourra  evoluer dans le temps.  
3           Est-ce que cette d efinition sera parfaite du  
4           premier coup? Probablement pas. Est-ce que son  
5           application demandera que des analyses de charges  
6           in situ soient faites dans certains cas? Peut- etre.  
7           Mais cela n'est pas une raison pour ne pas aller de  
8           l'avant vu l'urgence d'une situation tout  a fait  
9           exceptionnelle.

10          (10 h 44)

11                    Dans son m emoire, UC pr econise que tous les  
12           clients qui utilisent l' electricit e pour usage  
13           cryptographique, peu importe le tarif auquel ils,  
14           ou, seraient normalement factur es, soient soumis  a  
15           des tarifs et conditions similaires, dont  
16           l'interruption pendant trois cents (300) heures,  
17           l'interruption de la consommation. Ce que nous  
18           comprenons du Distributeur, c'est qu'il n'est pas  
19           ferm e  a cette id ee et  eventuellement,  a pourrait  
20           arriver. Mais pour l'instant, il pr ef ere s'en tenir  
21           avec les clients qui ont au moins cinquante  
22           kilowatts (50 KW) d'installations cryptographiques.

23                    En revanche, le Distributeur a  evoqu e le  
24           fait que  a serait difficile d'interrompre les  
25           petits clients pendant trois cents (300) heures.

1           Pourtant, on comprend que sa proposition c'est  
2           qu'il y ait un tarif, très, très, très élevé  
3           pendant ces trois cents (300) heures, qui amènerait  
4           les clients à s'effacer de facto. Et alors, pour  
5           les petits clients, le Distributeur propose des  
6           options tarifaires dans le dossier 4057 qui sont,  
7           justement, basées sur un signal de prix et qui  
8           supposent un effacement en pointe, alors on ne voit  
9           pas comment ça serait difficile d'appliquer. Mais  
10          pour l'heure, nous sommes satisfaits des  
11          explications du Distributeur et recommandons  
12          toutefois à la Régie d'exiger du Distributeur qu'il  
13          fasse un suivi de la situation.

14                 Alors, le deuxième sujet, c'est  
15          l'approbation d'un tarif dissuasif. Le tarif  
16          dissuasif vise indirectement à soustraire le  
17          Distributeur de son obligation de servir. Selon les  
18          réponses du Distributeur à notre interrogatoire, on  
19          comprend qu'un tarif dissuasif vise uniquement à  
20          modifier un comportement et que son niveau ne  
21          repose pas sur une analyse des coûts et revenus  
22          requis. Par exemple, les frais de branchement des  
23          réseaux spéciaux en réseaux autonomes existent  
24          depuis toujours, sont de cinq mille dollars  
25          (5000 \$) et n'ont jamais été révisés. Ils ne sont

1 pas basés non plus sur... c'est ça, sur une analyse  
2 des coûts.

3 Lors des audiences du trente et un (31)  
4 octobre, le Distributeur nous apprenait que parmi  
5 les mineurs potentiels sondés, deux clients  
6 seraient intéressés tout de même à opérer leur  
7 entreprise de minage de cryptomonnaie au tarif  
8 dissuasif. A priori, cela nous semble anecdotique,  
9 mais par précaution, on ne voit pas pourquoi ce  
10 tarif serait tout simplement plus élevé.

11 Alors, pour ce qui est du péril de voir  
12 s'installer dix-huit mille (18 000), six mille  
13 (6000) ou trois mille cinq cents mégawatts  
14 (3500 MW) de nouvelles demandes pour la  
15 cryptomonnaie, le minage de cryptomonnaie, le  
16 travail est fait, mais il reste une opportunité,  
17 celle de vendre des surplus.

18 Les surplus. Les surplus chroniques du  
19 Distributeur, depuis dix (10) ans, depuis la crise  
20 de deux mille huit (2008), ont occupé la Régie, les  
21 intervenants, les politiciens, les journalistes. On  
22 parlait des contrats d'énergie éolienne dont on  
23 n'avait plus besoin et qui coûtaient cher, du  
24 contrat de TCE dont on n'avait plus besoin mais qui  
25 coûtait cher. Pendant toutes ces années, on aurait

1 bien aimé trouver une façon d'écouler ces surplus  
2 causés par des approvisionnements post-  
3 patrimoniaux.

4 Rappelons que pas plus tard que l'année  
5 dernière, le Distributeur a même eu l'idée  
6 saugrenue, et heureusement rejetée par la Régie, de  
7 proposer un programme de conversion des systèmes de  
8 chauffage des clients commerciaux. Des surplus à  
9 écouler, donc.

10 J'ouvre une petite parenthèse qui nous  
11 ramène en mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983)  
12 alors qu'Hydro-Québec lance un programme de  
13 biénergie CII. C'était un programme de subvention  
14 des systèmes... de systèmes électriques chez les  
15 clients qui chauffaient aux combustibles, assorti  
16 du tarif BT. Ce programme-là, c'était une réponse à  
17 des circonstances très particulières liées à la  
18 mise en service de la phase 1 de La Grande, il  
19 s'agissait de vendre des surplus sans impact sur  
20 les coûts de puissance.

21 En deux mille un (2001), dans le nouveau  
22 contexte réglementaire, le Distributeur demandait  
23 l'abrogation du tarif BT, il n'y avait plus de  
24 surplus, on était dans un nouveau régime et on ne  
25 pouvait pas alimenter le tarif avec l'énergie

1 patrimoniale. C'est ça, parce que le tarif BT était  
2 un tarif de gestion de la consommation. Selon  
3 l'article 52.1 de la Loi, je vais vous lire un  
4 extrait :

5 Un tarif de gestion de la consommation  
6 désigne un tarif applicable par le  
7 distributeur d'électricité à un  
8 consommateur...

9 On ne parle pas d'une catégorie de clients. Donc...  
10 ... à un consommateur qui le demande  
11 pour lequel le coût de la fourniture  
12 est établi en fonction du prix de  
13 marché et dont le service peut être  
14 interrompu par ce distributeur.

15 (10 h 25)

16 Le décret fait référence à l'article 52.1  
17 de la loi, le décret 646 de deux mille dix-huit  
18 (2018).

19 Alors, UC est d'avis que la vente du bloc  
20 d'énergie de trois cents mégawatts (300 MW)  
21 associée à des surplus identifiés sur une période  
22 très précise au prix du marché qui résulterait  
23 d'une enchère, interruptible pendant les heures de  
24 pointe, s'apparente grandement au programme de  
25 biénergie CII hormis le fait que le Distributeur ne

1 financera heureusement pas les équipements de  
2 cryptomonnaie, le cryptage de monnaie.

3           Donc, le prix de l'énergie qui résulte de  
4 l'enchère pour chacun des clients et que la Régie  
5 serait appelée à approuver possède toutes les  
6 caractéristiques d'un tarif de gestion de la  
7 consommation au sens de la loi. Nous avons un  
8 consommateur qui est prêt à payer un prix de marché  
9 et on ne peut pas être plus près de la valeur du  
10 prix de marché lorsqu'on parle du résultat d'une  
11 enchère pour de l'énergie dont le service peut être  
12 interrompu par Hydro-Québec, le Producteur. Donc,  
13 la proposition du Distributeur nous semble  
14 respecter la loi.

15           Il peut être difficile de justifier  
16 légalement la majoration minimale de un sou (1 ¢)  
17 par kilowattheure par rapport à un tarif de  
18 référence mais ça ressemble étrangement à la notion  
19 du prix de réserve qui peut être fixé par une  
20 personne qui vend aux enchères, c'est-à-dire le  
21 prix en-dessous duquel il ne sera pas tenu de  
22 vendre, alors... Sauf que dans ce cas ici, le  
23 Distributeur l'annonce, c'est pas gardé secret.

24           Les clients actuels, ceux qui sont... ceux  
25 qui ont déjà installé des équipements, alors, la

1 proposition du Distributeur, ce que je comprends,  
2 c'est que le prix le plus bas qui résulterait de  
3 l'enchère serait appliqué aux clients actuels.  
4 C'est ça, le prix le plus bas. Ça nous semble  
5 difficilement justifiable selon la loi et peu  
6 équitable.

7 En fait, nous, on a peur des précédents,  
8 dans tout ce dossier-là, on a vraiment peur des  
9 précédents et ce qui pourrait être... ce qui  
10 pourrait arriver un jour aux clients résidentiels  
11 si on décide que... Enfin, voilà.

12 Je vous ai parlé tout à l'heure du dossier  
13 3471 sur l'abrogation du tarif d'été, j'y reviens.  
14 Le Distributeur souhaitait dans son dossier faire  
15 passer sur deux ans le prix de l'énergie de trois  
16 point quatre sous (3.4 ¢) à huit sous (8 ¢) le  
17 kilowatt-heure. Je vous lis un extrait de la  
18 décision de la Régie, la décision 2002-115.

19 Selon la Régie, les clients du  
20 Distributeur auraient été en droit de  
21 recevoir un message clair sur  
22 l'évolution du tarif. La preuve  
23 entendue porte la Régie à croire que  
24 ce ne fut pas le cas. Les  
25 communications furent loin d'être

1                   optimales, le message du Distributeur  
2                   annonçant une stabilisation, voir un  
3                   gel des tarifs...

4           Pardon, j'ai pas mis la virgule au bon endroit.

5                   Plusieurs entreprises ont procédé à  
6                   des investissements importants sur la  
7                   base de cette prémisse. On peut  
8                   comprendre leur surprise face à la  
9                   proposition du Distributeur.

10           J'ouvre une petite parenthèse pour dire qu'il y a  
11           un an, le Distributeur faisait du démarchage.

12           Enfin. Je poursuis la décision de la Régie.

13                   Une continuité dans l'approche  
14                   tarifaire est généralement préférable,  
15                   notamment dans les cas où des  
16                   investissements importants doivent  
17                   être effectués par les clients tels  
18                   que ceux pour les systèmes de  
19                   chauffage. Les clients du Distributeur  
20                   ont investi dans des équipements de  
21                   biénergie...

22           C'est-à-dire :

23                   Les clients du Distributeur qui ont  
24                   investi dans des équipements de  
25                   biénergie sont en droit de s'attendre

1 à une stabilité tarifaire et de  
2 profiter des économies potentielles  
3 liées au tarif. La Régie croit  
4 important d'éviter dans la mesure du  
5 possible des chocs tarifaires  
6 applicables à la facturation de la  
7 clientèle consommatrice d'électricité.  
8 La proposition du Distributeur d'un  
9 ajustement sur deux ans de la facture  
10 des clients au tarif BT suivant un  
11 facteur d'augmentation annuelle et  
12 cumulative de cinquante-cinq pour cent  
13 (55 %) est difficilement acceptable  
14 dans la mesure où le résultat final  
15 dépasse le niveau des tarifs généraux.  
16 C'était... Donc, la Régie avait refusé la  
17 proposition du Distributeur d'abroger le tarif BT,  
18 qui s'est représenté, je crois, un an plus tard  
19 devant la Régie dans le dossier 3531 et encore une  
20 fois, le Distributeur proposait des... des  
21 ajustements tarifaires et un tarif de transition  
22 pour les clients entre autres qui utilisent l'usage  
23 de photosynthèse.

24 Alors, la Régie écrivait dans sa décision :

25 Lors de l'abrogation du tarif BT, les

1 clients producteurs en serres qui font  
2 l'usage de photosynthèse n'auront  
3 d'autres alternatives que de passer au  
4 tarif domestique s'il s'agit  
5 d'activités agricoles ou au tarif  
6 général s'il s'agit d'activités  
7 commerciales ou industrielles. Pour  
8 les usages de photosynthèse, le  
9 Distributeur propose un tarif de  
10 transition pour les clients qui  
11 n'auront pas accepté un incitatif.

12 (10 h 54)

13 L'augmentation annuelle de huit pour cent  
14 (8 %) en plus de la hausse moyenne qui serait  
15 accordé par la Régie pour l'ensemble du  
16 Distributeur a été rejetée par la Régie qui la  
17 trouvait trop élevée. Elle l'a fixée à cinq pour  
18 cent (5 %). Alors, même dans ce tarif de transition  
19 là, la Régie s'inquiétait du choc tarifaire.

20 Pour ces raisons, nous invitons la Régie à  
21 considérer que les clients actuels, qui sont déjà  
22 en service, qui ont pris des décisions d'affaires  
23 basées sur un prix de l'énergie des tarifs M ou L,  
24 aient droit à une période de transition pour  
25 encaisser la hausse. Et ça met fin à ma

1           présentation.

2       Q. **[120]** Merci, Madame de Tilly. J'aimerais juste pour  
3           poser une question pour bien clarifier. Vous nous  
4           avez parlé du tarif dissuasif. Alors, je comprends  
5           de votre témoignage que si le quinze sous (15 ¢)  
6           proposé par Hydro-Québec, et corrigez-moi si j'ai  
7           tort, n'est pas nécessaire pour vraiment dissuader  
8           presque tous les clients, il faudrait à ce moment-  
9           là penser à l'augmenter.

10       R. S'il y a une crainte que ce ne soit pas suffisant,  
11           il peut tout simplement augmenter. Il repose pas  
12           sur des coûts.

13       Q. **[121]** C'est ce qu'on comprend.

14       R. On veut juste que le comportement ne se fasse pas.  
15           Alors, il peut tout simplement être augmenté.

16       Q. **[122]** Donc, on vise à limiter le comportement des  
17           clients.

18       R. Plus que limiter, on n'en veut pas de ce  
19           comportement-là.

20       Q. **[123]** O.K. Je vous remercie. Alors madame de Tilly  
21           est disponible pour contre-interrogatoire.

22       LE PRÉSIDENT :

23           Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des  
24           questions?

25

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Bonjour, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bonjour, Maître Charlebois.

5 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

6 Pierre-Olivier Charlebois pour Bitfarms.

7 Q. **[124]** Bonjour. Deux questions. La première, à la  
8 toute fin de votre exposé vous avez parlé  
9 longuement des clients existants et du traitement  
10 qu'ils devraient recevoir de la part du  
11 Distributeur. Je voudrais juste qu'on s'entende :  
12 est-ce que UC est d'accord avec le fait que le  
13 traitement des clients existants va être traité  
14 dans le cadre de la phase 3 du présent dossier.

15 R. Oui.

16 Q. **[125]** Très bien. Maintenant, si j'ai bien compris  
17 votre exposé, vous semblez être d'accord et  
18 recommandez à la Régie d'y aller avec une  
19 majoration du prix de la composante en énergie.

20 R. Ce que j'ai dit c'est que, a priori, ça semblait  
21 pas respecter la Loi mais qu'il y avait peut-être  
22 une porte de sortie en faisant référence au prix de  
23 réserve qui est assez fréquent, qui est un concept  
24 assez fréquent lorsqu'il s'agit de vente aux  
25 enchères, c'est-à-dire le prix en dessous duquel un

1           vendeur ne vendra pas.

2                       Alors, dans ce cas ici, est-ce que par  
3           analogie on pourrait dire qu'en bas d'une  
4           majoration d'une cent le kilowattheure (1 ¢/kWh) le  
5           Distributeur ne vendrait pas? Ça se ressemble  
6           beaucoup.

7   Q. **[126]** Ça se ressemble beaucoup, ça ressemble à une  
8           majoration vous voulez dire?

9   R. Oui.

10 Q. **[127]** Et on a vu tantôt...

11 R. Bien, je pourrais...

12 Q. **[128]** Oui, allez-y, pardon.

13 R. Pardon. Je pourrais compliquer...

14 Q. **[129]** Bien sûr.

15 R. Je pourrais compléter - compliquer, c'est déjà  
16           assez compliqué - je pourrais compléter en disant  
17           que le Distributeur, lui, a quand même une  
18           conception du prix de marché lorsqu'il décide de  
19           mettre trois cents mégawatts (300 MW) aux enchères.  
20           Il a consulté les clients, il voit ce qui se passe.  
21           Alors, il sait à partir de quel prix c'est  
22           raisonnable de vendre son kilowattheure. Les  
23           kilowattheures, bien, raisonnables, juste le  
24           kilowattheure vaut plus qu'un kilowattheure normal.  
25           Voilà.

1 Q. **[130]** D'accord. Donc, ce que vous dites c'est que,  
2 essentiellement, on devrait se fier sur le prix que  
3 le client est prêt à payer pour le kilowattheure  
4 afin de fixer le prix de la composante en énergie.

5 R. Mais je mets quand même une petite réserve en  
6 parlant du prix de réserve que le Distributeur,  
7 lui, a quand même une conception du prix auquel il  
8 doit s'attendre ou le prix... Il a une idée du prix  
9 que les clients sont prêts à payer.

10 Q. **[131]** D'accord.

11 R. Sinon on n'en fait pas d'enchère, il n'y a pas  
12 d'encan. Si le Distributeur veut vendre uniquement  
13 aux tarifs M et L, bien pourquoi faire une enchère.  
14 (10 h 59)

15 Q. **[132]** Et vous avez vu au cours de cette audience  
16 que certains clients du Distributeur qui oeuvrent  
17 ou qui oeuvreront dans ce secteur-là sont venus  
18 dire que eux, évidemment, ils n'étaient pas prêts à  
19 supporter une majoration et qu'une augmentation du  
20 prix de la composante en énergie allait affecter  
21 négativement leur modèle d'affaires et que ça  
22 remettait en question le développement au Québec.  
23 Pourriez-vous concilier donc, cette position-là  
24 avec le fait que vous dites que le Distributeur a  
25 une idée du prix que les clients sont prêts à

1 payer, que c'est dans cette circonstance-là qu'il  
2 propose une majoration.

3 R. C'est délicat. C'est délicat. Effectivement, les  
4 clients ont investi avec... Et d'ailleurs, c'est la  
5 raison pour laquelle j'ai cité deux décisions de la  
6 Régie, ça ressemblait beaucoup. L'abrogation du  
7 tarif BT, les clients payaient trois point quatre  
8 sous (3,4 ¢) à peu près le kilowattheure (kWh) et  
9 c'est passé à huit (8 ¢) assez rapidement. Alors,  
10 il y a eu une période de transition et ça affectait  
11 tous ces clients-là, de la même façon.

12 En fait, chacun des clients,  
13 individuellement, ils... tu sais, ils n'étaient pas  
14 préoccupés par le fait qu'on était passé d'une  
15 structure industrielle où Hydro était intégré vers  
16 un Hydro désintégré. C'est à cause de ça, de la  
17 Loi, que leur tarif passait de trois point quatre  
18 (3,4 ¢) à huit (8 ¢). Ils sont venus, je me  
19 souviens, dans les audiences là, c'était rempli là,  
20 c'était rempli là.

21 Q. **[133]** Hum.

22 R. Tous les représentants de chaque industrie sont  
23 venus dire à quel point c'était un choc tarifaire.  
24 La Régie était préoccupée par ce choc tarifaire-là,  
25 mais a accepté des périodes de transition, ce qui

1 est assez fréquent. Et c'est notre recommandation  
2 que, par équité, oui, que ceux qui sont installés  
3 présentement paient le même tarif ou le tarif le  
4 plus bas de l'enchère, mais avec une période de  
5 transition raisonnable pour permettre d'absorber  
6 les coûts.

7 Q. **[134]** Encore une fois, juste pour qu'on s'entende,  
8 cette partie-là où il y a une période de transition  
9 ou tout ça, c'est applicable aux clients existants?

10 R. Oui.

11 Q. **[135]** Et que ça va être traité à l'étape 3 du  
12 présent dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[136]** Très bien. Une des options qui a été mises  
15 sur la table, dans le présent dossier, par  
16 différents intervenants, c'est la possibilité d'y  
17 aller avec un processus de sélection qui exclurait,  
18 donc, une majoration du prix de la composante en  
19 énergie et qui ne serait basé que sur des critères  
20 de retombées économiques. On peut y ajouter  
21 d'autres critères, notamment le critère de la  
22 localisation. Mais que pensez-vous? Avez-vous une  
23 position sur cette possibilité-là ou cette  
24 hypothèse-là?

25 R. Hum... Plusieurs de ces... C'est parce que ça

1           reposerait sur des présomptions et des hypothèses  
2           et qui ne permettraient pas nécessairement de  
3           discriminer les propositions. S'il s'agissait de  
4           maximiser les revenus... Peut-être qu'il y aurait  
5           une position très simple, c'est de n'accepter que  
6           des clients au tarif M. Mais pour l'utilisation  
7           d'autres critères, développement économique,  
8           localisation, ça complexifierait et rendrait peut-  
9           être bien arbitraire le processus de sélection.

10        Q. **[137]** Tantôt, avec l'exposé de monsieur Raphals, on  
11        a vu que les clients au tarif M et au tarif LG,  
12        avec le bloc de trois cents mégawatts (300 MW),  
13        permettraient de générer des revenus qui allaient  
14        dépasser les coûts associés à ce nouveau bloc-là.  
15        Ne serait-il pas, de cette façon-là, une manière de  
16        maximiser les revenus, justement? De par le fait  
17        qu'ils paient davantage que les coûts qu'ils  
18        génèrent?

19        R. Bien. En fait, le critère serait inutile s'il n'y a  
20        pas de majoration des tarifs M ou LG. On ne  
21        maximise pas les revenus si on leur demande le même  
22        tarif qui existe actuellement.

23        Q. **[138]** Même s'ils paient davantage que leurs coûts?

24        R. Ça, il y a plein de clients qui paient davantage  
25        que leurs coûts, dans chaque catégorie tarifaire.

1 Les clients, oui, je crois que dans chaque  
2 catégorie, ça regroupe un ensemble de clients. Il y  
3 en a qui paient plus, il y en a qui paient moins  
4 que leurs coûts, mais ils sont assez similaires.  
5 (11 H 04)

6 Q. **[139]** Très bien. Donc, juste pour confirmer la  
7 position de UC, c'est que la Régie devrait opter  
8 pour un processus de sélection qui inclurait une  
9 majoration de la composante en énergie qui pourrait  
10 être associée à d'autres critères de développement  
11 économique aussi mais, essentiellement, il y aurait  
12 une majoration de la composante en énergie?

13 R. Comme la proposition du Distributeur. C'est la  
14 proposition du Distributeur.

15 Q. **[140]** Oui, c'est effectivement la proposition du  
16 Distributeur mais je veux juste confirmer que c'est  
17 la position d'UC également et que vous supportez  
18 cette proposition.

19 R. On la supporte... c'est compliqué. On la supporte  
20 mais c'est... comme je disais, d'emblée, c'est une  
21 situation qui est assez exceptionnelle puis peut-  
22 être que le cadre réglementaire n'est pas assez  
23 souple pour... pour traiter cette demande-là. Mais  
24 on la supporte, oui. Maximiser les revenus, c'est  
25 au bénéfice de l'ensemble de la clientèle. Je

1           pourrais dire que, depuis dix (10) ans, là, les  
2           clients d'Hydro-Québec en ont bavé avec tous ces  
3           surplus puis il me semble que c'est juste des  
4           mauvaises nouvelles qu'on a eues. Là, bien, il y en  
5           a une, une bonne nouvelle qui pourrait... qui  
6           pourrait profiter à l'ensemble des clients.

7    Q. **[141]** Très bien. Merci beaucoup.

8           Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9           Ça termine mes questions, Monsieur le Président.  
10          Merci.

11         LE PRÉSIDENT :

12         Merci, Maître Charlebois. Maître Falardeau.

13         CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS FALARDEAU :

14    Q. **[142]** Bonjour, Monsieur le Président. Une question  
15         de clarification. Vous parlez de période de  
16         transition et même, si j'ai bien compris,  
17         transition raisonnable. Mais, selon vous, elle  
18         serait étendue sur combien de temps?

19    R. Bien, je crois qu'on... ça va être discuté,  
20         justement, dans la phase 3, mais souvent les tarifs  
21         des transitions, ça peut-être trois ans, ça peut  
22         être cinq ans. Oui.

23    Q. **[143]** Ça, comment dire? C'est le constat général  
24         mais, selon vous, là, si vous vous mouillez un  
25         petit peu, vous iriez à quoi, deux ans, trois ans?

1 R. Bien, compte tenu de la... ici, depuis le début des  
2 audiences et depuis le début du dossier, on parle  
3 de la pérennité d'une industrie qui... on n'est pas  
4 convaincu que ça va être encore là dans cinq ans ou  
5 dans dix (10) ans, là. Il faudrait une période de  
6 transition assez rapide.

7 Q. **[144]** Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Tremblay.

10 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

11 Pas de questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Legault.

14 Me LOUIS LEGAULT :

15 Deux questions, Monsieur le Président, merci.

16 INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT :

17 Q. **[145]** Louis Legault pour la Régie. Madame de Tilly,  
18 à la page 14 de votre mémoire, vous faites la  
19 recommandation suivante :

20 UC recommande donc à la Régie d'exiger  
21 du Distributeur de déposer le plus  
22 rapidement possible une demande visant  
23 la reprise des livraisons de la  
24 centrale TCE sur la base d'une analyse  
25 de rentabilité qui tiendrait compte

1 des revenus de l'usage cryptographique  
2 et de dédier, le cas échéant,  
3 l'énergie du contrat à un nouveau bloc  
4 dédié pour usage cryptographique de  
5 500 MW livrable à partir de 2022.

6 Première question qui découle de cette  
7 recommandation. Est-ce que votre recommandation  
8 tient compte des impacts environnementaux, de  
9 l'impact de repartir TCE et l'application du SPEDE  
10 et de la nécessité d'aller chercher des crédits?  
11 Est-ce que vous en tenez compte dans votre  
12 recommandation?

13 R. Non. Pour l'instant, c'est déposer une analyse de  
14 rentabilité qui tiendrait compte des coûts du  
15 SPEDE. Cependant, pour les impacts  
16 environnementaux, c'est... je me dis que, si les  
17 mineurs de cryptomonnaies ne s'installent pas ici,  
18 ils vont s'installer ailleurs, où les... les  
19 impacts environnementaux sont peut-être... seront  
20 peut-être là aussi, là. Si on s'installe dans un  
21 pays où on brûle du charbon pour faire de  
22 l'électricité, bien, ça ne sera pas préférable.

23 Q. **[146]** Alors, vous iriez jusqu'à dire que, de  
24 s'installer au Québec et d'utiliser de  
25 l'hydroélectricité, ça serait une bonne chose pour

1 la planète?

2 R. Oui.

3 Q. **[147]** La deuxième question qui ressort de ce  
4 paragraphe... de cette recommandation. Compte tenu  
5 du niveau d'incertitude... puis vous venez d'en  
6 parler quand vous répondiez à mon prédécesseur,  
7 donc il a été abondamment question de pérennité,  
8 là, de la part du Distributeur quant à cette  
9 industrie. Est-ce qu'il n'est pas précipité de  
10 faire une recommandation quant au redémarrage de  
11 TCE compte tenu de l'incertitude reliée à cette  
12 nouvelle industrie?

13 (11 h 09)

14 R. Je dirais que, dans un premier temps, il faut au  
15 moins regarder l'analyse de rentabilité. On a des  
16 besoins urgents en puissance... pas urgent mais on  
17 a des besoins en puissance, cinq cents mégawatts  
18 (500 MW), ça serait bienvenu. Et, maintenant, de...  
19 à partir de l'analyse de rentabilité dans le  
20 contexte justement de, est-ce que ça va être  
21 pérenne ou pas, quels sont les risques. Il ne reste  
22 pas beaucoup d'années. Il ne resterait pas beaucoup  
23 d'années au contrat de TCE. Et voilà ça pourrait  
24 être fait. Sinon, bien, c'est peut-être un mineur  
25 de cryptomonnaie qui achètera TCE à l'échéance du

1 contrat.

2 Q. [148] Merci, Madame de Tilly. Je n'ai pas d'autres  
3 questions, Monsieur le Président.

4 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. [149] J'ai une question, Madame de Tilly, mais je  
7 pense que vous y avez répondu, mais je veux m'en  
8 assurer. À la page 10, vous avez une recommandation  
9 qui est... En tout cas, on s'interroge beaucoup  
10 qu'est-ce qui arrive avec le cinquante kilowatts  
11 (50 kW) et moins. Et le moyen que vous avez trouvé,  
12 vous, ça serait de faire un suivi dans le cadre de  
13 d'un prochain dossier tarifaire. Est-ce que ce  
14 style de suivi ou « monitoring » entre guillemets  
15 par le Distributeur est faisable, est facile ou il  
16 y a un niveau qui ne serait pas détectable? Par  
17 exemple, une seule machine dans une maison est-ce  
18 que c'est détectable?

19 R. Je crois qu'il faut être pratique aussi. Une seule  
20 machine, probablement pas détectable, encore que  
21 c'est... ça pourrait être surprenant. Mais je crois  
22 que le Distributeur peut les voir rapidement les  
23 clients qui ont une consommation d'énergie  
24 supérieure ou très stable dans le temps. Parce  
25 qu'on s'entend, c'est un fort FU. Alors, le

1 Distributeur peut les détecter.

2 Q. [150] Et au terme de cette analyse-là, ça  
3 permettrait de voir s'il y a un problème réel ou  
4 non?

5 R. Oui, oui, parce que c'est peut-être anecdotique,  
6 c'est peut-être marginal ou c'est peut-être réel.

7 Q. [151] Alors je vous remercie. Maître Sicard, est-ce  
8 que vous avez d'autres...

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Non, pas de réinterrogatoire.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Ça complète?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Ça complète.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Ce fut efficace. Alors oui.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Avec les contre-interrogatoires, on a bien  
19 respecté. Voilà!

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci bien. Nous sommes prêts à procéder avec la  
22 FCEI.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Pouvez-vous libérer mon témoin, par exemple, s'il  
25 vous plaît?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Prenez pour acquis quand je dis « merci  
3 bien », ça inclut la libération.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 O.K.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, je comprends. Merci. Alors vous êtes libérée,  
8 Madame de Tilly.

9

10 PREUVE DE LA FCEI

11

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour aux membres  
14 du banc. André Turmel pour la FCEI. Alors, vous  
15 reconnaissez monsieur Antoine Gosselon qui a pris  
16 place dans la boîte des témoins. Donc, pendant  
17 qu'on allume les machines et qu'on distribue le  
18 papier, donc tout à l'heure nous allons coter la  
19 présentation de la FCEI PowerPoint, je prends de  
20 l'avance sur madame la greffière, qui sera  
21 nécessairement C-FCEI-0017.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Est-ce qu'elle est déposée, Maître Turmel?

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Non. Alors C-FCEI-0017. Quand vous serez prête, on

1           pourra assermenter monsieur Gosselin.

2

3           C-FCEI-0017 :           Présentation PowerPoint

4

5           L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce sixième (6e)

6           jour du mois de novembre, A COMPARU :

7

8           ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
9           d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

10

11          LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
12          solennelle, dépose et dit :

13

14          INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

15          Q. **[152]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Alors, dans le  
16          dossier, vous avez donc travaillé et préparé et  
17          rédigé le mémoire de la FCEI sous la cote  
18          C-FCEI-0010, de même que la présentation PowerPoint  
19          de ce matin sous la cote C-FCEI-0017. Je comprends  
20          que le tout a été rédigé par vous?

21          R. Oui.

22          Q. **[153]** Et le tout représente la position de la FCEI?

23          R. Oui.

24          Q. **[154]** Et vous l'adoptez pour valoir comme votre  
25          témoignage écrit en l'instance?

1 R. Oui.

2 Q. **[155]** Est-ce que vous avez des corrections dans la  
3 preuve écrite, C-FCEI-0010?

4 R. Non.

5 (11 h 14)

6 Q. **[156]** Alors je vous laisse faire votre  
7 présentation.

8 M. ANTOINE GOSSELIN :

9 R. Merci. Bonjour Monsieur le Président, madame la  
10 régisseuse, monsieur le régisseur. Alors, je vais  
11 être assez bref. Je veux simplement vous  
12 rappeler...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, merci Madame la greffière.

15 Q. **[157]** Vous pouvez procéder, Monsieur Gosselin.

16 R. Merci. Alors comme je disais, je vais être assez  
17 bref, je vais faire un rappel rapide des  
18 recommandations qu'on a formulées dans notre  
19 mémoire. Et puis il y a un certain nombre de ces  
20 recommandations-là sur lesquelles je vais revenir  
21 par la suite. Et puis ici, vous avez, dans la  
22 présentation, là, les éléments en rouge, c'est des  
23 choses qui ont changé par rapport à notre  
24 recommandation initiale. Alors, l'une de nos  
25 recommandations c'est d'accepter la proposition du

1 Distributeur de créer une nouvelle catégorie de  
2 consommateurs pour l'usage dédié à la cryptographie  
3 appliquée aux chaînes de blocs avec un usage non  
4 ferme.

5 Pour ce qui est de la taille du bloc, on  
6 recommande un premier bloc de trois cents mégawatts  
7 (300 MW) sur cinq ans, ici j'oublie, mais ou moins,  
8 et on ajoute également ou plus, si le prix le  
9 justifie. Et donc ici, dans le fond, l'idée est  
10 qu'on devrait permettre aux entreprises de  
11 soumissionner au-delà de cinq ans, même si on  
12 recommande d'avoir un bloc de moins de cinq ans  
13 parce qu'évidemment, la décision ultimement  
14 d'accepter ou pas des soumissions devrait se faire  
15 aussi sur valeur économique de ce qui est proposé.

16 Alors, si une entreprise décidait de  
17 soumissionner pour dix (10) ans à un prix beaucoup  
18 plus élevé, pas nécessairement beaucoup plus élevé,  
19 mais plus élevé que ce qu'elle pourrait faire sur  
20 cinq ans, bien il peut y avoir un bénéfice pour la  
21 clientèle. Et donc, un autre bloc de trois cents  
22 mégawatts (300 MW), celui-là pour, en fait,  
23 moins... de trois ans ou moins, je m'excuse, une  
24 petite correction à faire, donc trois ou moins. Et  
25 dans les deux cas, ce qu'on recommande, c'est que

1 le Distributeur ait un préavis à donner aux clients  
2 avant de mettre un terme à l'abonnement puis un  
3 préavis de trois ans.

4 Et le trois ans découle du fait que comme  
5 on l'a vu dans le cours de l'audience, puis comme  
6 c'est connu aussi, là, que ça prend quand même un  
7 certain temps à déployer des projets d'envergure  
8 dans le milieu industriel, trois ans nous semble  
9 être une durée raisonnable pour pouvoir anticiper  
10 un projet et demander une consommation de s'effacer  
11 pour pouvoir l'attribuer à ce projet-là. Alors  
12 donc, sur une... La façon dont on voit ça, là, si,  
13 par exemple, quelqu'un soumissionne pour trois ans,  
14 bien il a son approvisionnement garanti sur trois  
15 ans et tant que le Distributeur ne lui dit pas :  
16 « Bien, dans trois ans je veux que tu arrêtes », il  
17 peut continuer à consommer.

18 Ça donne à l'entreprise, en même temps, une  
19 période de temps quand même assez longue, si on la  
20 compare à la durée de vie des équipements de  
21 minage, pour pouvoir ajuster sa stratégie puis  
22 s'adapter un peu à cette circonstance-là.

23 Au niveau du processus de sélection, nos  
24 recommandations sont de retirer la majoration  
25 minimale d'un sou (0,01 \$) qui est proposée par le

1 Distributeur, de comparer les offres, les  
2 soumissions, non pas sur la base de la majoration  
3 qui est offerte, mais sur la base du revenu total  
4 qui est obtenu par la soumission.

5 (11 h 19)

6 Et cette recommandation-là, notamment, elle  
7 découle du fait qu'à la base, le tarif M est plus  
8 élevé que le tarif L. Alors, c'est sûr que si on a  
9 deux offres au tarif M, qui ont une majoration, par  
10 exemple de un sous (0,01 \$) et une offre au tarif L  
11 qui a une majoration de un point cinq sous (1,5 ¢).  
12 Bien, les deux offres au tarif M génèrent plus de  
13 revenus que celles au tarif L et j'ai de la misère  
14 à voir pourquoi on devrait favoriser celles au  
15 tarif L par rapport à celles au tarif M.

16 On propose également d'ajouter un critère  
17 de localisation sur la Côte-Nord et je vais revenir  
18 sur ce point-là un peu plus loin. Et on propose  
19 également de fournir la meilleure information  
20 possible sur les coûts de distribution et de  
21 transport, comme d'autres intervenants l'ont fait.

22 Et il y a une raison fondamentale à ça,  
23 c'est qu'on veut que les gens aillent se  
24 positionner aux bons endroits, dès que possible. On  
25 ne veut pas que les gens perdent leur temps à faire

1 des soumissions à des endroits où, au terme de  
2 l'appel de soumissions, on leur dit : « Bien. Là,  
3 ça va vous coûter dix millions (10 M\$) en frais  
4 pour brancher votre installation. » Puis ça fait  
5 tomber, dans le fond, la proposition du client.  
6 Alors, ce n'est pas une façon optimale, ce n'est  
7 pas une façon d'optimiser, dans le fond, les offres  
8 et de générer le maximum de bénéfices.

9           Puis, évidemment, aussi, un client qui fait  
10 une soumission sans avoir d'information sur les  
11 coûts de raccordement ou en ayant de la moins bonne  
12 information sur des coûts de raccordement qu'il va  
13 encourir, si sa soumission est acceptée,  
14 évidemment, il faut qu'il gère ce risque-là. Alors,  
15 il est fort susceptible de soumettre des prix moins  
16 élevés, dans le cadre de la soumission.

17           Maintenant, au niveau de l'établissement du  
18 tarif comme tel, et ça ce sont des nouveautés, on  
19 partage le point de vue d'autres intervenants qui  
20 sont venus avant nous, que ça devrait être au  
21 moindre... Le tarif qui devrait être appliqué à  
22 tous les soumissionnaires retenus devrait être  
23 celui du soumissionnaire retenu qui a offert le  
24 prix le plus faible. Et évidemment, c'est lié aussi  
25 avec la question de l'uniformité des tarifs qui a

1 été soulevée dans le cadre de l'audience. Bien, on  
2 pense que ça permet de résoudre ce problème-là,  
3 d'une manière raisonnable.

4 On partage aussi l'inquiétude dont vous  
5 faisait part madame de Tilly, il y a quelques  
6 instants, quant au fait que quand un client a eu  
7 une promesse d'avoir un tarif, d'autant plus s'il a  
8 engagé des ressources financières dans ses  
9 opérations, et puis qu'après ça, on vient lui  
10 dire : « Bien là, sais-tu quoi? Ça va coûter vingt  
11 pour cent (20 %) de plus. » Ce n'est pas quelque  
12 chose qu'on pense qui est acceptable envers un  
13 client. Il faut qu'il y ait une prévisibilité dans  
14 les tarifs.

15 Alors, pour pallier ça, on propose une  
16 période de grâce pour ces clients-là. Et  
17 maintenant, il y a aussi la question  
18 d'identification des clients en lien avec les  
19 problématiques qui ont été soulevées par Bitfarms,  
20 entre autres, et par son experte. Évidemment, on a  
21 entendu tout ce qui s'est dit dans le cours de  
22 l'audience par rapport à ça et on a aussi une  
23 certaine inquiétude par rapport au fait qu'une  
24 définition mal ficelée de ce qui est ou de ce qui  
25 n'est pas visé par le tarif pourrait avoir des

1 impacts négatifs sur des entreprises qui,  
2 finalement, ou des activités qui ne sont pas  
3 problématiques.

4 Alors, ça m'emmène à revenir sur la  
5 question de la nouvelle catégorie de consommateurs  
6 à usage non ferme. Il y a eu beaucoup de  
7 témoignages sur le sérieux des offres qui sont  
8 devant le Distributeur ou du potentiel de  
9 soumissions qui serait là pour répondre aux appels  
10 de soumissions. Pour notre part, on pense que la  
11 menace, pour les approvisionnements, elle est  
12 réelle. Et il y a plusieurs éléments qui nous  
13 amènent à penser ça.

14 (11 h 23)

15 Le premier, c'est, effectivement, comme,  
16 encore une fois, madame de Tilly le mentionnait il  
17 y a quelques instants, juste dans le courant du  
18 dossier on a eu différentes évaluations puis,  
19 notamment, dans le cadre des différentes preuves  
20 qui ont été déposées, on voit bien que, juste entre  
21 le printemps puis l'automne, la croissance de la  
22 consommation mondiale pour ces activités-là de  
23 cryptage de monnaies, de cryptomonnaies, a été  
24 fulgurante.

25 Alors, évidemment, si on a vu un changement

1 si important en six mois, de l'ordre de deux à  
2 trois mille mégawatts (2-3000 MW) d'augmentation de  
3 consommation mondiale en seulement six mois, on ne  
4 peut pas faire autrement que penser que des  
5 variations semblables pourraient survenir encore  
6 dans la prochaine année, à la hausse comme à la  
7 baisse. Alors, clairement, là, il y a un risque.

8 Et même si vous deviez donner du crédit aux  
9 témoignages qui ont été faits par les compagnies  
10 qui font du minage de cryptomonnaies, bien, il n'en  
11 demeure pas moins que la situation aujourd'hui,  
12 c'est une chose, mais c'est un marché qui est en  
13 mouvance, c'est un marché qui est susceptible de  
14 bouger rapidement. Et la possibilité qu'il y ait  
15 des larges quantités de demandes d'énergie qui  
16 surviennent reste présente même à moyen terme.

17 Alors, de cadrer, d'encadrer la quantité  
18 d'énergie que l'on veut dédier à cette activité-là  
19 me semble être quelque chose qui est tout à fait  
20 raisonnable.

21 Il y a, évidemment, aussi un autre élément  
22 qui peut jouer sur la demande de façon rapide,  
23 c'est le prix. Le prix de l'électricité, qui est un  
24 facteur déterminant, on l'a vu sur la localisation  
25 géographique de ces activités-là. Et quelque soit

1 le sérieux qu'on donne à la quantité de dix-huit  
2 mille mégawattheures (18 000 MWh) qui ont été  
3 signalées au cours du printemps, il n'en demeure  
4 pas moins que, ces gens-là, c'est quand même au  
5 Québec qu'ils ont déposé ces demandes-là, pour des  
6 quantités aussi importantes.

7           Alors, nécessairement, si le tarif  
8 d'électricité au Québec était complètement  
9 déconnecté de ce qui est un coût raisonnable pour  
10 ce genre d'activité là, on n'aurait pas eu ce genre  
11 d'intérêt là qui aurait été démontré pour  
12 l'énergie, ici.

13           Et puis, évidemment, bien, aussi il va sans  
14 dire que les variations du prix des cryptomonnaies  
15 peuvent entraîner, dans le futur, des afflux de  
16 demandes nouvelles pour de l'énergie. L'exemple du  
17 printemps, évidemment, en est une démonstration  
18 éloquente.

19           Alors, je le répète, pour nous, on pense  
20 que c'est quand même important d'encadrer les  
21 quantités d'énergie qu'on est prêt à consacrer à  
22 cette activité-là. Alors, dans ce cadre-là, la  
23 création d'une catégorie de clients et d'un bloc  
24 dédié pour ces clients-là est nécessaire.

25           Maintenant, sur le critère de localisation

1 sur la Côte-Nord. Je voudrais faire un bref retour  
2 sur le témoignage à huis clos qu'on a eu vendredi  
3 dernier. Juste pour cadrer la motivation un peu  
4 derrière ce témoignage-là, en ce qui concerne la  
5 FCEI. Le but, pour nous, ce n'était pas d'essayer  
6 de venir vous convaincre que... voici le chiffre  
7 magique, là, et puis, si on va chercher ça, le  
8 problème est réglé.

9 (11 H 29)

10 Le but, c'était vraiment de démontrer qu'on  
11 ne peut pas avoir de certitudes... on sait qu'on ne  
12 peut pas avoir de certitudes à court terme sur  
13 c'est quoi la quantité qui va être critique pour...  
14 ou qui serait critique pour permettre de ne pas  
15 avoir besoin d'une nouvelle ligne de transport. Et  
16 notre intention, ce n'était pas de faire tout le  
17 dossier Micoua-Saguenay, dans ce dossier-ci.

18 Mais ce qu'on ne voulait pas, par contre,  
19 c'est que vous restiez sous l'impression que,  
20 finalement, de toute façon ça prendrait tellement  
21 de consommation d'énergie pour que ça ait un  
22 impact, ça ne vaut même pas la peine de s'en  
23 préoccuper dans ce dossier-ci. Je pense que c'est  
24 raisonnable de penser que ça pourrait avoir un  
25 impact et d'ignorer complètement ça, selon nous,

1           serait une erreur.

2                       Alors, la recommandation qu'on a faite dans  
3           notre mémoire, c'était de dire : « Bien. Les  
4           projets sur la Côte-Nord devraient être priorisés,  
5           si ça permet d'éviter la construction d'une ligne  
6           Micoua-Saguenay pour maintenir la qualité de  
7           service. » Alors, évidemment, après ça, dans  
8           l'application de ça, dans un contexte  
9           d'incertitude, c'est plus difficile, j'en conviens  
10          tout à fait. On ne sait pas c'est quoi la quantité  
11          qui permettrait d'éviter le projet. On ne sait même  
12          pas si la totalité des quantités qui seront  
13          octroyées dans le bloc seraient suffisantes. Alors,  
14          le problème qu'on a, c'est un problème  
15          d'information là, un problème de coordination de  
16          l'information entre deux dossiers.

17                      Alors, une chose qui, pour nous, serait  
18          très difficile à accepter, serait qu'on ne  
19          réussisse pas à coordonner ces deux dossiers-là,  
20          puis qu'on se ramasse dans une situation où, par  
21          exemple, on approuve un processus de soumissions ou  
22          on approuve des... pas un processus de soumissions,  
23          mais on approuve, on accepte des soumissions un peu  
24          partout au Québec, mais pas sur la Côte-Nord. Puis  
25          un mois, deux mois, trois mois après, on se rend

1           compte : « Hein? Savez-vous quoi, c'est de valeur  
2           parce que si on avait su, là, on aurait pu mettre  
3           cette demande-là sur la Côte-Nord puis on aurait  
4           économisé huit cents millions (800 M). »

5                       Puis à l'inverse aussi, on prend une  
6           décision sur un projet de lignes de transport du  
7           même montant, évidemment. Puis deux-trois mois  
8           après, on se rend compte que finalement, il y a eu  
9           des soumissions sur la Côte-Nord, puis on n'avait  
10          pas besoin du projet ou, en tout cas, il y a eu  
11          suffisamment de soumissions qu'on aurait pu les  
12          mettre sur la Côte-Nord et qu'il n'y aurait eu de  
13          projet.

14                      Donc, dans un sens ou dans l'autre, là, peu  
15          importe lequel arrive en premier, on pense que ça  
16          serait très dommage, même inacceptable, qu'on  
17          n'arrive pas à aller chercher la bonne information  
18          pour prendre une décision vraiment éclairée dans  
19          ces dossiers-là, considérant l'enjeu financier qui  
20          est énorme.

21                      Alors, dans l'optique d'essayer de  
22          faciliter ça, ce que l'on propose, c'est que dans  
23          l'appel de soumissions, ce soit clair qu'il y a ces  
24          deux éventualités-là qui existent. Il y a  
25          l'éventualité que le déplacement des charges sur la

1 Côte-Nord soit suffisant pour éliminer le besoin  
2 d'un projet, puis il y a l'éventualité que ça ne le  
3 soit pas et que les soumissions, dans le fond,  
4 puissent en tenir compte. Alors, quelqu'un pourrait  
5 faire une soumission en disant, et l'appel de  
6 soumissions, par exemple, spécifierait s'il y a  
7 suffisamment de demandes de soumissions qui sont  
8 déposées, bien, c'est les soumissions sur la Côte-  
9 Nord qui vont être priorisés.

10 Par contre, s'il n'y en n'a pas, bien, il  
11 n'y aura pas de priorisation de la demande de la  
12 Côte-Nord, de sorte que les gens puissent déposer  
13 les propositions en connaissance de cause. Alors,  
14 évidemment, ça complexifie un petit peu le  
15 mécanisme de soumissions. Ça peut vouloir dire  
16 qu'il y a des gens qui déposent plus de soumissions  
17 pour faire face pallier les différentes  
18 circonstances qui peuvent survenir. Mais je pense  
19 que le bénéfice potentiel qui peut en ressortir  
20 vaut la peine de cette complexité-là,  
21 additionnelle.

22 L'autre élément par rapport à ça, qu'on  
23 soumet, c'est qu'afin de stimuler puis de favoriser  
24 les soumissions sur la Côte-Nord, pour les  
25 soumissions qui sont dans cette région-là. La

1 majoration, le mécanisme de majoration devrait  
2 permettre une majoration négative pouvant aller  
3 jusqu'à un sou (1 ¢) pour les projets qui sont sur  
4 la Côte-Nord. Ça représente grosso modo à peu près  
5 cinquante pour cent (50 %) du coût annuel de la  
6 ligne si je ne me trompe pas.

7           Donc, évidemment, si quelqu'un faisait une  
8 soumission sur la Côte-Nord et que finalement, on  
9 se rend compte que ça n'a pas d'impact sur le  
10 besoin de construire ou pas la ligne, bien, ce  
11 crédit-là de... cette majoration négative là d'un  
12 sou (1 ¢) ne serait pas applicable.

13           Maintenant, sur l'identification des  
14 clients puis la définition de la catégorie de  
15 consommation, mes commentaires sont assez  
16 semblables à ceux de monsieur Raphals mais la  
17 recommandation est différente. Donc, on est face à  
18 une problématique qui a été soulevée d'usage mixte,  
19 les gens disant : « Bon, bien, nous, par  
20 exemple... » Et les centres de données, je pense,  
21 étaient un cas, peut-être le cas le plus  
22 problématique dans ce groupe-là où les gens nous  
23 disaient : « Bien, nous, on a des processeurs pour  
24 les centres de données mais il peut arriver qu'on  
25 fasse du minage de cryptomonnaie avec ces

1 processeurs-là. »

2 Et puis, bien, il y a eu aussi la crainte  
3 que différentes activités de recherche ou autres,  
4 par exemple, les usages de chaînes de blocs mais  
5 des usages privés, puissent être affectés par la  
6 proposition du Distributeur.

7 Alors, le Distributeur a fait une  
8 proposition puis il mentionne le seuil de cinquante  
9 kilowatts (50 kW) et puis que le retour de la  
10 clientèle qu'il a par rapport à ça, c'est que c'est  
11 pas une limite qui est contraignante pour ceux qui  
12 veulent faire autre chose que de la cryptomonnaie.

13 Là où je suis moins convaincu de ça, je  
14 vous dirais, c'est au niveau des centres de données  
15 puis où j'ai plus de misère à voir comment est-ce  
16 qu'on peut appliquer ça et avoir un niveau de  
17 confiance élevé dans le fait qu'un centre de  
18 données n'utilise pas plus que cinquante kilowatts  
19 (50 kW) pour l'usage de cryptomonnaie. Ça me  
20 paraît... étant donné le niveau de consommation  
21 quand même que ces centres-là peuvent avoir puis le  
22 nombre de processeurs qu'il peut y avoir, bien, ça,  
23 ça me paraît quand même un peu problématique.  
24 Alors, on fait un peu les mêmes constats que  
25 monsieur Raphals par rapport aux équipements puis

1 comment les équipements sont utilisés.

2 Les réponses qu'on a obtenues nous amènent  
3 à conclure que dans le fond, les seuls usages qui  
4 sont énergivores dans tout ça, vraiment énergivores  
5 d'un point où c'est problématique, c'est le minage  
6 de cryptomonnaie et pas toutes les cryptomonnaies  
7 mais de certaines cryptomonnaies qui ont un niveau  
8 de popularité plus important.

9 Par ailleurs, pour le minage de ces  
10 cryptomonnaies-là, à partir du moment où une  
11 cryptomonnaie acquiert une certaine notoriété, une  
12 certaine importance et qu'il y a un niveau de  
13 compétition plus élevé dans le minage de cette  
14 cryptomonnaie-là, bien, ce qu'on comprend, c'est  
15 que ça devient économique rentable, économiquement  
16 justifié de développer des équipements spécialisés  
17 et qui, eux, sont plus énergivores et impliquent  
18 une activité plus élevée et ces équipements-là  
19 c'est les équipements ASIC. Et ce qu'on comprend  
20 aussi c'est que ces équipements-là sont conçus pour  
21 ça, cryptomonnaie, mais de faire rien d'autre.

22 Alors, notre proposition, elle peut être  
23 carrément dans la définition de la catégorie  
24 tarifaire, de l'admissibilité de la consommation,  
25 elle peut potentiellement aussi se faire dans la

1 pratique d'affaires. Simplement se refléter dans la  
2 pratique d'affaires du Distributeur. On ne propose  
3 pas d'éliminer le cinquante kilowattheures  
4 (50 kWh). On ne pense pas que le cinquante  
5 kilowattheures (50 kWh) est problématique. Mais je  
6 pense que les centres de données, par exemple, qui  
7 feraient du minage de cryptomonnaies, qui ne sont  
8 pas... qui sont moins populaires mais qui  
9 n'utilisent pas nécessairement des équipements ASIC  
10 peuvent se faire. Puis ils sont susceptibles, étant  
11 donné la taille de ces centres-là, peut-être plus  
12 que cinquante kilowattheures (50 kWh).

13 Puis pour éviter d'avoir à valider ça puis  
14 aller se demander, bon, bien, que font ces  
15 processeurs-là? On pensait que modifier la  
16 définition pour dire que, bien, dans le fond, là,  
17 on ne s'intéresse pas à aucun autre processeur que  
18 les processeurs ASIC. Et, s'il y en a d'autres,  
19 processeurs, qui font du minage de cryptomonnaies,  
20 peut-être que ça peut être au-delà de cinquante  
21 kilowatts (50 kW) mais... le jour où ça deviendra  
22 vraiment problématique, ces monnaies-là auront  
23 leurs serveurs ASIC, auront leurs processeurs ASIC  
24 puis on les captera comme ça.

25 Alors, que ce soit inscrit dans le tarif

1       comme tel ou que ce soit la pratique d'affaires, on  
2       pense qu'une façon raisonnable de gérer ça, c'est  
3       de simplement, si jamais on veut faire une  
4       vérification, d'entrer dans une entreprise puis  
5       de... c'est facile, là, de savoir c'est quoi les  
6       équipements qui sont problématiques en termes de  
7       consommation d'énergie, puis de se baser seulement  
8       sur ça pour déterminer si c'est ça qui devrait être  
9       facturé comme l'usage pour minage de  
10      cryptomonnaies.

11               Puis, bien, le fait d'avoir un seuil à  
12      cinquante kilowatts (50 kW), on est d'accord avec  
13      le Distributeur. Il se peut que vous vouliez faire  
14      de la recherche sur l'efficacité des processus de  
15      minage de cryptomonnaies dans une université puis  
16      que vous ayez quelques processeurs comme ça pour  
17      faire votre recherche, on ne pense pas que ça  
18      devrait être monitoré ou faire l'objet d'un suivi,  
19      là, ou d'une tarification particulière.

20               Et donc, tout ça pour dire que, selon nous,  
21      les réserves qu'on vous soulève, quand on vous  
22      dit : « Oui, mais c'est compliqué d'appliquer ça.  
23      On risque d'accrocher des entreprises ou des  
24      activités qu'on ne veut pas accrocher. » Pour nous,  
25      ces réserves-là, elles ne sont pas justifiées. Et

1 il y a une façon simple de vraiment cibler ce qu'on  
2 veut cibler sans avoir d'impact sur les autres  
3 activités. Alors, ça complète ma présentation. Je  
4 vous remercie.

5 Q. **[158]** Merci, Monsieur Gosselin.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Alors, monsieur Gosselin est disponible.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Alors, Maître Falardeau, vous avez des questions  
10 pour l'ACEF de Québec.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

12 Q. **[159]** Bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[160]** On va prendre la planche 2. À la deuxième  
15 puce, celle qui est titrée « Taille du bloc  
16 d'énergie », l'on peut voir qu'il y a un premier  
17 bloc de trois cents (300), un deuxième de trois  
18 cents (300). Si on rajoute le cent cinquante-huit  
19 (158) qui est prévu, là, pour la distribution et le  
20 deux cent dix (210) qui est déjà réservé pour les  
21 réseaux municipaux, bien, ça fait un total de neuf  
22 cent soixante-huit (968).

23 R. Oui.

24 Q. **[161]** C'est bien ça?

25 R. Oui.

1 Q. [162] Selon vous, ça fait combien de besoins  
2 additionnels en énergie par année?

3 R. Je n'ai pas fait le calcul en énergie. Mais on a  
4 demandé au Distributeur, en demande de  
5 renseignements, de nous fournir, dans le fond, le  
6 profil de son énergie patrimonial inutilisé.  
7 Après... et après utilisation... après, notamment,  
8 inclusion, là, de tous les mégawatts prévus par le  
9 Distributeur, donc les six cent soixante-huit  
10 mégawatts (668 MW).

11 Et quand on regarde ces profils-là, ce  
12 qu'on voit, c'est qu'il reste beaucoup d'énergie  
13 patrimoniale utilisée à peu près toutes les heures  
14 ou à une très très large proportion des heures en  
15 été, en deux mille vingt (2020), en deux mille  
16 vingt-quatre (2024). Alors, c'est de là un peu que  
17 vient notre recommandation. C'est vrai que si on va  
18 plus loin, à un moment donné, l'électricité  
19 patrimoniale finit par diminuer un peu. Puis  
20 ajouter de la... à grossir le bloc dédié causerait  
21 plus d'achats de court terme puis pourrait avoir  
22 plus d'impact sur le coût des approvisionnements.  
23 Mais à brève échéance, il y a de la place. À brève  
24 échéance, on croit qu'il y a de la place. Et c'est  
25 pour ça qu'on propose de rajouter ce bloc-là pour

1 trois ans.

2 Évidemment, on ne sait pas s'il y aura de  
3 l'intérêt. Il n'y aura peut-être pas de l'intérêt  
4 pour ça. Les entreprises qu'on a vues nous disent,  
5 bien, nous, on a des visions à long terme. Mais  
6 évidemment, on n'a pas entendu tout le monde. Alors  
7 on verra. Mais il est tout à fait possible qu'il y  
8 ait d'autres entreprises qui aient des modèles  
9 d'affaires à plus court terme puis qui pourraient  
10 consommer cette énergie-là au bénéfice de tous.

11 Q. [163] Je comprends que vous n'avez pas le chiffre  
12 exact concernant le nombre de térawattheures qui va  
13 être utilisé, là, si on fait le calcul que je vous  
14 ai parlé concernant le neuf cent soixante-huit  
15 (968). Mais est-ce que c'est plausible, malgré  
16 tout, que, autour de deux mille vingt-quatre (2024)  
17 que le Distributeur, là, soit même en déficit  
18 d'approvisionnement avec le scénario que vous  
19 présentez?

20 R. Bien, en déficit d'approvisionnement, dans la  
21 période d'été, non. C'est clair qu'il reste du  
22 patrimonial inutilisé amplement pour satisfaire ce  
23 trois cents mégawatts là (300 MW). Puis le reste de  
24 l'année, bien, il y a du patrimonial inutilisé  
25 également à certaines heures. Puis il y a des

1 achats de court terme qui seront possible de faire.  
2 Et puis il y a un nombre d'heures d'interruption  
3 qui sont élevées. Donc, d'aller chercher cette  
4 énergie-là, je ne pense pas qu'il y ait aucun  
5 problème. Non.

6 Q. **[164]** Si on regarde, toujours à la page 2, la  
7 quatrième puce titrée « établissement du tarif »,  
8 là, je comprends qu'il y a une période de grâce de  
9 cinq ans pour les clients existants.

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[165]** Est-ce que je comprends bien qu'à partir de  
12 la sixième année, c'est le tarif dans toute sa  
13 plénitude, si vous me permettez l'expression?

14 R. Bien, on n'a pas encore, là, nécessairement statué  
15 sur ce qui va se passer au-delà de ces cinq ans là.  
16 Mais l'idée, c'est vraiment d'assurer une stabilité  
17 tarifaire. Que quelqu'un se soit engagé sur la base  
18 d'un tarif, de bonne foi, qu'il a engagé des  
19 investissements et puis qu'on vienne lui dire  
20 quelques mois plus tard, bien, sais-tu quoi,  
21 finalement, ça va être vingt pour cent (20 %) de  
22 plus, nous, on ne pense pas que c'est acceptable.

23 Q. **[166]** Mais logiquement, s'il y a une frontière  
24 temporelle, le cinq ans, ça ne serait pas mieux  
25 justement en termes de certitude que le tarif

1 s'applique là, le client va pouvoir budgeter à  
2 moyen terme?

3 R. Oui, oui. Oui, oui. Mais ça va devoir être clair.  
4 Je ne pense pas qu'il faut attendre le trente et un  
5 (31) décembre de la cinquième année pour lui dire,  
6 bien, finalement voici ce que va être ton tarif. Il  
7 faut qu'il le sache d'avance pour pouvoir s'adapter  
8 pour pouvoir planifier, tout à fait.

9 Q. **[167]** Merci.

10 R. Je vous en prie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Falardeau. Partez pas trop loin,  
13 Maître Neuman.

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Bonjour, Monsieur le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 On peut y aller. Bonjour.

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

19 Paule Hamelin pour l'AREQ.

20 Q. **[168]** Juste une question de précision, Monsieur  
21 Gosselin. On vient de parler justement de la  
22 question de votre proposition par rapport à la  
23 période de grâce de cinq ans pour les clients  
24 existants. Je comprends encore une fois que c'est  
25 ce que vous annoncez pour la FCEI. Mais ça sera

1 débattu dans le cadre de l'étape 3 du dossier?

2 R. Oui.

3 Q. **[169]** Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Maître Hamelin. Maître Neuman, suivi de  
6 maître Charlebois.

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur  
9 les régisseurs. Dominique Neuman pour le  
10 regroupement CREE.

11 Q. **[170]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Monsieur  
12 Gosselin, j'ai une question concernant votre  
13 proposition, donc quant au champ d'application, que  
14 ce serait pour la consommation de plus que  
15 cinquante kilowatts (50 kW) par les appareils  
16 conçus pour le minage de cryptomonnaie. D'abord une  
17 précision, est-ce que vous proposez que ce soit  
18 donc de plus de cinquante kilowatts (50 KW) par les  
19 appareils ASIC, point, ça serait ça le texte  
20 tarifaire, puis la raison pour laquelle vous faites  
21 cette proposition tarifaire, c'est parce que les  
22 appareils ASIC sont conçus pour le minage des  
23 cryptomonnaies ou est-ce que, au contraire, vous  
24 voulez que le champ d'application soit pour les  
25 appareils ASIC lorsque ceux-ci sont conçus... sont

1 utilisés pour le minage de cryptomonnaie et donc,  
2 lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour ça, ils ne  
3 seraient pas visés par le champ d'application?

4 M. ANTOINE GOSSELIN :

5 R. Ma compréhension de ce qu'est un appareil ASIC, là,  
6 puis bon, l'experte de Bitfarms l'a dit, là, c'est  
7 « Application Specific Integrated », ma  
8 compréhension c'est que des ASIC il n'y en pas  
9 seulement pour le minage de cryptomonnaie, il peut  
10 y en avoir dans différents appareils, toutes sortes  
11 de choses. Évidemment, on ne vise pas ça, là, on  
12 vise ceux qui sont conçus pour le minage...

13 Q. [171] Excusez-moi, je n'ai pas... O.K. C'est ceux  
14 qui sont conçus, mais utilisés?

15 R. Bien, s'ils sont conçus pour le minage de  
16 cryptomonnaie, ce que l'on a compris des  
17 témoignages des témoins qui ont défilé, c'est que  
18 s'ils sont conçus pour ça, ils sont utilisés pour  
19 ça, ils ne peuvent pas être utilisés pour rien  
20 d'autre. Il n'y a pas de valeur à les utiliser pour  
21 autre chose que ça.

22 Q. [172] Donc, est-ce que vous êtes au courant que des  
23 appareils ASIC peuvent être utilisés pour une  
24 multitude d'autres choses que le minage des  
25 cryptomonnaies? C'est-à-dire que...

1 R. Oui, mais pas ceux-là. Mais pas ceux-là.

2 Q. **[173]** Ah, d'après vous, il y a une sorte d'ASIC qui  
3 est conçue pour le minage des crypto... et une sorte  
4 d'ASIC qui n'est pas conçue pour ça, c'est ça votre  
5 position?

6 R. Habituellement, chaque... chaque usage peut avoir  
7 dix (10) usages différents puis il y en a un là-  
8 dedans que c'est du minage de cryptomonnaie, bien  
9 vous allez faire un ASIC spécifique pour ça. Puis  
10 là, vous pouvez faire un ASIC spécifique pour  
11 chacune des neuf, des neuf autres. Mais vous ne  
12 pouvez pas les interchanger, vous ne pouvez pas  
13 prendre celui que vous avez conçu pour faire de la  
14 cryptomonnaie puis l'utiliser pour faire rouler un  
15 téléphone portable. Vous ne pouvez pas prendre  
16 celui que vous avez dans un téléphone portable puis  
17 le mettre pour miner de la cryptomonnaie.

18 Q. **[174]** O.K. Vous êtes au courant, par exemple, que  
19 les appareils ASIC peuvent être utilisés pour des  
20 jeux vidéos ou pour des registres, des registres  
21 fonciers?

22 R. Écoutez, je ne suis pas... je ne connais pas la  
23 chose en détail, mais ce que vous me dites n'est  
24 pas contradictoire avec ce que je vous dis. Ce que  
25 je dis c'est, puis c'est le témoignage qu'on a eu

1 de l'experte de Bitfarms, c'est que si vous faites  
2 un ASIC qui a pour objectif de miner du  
3 « bitcoin », il peut seulement miner du  
4 « bitcoin ».

5 Q. [175] O.K. Je vous remercie.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman. Maître Charlebois?

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9 Q. [176] Rebonjour Monsieur le Président, Pierre-  
10 Olivier Charlebois pour Bitfarms. Bonjour Monsieur  
11 Gosselin. Juste une question de précision à votre  
12 planche numéro 2 sur l'établissement du tarif. Dans  
13 la proposition du Distributeur, il y a une grille  
14 de pondération entre le prix... la composante  
15 « Prix » et la composante « Retombées  
16 économiques ». Est-ce que, dans votre proposition,  
17 vous modifiez de quelque manière que ce soit la  
18 pondération qui est proposée par le Distributeur,  
19 soixante-dix (70), composante « Prix » et trente  
20 (30) pour les retombées économiques?

21 R. Non.

22 Q. [177] Est-ce que, selon vous, cette proposition-là  
23 de miser à soixante-dix pour cent (70 %) sur la  
24 composante « Prix » ne pourrait pas favoriser la  
25 venue de gros joueurs étrangers ayant des poches

1           profondes pour bénéficier à court terme d'un  
2           certain gain, considérant qu'ils sont capables,  
3           effectivement, de proposer un prix plus élevé pour  
4           la composante « Énergie »?

5           R. Je ne le sais pas.

6           Q. **[178]** Très bien. Ça répond à mes questions,  
7           Monsieur le Président. Merci.

8           LE PRÉSIDENT :

9           Merci. Oui, c'est à vous, Maître Tremblay.

10          Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

11          Je regarde toujours en arrière voir s'il y a  
12          d'autres volontaires.

13          LE PRÉSIDENT :

14          J'avais regardé pour vous.

15          CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

16          Q. **[179]** Je reviens, Monsieur Gosselin, sur la planche  
17          5 de votre présentation, le dernier point sur la  
18          solution possible. Alors, mes questions ne  
19          porteront pas sur les différents types de cartes  
20          ASIC, je serais bien incapable de vous poser des  
21          questions là-dessus.

22          (11 h 53)

23                        Mais vous avez, vous étiez présent, je  
24          pense, pendant le témoignage de madame Préfontaine  
25          et pendant le contre-interrogatoire également que

1 j'ai fait. On se souviendra que j'ai demandé à  
2 madame Préfontaine s'il y avait un monopole dans la  
3 fabrication des appareils de cryptominage de  
4 bitcoin, elle m'a répondu non, malgré qu'il y a un  
5 gros joueur, il y a de la compétition.

6 Alors, si on fait l'hypothèse  
7 qu'aujourd'hui l'état du marché c'est que le minage  
8 de la cryptomonnaie bitcoin se fait à l'aide  
9 d'appareils de type ASIC et qu'on a de la  
10 compétition, donc plusieurs fournisseurs qui  
11 produisent des appareils, donc, qui servent à ce  
12 minage-là.

13 Vous êtes économiste, avec une variété de  
14 produits, est-ce que ça ne viendrait pas un peu  
15 complexifier la simplicité apparente de la  
16 proposition que vous faites en disant bien, il y a  
17 ASIC, il suffit de voir ASIC et puis voilà, le tour  
18 est joué, le tarif est appliqué.

19 R. Évidemment, je ne suis pas non plus un spécialiste  
20 de ce type d'appareil-là et je peux pas prédire ce  
21 qui viendra mais, a priori, le sigle ASIC c'est un  
22 sigle générique, ça dit simplement que c'est une  
23 carte qui est faite pour un usage précis. Donc,  
24 intuitivement, je vous dirais, je serais étonné  
25 qu'on en vienne à développer des appareils non

1 spécifiques qui soient plus efficaces que des  
2 appareils spécifiques. Mais ça pourrait arriver, je  
3 ne le sais pas.

4 Dans tous les cas, il me semble que, puis  
5 le terme ASIC pourrait être retiré puis je pense  
6 que, on le mentionnait tantôt, pourrait être  
7 remplacé par des appareils qui sont utilisés pour  
8 le cryptominage mais, dans tous les cas, je pense  
9 que le Distributeur peut être assez facilement en  
10 mesure de savoir c'est quoi, à chaque moment dans  
11 le temps, les appareils qui sont susceptibles de  
12 faire du cryptominage, de les identifier.

13 Mais du cryptominage, je vous vois hocher  
14 de la tête mais, je veux dire, du cryptominage de  
15 manière intensive j'entends. Et donc, de pouvoir  
16 utiliser ça comme mesure de s'il se fait du  
17 cryptominage ou pas dans les entreprises.

18 Cela étant dit, je peux me tromper et, à ce  
19 moment-là, bien, il y aurait peut-être lieu de  
20 remodifier les choses. Mais l'objectif de mon  
21 témoignage sur cet enjeu-là c'est de dire, d'abord  
22 et avant tout, il y a pas de réel enjeu, de flou ou  
23 d'incapacité différenciée, les usages qu'on veut  
24 pas toucher et les usages qu'on veut essayer de  
25 contrôler et ça ne devrait pas être un frein à

1 mettre en place un bloc dédié puis une catégorie de  
2 consommateurs associée à ça.

3 Q. [180] Non, sur ce point-là je ne vous questionne  
4 même pas parce que des confrères pourraient  
5 m'accuser de faire un contre-interrogatoire de type  
6 sweetheart mais c'est vraiment, puis je reviens sur  
7 la question de l'appareil spécifique. Dans un  
8 contexte où j'ai plusieurs fournisseurs de  
9 produits, j'imagine que vous êtes d'accord avec moi  
10 pour dire qu'il n'y aura pas sur ces appareils-là  
11 une étiquette : avis à Hydro-Québec, cet appareil  
12 sert uniquement à miner du bitcoin.

13 Ça sera pas écrit ça dessus et on peut  
14 penser que des produits nouveaux qui arrivent sur  
15 le marché, bien, il va falloir faire une analyse  
16 parce que là, évidemment, comme simple distributeur  
17 d'électricité, un joueur parmi d'autres dans le  
18 monde entier, on n'a pas connaissance de tous les  
19 appareils qui sont développés par les fabricants.  
20 Un peu comme les policiers sont au désespoir  
21 d'avoir de nouvelles drogues de synthèse qui  
22 viennent d'un peu partout dans le monde, qu'ils  
23 connaissent même pas aujourd'hui. Je ne veux pas  
24 faire de comparaison péjorative par exemple là-  
25 dessus, c'est juste un exemple.

1 (12 h 18)

2 Alors, tout ça pour dire êtes-vous d'accord  
3 avec moi que ce type de suggestion que vous faites,  
4 qui vise à cibler un appareil ou un type  
5 d'appareil, mériterait plus d'analyses avant  
6 d'aller de l'avant avec ça dans un tarif?

7 R. Bien, comme je le disais, ça peut être... ça peut  
8 être simplement dans la pratique d'affaires et  
9 c'est pas nécessairement besoin d'être écrit dans  
10 le tarif. Mais, je voulais seulement démontrer ou,  
11 en tout cas, que... Encore une fois, je reviens,  
12 c'est faisable, c'est faisable d'identifier les  
13 usages problématiques de ceux qu'on ne veut pas  
14 viser.

15 Vous dites, c'est pas écrit « Avis à Hydro-  
16 Québec » sur la...

17 Q. **[181]** Bien, peut-être, mais je fais l'hypothèse que  
18 ça ne serait pas écrit.

19 R. Ce qu'on a appris dans le cours d'audience, c'est  
20 qu'aujourd'hui le soixante-quinze pour cent (75 %)   
21 des appareils qui font du minage de Bitcoin, c'est  
22 des Antminer S9, puis on nous a nommé deux, trois  
23 autres appareils.

24 Mais, de ce que j'ai compris, là, il n'y en  
25 a pas des centaines, il y en a quelques-uns qui

1           sont suffisamment performants pour pouvoir être  
2           opérés de manière économique. Monsieur Quimper  
3           disait « bien, moi, mes S7, je suis trop tard.  
4           C'est fini, là. »

5                       Ça fait que j'ai de la misère à voir qu'il  
6           puisse y avoir une prolifération puis un nombre  
7           d'appareils qui fasse en sorte que c'est si  
8           difficile à suivre que ça et à identifier.

9    Q. **[182]** C'est bien, je vous remercie. Je n'ai pas  
10   d'autres questions.

11   LE PRÉSIDENT :

12   À vous, Maître Legault.

13   INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

14   Quelques questions, Monsieur le Président, merci.  
15   Louis Legault pour la Régie.

16   Q. **[183]** Bonjour, Monsieur Gosselin. D'abord, une  
17   précision et ça va rejoindre un peu ce que l'ACEFQ  
18   a traité un peu plus tôt. Vous avez confirmé que  
19   votre proposition sur l'horizon deux mille vingt-  
20   quatre (2024) générerait de nouveaux  
21   approvisionnement. Dans le contexte fictif, c'est  
22   une hypothèse, d'absence d'engagement de quelque  
23   forme que ce soit, et compte tenu du risque  
24   inhérent de cette industrie, là, allégué par le  
25   Distributeur depuis le début de l'audience, est-ce

1 que le Distributeur s'exposerait, de fait, à une  
2 pression qui ferait devancer la nécessité de  
3 nouveaux appels d'offres long terme possiblement  
4 même avant deux mille vingt-quatre (2024)?

5 R. Bien, les quantités qu'on recommande justement sont  
6 basées sur l'énergie disponible de façon à ne  
7 pas... pas entraîner un besoin d'appels d'offres de  
8 long terme. Si ça devait entraîner un appel  
9 d'offres de long terme, oui, je pense que ça  
10 serait... ça pourrait être problématique.

11 Par contre, c'est ça, je ne pense pas que  
12 ce soit le cas. Et dans la mesure où ce n'est pas  
13 le cas, bien je ne pense pas qu'il y ait un risque  
14 d'approvisionnements qui soit particulièrement  
15 grand, là.

16 Si un client, à brève échéance, décidait de  
17 quitter, bien c'est du patrimonial inutilisé qui  
18 réapparaît, mais qui aurait été là de toute façon  
19 si les clients n'étaient pas venus. Et puis bien  
20 c'est des achats de court terme qui... hors pointe,  
21 qu'ils réduisent. Donc, je ne vois pas, avec les  
22 quantités qu'on recommande, je ne vois pas ce  
23 risque-là.

24 Par contre, je rappelle que pour le bloc de  
25 trois cents mégawatts (300 MW), le bloc initial où

1 Hydro-Québec dit « bien nous, on veut cinq à dix  
2 (10) ans » bien nous, on dit cinq ans et justement  
3 pour ça. Justement parce qu'on craint que dix (10)  
4 ans puissent amener ce potentiel-là d'un appel  
5 d'offres de long terme.

6 Q. **[184]** Merci. Je vous amène à la page 4 de votre  
7 PowerPoint. Critère de localisation sur la Côte-  
8 Nord. Vous mentionnez qu'il y aurait un appel de  
9 soumissions qui annoncerait la possibilité que le  
10 critère de la Côte-Nord soit appliqué en priorité,  
11 qu'il y aurait une majoration négative d'au plus un  
12 sou (1 ¢) avec certains critères.

13 (12 h 03)

14 Est-ce que je dois... je comprends bien que  
15 votre proposition essentiellement, c'est de mettre  
16 en place un cavalier tarifaire sur le coût évité  
17 d'une ligne de transport ou d'infrastructure de  
18 transport. Est-ce que c'est ça que vous proposez?

19 R. Je ne suis pas sûr là de la notion de cavalier  
20 tarifaire sur... Ah! Vous parlez! O.K. Vous parlez  
21 de la majoration négative?

22 Q. **[185]** Oui. Oui.

23 R. Euh... J'imagine qu'on peut le voir comme ça. Oui.

24 Q. **[186]** Sur la même page, et vous allez comprendre,  
25 Monsieur Gosselin, puis je ne vous lance pas une

1 fleur, mais ça fait... Comme je l'ai dit à monsieur  
2 Raphals un peu plus tôt, ça fait longtemps que vous  
3 venez devant la Régie, vous connaissez nos  
4 processus, vous connaissez nos façons de faire.  
5 Quand vous avez commencé à parler de cette page,  
6 des informations qu'on retrouve sur les critères de  
7 localisation Côte-Nord, vous avez dit, on fait  
8 face, et je vous cite là : « À un problème de  
9 coordination de deux dossiers. » Ce que je veux  
10 savoir de vous, c'est comment la Régie aurait dû  
11 traiter ça?

12 On a vécu, récemment, dans le 4046, une  
13 situation similaire, hein? La Régie, elle faisait  
14 face à une demande d'un bloc de six mégawatts  
15 (6 MW) d'éoliens aux Îles de la Madeleine et tout  
16 le monde savait qu'il y avait un éléphant dans la  
17 pièce, qui était la possibilité de rejoindre, au  
18 réseau principal, les Îles de la Madeleine par une  
19 nouvelle ligne de transport. Donc, éventuellement,  
20 on s'attend à recevoir un projet HQD-HQT,  
21 j'imagine, pour la construction d'une ligne de  
22 transport afin d'alimenter les Îles de la  
23 Madeleine. Ce projet-là, on ne l'avait pas encore.  
24 On avait un projet de six mégawatts (6 MW) d'éolien  
25 et la question s'est posée, puis il y a des

1 intervenants le ROEÉ en particulier qui l'a  
2 soulevée. Est-ce qu'on doit traiter les dossiers en  
3 vase clos? Est-ce qu'on doit traiter un dossier de  
4 demandes d'Éolien « stand alone » puis on étudiera  
5 bien le dossier de la ligne quand il arrivera en  
6 « stand alone ».

7 Ici, on a deux dossiers. On est saisi  
8 actuellement de ces dossiers-là. Comment la Régie  
9 aurait dû traiter? Est-ce qu'on aurait dû exiger la  
10 présence d'un témoin du Transporteur? Est-ce  
11 qu'on... Comment on devrait procéder, selon vous?

12 R. Je ne sais pas si je peux répondre à la  
13 question : « Comment on aurait dû procéder? » Mais  
14 définitivement, le fait de traiter les dossiers en  
15 vase clos, j'ai toujours pensé que c'était  
16 problématique dans certains cas. On peut penser  
17 juste le gaz versus l'électricité. Puis souvent,  
18 dans les dossiers, on invoque la compétitivité d'un  
19 tarif pour justifier de, par exemple, les tarifs  
20 résidentiels, de ne pas les augmenter. Hein? Dans  
21 le gaz, on dit : « Bien. Je ne veux pas augmenter  
22 mon tarif résidentiel, je vais... »

23 Q. [187] Je vais être moins compétitif que  
24 l'électricité?

25 R. Oui. Puis j'ai déjà entendu la même chose dans

1 l'autre sens. Alors, le fait de traiter en vase  
2 clos les dossiers, c'est sûr que ça a des impacts  
3 importants, puis ici, ça peut avoir un impact très  
4 important. Puis je pense que c'est le rôle de la  
5 Régie de voir au-delà des dossiers en vase clos,  
6 qu'il y ait une vision plus large, qu'ils  
7 réussissent à trouver une façon de se matérialiser  
8 là.

9 Dans la pratique, je suis assez d'accord  
10 avec maître Tremblay quand il dit : « On ne peut  
11 pas amener le dossier au complet ici, puis refaire  
12 tout le dossier. » Mais ce qu'on fait, c'est  
13 d'essayer de favoriser la fusion de toute  
14 l'information pertinente pour prendre les décisions  
15 dans les deux dossiers, en même temps. Alors, on  
16 peut traiter les dossiers séparément, mais est-ce  
17 qu'on peut essayer d'atterrir en même temps et  
18 essayer d'avoir des décisions qui sont capables de  
19 prendre en compte l'information nouvelle dans  
20 chacun des deux dossiers?

21 Je suis conscient que ça a des impacts ça,  
22 en termes de coordination puis d'organisation, ce  
23 n'est pas nécessairement mineur comme impact. Mais  
24 on parle de huit cents millions de dollars  
25 (800 M\$) là, comment est-ce qu'on peut justifier aux

1 gens qui paient les tarifs d'électricité de dire,  
2 oui, mais, parce que, là, on n'arrivait pas à  
3 coordonner les choses pour avoir la bonne  
4 information, ça fait qu'on construit une ligne de  
5 huit cents mégawatts (800 MW). J'ai de la  
6 difficulté avec ça.

7 (12 h 08)

8 Q. **[188]** Je décode synergie puis une approche  
9 holistique.

10 R. J'aurais pu juste dire ça dès le départ, ça aurait  
11 été...

12 Q. **[189]** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas  
13 d'autres questions.

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

15 M. FRANÇOIS ÉMOND :

16 Q. **[190]** Monsieur Gosselin, juste pour faire du pouce  
17 sur la question de maître Legault sur la Côte-Nord.  
18 Pour la même prémisse qu'il avait sur les Îles-de-  
19 la-Madeleine. Comme on a des demandes d'entente sur  
20 trois, cinq ou dix ans, si on retrouvait avec un  
21 projet du Transporteur dans cinq ans dans une autre  
22 région du Québec, est-ce que votre proposition ne  
23 pourrait pas être un peu plus large sur les besoins  
24 dans les régions du Québec qui existent  
25 actuellement, que l'on connaît ou que l'on pourrait

1 connaître dans les prochaines années plutôt que de  
2 juste spécifier la Côte-Nord?

3 R. Conceptuellement oui. Sauf que, là, le problème  
4 qu'on a présentement, il est sur la Côte-Nord.  
5 Alors, je pense que la façon de faire ça simple  
6 dans l'appel d'offres puis de rendre ça applicable,  
7 le critère, où il y a eu beaucoup de questions qui  
8 ont été posées à certains de mes collègues, oui,  
9 c'est bien beau d'avoir un critère de localisation,  
10 mais comment on l'applique ce critère-là. C'est  
11 vrai que ce n'est pas nécessairement facile.

12 Alors, dans la mesure où on est capable de  
13 cibler de façon bien spécifique le problème, je  
14 pense que simplement de donner la priorité aux  
15 projets de la Côte-Nord dans la mesure où ça a un  
16 impact sur la décision de construire ou pas la  
17 ligne, c'est relativement simple d'application,  
18 même si ça rend l'appel d'offres peut-être un petit  
19 peu plus complexe.

20 Mais, par contre, pour terminer, par  
21 contre, c'est évident que si le problème se pose  
22 ailleurs, puis, là, on a des blocs, on a des blocs  
23 sur, bon, cinq ans, peut-être dix ans, puis si le  
24 problème se pose ailleurs, à un moment donné, bien,  
25 un des grands avantages de la technologie de

1 blockchain puis du minage de cryptomonnaie, ce que  
2 je comprends, c'est qu'il n'y a pas d'obligation  
3 d'être à un endroit.

4 Évidemment, il y a des coûts d'implantation  
5 initiaux qui sont là. Mais je ne vois pas  
6 nécessairement d'empêchement absolu à ce que, dans  
7 dix ans, si la demande sur la Côte-Nord a augmenté  
8 par croissance naturelle puis que, finalement, le  
9 blockchain le minage n'a plus besoin d'être là pour  
10 équilibrer les charges puis rendre le réseau plus  
11 équilibré, bien, peut-être qu'ils peuvent se  
12 déplacer en Gaspésie, parce qu'on aura construit  
13 plein de parcs éoliens puis qu'il faudra encore  
14 trouver une façon de sortir l'électricité de la  
15 Gaspésie, par exemple, ou à d'autres endroits.

16 Donc, il y a des potentiels de synergie  
17 importants, je pense, entre cette industrie-là puis  
18 les besoins d'un réseau de distribution, en tout  
19 cas de celui d'Hydro-Québec. Maintenant, je ne sais  
20 pas si ça va se manifester ou pas. Mais si jamais  
21 ça se manifestait encore, tout à fait, je pense que  
22 ça pourrait être appliqué à d'autres endroits, à  
23 d'autres situations, tout à fait.

24 Q. [191] Donc, vous verriez d'un très bon oeil le  
25 critère de localisation dans la grille de sélection

1 pour les projets?

2 R. Bien, pas un critère général. Le fait... La  
3 proposition du Distributeur, c'est que les  
4 entreprises qui s'installent à un endroit vont  
5 devoir assumer les coûts de renforcement, de  
6 raccordement au réseau. Alors, il n'y a pas... À ce  
7 niveau-là, il n'y a pas vraiment d'impact sur les  
8 coûts, sur le reste de la clientèle si ce n'est que  
9 de ne pas indiquer aux clients c'est quoi les bons  
10 endroits où aller peut faire en sorte que les  
11 soumissions vont être moins élevées.

12 Donc, ça, c'est pour l'aspect des coûts qui  
13 pourraient être encourus de plus par l'installation  
14 de cette clientèle-là.

15 (12 h 13)

16 L'autre volet, c'est les coûts qui peuvent  
17 être évités par l'installation de cette clientèle-  
18 là. Puis donc, pour les coûts qui peuvent être  
19 encourus, je pense que la proposition de dire  
20 « Bien c'est les clients qui vont assumer ces  
21 coûts-là », jumelée au fait de dire « Bien voici  
22 les endroits stratégiques où vous devriez aller »,  
23 je pense que ça fait le travail.

24 Pour ce qui est du volet des coûts évités,  
25 où est-ce qu'on peut mettre des charges pour éviter

1 des coûts, bien là, la façon de procéder la plus  
2 réaliste, il me semble, puis la plus applicable,  
3 c'est de vraiment cibler les cas qu'on identifie  
4 puis de dire : « Bon, bien là, présentement c'est  
5 la Côte-Nord, bien on envoie les gens sur la Côte-  
6 Nord. » Je ne suis pas au courant, à ma  
7 connaissance il n'y a pas d'autres endroits qui ont  
8 cette problématique-là présentement. S'il y en a  
9 d'autres, bien ça pourrait peut-être être spécifié,  
10 mais à ma connaissance, il n'y en a pas d'autres,  
11 là, endroits où on pourrait déplacer ces charges-là  
12 puis on éviterait des investissements sur un poste  
13 ou une ligne, ou des choses comme ça.

14 Q. [192] Merci.

15 R. Je vous en prie.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Q. [193] Mon collègue de droite a fait du pouce sur la  
18 question de maître Legault, mais pour voir ses  
19 notes, j'avais deviné qu'il avait une question  
20 identique à celle de maître Legault et pour  
21 connaître très bien ma collègue de gauche, je suis  
22 persuadé qu'elle avait la même question et moi-  
23 même, j'avais cette information-là soulignée en  
24 gras, en rouge, et c'était marqué « Problématique  
25 de coordination des infos ». Et si j'ai bien suivi,

1 ça ressemble à ce que j'avais dit il y a quelques  
2 jours, la difficulté de compréhension entre le fait  
3 qu'on doit investir huit cent millions (800 M) d'un  
4 côté et de l'autre côté, qu'on dit qu'on est en  
5 manque d'énergie ou qu'on risque d'aller sur des  
6 courts termes si on laisse tout le monde rentrer.

7 Vous n'aimeriez pas vous faire dire, vous  
8 avez dit, dans deux, trois mois que le  
9 Distributeur... pardon, que le Transporteur affirme  
10 que si vous aviez dirigé telle consommation chez  
11 nous, on aurait évité huit cent millions (800 M).  
12 Et effectivement, je crois que ça serait gênant un  
13 petit peu pour tous. Vous ne voulez pas refaire le  
14 dossier ici, c'est ce que vous avez souligné, et je  
15 comprends, et maître Tremblay a souligné la même  
16 chose. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen  
17 intermédiaire, puis je poserai la question à maître  
18 Tremblay, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose  
19 intermédiaire qui pourrait permettre de solutionner  
20 cet enjeu de ne pas refaire le dossier et d'avoir  
21 l'information? Est-ce qu'il y a quelque chose  
22 d'accessible, sans être confidentiel, ou peut-être  
23 confidentiel, qui permettrait d'éviter cet enjeu  
24 qui semble titiller beaucoup de personnes ici, à la  
25 Régie?

1 R. Bien, ce qu'on propose, c'est une tentative de  
2 faire ça, de... dans le fond, de repousser plus  
3 loin la décision sur où est-ce qu'on accepte les  
4 soumissions de manière à se donner le temps d'aller  
5 chercher l'information puis de... pour pouvoir  
6 coordonner tout ça.

7 Q. **[194]** C'est votre formule que vous proposez et non  
8 pas d'obtenir un chiffre? Vous avez parlé de point  
9 de... le point... le point qui permettrait  
10 d'éviter...

11 R. Mais pour avoir ce... Je ne le sais pas, peut-être  
12 que le Transporteur serait capable de nous donner  
13 ce chiffre-là. Alors, on pourrait lui demander,  
14 c'est sûr. Mais après ça, c'est sûr que si ce  
15 chiffre-là ne permet pas d'éliminer le besoin de la  
16 ligne, beaucoup de gens vont vouloir le tester,  
17 c'est certain.

18 Q. **[195]** Oui.

19 R. Donc, aller chercher un chiffre, s'il est  
20 favorable, oui, mais s'il ne l'est pas, on n'est  
21 pas... on ne règle pas nécessairement le problème.

22 Q. **[196]** Hum hum.

23 R. Donc c'est... c'est ça.

24 Q. **[197]** Seconde question, par rapport au cinquante  
25 kilowatts (50 kW) et moins, vous avez dit que vous

1 aviez une préoccupation dans le sens que ce n'est  
2 peut-être pas suffisant, des centres de données  
3 c'est peut-être un petit peu plus que cinquante  
4 (50). Est-ce que vous avez bien dit ça?

5 R. Bien, c'est...

6 (12 h 18)

7 Q. **[198]** Oui, ma question c'était, est-ce qu'on  
8 peut... j'ai entendu madame de Tilly, ce matin, qui  
9 dit : « On pourrait faire un suivi auprès des moins  
10 de cinquante (50) pour voir s'il y a véritablement  
11 un enjeu? » Est-ce que ça peut être une solution,  
12 par exemple, de faire un suivi auprès des centres  
13 de données qui sont connus par Hydro-Québec, je  
14 crois qu'il y en a une trentaine? Est-ce que c'est  
15 quelque chose qui peut se faire en l'espace d'un  
16 an, savoir : « Vous, centres de données, cinquante  
17 (50) est-ce suffisant? », c'est-tu quelque chose  
18 qui peut évacuer le problème?

19 R. Bien, le problème que je voyais avec les centres de  
20 données c'est qu'ils ont une multitude de serveurs,  
21 de processeurs et que le Distributeur ne peut pas  
22 aller voir ce qui se passe sur les processeurs. Ce  
23 n'est pas réaliste, je pense. Alors, même s'il  
24 dit : « Moi, je suis en bas de cinquante kilowatts  
25 (50 kW) », comment on fait pour le savoir?

1 Et donc, ça, ça pouvait peut-être causer un  
2 problème dans l'application du bloc dédié. C'est ça  
3 qui nous inquiétait. La réponse qu'on donne à ça,  
4 c'est, dans le fond, on ne le regarde pas ce qui se  
5 passe sur les autres processeurs, ce n'est pas  
6 important. Peut-être que c'est en haut de cent  
7 kilowatts (100 kW), peut-être ce n'est pas en haut  
8 de cent kilowatts (100 kW). Mais ce n'est pas du  
9 minage de cryptomonnaies intensif qui est  
10 susceptible de causer un problème au niveau des  
11 approvisionnements.

12 Q. [199] Merci. Ça va. Alors, merci beaucoup, on a  
13 abusé de votre temps, je crois, on a travaillé fort  
14 avant le dîner. J'allais dire, on vous a cuisiné  
15 mais là on va aller manger.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Turmel, est-ce que vous avez...

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Une très courte question. Et simplement parce qu'on  
20 a parlé beaucoup de coordination et probablement  
21 qu'on va revenir en argumentation là-dessus.

22 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. [200] Est-ce que vous allez jusqu'à dire que la  
24 Régie a... parce qu'on est pris avec le problème de  
25 la séparation fonctionnelle entre Distributeur et

1           Transporteur, on comprend bien ça. Mais, en même  
2           temps, nous avons un dossier d'investissement  
3           majeur et un dossier tarifaire de l'autre côté.  
4           Donc, c'est difficile de faire... Est-ce que vous  
5           souhaitez dire à la Régie qu'elle a un peu un  
6           devoir de coordination? Ultimement, HQD, HQT ont la  
7           séparation fonctionnelle mais, ultimement, la  
8           Régie, elle, elle a un rôle en haut. Est-ce que ça  
9           va aussi loin qu'un devoir de coordination? On a  
10          parlé de coordonner, c'est une chose. Mais  
11          s'obliger à le faire, c'est autre chose.

12         R. Par la force des choses, je pense que, la Régie,  
13         elle coordonne. Mais... oui, je pense que c'est  
14         dans l'article 5 de la loi. La Régie, elle a le  
15         devoir de veiller à l'intérêt public. Alors, des  
16         fois, l'intérêt public, je pense, nécessite la  
17         coordination.

18         Q. **[201]** Merci.

19         LE PRÉSIDENT :

20         Q. **[202]** Alors, vous êtes libéré.

21         ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

22         LE PRÉSIDENT :

23         Donc, nous prenons une pause pour une heure, alors  
24         une heure et vingt-cinq (1 h 25). Oui, ça aurait pu  
25         être et demie mais je pense qu'on a un gros après-

1 midi, alors je veux que... Floxis d'abord, suivie  
2 de Baie-Comeau puissent procéder. Alors, une heure  
3 et vingt-cinq (1 h 25). Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 \_\_\_\_\_  
(13 h 30)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, nous pouvons procéder, Madame la Greffière,  
9 avec Floxis. Maître Gauthier, c'est ça, que j'avais  
10 appelé maître Tremblay.

11 PREUVE DE FLOXIS

12 Me MICHEL GAUTHIER :

13 Évidemment. Donc, Michel Gauthier pour Flexis.  
14 Alors, on a deux témoin, monsieur Jason Lesiège qui  
15 est le président de la compagnie et accompagné de  
16 monsieur Sauvageau qui est notre expert. Je  
17 comprends qu'on a une problématique au niveau de  
18 notre expert. Donc, on devra le faire accueillir  
19 comme expert, à moins que mon collègue d'Hydro  
20 change d'idée à ce sujet-là.

21 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

22 Écoutez, c'est très difficile de changer d'idée. On  
23 n'a même pas demandé expert en quoi. C'est informe  
24 comme demande, ça ne respecte pas le règlement sur  
25 la procédure de la Régie. Je l'ai souligné dans ma

1 lettre d'il y a déjà plusieurs semaines en le  
2 mentionnant explicitement et on ne nous a pas  
3 répondu. On ne sait même pas c'est expert en quoi,  
4 je pense, ce serait la première étape.

5 Deuxièmement, bien là, je vais apprendre ça  
6 aujourd'hui là, en direct devant vous, là.

7 Alors, moi, je trouve que c'est une façon  
8 de faire qui n'est pas acceptable. Je rappelle que  
9 c'est le même intervenant qui nous annonce un moyen  
10 préliminaire qui tient en une ligne dans une  
11 lettre. Là à un moment donné, il y a des façons de  
12 faire la procédure devant un tribunal, y compris un  
13 tribunal administratif. Ne serait-ce que pour  
14 savoir qu'est-ce qu'on a devant nous. Mais, ici, on  
15 ne le sait pas. Je ne la connais pas. Peut-être la  
16 connaissez-vous, moi, je ne la connais pas. Et je  
17 pense que c'est la première étape à franchir  
18 aujourd'hui.

19 Me MICHEL GAUTHIER :

20 Alors, pour ce qui est de l'expertise, monsieur est  
21 comptable agréé, l'expertise est intimement liée  
22 aux chiffres et à l'aspect économique de la  
23 compagnie Floxis, entre autres. Et monsieur est ici  
24 pour faire part de son expertise dans son domaine  
25 de comptabilité. Quand, entre autres, je dirais

1           surtout aux modalités de l'appel d'offres qui sont  
2           proposées et de notre côté, on va proposer  
3           également.

4           LE PRÉSIDENT :

5           En fait, c'est reconnaissance d'expert, à titre  
6           d'expert comptable?

7           Me MICHEL GAUTHIER :

8           Expert comptable.

9           LE PRÉSIDENT :

10          Expert comptable. Alors, écoutons, écoutons le  
11          tout.

12          Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

13          Bien oui, c'est ça.

14          LE PRÉSIDENT :

15          Oui.

16          Me MICHEL GAUTHIER :

17          Q. **[203]** Alors, Monsieur Sauvageau, est-ce que...

18          Désolé.

19

---

20          L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce sixième (6e)  
21          jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

22

23          JASON LESIÈGE, ingénieur, ayant une place  
24          d'affaires au 5440 rue Albert, Pierrefonds  
25          (Québec);

1 PIERRE SAUVAGEAU, CPA, ayant une place d'affaires  
2 au 9420, boulevard Taschereau, Brossard (Québec);

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 VOIR-DIRE SUR LA QUALITÉ D'EXPERT DE M. SAVAGEAU  
8 INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER :

9 Q. **[204]** Monsieur Sauvageau, quelle est votre  
10 profession?

11 M. PIERRE SAUVAGEAU :

12 R. Comptable professionnel agréé depuis mil neuf cent  
13 quatre-vingt-huit (1988). Je suis à mon compte  
14 depuis deux mille un (2001).

15 Q. **[205]** Et quel type de clientèles vous avez  
16 desservies dans le passé?

17 R. Principalement compagnies dans le domaine  
18 manufacturière et de l'innovation. J'ai travaillé  
19 aussi dans des... beaucoup d'entreprises dans des  
20 cadres d'acquisition, financement, et caetera.

21 Q. **[206]** Avez-vous déjà agi à titre de témoin expert  
22 dans un dossier à la cour?

23 R. Dans peut-être quatre ou cinq dossiers, mais j'ai  
24 travaillé aussi beaucoup à monter des dossiers  
25 de... pour des experts... pour des dossiers de cour

1 au niveau de fraude, au niveau de l'établissement  
2 des préjudices. Pardon.

3 Q. [207] Et vous avez dit depuis combien de temps vous  
4 êtes comptable ou comptable agréé?

5 R. Depuis quatre-vingt-huit (88).

6 Q. [208] Quatre-vingt-huit (88). Alors, je n'aurai pas  
7 d'autres questions pour monsieur. Je pense que sa  
8 qualification comme comptable agréé est assez  
9 évidente et c'est sur ce point-là qu'on veut le  
10 faire témoigner dans le dossier.

11 REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 Écoutez, moi, je vais faire ce que je peux, là, à  
13 brûle-pourpoint comme ça. Mais, évidemment, je  
14 trouve que c'est pas respectueux de nous, comme  
15 demandeur dans le cadre du présent dossier. Moi, je  
16 veux bien qu'une personne soit comptable depuis mil  
17 neuf cent quatre-vingt-huit (1988). C'est très  
18 bien, c'est une profession libérale. Mais, tous les  
19 comptables qui ont trente (30) ans d'expérience ne  
20 sont pas des experts, ça, c'est pas vrai.

21 Je ne vois pas de publication. Je ne vois  
22 pas de recherche. Je ne vois pas de conférence  
23 donnée dans... sur des domaines qui peuvent nous  
24 aider aujourd'hui. Et mon confrère a mentionné au  
25 tout début que c'était pour nous éclairer au niveau

1 de la situation financière de Floxis.

2 Alors, comme madame Charest dans le présent  
3 dossier est venu témoigner dans le présent dossier,  
4 elle n'était pas à titre d'experte pour Bitfarms.  
5 Elle est venue témoigner pour présenter son rapport  
6 d'évaluation sur la contribution économique, je  
7 vais le dire comme je peux, de l'entreprise  
8 Bitfarms au Québec. Elle n'a pas été qualifiée  
9 d'experte. Elle a fait son métier, elle est venue  
10 présenter son rapport et ça elle n'a... Ça  
11 n'empêche pas les gens de faire ça.

12 Mais, quand on veut ici, si l'objectif,  
13 c'est de présenter « voici les données financières  
14 de Floxis », on n'a pas besoin d'un expert pour  
15 faire ça. Pas besoin d'un expert comptable pour  
16 venir évaluer quoi que ce soit. C'est le comptable  
17 de Floxis qui vient témoigner. C'est un témoin de  
18 fait. Et à la Régie, on le sait, les règles sont  
19 plus souples. On peut avoir des analystes qui  
20 livrent leur opinion, mais sans être qualifiés  
21 d'expert.

22 Alors, moi, je pose la question : qu'est-ce  
23 que monsieur Sauvageau, en tout respect pour lui, a  
24 de plus que d'autres comptables qui ont trente (30)  
25 ans d'expérience? Je pense qu'il n'y a rien au

1 dossier. Pour cette raison, je vais demander de  
2 rejeter la qualification demandée.

3 (13 h 35)

4 RÉPLIQUE PAR Me MICHEL GAUTHIER :

5 Dans les faits, monsieur n'est pas le comptable de  
6 Floxis. Monsieur a eu accès aux chiffres de Floxis  
7 et il est ici pour parler de l'impact que  
8 pourraient avoir sur Floxis, un, l'augmentation de  
9 une cenne et, deux, les difficultés de rencontrer  
10 les modalités des appels d'offres. C'est  
11 principalement sur ça qu'il va témoigner, non pas  
12 sur la santé financière comme telle de Floxis ou  
13 les états financiers de Floxis qu'il n'a pas lui-  
14 même montés de toute façon. Le but ce n'est pas ça.  
15 Si c'était ça, on aurait simplement déposé les  
16 états financiers. Ce qu'on ne fait pas.

17 DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, nous allons prendre la demande sous réserve.  
20 Ça va nous permettre de procéder. Et nous  
21 trancherons le tout dans la décision à savoir s'il  
22 dit être reconnu comme expert comptable aux fins de  
23 la présente instance. Nous pouvons procéder  
24 maintenant.

25

1 INTERROGÉS PAR Me MICHEL GAUTHIER :

2 Merci.

3 Q. **[209]** On va commencer bien avec monsieur Sauvageau.  
4 Monsieur Sauvageau, vous avez rédigé le rapport  
5 d'expert qui a été déposé ici?

6 M. PIERRE SAUVAGEAU :

7 R. Oui.

8 Q. **[210]** Donc, vous êtes d'accord pour que ce rapport  
9 soit déposé pour valoir votre témoignage écrit?

10 R. Exactement.

11 Q. **[211]** Merci. Et Monsieur Lesiège, vous avez  
12 participé à la rédaction de la réponse aux demandes  
13 de renseignements qui ont été déposées?

14 M. JASON LESIÈGE :

15 R. Oui.

16 Q. **[212]** Et vous êtes d'accord pour que ces documents  
17 soient déposés à la présente à titre de votre  
18 témoignage écrit?

19 R. Oui.

20 Q. **[213]** Monsieur Lesiège pour commencer, vous pouvez  
21 expliquer les études que vous avez faites, les  
22 diplômes que vous avez obtenus et l'historique qui  
23 vous amène à Floxis.

24 R. Oui, certainement. Donc, je suis ingénieur, je l'ai  
25 dit au début. J'ai un BAC en génie mécanique. J'ai

1 aussi un master en structure et en matériaux en  
2 France. Et ces études-là m'ont amené à faire une  
3 carrière de dix ans dans l'industrie du satellite.  
4 Moi, j'ai conçu le fuselage, si on simplifiait un  
5 peu, de satellites. Et ensuite, j'ai cherché des  
6 nouveaux défis. Et j'ai commencé à étudier  
7 l'industrie de la cryptodevise dès deux mille  
8 quinze (2015). Et j'ai fondé Floxis en juin deux  
9 mille dix-sept (2017).

10 Q. **[214]** Vous avez entendu plein de choses depuis le  
11 début. Faites-nous part de ce que vous pensez de la  
12 création d'une nouvelle catégorie de clients pour  
13 cryptomonnaie ou la cryptographie?

14 R. On a entendu beaucoup d'opinions. Je pense qu'on  
15 devrait faire une seule... que la définition  
16 devrait être englobante pour inclure toutes les  
17 tailles d'utilisateurs. Donc, je pense que le  
18 minimum, cinquante kilowatts (50 kW), ne devrait  
19 pas être là. Je pense que tout le monde qui fait de  
20 la cryptodevise ou de l'usage cryptographique  
21 appliqué aux chaînes de blocs devrait être inclu  
22 dans la définition.

23 Et avec tous les arguments qu'on a entendus  
24 des autres parties, je pense que tout le monde  
25 devrait s'effacer à la pointe hivernale. Je

1 comprends que c'est le gros problème que  
2 l'industrie pourrait avoir sur le réseau  
3 électrique. Et donc l'effacement en période de  
4 pointe, comme ça a été proposé pour quatre-vingt-  
5 quinze pour cent (95 %) de la puissance jusqu'à  
6 trois cents (300) heures, me semble régler la  
7 plupart des irritants.

8 Q. **[215]** Vous avez entendu ce matin un intervenant, ou  
9 enfin l'expert d'un intervenant qui est venu  
10 expliquer qu'on devrait l'appliquer simplement aux  
11 machines ASIC. Qu'est-ce que vous avez à dire à ce  
12 sujet-là?

13 R. Bien, ça pourrait être une façon de définir. Mais  
14 si on essaie de seulement dire cryptomonnaie, on ne  
15 capte pas tout, on ne capte pas les usages futurs  
16 que pourraient avoir ces applications-là, usages  
17 qui pourraient être un peu comme l'experte de  
18 Bitfarms est venue expliquer, usages qui pourraient  
19 être en ouverture ouverte, qui pourraient être  
20 décentralisés. Tous ces usages-là, pour leur propre  
21 sécurité, vont nécessiter de l'énergie. Et donc, si  
22 on se limite seulement à la cryptomonnaie, bien, on  
23 ne couvre pas tout. Je pense qu'on devrait aller  
24 avec quelque chose d'un peu plus englobant qui  
25 inclut toutes les tailles et demander à tout le

1 monde de s'effacer à la pointe hivernale.

2 Q. **[216]** Si on demande à tout le monde de s'impliquer  
3 à toutes les tailles, est-ce que tout le monde  
4 devrait faire partie du bloc proposé par Hydro-  
5 Québec?

6 R. À mon avis à moi, le bloc devrait être pour les  
7 projets qui sont un peu plus gros. Donc, on a  
8 entendu les problématiques en centres de données.  
9 Moi, je pense qu'on devrait prendre les offres pour  
10 le bloc à partir de un mégawatt. Et je pense que  
11 tout ce qui est plus petit que ça, comme il  
12 s'efface à la pointe hivernale, n'occasionnera pas  
13 vraiment de problème pour le Distributeur. Et on a  
14 vu aussi par les demandes dix-huit mégawatts  
15 (18 000 MW), qui est farfelu mais dans ces dix-huit  
16 mégawatts (18 000 MW) là, il y a eu très peu de  
17 projets aussi petits que un mégawatt. Enfin, il y a  
18 eu douze (12) projets, je pense, qui totalisent dix  
19 mégawatts (10 MW). Donc zéro virgule zéro cinq pour  
20 cent des demandes ont été pour des projets aussi  
21 petits que un mégawatt.

22 Q. **[217]** Et présentement selon vous, il y aurait  
23 combien de projets de un mégawatt et moins qui  
24 seraient en cours au Québec?

25 (13 h 30)

1 R. C'est difficile à dire, je pense que le  
2 Distributeur serait très bien placé pour nous  
3 éclairer sur ça. Lui qui utilise toute  
4 l'intelligence derrière les compteurs intelligents  
5 pour dénicher qui fait de la cryptodevise. Moi,  
6 dans le processus pour être présent devant vous,  
7 pour la taille de l'entreprise que je suis, les  
8 frais, ici, sont très importants. Donc, j'ai tenté  
9 de diviser la facture sur beaucoup de compagnies,  
10 beaucoup de gens qui sont environ de ma taille.

11 Dans mon processus, j'ai fait une recherche  
12 assez approfondie des petites mines de  
13 cryptodevises qui sont au Québec, j'en ai trouvé  
14 environ dix-huit (18). Et ma compagnie fait partie  
15 de... dans le groupe des petits, fait partie des  
16 plus gros.

17 Q. **[218]** Votre compagnie, c'est combien de...

18 R. C'est zéro virgule quatre mégawatt. C'est tout  
19 petit.

20 Q. **[219]** Vous étiez dans les gros de ceux que vous  
21 avez consultés?

22 R. Oui, exactement.

23 Q. **[220]** Parlez à la Régie de l'avantage de laisser le  
24 un mégawatt à l'extérieur du bloc.

25 R. Le processus pour démarrer une nouvelle entreprise

1 dans cette industrie-là se fait, assez souvent, là,  
2 pour des gens qui s'intéressent à ceci, à partir du  
3 sous-sol ou, éventuellement, à partir du garage. Et  
4 l'étape pour grossir... lorsqu'on n'a pas été  
5 financé par des actions ou quelque chose de public,  
6 l'étape pour grossir c'est d'aller chercher du  
7 financement privé. Puis, pour le faire, bien, il  
8 faut démontrer qu'on est crédible.

9           Donc, quand on le fait, normalement, on  
10 fait des projets qui vont grossir en taille dans le  
11 temps. Et c'est difficile de faire un très gros  
12 projet dès le départ, donc ça prend une taille un  
13 peu intermédiaire à l'intérieur du un mégawatt, ça  
14 fait environ du sens. Donc, on part d'un garage et  
15 puis ensuite on prend un petit local industriel  
16 puis on commence nos opérations-là dans le but de  
17 grossir. Nous, c'était définitivement notre  
18 objectif. L'endroit qu'on a aujourd'hui, c'était un  
19 peu comme un projet pilote, c'était pour démontrer  
20 notre capacité à réaliser... à faire efficacement  
21 le minage de cryptodevises à des investisseurs  
22 qu'on recherchait pour continuer notre croissance.

23 Q. **[221]** Vous avez amené avec vous des photos de votre  
24 entreprise. Qu'on est à déposer sous la cote?

1 LA GREFFIÈRE :

2 C-Floxis-0017.

3

4 C-Floxis-0017 : Photographies de l'entreprise

5

6 Me MICHEL GAUTHIER :

7 Q. [222] Alors, pouvez-vous montrer les photos de  
8 l'entreprise et décrire ce que c'est?

9 R. Oui. Donc, ici, ce n'est pas très longtemps après  
10 qu'on ait pris ce local industriel. Donc, c'est une  
11 photo au tout début, là, avec nos équipements,  
12 qu'on voit bien dans un local beaucoup trop grand.  
13 On voit la ventilation vers l'extérieur, sur le  
14 coin.

15 Ensuite on a... plus tard, donc ce  
16 printemps, on a sécurisé d'autres financements, on  
17 a réinvesti l'argent qu'on avait accumulé à partir  
18 des premières machines. Et on a fait une  
19 amélioration au système de ventilation pour être en  
20 mesure d'évacuer la chaleur durant l'été. Donc, là  
21 vous voyez l'installation des conduits de  
22 ventilation. Une autre photo à peu près au même  
23 moment. Donc, ça c'est à l'arrière de mon local  
24 industriel. Et, ici, vous voyez, là, le projet  
25 complété. Donc, tout l'espace à l'intérieur est

1 maintenant utilisé par des machines. Et vous voyez  
2 aussi, là... on devine, là, par les... l'endroit où  
3 la chaleur est extraite, donc c'est aspiré à  
4 l'intérieur des toiles. Et tout ceci... toute la  
5 chaleur est conduite ensuite vers l'extérieur.

6 Q. **[223]** Et on parle d'un local de quelle grandeur?

7 R. C'est un local de quatre mille pieds carrés  
8 (4000 pi<sup>2</sup>), qui est un peu trop grand pour nos  
9 besoins mais qui était le meilleur compromis pour  
10 notre démarrage puisque le propriétaire a accepté,  
11 à sa charge, de faire les améliorations au niveau  
12 du panneau électrique.

13 Q. **[224]** Pouvez-vous expliquer à la Régie la  
14 problématique pour vous de soumettre ou de  
15 participer à l'appel d'offres tel que décrit ou tel  
16 que suggéré par Hydro, mise à part l'augmentation  
17 d'un cent?

18 R. Le processus pour soumettre un projet est quand  
19 même... est quand même un peu complexe. On a parlé,  
20 oui, de majoration, on ne s'attardera pas là-  
21 dessus, d'emploi par mégawatts, on a parlé aussi de  
22 masse salariale. Et toutes ces choses-là, pour les  
23 petits projets, faire la démonstration qu'on va  
24 créer suffisamment d'emplois, qu'on va avoir une  
25 masse salariale et assez d'investissements au

1 Québec, c'est beaucoup de travail. Et on n'a pas  
2 l'argent pour engager, on va dire, des firmes comme  
3 KPMG pour venir nous compter les emplois indirects,  
4 pour venir... tout ça. Donc, le jeu de compter les  
5 emplois et tout ça, les plus petits vont toujours  
6 être perdants.

7 Je pense que, pour palier un peu à tout ça,  
8 d'utiliser une limite d'un mégawatt fait du sens.  
9 Il n'y a pas beaucoup de gens, un mégawatt et  
10 moins. On s'efface à la pointe. Donc, je pense que  
11 ça pourrait tenir la route.

12 (13 h 45)

13 Q. **[225]** Quelle est votre perception si un nouveau  
14 bloc était créé ou si une nouvelle catégorie était  
15 créée au niveau du tarif de cette catégorie-là.  
16 Est-ce que vous voyez plusieurs prix dans la  
17 catégorie, comment vous voyez ça de votre côté?

18 R. Bien, à mon avis à moi, le tarif devrait être fixé  
19 à l'avance. Le système d'encan est lourd, est  
20 complexe, va pas nous assurer de bien évaluer la  
21 valeur de l'énergie. Là, je pense que la Régie  
22 pourrait fixer le prix et fixer le prix pour tout  
23 le monde. Donc, le concept de majoration par-dessus  
24 le tarif M et le tarif LG désavantage énormément  
25 les plus petits, jusqu'à cinq mégawatts (5 MW), et

1 je pense qu'on devrait fixer un tarif qui est  
2 unique pour tout le monde.

3 Q. **[226]** Donc, tous ceux qui feraient partie de la  
4 catégorie?

5 R. Oui, c'est ce que je pense.

6 Q. **[227]** O.K. Vous pensez quoi des projets, des gros  
7 projets qui ont été, je ne dirais pas annoncés mais  
8 qui semblaient être intéressés à l'électricité au  
9 Québec au niveau de cinquante mégawatts (50 MW) et  
10 plus, est-ce que ces gens-là devraient faire partie  
11 du bloc tel que proposé?

12 R. Oui. Donc, il y a deux parties à votre question. Je  
13 pense qu'on devrait limiter la taille des projets.  
14 Je pense que ça serait souhaitable d'avoir une  
15 diversité de projets plutôt qu'un quasi-monopole  
16 d'une seule compagnie, probablement étrangère, qui  
17 prendrait l'entièreté du bloc. Je pense que les  
18 projets devraient être limités, disons, à cinquante  
19 mégawatts (50 MW) et, pour les projets qui seront  
20 plus gros, il va toujours rester la possibilité  
21 pour le gouvernement de faire une négociation et  
22 d'avoir un contrat privé et ça, on ne pourra jamais  
23 enlever ça au gouvernement, il va toujours pouvoir  
24 le faire.

25 Donc, je pense qu'on devrait pousser les

1 très gros projets au niveau du gouvernement et je  
2 pense que c'est dans cette négociation-là et dans  
3 ce contrat spécial là qu'on devrait mettre la  
4 localisation des projets. Un très gros projet, on a  
5 parlé à Baie-Comeau, par exemple, pour tous les  
6 avantages au niveau de la distribution, eh bien, je  
7 pense que dans le contrat privé, c'est là qu'on  
8 devrait retrouver le critère de se localiser à  
9 l'endroit qui convient.

10 Q. **[228]** Contrairement aux plus petits projets, par  
11 exemple comme le vôtre, vous voyez pas l'intérêt  
12 d'aller vous installer pour un mégawatt (1 MW),  
13 deux mégawatts (2 MW) à Baie-Comeau ou sur la Côte-  
14 Nord.

15 R. Bien, c'est sûr que si économiquement ça fait du  
16 sens d'aller jusque là, bien oui, on va le faire  
17 aussi. Mais on n'est pas gros, on n'occasionne pas  
18 vraiment de problèmes sur les réseaux. On accepte  
19 déjà de payer les frais de raccordement, de  
20 renforcement du réseau. Donc, après, je vais  
21 payer plus cher pour me raccorder ici que si  
22 j'étais à Baie-Comeau, par exemple. Et donc, je  
23 pense que c'est sur ce fait-là que les projets vont  
24 être naturellement tentés d'aller s'installer là où  
25 ça fait plus de sens.

1 Q. [229] On a discuté beaucoup ici de différents  
2 critères qui pourraient être appliqués advenant un  
3 appel d'offres. Avez-vous, vous, des critères à  
4 proposer à la Régie pour un futur appel d'offres si  
5 c'était la position qui était adoptée.

6 R. Oui. Je pense que de calculer les emplois, les  
7 investissements et tout ça, ça va être un processus  
8 où les soumissionnaires vont être créatifs. Et je  
9 pense qu'on va assister à une enchère de choses qui  
10 se peuvent pas vraiment ou qui ont été un peu  
11 manipulées, un peu créatives. Et il ne faut pas  
12 oublier qu'en fin de compte, tout le monde, ou  
13 presque, est en train de faire fonctionner les  
14 mêmes machines qui sont fabriquées par le même  
15 fournisseur. Et donc, fondamentalement, les projets  
16 ne sont pas très différents.

17 Après, les projets qui vont être  
18 différents, c'est ceux qui vont avoir intégré  
19 d'autres activités à l'intérieur de la compagnie  
20 comme, par exemple, l'horticulture ou l'assemblage  
21 de machines. Mais est-ce que vraiment le fait  
22 d'avoir une compagnie plus grande, qui a acheté des  
23 petites compagnies comme un électricien ou un  
24 maraîcher, et qui agglomère tout ça, ça devrait  
25 être un avantage pour obtenir l'énergie pour faire

1           fonctionner la machine?

2       Q. **[230]** Et au niveau des critères que vous pourriez  
3           voir appliquer, pour vous ça serait quoi?

4       R. Donc, si à la fin on a trop de soumissionnaires, ce  
5           que je ne suis pas sûr qui va arriver, je pense  
6           qu'on devrait regarder la capacité financière du  
7           promoteur. Je pense qu'on devrait regarder aussi la  
8           faisabilité du projet mais d'un point de vue  
9           technique et l'expérience pertinente du promoteur.

10      Q. **[231]** Et une fois que le promoteur est choisi, et  
11           on ne déterminera pas aujourd'hui par qui qu'il  
12           pourrait être choisi, est-ce que vous voyez des  
13           choses à ajouter pour faire en sorte que le projet  
14           soit vraiment sérieux et ne s'écoule pas sur cinq  
15           ans pour arriver à une certaine consommation.

16           (13 h 50)

17      R. Oui. Oui, donc mon industrie est assez rapide à se  
18           déployer, une fois que le financement est trouvé.  
19           Je pense que, dans un esprit de maximiser les  
20           revenus du Distributeur, on devrait avoir un volet  
21           qui s'attarde à ce que l'énergie réservée soit  
22           effectivement consommée. Je pense qu'on devrait  
23           limiter à six (6) mois, suivant le branchement  
24           électrique, le fait que l'énergie soit réservée.  
25           Donc, en d'autres mots, je dirais que six (6) mois

1           suivant que l'énergie est disponible dans un site,  
2           donc suivant le processus d'appels d'offres et  
3           tout, ce qui est inutilisé devrait être révoqué et  
4           rendu disponible à un autre soumissionnaire.

5                       Et pour bien faire ça, je pense qu'on  
6           devrait classer les soumissionnaires dès le départ,  
7           selon les trois critères que j'ai nommés  
8           précédemment, constituer une liste. Dans cette  
9           liste-là, donner l'énergie à ceux qui se classent  
10          le mieux. Et six (6) mois plus tard, s'ils n'ont  
11          pas consommé l'énergie, la réattribuer au prochain.  
12          Et je pense aussi que ce bloc-là, on devrait  
13          pouvoir continuer de soumissionner dedans, pour  
14          s'ajouter à la liste d'attente, et que, dans le  
15          temps, l'énergie comme ça, soit redonnée d'une  
16          compagnie à l'autre pour s'assurer qu'elle ne soit  
17          pas réservée et qu'effectivement là, le  
18          Distributeur ait les revenus qu'il prévoit avoir.

19       Q. **[232]** Voyez-vous d'autre chose à ajouter pour  
20          s'assurer du bien-fondé des soumissions reçues?

21       R. Mais on a demandé si les projets étaient crédibles,  
22          si tout ça marchait bien. Il faut comprendre qu'à  
23          chaque mégawatt (MW) de projet, il faut  
24          actuellement là, selon les critères de la grille  
25          déposée par le Distributeur, il faut mettre une

1           caution d'environ cent mille dollars (100 000 \$).  
2           Donc, quand le projet va de l'avant, un projet d'un  
3           mégawatt (1 MW), c'est environ cent mille dollars  
4           (100 000 \$) qu'il faut mettre de caution. Et en  
5           plus, il faut payer d'avance les frais de  
6           raccordement et de renforcement du réseau. Je  
7           pense que la garantie que le projet va s'exécuter,  
8           surtout si on lui enlève l'énergie s'il ne le fait  
9           pas, va être suffisante pour bien filtrer les  
10          demandes et que ça soit uniquement des demandes  
11          sérieuses, financées et non pas de la spéculation  
12          sur la valeur future du quota d'énergie.

13        Q. **[233]** O.K. Et je comprends, de ce que vous me dites  
14          que, si la personne qui doit déposer cent mille  
15          dollars (100 000 \$) dans un délai de trente (30)  
16          jours après l'acceptation de la soumission, si elle  
17          ne le verse pas, elle passe son tour?

18        R. Je pense que c'était ça qui était proposé. Oui.

19        Q. **[234]** Et si elle l'a versé et qu'il ne réalise pas  
20          son projet, il arrive quoi?

21        R. Je pense que cet argent-là est perdu et ça devient  
22          un revenu pour le Distributeur.

23        Q. **[235]** O.K. Et ça ferait en sorte qu'on ne verrait  
24          seulement les projets sérieux qui se mettraient en  
25          ligne?

1 R. Oui.

2 Q. **[236]** Merci. Pouvez-vous nous parler, pour vous,  
3 pour Floxis, de l'effet d'augmenter le prix d'un  
4 minimum de un cent (1 ¢) par kilowattheure (kWh),  
5 présentement?

6 R. Bien. Aujourd'hui là, avec la concurrence qu'on a  
7 et la faible valeur des devises, l'effet pour nous  
8 là, ça serait de tomber à la limite de la survie.  
9 Donc, cette majoration-là, de la composante  
10 principale de nos dépenses nous rendrait à la  
11 limite, profitables.

12 Q. **[237]** O.K. Et parlez-nous de l'aspect « non  
13 renouvellement » du bloc, qui est proposé par  
14 Hydro?

15 R. Je ne comprends pas la logique derrière le non  
16 renouvellement. On fait des prévisions sur  
17 longtemps. On nous dit qu'on a peur que l'industrie  
18 s'en aille et on fait tout ce qu'il faut pour que  
19 les projets soient des projets de court terme. Je  
20 pense qu'on devrait s'assurer que le bloc est  
21 toujours là. Et pour mettre fin, si on a besoin de  
22 mettre fin à une partie là, des contrats, je pense  
23 que ça serait les contrats privés de plus de  
24 cinquante mégawatts (50 MW) qui eux, pourraient  
25 avoir une date de fin et, peut-être, un tarif plus

1 bas, mais d'être localisés à l'endroit qui convient  
2 bien au Distributeur.

3 Me MICHEL GAUTHIER :

4 Merci. Je vais laisser maître Endo poser des  
5 questions à monsieur Sauvageau.

6 Me GUILLAUME ENDO :

7 Oui. Bonjour Monsieur le Président, Monsieur,  
8 Madame les Régisseurs.

9 INTERROGÉ PAR Me GUILLAUME ENDO :

10 Q. **[238]** Alors, Monsieur Sauvageau, j'aurais quelques  
11 questions pour vous. En premier, j'aimerais là,  
12 parce qu'il y a eu quand même des questions sur  
13 votre qualité d'expert là. Pouvez-vous nous  
14 expliquer un peu, dans votre rapport qu'on retrouve  
15 à la pièce 012. Quelle méthodologie avez-vous  
16 utilisée pour rédiger votre rapport?

17 R. J'ai utilisé l'environnement de Floxis, O.K. Dans  
18 lequel, par rapport à toute l'opération ou qu'est-  
19 ce qu'on voulait faire là, avec l'implantation de  
20 la proposition là, du bloc, et l'impact et les  
21 enjeux que pouvaient avoir sur ses coûts  
22 d'opération.

23 (13 h 55)

24 Q. **[239]** D'accord. Je vois, là, dans votre première  
25 page, vous mentionnez que les données ont été

1           fournies par Floxis, est-ce que c'est bien cela?

2           R. Oui.

3           Q. **[240]** C'est-à-dire que les... Est-ce que c'est les  
4           données que l'on retrouve à votre pro forma à  
5           l'annexe 5 du rapport? Est-ce que c'est bien cela?

6           R. Exactement.

7           Q. **[241]** Parfait.

8           R. On a utilisé aussi d'autres données qui étaient  
9           disponibles, là, il y avait le rapport de KPMG, on  
10          a aussi utilisé les données fournies sur les sites  
11          d'Hydro-Québec puis avec aussi l'expérience qu'on a  
12          au niveau des PME, là, au niveau des opérations,  
13          là, d'une entreprise, d'une petite et moyenne  
14          entreprise.

15          Q. **[242]** Bon. Alors allons-y à votre expertise. Dans  
16          votre rapport, vous mentionnez que les petits  
17          consommateurs sont de véritables incubateurs de  
18          développement technologique. Est-ce que vous pouvez  
19          nous expliquer ce que vous voulez dire par ça?

20          R. Dans le fond, à prime abord, ce que j'ai voulu  
21          faire, c'est de montrer que les entreprises qui  
22          sont en deçà du un mégawatt (1 MW) pouvaient être  
23          de... Dans le fond, je l'ai séparé entre un  
24          mégawatt (1 MW), point quatre mégawatt (0,4 MW)  
25          puis les petites installations que... qu'on ne

1 parlera pas, là, parce que ce n'est vraiment pas...  
2 ça ne faisait pas vraiment partie de mon analyse.  
3 Puis ce que je voulais démontrer, c'est que ces  
4 entreprises-là étaient importantes pour l'économie  
5 pour le Québec, puis en plus, elles pouvaient avoir  
6 un apport important dans le développement de  
7 l'industrie, peu importe l'industrie.

8           Puis au niveau des PME, souvent c'est des  
9 véritables incubateurs, un, bon, il y a toute la  
10 phase de démarrage, mais il y a toute la phase  
11 aussi de développement technologique parce que,  
12 bon, bien souvent, l'entreprise cherche à améliorer  
13 son efficacité puis c'est un combat quotidien puis,  
14 à intégrer des différentes technologies de façon à  
15 être le plus efficace possible puis pouvoir avoir  
16 son meilleur retour sur son investissement.

17           Le Québec est une pépinière au niveau des  
18 crédits d'impôts, on... C'est les entreprises au  
19 niveau de Floxis qui ont accès des crédits  
20 importants pour pouvoir faire de l'optimisation  
21 puis du développement technologique.

22 Q. **[243]** Parfait. Puis pour revenir peut-être juste au  
23 modèle de Floxis, monsieur Lesiege a témoigné, donc  
24 il a commencé, là, ses opérations à la maison pour  
25 ensuite, bâtir un projet plus grand. Est-ce que

1 c'est une dynamique que l'on retrouve assez  
2 souvent, selon votre expérience?

3 R. Oui, c'est quelque chose que... Souvent, on  
4 commence à la maison pour minimiser nos frais puis  
5 après ça, valider notre modèle d'affaires puis  
6 après ça, on voit que ça justifie l'investissement  
7 dans une opération plus grande. Puis ce qui est  
8 intéressant pour des niveaux d'entreprises de cette  
9 envergure, c'est que c'est... ils ont une certaine  
10 flexibilité puis c'est facile de pouvoir intégrer  
11 de la valeur ajoutée par rapport... je parle  
12 l'économie d'énergie, tu sais, qu'on peut utiliser  
13 la récupération de chaleur pour utiliser la  
14 bâtisse. Puis après ça, ça peut être intéressant de  
15 redéfinir, de revaloriser les actifs parce que bon,  
16 bien quand on parle des locaux de quatre mille  
17 pieds carrés (4000 pi<sup>2</sup>) ou quelque chose, tu sais,  
18 c'est quelque chose qui peut se faire quand même  
19 rapidement.

20 Q. **[244]** D'accord, merci.

21 R. Mais...

22 Q. **[245]** Oui?

23 R. Il reste que le défi, bon, si on regarde, point  
24 quatre mégawatt (0,4 MW) c'est quand même un  
25 investissement en équipements d'un million de

1 dollars (1 M\$), c'est quand même des entreprises  
2 qui n'ont pas une durée de... elles n'ont pas  
3 d'historique, ça fait que pour le financement,  
4 c'est quand même un travail difficile, tu sais,  
5 c'est souvent les prêteurs privés qui vont investir  
6 dans l'entreprise, le temps qu'il y ait assez  
7 d'historique pour pouvoir justifier un financement  
8 conventionnel.

9 Q. [246] D'accord, merci. À la page... Je vais vous  
10 référer à l'annexe 3 de votre rapport. Vous dites,  
11 dans votre rapport que la majoration volontaire en  
12 cents par kilowattheure sur le prix pénalise de  
13 façon disproportionnée la catégorie, là, qu'on a  
14 appelée le petit minier dans le cadre de votre  
15 rapport, mais en fait, du consommateur d'énergie  
16 d'un mégawatt (1 MW) et moins. Est-ce que vous  
17 pouvez nous expliquer cette conclusion?

18 (14 h)

19 R. C'est parce que c'est sûr que si on... si vous  
20 regardez, vous avez ici les coûts par kilowatt et  
21 vous avez aussi les tailles des projets. O.K. Si on  
22 regarde la majoration pour les mini-projets ou les  
23 petits projets, comme on voit, la ligne d'en haut,  
24 c'est la ligne des revenus. O.K. Puis on peut voir  
25 que l'avantage s'amenuise. O.K. Puis c'est certain,

1 par rapport au niveau d'investissement, ça  
2 nécessite quand même d'avoir un retour sur  
3 investissement acceptable.

4 Puis pourquoi pour les petits projets?  
5 Bien, c'est sûr que leur coût énergétique est quand  
6 même plus élevé par rapport à si on regarde le  
7 moyen ou le gros projet, qui est plus que dix  
8 mégawatts (10 MW). O.K. Au niveau des coûts, des  
9 frais fixes, bon, c'est certain que les plus  
10 petites opérations, souvent, ont des frais fixes  
11 supérieurs compte tenu du... ça leur prend une  
12 structure pour pouvoir opérer. O.K. Ça fait que, à  
13 ce niveau-là, ils ont des frais fixes supérieurs.

14 Puis après ça, au niveau des... au niveau  
15 de l'investissement en immobilisations, bien, ça,  
16 ça ne devrait pas... ça devrait être pas mal  
17 semblable pour pas mal toutes les tailles  
18 d'entreprises.

19 Q. **[247]** Est-ce qu'on peut dire que, si on garde cette  
20 même dynamique, que les plus gros projets sont  
21 favorisés par le phénomène de la majoration qui est  
22 proposée?

23 R. Dans un contexte qu'il faut faire une offre avec  
24 une majoration, effectivement, ils ont plus de  
25 flexibilité ou de latitude pour faire une offre.

1 Q. [248] C'est ce que représente votre rectangle en  
2 vert?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. [249] Bon. J'aimerais, là, vous poser maintenant  
5 des questions sur la grille qu'on retrouve... les  
6 principaux paramètres du processus de sélection des  
7 demandes d'électricité. Alors, on a vu, là, bon,  
8 qu'il y avait comme critère la majoration offerte  
9 en cent par kilowattheure. Il y a aussi les  
10 critères de développement économique. Je vais vous  
11 les nommer pour les fins de votre témoignage. Le  
12 nombre d'emplois directs au Québec par mégawatt; la  
13 masse salariale totale des emplois directs au  
14 Québec par mégawatt; et l'investissement au Québec  
15 par mégawatt. Est-ce que vous avez des commentaires  
16 à faire sur les critères proposés?

17 R. Mon interrogation par rapport aux critères, c'est  
18 certain que les entreprises, souvent les PME, O.K.,  
19 sans avoir directement les employés vont utiliser  
20 des sous-traitants pour pouvoir faire le même  
21 travail. Mais il reste que c'est quand même  
22 l'utilisation d'une ressource pour un projet. Puis,  
23 en tout cas, je crois que ça devrait faire partie,  
24 tout ce qui est indirect devrait faire partie de  
25 l'analyse pour les critères concernant le projet.

1 Je pense aussi, bon, c'est sûr qu'on devrait parler  
2 du management aussi ou le plan d'affaires, ce qu'on  
3 a mentionné tantôt au niveau du critère  
4 d'évaluation d'un projet.

5 Q. **[250]** Je vais y revenir, mais disons sur les  
6 critères qui sont proposés à l'heure actuelle,  
7 j'aurais un cas de figure suivant. Si, par exemple,  
8 le gros projet nécessite ou requiert l'embauche  
9 d'un électricien, d'accord, si on regarde la  
10 grille, est-ce que lui, l'électricien... puis  
11 disons, là, dans le cas où, dans un petit projet,  
12 on n'a pas besoin d'électricien parce qu'on le  
13 prend comme sous-traitant, si on revient au cas de  
14 figure de l'électricien qui est embauché, lui, est-  
15 ce qu'il compterait comme nombre d'emplois directs  
16 au Québec?

17 (14 h 05)

18 R. Oui, il devrait faire partie de l'évaluation parce  
19 qu'on crée à quelque part une valeur, que ce soit  
20 direct ou indirectement par un donneur, un donneur  
21 d'ordre, là.

22 Q. **[251]** Est-ce qu'il inclurait aussi... il serait un  
23 peu dans la masse salariale? Vraisemblablement,  
24 oui?

25 R. Possiblement, oui.

1 Q. **[252]** Et puis, pour l'investissement au Québec,  
2 oui?

3 R. Oui.

4 Q. **[253]** Donc, êtes-vous d'accord avec moi que les...  
5 dans ce cas de figure, le gros projet aurait un  
6 avantage direct parce que l'électricien qui est  
7 requis dans les deux projets, lui, il serait  
8 comptabilisé, est-ce que vous êtes...

9 R. Non, mais dans mon cas, si je lis ça, il n'est pas  
10 comptabilisé. Moi, je propose qu'il soit  
11 comptabilisé, sinon c'est inéquitable.

12 Q. **[254]** Vous voulez dire que vous proposez que le  
13 sous-traitant soit comptabilisé également, au même  
14 titre... O.K. Puis pour revenir, là, au point que  
15 vous avez mentionné plus tôt. Dans votre  
16 expérience, là, démarrer un projet, dans le cas de  
17 figure ici, on parle d'un million de dollars  
18 (1 M\$). Pour, disons, un petit projet, est-ce que  
19 c'est facile avoir accès à du financement, est-ce  
20 que...

21 R. C'est assez difficile. Un, parce que...

22 Q. **[255]** Quelles sont les sources possibles?

23 R. Parce qu'on finance aussi des... des actifs  
24 technologiques, O.K.? Qui ont une durée de vie  
25 quand même assez... assez rapide, là, puis c'est

1 souvent difficile d'avoir accès à du financement  
2 traditionnel. Donc, ça prend beaucoup  
3 d'investissements privés. C'est sûr qu'avec un  
4 historique, souvent on peut arriver avec des...  
5 des... du financement de location mais ça prend  
6 quand même un historique, là, pour pouvoir avoir  
7 accès à de la location d'équipement technologique.

8 M. JASON LESIÈGE :

9 R. Mais je peux aussi le confirmer, là, les banques ne  
10 prêtent pas du tout à ce genre de projet-là. Pour  
11 avoir essayé pendant plusieurs mois. Et ça inclut  
12 aussi les organismes publics, là, la BDC et les  
13 autres, Investissement Québec. Ce n'est pas le  
14 genre de projets qui les intéressent.

15 Q. [256] D'accord. Merci. Et, Monsieur Lesiège,  
16 pendant que vous avez le micro, j'aurais peut-être  
17 une petite question de précision, là. Tout à  
18 l'heure vous avez parlé des critères de  
19 développement économique. Maintenant, si on revient  
20 aux critères proposés par Hydro-Québec.  
21 Fondamentalement, si on calcule le nombre d'emplois  
22 par mégawatt, toujours par mégawatt, est-ce qu'on  
23 prend en compte l'efficacité d'un projet, selon  
24 vous?

25 R. Donc, si on essaie de maximiser le nombre d'emplois

1 par mégawatt, effectivement on est en train de  
2 sélectionner l'entreprise qui est la moins efficace  
3 et qui, à long terme, a moins de chance de survie.

4 Q. [257] Parfait. Merci.

5 INTERROGÉS PAR Me MICHEL GAUTHIER :

6 Q. [258] Deux petits points pour monsieur Lesiège.

7 Avant le moratoire, combien d'employés avait  
8 Floxis?

9 R. Deux employés.

10 Q. [259] Et quel type d'emplois qui étaient présents?

11 R. Donc, mon partenaire d'affaires et moi-même sommes  
12 tous les deux ingénieurs issus du domaine spatial.

13 Q. [260] C'était, à ce moment-là, les seuls employés?

14 R. Oui.

15 Q. [261] Et avant le moratoire, où en était le  
16 développement d'affaires de Floxis?

17 R. Donc, on avait, plus tôt, réussi à prouver notre  
18 capacité technique à réaliser un projet comme ça,  
19 on était en train de lever une nouvelle ronde de  
20 financement pour continuer notre croissance. Parce  
21 qu'on le savait bien, c'était une taille de  
22 projet... zéro virgule quatre mégawatt, c'est une  
23 taille de projet qui est risquée. La structure  
24 tarifaire est à notre désavantage et ce qu'on  
25 cherchait à faire, c'était de croître le plus

1 rapidement possible. On le savait très bien.

2 Le moratoire, ce que c'est venu faire pour  
3 nous, ça nous a empêchés d'avoir cette croissance-  
4 là. On avait de l'attraction, on avait du  
5 financement qui était trouvé et tous ces gens-là se  
6 sont retirés une fois que le moratoire est arrivé  
7 puis que le spectre qu'on ne pourrait pas faire la  
8 croissance qu'on leur disait est arrivé.

9 Donc, nous on regardait pour prendre un  
10 site qui était dix (10) fois plus gros pour faire  
11 la phase de croissance suivante et on commençait à  
12 regarder pour la phase suivante. Cette période-là,  
13 c'est une période où c'était facile, quand même, de  
14 trouver du financement, on avait beaucoup de gens  
15 qui étaient intéressés à embarquer avec nous. Et ce  
16 moratoire-là, vraiment, ça a... bien, ça a ruiné  
17 nos chances de croissance. Et, aujourd'hui, ça nous  
18 garde captif dans une taille de projet qui, on l'a  
19 bien vu, n'est pas très rentable. Donc, on n'a pas  
20 pu croître et on est pris là.

21 Ça nous cause un tort qui est très grand,  
22 peut-être même irrécupérable, selon quand est-ce  
23 que, finalement, on va pouvoir avoir de la nouvelle  
24 énergie puis que les investisseurs vont redevenir  
25 favorables à investir.

1 (14 h 13)

2 Q. **[262]** Dans vos projets futurs, vous avez parlé, on  
3 a entendu parler de récupération de chaleur.

4 R. Oui.

5 Q. **[263]** Pouvez-vous expliquez à la Régie ce que vous  
6 entendez par récupération de chaleur, de quelle  
7 façon que ça peut se faire?

8 R. On l'a vu avec des serres, donc ça a été bien  
9 présenté par la CETAC. Je pense que c'est une très  
10 bonne utilisation de cette ressource-là. Ça peut  
11 rendre nos entreprises plus concurrentielles en  
12 diminuant leurs, les entreprises comme les serres,  
13 en réduisant leurs frais de chauffage.

14 Mais il y a beaucoup d'autres utilisations  
15 à cette chaleur-là : les bâtiments ont besoin de  
16 chauffage, il y a toutes sortes de procédés  
17 industriels qui ont besoin de séchage, on a vu pour  
18 les céréales, comme ils ont parlé mais il y a plein  
19 d'autre chose qu'on a besoin de sécher.

20 Toute cette récupération de chaleur là,  
21 c'est juste bon pour le Québec. Ça peut permettre à  
22 nos entreprises de devenir plus concurrentielles.  
23 C'est quelque chose qu'on veut, que je pense qu'on  
24 devrait valoriser, je pense qu'on veut avoir ça  
25 dans notre économie. Et c'est difficile pour ces

1 projets-là de récupération de chaleur de s'aligner  
2 pour présenter un projet dans le cadre du bloc  
3 d'énergie.

4 Donc, il faudrait que les entreprises  
5 soient prêtes, là, imminemment, à changer leurs  
6 systèmes - il faudrait donc qu'ils soient là à être  
7 remplacés - ou une nouvelle construction puis  
8 d'intégrer dedans de la récupération de chaleur.

9 Ça ne va pas arriver beaucoup. La  
10 récupération de chaleur aujourd'hui, le  
11 Distributeur nous dit que c'est un avantage  
12 concurrentiel puis que ça devrait permettre aux  
13 entreprises de soumissionner à un tarif d'énergie  
14 plus haut.

15 Eh bien, si c'était vraiment un gros  
16 avantage concurrentiel, on en verrait. Aujourd'hui,  
17 quelques personnes ont commencé à en faire mais  
18 c'est assez marginal. Les plus gros joueurs ne font  
19 pas de récupération de chaleur.

20 Le marché, le libre marché, ne valorise pas  
21 tellement de récupérer la chaleur parce que ces  
22 projets-là ont un retour sur investissement bien  
23 plus long que celui de miner de la cryptodevise, et  
24 comme les capitaux sont assez limités, l'argent est  
25 plutôt investi pour augmenter la capacité de calcul

1 et grossir pour sécuriser le futur des entreprises.

2 Si on veut voir de la récupération de  
3 chaleur, il faut faire quelque chose. Il faut peut-  
4 être, moi je propose, en soumissionnant dans le  
5 bloc, à partir des projets d'un mégawatt (1 MW), ça  
6 laisse la place à faire énormément de projets de  
7 récupération de chaleur dans les bâtiments  
8 existants.

9 Il y a beaucoup, beaucoup de sites,  
10 d'entrepôts, d'usines, d'hôpitaux, d'écoles, de  
11 gymnases, il y a beaucoup de choses qu'on peut  
12 faire avec un mégawatt (1 MW). Et je pense qu'avec  
13 l'effacement en pointe, tous ces projets-là  
14 n'auront pas d'impact négatif tant que ça sur le  
15 Distributeur parce que ça a été démontré, ils  
16 couvrent leurs frais d'énergie.

17 Q. [264] À titre d'exemple, Monsieur Lesiège, une  
18 entreprise comme vous avec un local d'environ  
19 quatre mille pieds carrés (4 000 pi<sup>2</sup>), vous  
20 pourriez arriver à chauffer combien de pieds carrés  
21 de locaux?

22 R. J'ai pas fait les analyses précises parce que la  
23 récupération de la chaleur, comme je viens de le  
24 dire, c'était une avenue qu'on envisageait de faire  
25 mais qu'on n'a pas faite. Mais, visiblement, je

1           serais en mesure de chauffer l'entièreté du  
2           bâtiment dans lequel j'occupe juste une petite  
3           part. Le quarante mille pieds carrés (40 000 pi<sup>2</sup>)  
4           qui est là, c'est sûr qu'on peut très bien le  
5           chauffer, voire peut-être un voisin ou deux.

6           Q. **[265]** Je n'aurai pas d'autres questions. Avez-vous  
7           d'autre chose à ajouter, vous, Monsieur Lesiège?

8           R. Non.

9           Q. **[266]** Ça complète les questions. Merci.

10          LE PRÉSIDENT :

11          Merci. Est-ce qu'il y a des questions de la part  
12          des intervenants? Je vois maître Neuman.

13          Me DOMINIQUE NEUMAN :

14          Bonjour Monsieur le Président, Madame, Messieurs  
15          les Régisseurs.

16          LE PRÉSIDENT :

17          Bonjour Maître Neuman.

18          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

19          Dominique Neuman pour le Regroupement CREE. Bonjour  
20          Messieurs.

21          Q. **[267]** Encore sur la question de la récupération de  
22          la chaleur, vous avez mentionné que ça, si j'ai  
23          bien compris, que ça peut pas se faire tout de  
24          suite, que ça prendrait un certain temps. Comment  
25          est-ce que vous exprimeriez le temps que ça

1           pourrait prendre pour que les projets puissent  
2           intégrer la récupération de la chaleur, si jamais  
3           ça devait être, par exemple, une exigence?

4       R. Mais le temps pour développer une solution, on va  
5       dire technologique pour bien faire la récupération  
6       de la chaleur est très court. Je suis ingénieur en  
7       mécanique, j'ai étudié en profondeur la  
8       récupération de la chaleur parce que c'est un peu  
9       ça qui m'avait intéressé au départ de cette  
10       industrie-là.

11                   Je pense qu'arriver à faire les plans,  
12       faire les calculs pour récupérer la chaleur, par  
13       exemple, dans un centre de données comme vous  
14       proposez de le faire, est assez court. Le problème,  
15       en fait, c'est que financièrement, les conditions  
16       actuelles qui sont là ne valorisent pas la  
17       récupération de la chaleur. C'est pas assez.

18       Q. **[268]** Ce que vous appelez les conditions qui sont  
19       là, vous parlez des conditions de qui? Des  
20       conditions d'Hydro-Québec, des conditions du  
21       marché? Est-ce que vous pouvez dire ce que vous  
22       entendez par les conditions?

23       R. Oui, oui, je parle du marché libre avant moratoire.

24       Q. **[269]** Oui.

25       R. Le tarif d'énergie puis la difficulté de trouver

1 des gens qui ont besoin de cette chaleur-là et  
2 d'arrimer les deux dans des plans d'affaires qui  
3 ont pas les mêmes visions de temps, c'est assez  
4 difficile.

5 Q. [270] Et est-ce que vous auriez une idée du temps  
6 que ça pourrait prendre pour que des projets  
7 puissent développer pour ce que vous appelez cet  
8 « arrimage » pour... C'est-à-dire, est-ce qu'on  
9 parle de plusieurs années? On devait attendre  
10 plusieurs années pour que ces arrimages se fassent?  
11 Est-ce qu'on parle de quelques mois, comment est-ce  
12 que vous verriez ça?

13 R. Non. Si je comprends bien votre question, le temps  
14 pour développer la solution technologique qui  
15 permet la récupération de la chaleur est très  
16 court.

17 Q. [271] Oui. Je ne parle pas de ça, je parle de  
18 l'arrimage.

19 R. Mais pour le reste, ce n'est pas le temps qu'il  
20 faut faire, hein? Ce n'est pas le temps qui va  
21 régler les choses, il faut qu'il y ait une  
22 condition économique qui favorise la récupération  
23 de la chaleur. Comme par exemple, que les petits  
24 projets soient exclus de devoir soumettre un projet  
25 au bloc, ça serait un avantage de faire des petits

1 sites et un avantage, en même temps, d'utiliser  
2 cette chaleur-là à chacun de ces sites-là. Il faut  
3 qu'économiquement, il y ait quelque chose qui  
4 valorise la récupération de la chaleur.

5 Q. **[272]** O.K. Mais je reviens à ma question. S'il y a  
6 une règle qui est adoptée, aujourd'hui, qui dit  
7 qu'il faut récupérer la chaleur, le temps que vous  
8 envisagez que ça pourrait prendre pour que ce  
9 marché se mette en place? Si vous avez une idée,  
10 là.

11 R. Ah, oui...

12 Q. **[273]** La question, ce n'est pas si les règles n'en  
13 parlent pas, c'est si les règles en parlent  
14 aujourd'hui?

15 R. O.K. Donc, on ajoute, selon ce que vous dites, on  
16 ajoute un critère que pour faire un projet,  
17 dorénavant, ça prend absolument la récupération de  
18 la chaleur. Et je pense que dans un horizon de deux  
19 à trois mois, les plans, les devis, les calculs  
20 peuvent être réalisés et donc, trois mois.

21 Q. **[274]** D'accord. Je reviendrais aussi sur un aspect  
22 que vous avez mentionné au tout début. Vous avez  
23 commenté une proposition faite par l'intervenant  
24 qui vous a précédé, de la FCEI, qui proposait de  
25 définir le champ d'application en fonction des

1 machines ASICs conçues pour les cryptomonnaies, si  
2 je me souviens bien, là, de ce qui était la  
3 proposition. Est-ce que vous pourriez commenter  
4 cette proposition? Et dans ce commentaires, ce sur  
5 quoi je vous interroge, ça serait de voir d'abord,  
6 est-ce que cela existe des machines ASICs conçues  
7 pour les cryptomonnaies par rapport à d'autres  
8 machines ASICs qui, elles, ne seraient pas conçues  
9 pour la cryptomonnaie? Est-ce que vous pourriez  
10 élaborer là-dessus?

11 R. Oui, c'est un sujet un peu complexe. Donc, la  
12 machine ASICs, elle est spécialisée à faire un  
13 cryptage selon certains algorithmes. Et  
14 aujourd'hui, on utilise majoritairement ces  
15 algorithmes-là pour confirmer la validité de  
16 certaines transactions et d'en assurer leur  
17 sécurité. Aujourd'hui, si on achète une machine qui  
18 fait ça, on la dédie probablement à cet usage-là.  
19 Mais plus tard, le même algorithme pourrait être  
20 utilisé, par exemple, pour le système du Port de  
21 Montréal ou quelque chose qui serait décentralisée,  
22 ayant besoin de sécurité. Il y a plusieurs  
23 applications, donc ça ne serait pas uniquement la  
24 cryptomonnaie qui serait incluse, il faut descendre  
25 à un niveau plus bas. Et là, on arrive dans toutes

1 les complexités que madame Préfontaine nous a  
2 expliquées plus tôt.

3 Q. [275] Est-ce que vous pouvez me dire ce que vous  
4 entendez par ces complexités là? Qu'on comprenne ce  
5 dont vous parlez.

6 R. Bien. C'est difficile de formuler la définition  
7 qu'on devrait prendre, mais à mon avis, tout ceux  
8 qui font l'usage cryptographique associé aux  
9 chaînes de bloc devraient être inclus dans le  
10 groupe. Et pour le redire encore, devraient avoir  
11 l'obligation de s'effacer en pointe parce que c'est  
12 le problème pour le Distributeur.

13 Q. [276] O.K. Mais si je vous comprends bien, pour  
14 revenir sur les machines ASICs, la même machine  
15 peut servir à plusieurs usages? Même si  
16 actuellement l'usage le plus fréquent, ce sont les  
17 cryptomonnaies, mais la même machine pourrait  
18 servir à autre chose. Donc, on n'est pas dans la  
19 situation, on regarde sur la boîte de la machine,  
20 on dit : « Ah! Ça, c'est pour les cryptomonnaies  
21 seulement, je ne peux rien faire d'autre avec. »  
22 Puis un autre dit : « Ah! Ça, je ne peux pas faire  
23 de cryptomonnaie, je peux faire autre chose. » On  
24 n'est pas dans cette situation-là?

25 R. Donc, c'est théoriquement possible de faire

1 d'autres choses, mais aujourd'hui, les machines  
2 ASICs, qui sont faites pour la cryptomonnaie, ne  
3 font que ça.

4 Q. **[277]** O.K. D'accord. O.K. Vous avez entendu  
5 l'interrogatoire de ce témoin, à l'effet qu'il y a  
6 d'autres machines, sur le marché, que les machines  
7 ASICs, qui sont peut-être moins populaires  
8 actuellement, mais il y a un marché, il y a de la  
9 concurrence par rapport aux machines ASICs pour  
10 faire de la cryptomonnaie?

11 R. Elles sont toutes ASICs.

12 Q. **[278]** Pardon?

13 R. Les autres machines dont vous parlez...

14 Q. **[279]** Ah! Pardon.

15 R. Sont également ASICs.

16 Q. **[280]** Ah! O.K. D'accord O.K. D'accord. O.K. Merci  
17 bien.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres  
20 questions par d'autres intervenants? Maître  
21 Tremblay?

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

23 Q. **[281]** Bonjour Monsieur Lesiège, Monsieur Sauvageau.  
24 Je m'appelle Jean-Olivier Tremblay, je suis  
25 l'avocat d'Hydro-Québec Distribution. J'ai quelques

1 questions pour vous. La première question a trait  
2 au financement. Vous avez tous les deux mentionné  
3 qu'il était difficile de financer des projets  
4 auprès des banques et des organismes  
5 gouvernementaux. J'aimerais savoir pourquoi il est  
6 si difficile de financer des projets? Vous avez  
7 mentionné qu'il fallait s'en remettre aux prêteurs  
8 privés, là, alors...

9 M. MICHEL GAUTHIER :

10 R. Bien souvent, tout est une question de  
11 l'entreprise. Souvent, c'est en démarrage, ça prend  
12 au moins deux ans d'opération avant de pouvoir,  
13 souvent, être reconnu comme une entreprise pour  
14 pouvoir... voyons... faire une demande de  
15 financement traditionnelle. O.K.? Puis après ça,  
16 souvent, bon, on a aussi le fait que c'est de la  
17 technologie qu'on finance, ce n'est pas toujours  
18 possible par rapport au ratio d'équité. Puis vous  
19 avez aussi le secteur qui est encore en  
20 effervescence, là, puis que ce n'est pas clair pour  
21 tout le monde, ça fait qu'il y a plusieurs raisons  
22 qui font que souvent, c'est l'investissement privé  
23 qui va être... Parce que c'est sûr que si on prend  
24 un projet de point quatre mégawatt (0,4 MW), on  
25 parle d'un million (1 M) d'investissement, O.K.?

1 C'est sûr que l'entreprise n'a pas assez d'équité,  
2 donc ça prend un bon investissement des  
3 actionnaires.

4 M. JASON LESIÈGE :

5 R. Oui, j'ajouterais un autre point aussi.

6 Q. **[282]** Je vous en prie.

7 R. Donc, on peut aussi comprendre que les  
8 cryptodevises sont un peu en concurrence avec le  
9 système bancaire établi. Il existe beaucoup  
10 d'applications parce que les banques n'ont pas  
11 beaucoup évolué dans les dernières décennies. Et  
12 les transferts sont dispendieux, les transferts  
13 monétaires de compte à compte sont dispendieux et  
14 longs à être réalisés, donc ça a créé un espace  
15 pour une nouvelle technologie de rendre plus  
16 rapides ces transferts-là et moins dispendieux. Et  
17 cette concurrence-là n'est pas très bien vue par  
18 les banques. Donc, je pense que c'est un des points  
19 forts qui fait qu'ils ne veulent pas financer cette  
20 industrie. On est des concurrents.

21 Q. **[283]** On a, au présent dossier, des petites  
22 entreprises, là, comme vous, Monsieur Lesiège, on a  
23 aussi plus grosses entreprises qui sont même cotées  
24 en bourse, là, j'ai compris qu'il y en avait deux,  
25 là, qui étaient même cotées en bourse. Est-ce qu'on

1 doit comprendre que ces investisseurs-là font du  
2 capital de risques ou ils sont prêts à assumer des  
3 risques beaucoup plus élevés que dans des secteurs  
4 traditionnels?

5 M. MICHEL GAUTHIER :

6 R. Oui. D'ailleurs, c'est le véhicule qui est utilisé  
7 présentement pour ce genre de projet.

8 Q. **[284]** Bien, pouvez-vous expliquer, « ce genre de  
9 projet », vous voulez dire?

10 R. Bien, les projets de minage, là, ou  
11 d'investissement dans des compagnies de  
12 cryptomonnaie.

13 Q. **[285]** Oui.

14 R. Donc souvent, l'utilisation de CPC ou l'utilisation  
15 de bourses un peu plus secondaires, je dirais.

16 Q. **[286]** C'est bien. Parlons de la croissance des  
17 petits projets. Je comprends bien, Monsieur  
18 Lesiège, votre témoignage à l'effet que là, vous  
19 démarrez avec quatre cents kilowatts (400 KW) et  
20 vous voulez grossir. Et c'est pour ça que vous  
21 proposez, dans le fond, une franchise d'un mégawatt  
22 (1 MW), là, de dire en bas d'un mégawatt (1 MW), on  
23 devrait être au tarif régulier puis avoir un accès  
24 sans restriction à l'électricité. Toute entreprise,  
25 puis je pense que c'était le point commun, là, de

1 tous les témoignages qu'on a entendus des membres  
2 de l'industrie, toutes les entreprises veulent  
3 grossir, veulent ajouter de la capacité. Alors,  
4 dans votre cas, une fois que si c'est votre  
5 proposition qui est mise de l'avant, je comprends  
6 que vous voulez atteindre le un mégawatt (1 MW),  
7 mais après, qu'est-ce que vous allez faire?

8 M. JASON LESIÈGE :

9 R. Bien, comme je proposais, je pense que le bloc  
10 devrait être vivant, et donc, que l'énergie qui a  
11 été réservée, mais non utilisée, soit rendue  
12 disponible au prochain sur la file d'attente. Et je  
13 vais, une fois que je vais avoir atteint le un  
14 mégawatt (1 MW), je vais déposer un projet pour  
15 continuer ma croissance dans le bloc d'énergie.

16 Q. **[287]** Donc, à un autre lieu, finalement?

17 R. Ça pourrait être au même lieu. On pourrait  
18 continuer la croissance dans les mêmes locaux. Ce  
19 n'est pas obligé d'être un autre.

20 Q. **[288]** Tous ces projets commencent dans un sous-sol  
21 ou un garage, comme vous le mentionnez, vont  
22 atteindre, si je comprends bien, si le plan  
23 d'affaires se déploient bien, la limite de un  
24 mégawatt? Donc, on assisterait à une multiplication  
25 des projets comme ça qui vont être de quelques

1           certaines jusqu'à un mégawatt un peu partout dans  
2           la province? Est-ce que c'est le scénario que vous  
3           mettez de l'avant?

4           R. Mais c'est une phase très transitoire. Vous l'avez  
5           vu dans les demandes que vous avez reçues, les  
6           projets de moins de un mégawatt, il y en avait  
7           douze (12). Et puis c'est pour un total de dix  
8           mégawatts (10 MW) sur la liste complète que vous  
9           nous avez fournie de plus que dix-huit mille  
10          mégawatts (18 000 MW) de demandes. Donc, en fait,  
11          ces projets-là ne sont pas très nombreux et  
12          resteront vraisemblablement pas très longtemps à  
13          cette taille-là.

14          Q. **[289]** Parce qu'ils vont soit disparaître ou  
15          grossir?

16          R. Oui.

17          Q. **[290]** Un des enjeux qu'on avait au dossier, c'est  
18          le fractionnement des projets. Alors, le  
19          Distributeur a témoigné à l'effet que s'il y avait  
20          une demande de cinquante mégawatts (50 MW), il  
21          renvoyait le demandeur au gouvernement, puis ça  
22          revenait à une demande de quarante-neuf mégawatts  
23          (49 MW) pour passer en dessous de la ligne. Puis  
24          les dossiers pouvaient se fractionner comme ça.  
25          Avec votre proposition de un mégawatt, mille

1 kilowatts (1 000 kW), est-ce qu'on n'ouvre pas la  
2 porte comme ça à du fractionnement d'un gros  
3 projet, disons dix mégawatts (10 MW), mais qui  
4 serait fractionné à dix entrées de service  
5 différentes, qui pourrait même être dans un condo  
6 industriel tout collé? Un peu comme la photo que  
7 vous avez mentionnée, une entreprise pourrait louer  
8 tout le complexe industriel, mettre dix projets  
9 collés et on a le même projet de dix mégawatts  
10 (10 MW), mais séparé ou saucissonné en un mégawatt.  
11 C'est quoi votre réflexion sur ce point-là? Avez-  
12 vous analysé ça?

13 R. Mais si on regarde l'annexe 2 avec les dépenses...  
14 Ou en fait, c'est-tu l'annexe 1? Oui, les couleurs  
15 sont meilleures. Vous voyez que les frais fixes  
16 sont beaucoup plus grands dans les petits projets.  
17 Et donc, l'avantage économique de grossir est là.  
18 Inversement, un projet de cinq mégawatts (5 MW) qui  
19 voudrait se diviser en cinq sites serait moins  
20 concurrentiel. Donc, inévitablement, les gens vont  
21 vouloir grossir en un seul endroit. Et la  
22 multiplicité de pleins de sites de un mégawatt,  
23 bien, ça n'arrivera pas vraiment. Et en plus, si  
24 tout le monde, comme on le propose, peu importe la  
25 taille, doit s'effacer en période de pointe, les

1 frais encourus pour alimenter tous ces projets-là  
2 sont largement couverts par les revenus que vous  
3 allez avoir de tous ces projets-là.

4 Q. **[291]** Ce graphique que vous avez montré à l'écran,  
5 c'est vous, Monsieur Sauvageau, qui l'avez préparé?

6 M. PIERRE SAUVAGEAU :

7 R. Oui.

8 Q. **[292]** Je comprends que c'est des projets  
9 « standalone », c'est-à-dire que c'est une  
10 entreprise de quatre cents kilowatts (400 kW), par  
11 exemple. Et, là, on voit la colonne, une autre  
12 entreprise de un mégawatt. C'est bien ça?

13 R. Exactement.

14 Q. **[293]** Mais si on a une entreprise qui exploite  
15 plusieurs projets, on peut penser qu'il y a des  
16 économies d'échelle pour cette entreprise-là? Par  
17 exemple la personne qui fait le ménage, bien, si  
18 elle vient faire le ménage dans tous les endroits  
19 d'un seul coup, ça pourrait générer des économies?

20 R. Sauf que, généralement, là, O.K., disons que vous  
21 voulez partir, vous voulez apprendre à marcher  
22 avant de courir, O.K., puis, ça, c'est sûr qu'une  
23 entreprise comme Floxis établit sa base solidement,  
24 mais l'objectif, c'est d'avoir une croissance puis  
25 de l'amener le plus haut possible. Mais, t'sais,

1 l'idée de scinder l'entreprise pour toujours rester  
2 en deçà de un mégawatt, O.K., ce n'est pas...  
3 Pourquoi, pour nous, en bas de ça, on trouve que de  
4 subir le même processus que tout le reste des  
5 entreprises plus grosses, ça ne fait pas de logique  
6 économique. O.K. Sauf que, à partir du moment qu'on  
7 arrive en haut de un mégawatt, c'est sûr que,  
8 t'sais, on accepte, on accepte d'embarquer dans le  
9 même processus puis de continuer à faire de la  
10 croissance, que c'est par acquisition ou à  
11 l'interne. Mais je ne vois pas en quoi on serait  
12 tenté de faire vingt (20) compagnies à un mégawatt.

13 M. JASON LESIÈGE :

14 R. Je vous amènerais sur les tarifs en vigueur, le  
15 tarif M et le tarif LG. J'imagine que vous les  
16 connaissez bien. Mais on les a mis ici un à côté de  
17 l'autre sur le même graphique à l'annexe 6. Vous  
18 voyez la progression ou la diminution du coût de un  
19 kilowattheure à mesure que le projet grandit. Donc,  
20 vous voyez ici le petit du tarif M, qui est près de  
21 sept sous (0,07 \$), à six point neuf (6,9). Quand  
22 le projet grandit, il finit par avoir une économie,  
23 donc la moyenne des kilowattheures diminue à mesure  
24 que le projet grandit et on voit que rendu à un  
25 mégawatt (1 MW), on est environ à six sous

1 (0,06 \$). Et quand on continue de grandir, on a  
2 encore une réduction sur l'énergie, qui est la  
3 composante dominante des coûts. Et donc, les gens  
4 vont souhaiter aller au tarif LG le plus rapidement  
5 possible pour obtenir le meilleur tarif disponible  
6 chez vous. Pourquoi on voudrait revenir à un tarif  
7 beaucoup plus dispendieux alors que c'est la  
8 composante dominante de notre coût? Les gens vont  
9 vouloir grossir. Je ne crois pas que ça va arriver  
10 beaucoup que des projets de cent mégawatts (100 MW)  
11 vont louer cent (100) adresses pour mettre, après  
12 ça, fabriquer une compagnie dans chacune, avoir des  
13 frais d'avocat, des frais de notaire, des frais  
14 d'incorporation, des frais de comptable et tout ça  
15 pour payer plus cher leur énergie.

16 Q. [294] Là, vous mentionnez plusieurs entreprises, ça  
17 c'est chacun a sa décision, on peut avoir plusieurs  
18 entreprise avec plusieurs locaux aussi, là? Je vous  
19 écoute, Monsieur Lesiège, je comprends que toutes  
20 les entreprises, donc, dans ce domaine-là, leur  
21 modèle d'affaires c'est de grossir le plus  
22 possible? Est-ce que c'est ça? Bien en tout cas,  
23 peut-être la vôtre, là, vous parlez pour ce que  
24 vous connaissez, monsieur Sauvageau peut peut-être  
25 apporter un autre éclairage.

1 R. Eh oui, donc avant le moratoire, avant ce que vous  
2 proposez pour sélectionner les projets, l'objectif  
3 était d'atteindre cinq mégawatts (5 MW) pour être  
4 admissible au meilleur tarif disponible ici.

5 Q. **[295]** Très bien. Donc Monsieur Sauvageau, c'est ce  
6 que vous observez, ces entreprises-là veulent  
7 toutes consommer... Est-ce que vous confirmez ça,  
8 là, tout le monde veut consommer plus pour arriver  
9 au cinq mégawatts (5 MW)?

10 M. PIERRE SAUVAGEAU :

11 R. Bien, je ne connais pas tous ceux qui sont... tous  
12 les entrepreneurs. C'est sûr que ça prend aussi la  
13 capacité, comme entrepreneur, de réaliser le  
14 projet. Mais il reste que ces entrepreneurs veulent  
15 créer de la valeur dans leur entreprise puis...  
16 C'est un objectif.

17 Q. **[296]** Vous avez mentionné, là, Monsieur Lesiège,  
18 que si on augmentait le tarif d'un sou (0,01 \$) le  
19 kilowattheure, ça... un peu comme tous les autres  
20 membres de l'industrie qui ont témoigné, là, ça  
21 venait affecter vos opérations, les rendant à  
22 risque. Est-ce que cette variabilité-là ou cette  
23 sensibilité-là on ne la retrouve pas aussi sur les  
24 revenus de l'entreprise, c'est-à-dire le cours du  
25 « bitcoin », c'est-à-dire que s'il baisse un petit

1 peu, ça va avoir le même effet sur votre  
2 entreprise?

3 M. JASON LESIÈGE :

4 R. Il faut bien comprendre la relation de la  
5 difficulté et du cours du « bitcoin ». La  
6 difficulté est une expression de « Combien de gens  
7 sont actuellement en service pour servir  
8 l'industrie du « bitcoin »? » Et lorsque le prix  
9 diminue, généralement, la difficulté va diminuer.  
10 Il faut comprendre par là que quelque part,  
11 quelqu'un ne fait plus d'argent et décide de fermer  
12 la machine. D'ailleurs, on le voit ces temps-ci  
13 avec la diminution ou l'à peu près stagnation du  
14 cours du « bitcoin », la difficulté est en baisse.  
15 Donc ça, c'est l'indication que quelqu'un, quelque  
16 part, ne couvre plus ses frais et a décidé de  
17 fermer. Si on continue d'augmenter, ou si on  
18 augmente les tarifs, le quelqu'un, quelque part,  
19 bien ça va peut-être être les entreprises qui sont  
20 situées au Québec.

21 Q. **[297]** Ou peut-être pas. Dans le fond, ce que je  
22 comprends de votre témoignage, c'est que c'est la  
23 nature de la business. Cette business-là, elle  
24 roule de cette façon très particulière qu'il y a  
25 des variations du prix et du Hrate et qu'en bout de

1 ligne, il y en a qui se déconnectent, n'importe où  
2 dans le Monde, puis il y a en a qui restent, il y  
3 en a qui tolèrent plus de risques. C'est ça la  
4 nature de l'entreprise.

5 R. Non, ce n'est pas la question du risque, c'est une  
6 question très financière. Chaque jour, est-ce que  
7 je suis en train de payer l'électricité, est-ce que  
8 mes revenus couvrent mon électricité, mes frais  
9 fixes et mes choses? Si on ne fait plus d'argent,  
10 bien on arrête.

11 Q. **[298]** Mais ça, ce que vous dites là, c'est vrai  
12 pour tous les joueurs de l'industrie du  
13 « bitcoin », où qu'ils soient situés, dans quelque  
14 pays qu'ils soient situés?

15 R. C'est comme ça pour tous.

16 Q. **[299]** Monsieur Sauvageau, vous avez parlé  
17 d'incubateurs, vous mentionniez que les PME sont  
18 des incubateurs... je ne me souviens plus qu'est-ce  
19 que vous avez dit, de développement, je pense?  
20 Alors, dans le cas d'une petite entreprise, là,  
21 comme celle... comme Floxis, pouvez-vous nous  
22 expliquer plus précisément qu'est-ce que vous  
23 voulez dire par « incubateurs de développement »?

24 M. PIERRE SAUVAGEAU :

25 R. Bien, si vous regardez un peu la présentation

1 qu'ils nous ont faite, là, au niveau des gestes  
2 qu'ils ont mis en place pour récupérer la chaleur  
3 et pouvoir être capable de l'utiliser à des fins,  
4 là, pour réduire leurs frais de chauffage, bien  
5 c'est un exemple, mais t'sais, il y a plein  
6 d'autres exemples qui peuvent être faits, mais vous  
7 avez des entrepreneurs qui cherchent de toutes les  
8 façons à pouvoir augmenter leurs sources de revenus  
9 puis augmenter leur efficacité, que ça soit  
10 n'importe comment, puis il y a les programmes qui  
11 existent au Québec, puis c'est prouvé que dans les  
12 PME souvent, bien... en tout cas, je parle pour le  
13 Québec. On a quand même des beaux, des bons  
14 programmes, puis pour supporter les entrepreneurs  
15 dans l'innovation.

16 Q. **[300]** Je comprends.

17 R. C'est la phase commerciale qui est toujours la plus  
18 critique au niveau financier.

19 Q. **[301]** Je comprends ce que vous dites, je lis aussi  
20 les journaux. Je comprends qu'il y a des programmes  
21 d'appui aux entrepreneurs, mais parlons  
22 concrètement, là. Vous nous avez montré tous les  
23 deux des photographies de l'installation. Puis  
24 essentiellement, on a un local avec deux racks de  
25 serveurs et puis une installation en bois avec du

1 plastique pour faire sortir la chaleur puis un  
2 ventilateur situé à l'extérieur. Je veux comprendre  
3 de quel incubateur de développement vous parlez.

4 R. Bien, moi, ce que je parle, c'est en général. O.K.  
5 Pour les petites entreprises, les PME, c'est des  
6 axes de développement important puis il ne faut pas  
7 les négliger. Dans le fond, c'est ce que je cherche  
8 à... c'est ce que je cherchais à démontrer par  
9 rapport au fait que, bon, tout ce qui est un  
10 mégawatt (1 MW) et moins, on... ils sont importants  
11 dans l'équation, puis c'est un peu l'objectif de  
12 mon commentaire.

13 M. JASON LESIÈGE :

14 R. O.K. Mais, regardons peut-être ce qu'on a développé  
15 chez Floxis.

16 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

17 Oui.

18 R. Donc, il y a toutes sortes d'optimisations qu'on a  
19 faites sur le choix des composantes pour réaliser  
20 nos opérations. Comme, par exemple, un exemple  
21 simple, c'est pour la transformation de  
22 l'électricité. Il y a beaucoup d'optimisations qui  
23 peuvent être faites là-dedans pour réduire nos  
24 coûts. Ce qu'on a fait plus précisément, c'est  
25 qu'on a acheté de seconde main de centres de

1 données qui étaient en train de remplacer, de faire  
2 une mise à niveau de leur « power supply ». On les  
3 achète usagés.

4 On a créé des cartes qui permettent de bien  
5 les contrôler, de bien les refroidir. On récupère  
6 une pièce qui était peu valorisée pour réduire nos  
7 coûts, mais en même temps, ça nous a permis, en  
8 fait, de... On a eu besoin de développer des  
9 connaissances, de développer de la technologie pour  
10 le faire. Au niveau des cartes de circuit imprimé  
11 qu'on utilise pour le faire, on les a développées.

12 On a aussi beaucoup optimiser toute la  
13 chaîne de transformation de l'énergie à l'intérieur  
14 avec notre maître électricien dans la sélection des  
15 composantes. On a également donné des contrats à  
16 l'extérieur pour fabriquer certaines pièces selon  
17 nos plans et toute l'ingénierie qui est derrière  
18 ça, en fait, je ne l'aurais pas fait si ce n'était  
19 pas de cette entreprise-là. Donc, j'ai développé  
20 des choses. C'est pour ça qu'on dit qu'on est des  
21 incubateurs de technologie.

22 Q. [302] O.K. Donc, vous avez aménagé votre  
23 installation électrique avec votre électricien, je  
24 comprends. Vous avez acheté du matériel... Je  
25 questionnais madame Préfontaine sur le marché de

1 revente des appareils. Là je comprends que vous  
2 avez acheté des appareils qui n'étaient plus  
3 utilisés par d'autres pour essayer d'en tirer  
4 quelque chose. Et j'ai manqué le troisième, là, je  
5 m'excuse, sur ce que vous avez mentionné. Ah! De  
6 l'ingénierie sur des... C'était pas clair pour moi.  
7 Qu'est-ce que vous voulez dire par des... vous avez  
8 fait de l'ingénierie, là?

9 R. En fait, c'est qu'il y a un peu de propriété  
10 intellectuelle là-dedans. Mais pour réduire  
11 notablement les frais d'installation électrique, il  
12 y a des composantes qu'on n'arrivait pas à trouver  
13 sur le marché parce qu'elles n'existent pas, qu'on  
14 a développées et qu'on a fait fabriquer selon nos  
15 plans.

16 Q. **[303]** O.K. Je vous remercie tous les deux, je n'ai  
17 pas d'autres questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Legault.

20 INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT :

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Q. **[304]** Bonjour Messieurs, bon après-midi. Louis  
23 Legault pour la Régie de l'énergie. Écoutez,  
24 j'aurai très peu de questions. Monsieur Lesiège, je  
25 veux revenir sur cette question de fractionnable.

1 Je demeure sur mon appétit suite aux questions de  
2 maître Tremblay. Je comprends que dans le scénario  
3 que vous présentez, trois cents mégawatts (300 MW)  
4 de disponibles, trois cents (300) promoteurs à un  
5 mégawatt (1 MW) chaque, ce n'est pas rentable, ce  
6 n'est pas économiquement stable, ce n'est pas  
7 souhaitable.

8 Je comprends que dans votre perspective de  
9 petit entrepreneur qui dit « Bien, moi, je pars  
10 petit puis j'apprends de mes erreurs, puis je  
11 grossis puis je deviens un meilleur entrepreneur. »  
12 Bon. Je comprends le but de cette perspective-là.

13 Mais si un gros joueur veut s'accaparer le  
14 marché, la limite que vous proposez de cinquante  
15 mégawatts (50 MW) permettrait à un gros joueur de  
16 séparer son projet en six projets de cinquante  
17 mégawatts (50 MW) ou dix (10), douze (12) projets  
18 où il viendrait de toute façon s'accaparer le  
19 marché. Alors, qu'est-ce que ça vient changer  
20 finalement? Si quelqu'un veut vraiment s'accaparer  
21 le marché, qu'on le splite en six ou qu'on le  
22 splite en dix (10), il n'y a rien qui va empêcher  
23 ça. J'essaie de comprendre la logique.

24 (14 h 45)

25

1 M. JASON LESIÈGE :

2 R. Oui. Très bonne question. Derrière cette  
3 recommandation-là, il y a aussi la valorisation de  
4 la chaleur. Si on met un site de trois cents  
5 mégawatts (300 MW) et puis qu'on aimerait récupérer  
6 cette chaleur-là pour chauffer, disons, une grande  
7 ville ou une ville, c'est difficile à partir d'un  
8 seul site de trois cents mégawatts (300 MW). Alors,  
9 que si on fait des sites de dix mégawatts (10 MW)  
10 par exemple, j'ai utilisé cinquante (50 MW) parce  
11 que c'est la limite pour aller au contrat privé du  
12 gouvernement. Si on fait plusieurs sites de dix  
13 mégawatts (10 MW), on augmente beaucoup les chances  
14 que l'énergie, la chaleur soit disponible à côté de  
15 quelqu'un qui en a besoin. Trois cents mégawatts  
16 (300 MW), c'est beaucoup d'énergie, ça serait  
17 difficile de la transporter, surtout pas de la  
18 transporter loin, alors qu'on pourrait déplacer les  
19 machines et les mettre aux endroits où on a besoin  
20 de chauffer.

21 Q. **[305]** Parfait. Ma prochaine question est pour vous,  
22 Monsieur Sauvageau, puis je reviens à votre  
23 analyse, je suis dans votre rapport. Et puis aussi,  
24 au tableau 5, si je ne me trompe pas où il en est  
25 question. Je veux juste comprendre. Laissez-moi

1 utiliser le mot « Proxy » là. Peut-être que ce  
2 n'est peut-être pas le mot le mieux choisi, mais à  
3 la page 4 de votre rapport, vous nous dites que  
4 l'analyse... Au paragraphe 2.2 :

5 L'analyse utilise de façon arbitraire,  
6 mais représentative, les revenus  
7 provenant d'une opération de Hosting.

8 Donc, de « hébergement » de serveurs. Et j'aimerais  
9 que vous me fassiez le lien. Et vous reprenez ça  
10 dans le tableau 5 aussi là, on voit qu'il y a des  
11 revenus.

12 M. PIERRE SAUVAGEAU :

13 R. Je vais répondre.

14 Q. **[306]** Il y a des revenus qui proviennent à quatre-  
15 vingt-dix dollars (90 \$) le kilowatt (KW) par mois  
16 pour du « Hosting », et on retrouve dans les  
17 profits... Alors, c'est quoi le lien que vous  
18 faites, dans votre analyse, entre le prix ou le  
19 revenu là, qui viendrait de l'hébergement de  
20 serveurs et le prix où la valeur du minage ou du  
21 bitcoin lui-même?

22 R. O.K. Je vais laisser Jason plus vous donner... plus  
23 vous donner la...

24 M. JASON LESIÈGE :

25 Oui. C'est moi qui a...

1 M. PIERRE SAUVAGEAU :

2 R. L'éclaircissement, mais principalement on voulait  
3 rendre l'analyse comparable là, par rapport... Puis  
4 on pensait que c'était la bonne donnée pour pouvoir  
5 évaluer le projet selon les différentes tailles de  
6 mégawatts (MW) là.

7 M. JASON LESIÈGE :

8 R. Donc, dans les entreprises qu'on représente, qui  
9 font partie de l'aventure avec nous de venir vous  
10 voir aujourd'hui, on en a quelques uns qui ont un  
11 modèle d'affaires qui est plutôt basé sur le  
12 « hosting ». Le « hosting », on n'en a peut-être  
13 pas beaucoup parlé ici...

14 Q. **[307]** Bien. On en a parlé avec CETAC là. CETAC est  
15 venu nous expliquer que son modèle d'affaires,  
16 c'est uniquement du « hosting ». C'est-à-dire que  
17 toutes les machines appartiennent à quelqu'un  
18 d'autre.

19 R. Exactement. Donc, nous, on est propriétaire de nos  
20 machines, mais on pense que c'est plus facile de  
21 regarder l'impact de l'augmentation des tarifs en  
22 prenant un revenu qui est fixe et constant, qui  
23 représenterait le contrat entre une compagnie comme  
24 la nôtre et un éventuel client qui viendrait mettre  
25 ses machines chez nous. La valeur de quatre-vingt-

1 dix dollars (90 \$) par kilowatt (KW) par mois, est  
2 une valeur, en fait, qui était, c'était le prix qui  
3 était offert par l'une des compagnies qu'on  
4 représente. Aujourd'hui, le prix a légèrement  
5 baissé, puis quatre-vingt-dix dollars (90 \$),  
6 c'était le prix qui était en vigueur sur leur site  
7 Web lorsqu'ils faisaient la prospection de clients.

8 Q. [308] Puis votre profit, par kilowattheure (kWh)  
9 lui, indépendamment du « hosting », lui, il est à  
10 combien?

11 R. Mais regardons... Il y a mon coût, puis ensuite le  
12 profit, ça sera la différence entre les deux. Donc,  
13 ici, à l'annexe 2, les bandes qui sont là, on a  
14 tout divisé pour différents projets, on a tout  
15 divisé les coûts et les revenus par kilowatt (KW)  
16 et par heure (h) et donc, on a été capable de...  
17 C'est pour permettre aux gens d'avoir un visuel et  
18 le comparer à l'électricité. Donc, on a divisé, par  
19 exemple, le loyer, toutes les charges en  
20 immobilisation, les ventilateurs, les  
21 transformateurs et autres. Les salaires, on les a  
22 redivisés, ensuite, par le nombre de kilowatt (KW)  
23 qu'une compagnie de ces tailles-là, peut rendre  
24 disponible à une autre compagnie qui emmènerait ses  
25 machine. Donc, ça nous permet en fait de voir que

1 l'électricité est dominante, vous pouvez le voir  
2 graphiquement, et on a également mis la ligne verte  
3 pour les revenus estimés à quatre-vingt-dix dollars  
4 (90 \$) du kilowatt (KW) là, vous le voyez ici.  
5 J'envoyais ma souris autour de douze sous (12 ¢).  
6 Donc, on a pris le quatre-vingt-dix dollars (90 \$),  
7 on l'a divisé par sept cent trente heures (730 h)  
8 dans un mois, puis ça nous donne ici, un revenu, en  
9 fait, par kilowatt (KW), ce qui nous permet, en  
10 fait, de voir l'espace qu'il y a pour du profit.  
11 (14 h 50)

12 On a mis les amortissements des immobilisations, on  
13 a mis tout le reste, les salaires, tous les frais  
14 sont là. Et l'espace qui reste entre la ligne verte  
15 et le sommet de l'empilement des dépenses, c'est le  
16 profit.

17 Donc vous voyez, quand le projet grandit, à  
18 partir du résidentiel au mini-projet, il y a pas  
19 beaucoup d'espace pour du profit, c'est une zone de  
20 faible rentabilité et c'est pour ça que les  
21 entreprises sont incitées à grandir. Et on voit, le  
22 triangle vert en témoigne, c'est la zone de profit,  
23 et la zone de profit est de plus en plus importante  
24 à mesure que le projet grandit en taille.

25 Donc, l'espace que j'ai c'est ça ici. Et

1 pour continuer dans la même veine, à l'annexe 3, on  
2 a exprimé la majoration d'un sous du kilowattheure  
3 (1 ¢/kWh) avec le carré rouge. On l'a ajouté à  
4 l'empilement de toutes les dépenses et on se rend  
5 compte que le mini-projet tombe en déficit et le  
6 petit projet de un mégawatt (1 MW) a une faible  
7 profitabilité mais il reste un peu plus d'espace  
8 pour les plus gros projets. On voit que la zone est  
9 verte, la zone de profit se rétrécit.

10 Q. **[309]** Et l'exercice qu'on voit que vous avez fait  
11 ici c'est pour FLOXIS ou c'est représentatif des  
12 dix (10) ou onze (11) entreprises que vous  
13 représentez?

14 R. C'est représentatif des entreprises qu'on  
15 représente et pour, disons, le moyen projet, le  
16 deux mégawatts (2 MW), c'était un plan qu'on a  
17 présenté à des investisseurs. On avait un plan, je  
18 l'ai dit un peu plus tôt, de croître, donc on  
19 prenait deux mégawatts (2 MW) qui allaient se  
20 convertir en cinq mégawatts (5 MW) assez  
21 rapidement.

22 Et tous les chiffres qui sont utilisés pour  
23 le deux mégawatts (2 MW) pour le petit projet, pour  
24 le mini-projet et le résidentiel, c'est des  
25 chiffres dont je connais très, très bien les

1 valeurs. Donc, c'est tout des chiffres que je  
2 connais très, très bien.

3 Q. **[310]** Merci. Merci Monsieur le Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci Maître Legault. Alors des questions ici?

6 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

7 Mme ESTHER FALARDEAU :

8 Q. **[311]** Oui, bonjour Monsieur. Concernant la question  
9 du sondage. Je sais pas si vous étiez ici quand on  
10 a parlé du fait que...

11 R. Oui, j'étais ici.

12 Q. **[312]** Bon. Je me demandais si vous aviez souvenir  
13 qu'on vous a appelé pour vous demander votre  
14 intention. Est-ce que vous avez été sondé?

15 R. Non, je n'ai pas été sondé.

16 Q. **[313]** Ah, d'accord. Bon, d'accord, je vous  
17 remercie.

18 R. Mais j'ajouterais peut-être que ce processus-là, on  
19 a eu d'autres intervenants qui sont venus en  
20 parler, c'est quelque chose qui me semble farfelu.  
21 Je m'exprimerais autrement.

22 Disons que le prix de l'aluminium  
23 s'enflammait, l'aluminium vaut beaucoup plus cher.  
24 Des gens sont incités à venir installer des  
25 alumineries ici. Si, par exemple, plusieurs

1 investisseurs internationaux débarquaient en jet  
2 privé et proposaient d'installer au Québec plus que  
3 la production mondiale d'aluminium, probablement  
4 que quelqu'un chez Hydro-Québec se questionnerait :  
5 si c'est possible de le faire, si financièrement ça  
6 fait du sens, si c'est crédible, si les gens vont  
7 être capables de réaliser ce qu'ils veulent faire.

8 Je comprends pas, en fait, qu'une compagnie  
9 d'État qui a un rayonnement international dû à ses  
10 avancées technologiques, qui emploie deux mille  
11 (2000) ingénieurs, qu'une compagnie comme ça n'ait  
12 attribué, à toutes fins pratiques, aucune ressource  
13 à approfondir les connaissances de cette industrie.

14 Selon les chiffres qui nous ont été  
15 présentés, dix-huit mille mégawatts (18 MW), ils  
16 étaient en train de dire que des dizaines de  
17 milliards de dollars allaient être investis au  
18 Québec mais ils n'avaient aucune idée de quoi ils  
19 parlaient. Ils ont jamais vérifié leurs choses, ils  
20 ont jamais testé la plausibilité d'autant  
21 d'investissement.

22 Si c'était arrivé pour l'aluminium, bien,  
23 je pense que des gens se seraient rendu compte que  
24 c'est faux, que ça se peut pas et je pense pas  
25 qu'on aurait relayé cette information-là fausse,

1 pour l'aluminium, au gouvernement, aux médias et à  
2 tout le monde. Ici à la Régie, on serait pas en  
3 train d'en débattre. Ça aurait été clair que  
4 c'était faux, que c'était non fondé, que c'était  
5 impossible et on n'aurait pas dépensé, nous, autant  
6 de ressources, bloqué la venue d'une nouvelle  
7 industrie. Tout ça ne serait pas arrivé si, à la  
8 base, on avait utilisé quelques ingénieurs des deux  
9 mille (2000) qu'ils ont pour creuser le dossier.

10 À ma compréhension, le niveau de  
11 connaissance chez le Distributeur est à peu près  
12 équivalent à l'adolescent moyen de son sous-sol. Je  
13 trouve ça fou. Je trouve ça fou qu'on soit rendus  
14 là aujourd'hui, qu'on ait causé un dommage immense  
15 à mon entreprise et à notre industrie parce qu'ils  
16 avaient pas de connaissances puis ils ont pas jugé  
17 bon d'investir du temps pour en acquérir. Je trouve  
18 ça fou!

19 (14 h 55)

20 Q. **[314]** Quand vous avez approché Hydro-Québec pour...  
21 lorsque vous avez mis sur pied votre entreprise et  
22 puis qu'ils ont accepté de vous desservir là, vous  
23 avez dû fournir des dépôts en garantie. Est-ce  
24 qu'il y a un certain montant que vous avez dû  
25 fournir en garantie ou en dépôt pour sécuriser

1 votre activité? Mais, je ne veux pas entrer dans  
2 des informations confidentielles non plus, là,  
3 c'est d'ordre général, mais si c'est quelque chose  
4 que vous pouvez partager, là.

5 R. Mais, il faut se rappeler qu'à ce moment-là, en  
6 juin deux mille dix-sept (2017), ils n'avaient pas  
7 encore reçu toutes ces demandes-là soudaines et  
8 massives. Et ce qui était en vigueur, en fait,  
9 c'est les tarifs, les conditions d'utilisation  
10 régulières. Donc, il y a eu une étude de combien  
11 d'énergie on allait consommer puis ils ont établi  
12 quel devrait être notre dépôt de sécurité puis on a  
13 déposé ce dépôt-là.

14 Et puis ensuite, on a été... on a été très  
15 rapidement branché parce que nos installations, en  
16 fait, comportaient déjà l'entrée électrique, donc  
17 il n'y a eu aucune modification à l'extérieur du  
18 bâtiment. Donc, le Distributeur n'a rien eu à faire  
19 pour nous brancher. On a eu des modifications à  
20 faire à l'intérieur du bâtiment, d'un point de vue  
21 électrique, mais c'est tout.

22 Q. **[315]** Donc...

23 R. J'ai fait le dépôt habituel que le Distributeur  
24 demande à tous ses clients.

25 Q. **[316]** D'accord. Une question de curiosité aussi,

1           là, puis vous n'êtes pas obligé de me répondre non  
2           plus, mais est-ce que vous avez l'intention de  
3           participer à l'appel d'offres si jamais la demande  
4           d'Hydro-Québec était accueillie telle qu'elle a été  
5           présentée?

6       R. Bien, j'ai été beaucoup beaucoup refroidi par le  
7           fait qu'on m'ait bloqué dans ma croissance. C'est  
8           possible que je dépose un projet pour faire une  
9           croissance. Dans ce projet-là, mais il va falloir  
10          que je lève du nouveau capital. Aujourd'hui, les  
11          investisseurs québécois, parce que tout notre  
12          investissement est privé, mais au Québec, les  
13          investisseurs qu'on avait trouvés et les autres  
14          qu'on entend parler ne sont plus très intéressés à  
15          cette industrie-là. Le dommage est très grand et je  
16          ne suis pas sûr que je vais lever encore des fonds.

17       Q. **[317]** Je vous remercie. Bonne chance.

18       R. Merci.

19       M. FRANÇOIS ÉMOND :

20       Q. **[318]** Monsieur Lesiège, juste une question pour  
21          faire suite à ce que ma collègue vous posait. Donc,  
22          ce que vous dites, c'est que si le Distributeur  
23          avait pris sérieusement les demandes massives et  
24          soudaines puis avait pris la peine de rencontrer  
25          chacun des clients et évaluer quel était le besoin

1 réel et de savoir quels seraient les montants en  
2 garantie et tout ça, on n'en serait probablement  
3 pas à dix-huit mille (18 000), peut-être même pas à  
4 trois mille cinq cents (3500). Est-ce que c'est un  
5 peu ce que vous dites?

6 R. Ah! Oui, c'est ce que je dis. Les projets, les gens  
7 qui débarquent d'un jet privé puis qui disent  
8 « oui, oui, je vais prendre deux mille mégawatts  
9 (2000 MW) » de puissance sans fournir de garantir,  
10 en écrivant une lettre, je trouve ça fou qu'on les  
11 ait considérés.

12 Effectivement, si on leur avait demandé de  
13 sortir de l'argent, on aurait pu tester que ces  
14 demandes-là étaient non fondées. On aurait, on  
15 aurait réussi à savoir que ça l'était.

16 Mais, plus loin que ça. Connaître ce  
17 domaine-là, c'est pas vraiment questionné les  
18 éventuels consommateurs d'énergie. Connaître ce  
19 domaine-là, c'est aller un peu plus loin, c'est  
20 comprendre la technologie qui est derrière. C'est  
21 comprendre la dynamique de comment ça fonctionne,  
22 de ce qui pourrait arriver si, soudainement, on  
23 doublait la puissance de calcul mondiale et ce qui  
24 arriverait, c'est que plus personne ferait  
25 d'argent, en fait.

1 Si on double la puissance des calculs, on  
2 diminue par deux le revenu de chacune des machines,  
3 et l'équilibre a été fait en sorte qu'ils payaient  
4 avec une petite marge leur électricité.

5 Donc, comprendre ces choses-là, c'est pas  
6 questionner des éventuels clients, c'est regarder  
7 sur Internet comment c'est fait, comment ça existe.  
8 Cette industrie-là, elle est décentralisée, le code  
9 est ouvert, l'énergie qui est utilisée, on peut la  
10 calculer. Madame Préfontaine l'a fait. On peut  
11 comprendre beaucoup beaucoup de choses sans  
12 questionner les clients, juste en étant curieux, en  
13 essayant de savoir, l'information, elle est  
14 disponible à tout le monde. C'est public tout ça.

15 Q. **[319]** Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ça va être complet, pas d'autres questions.

18 R. Merci.

19 Q. **[320]** Alors, merci beaucoup monsieur Lesiège.

20 Merci, monsieur Sauvageau. Est-ce que c'est complet  
21 de votre côté?

22 Me MICHEL GAUTHIER :

23 C'est complet.

24 Me GUILLAUME ENDO :

25 Oui, c'est complet.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est complet également. Donc, vous êtes libéré.

3 Nous allons prendre une pause jusqu'à trois heures

4 et quart (15 h 15), pour finir, terminer avec la

5 Ville de Baie-Comeau, donc à tout à l'heure.

6 Merci.

7 SUSPENSION

8 (15 h 20)

9

10 PREUVE DE VILLE DE BAIE-COMEAU

11

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bonjour, Maître Tremblay.

14 Me ANNICK TREMBLAY :

15 Bonjour, Monsieur le Président, Madame le

16 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Maître Annick

17 Tremblay. Je suis l'avocate de la Ville de Baie-

18 Comeau, mais également greffière et directrice des

19 Affaires juridiques. Donc, j'ai deux témoins pour

20 vous cet après-midi. Je vous remercie de nous avoir

21 donné l'opportunité de venir devant vous. Et

22 j'espère qu'on va pouvoir finir ça en beauté.

23

24 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce sixième (6e)

25 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

1 VLADIMIR PLESSOVSKIKH, comptable, ayant une place  
2 d'affaires au 3680, avenue du Musée, Montréal  
3 (Québec);

4  
5 YVES MONTIGNY, maire de la ville de Baie-Comeau,  
6 ayant une place d'affaires au 19, avenue Marquette,  
7 Baie-Comeau (Québec);

8  
9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
10 solennelle, déposent et disent :

11  
12 INTERROGÉS PAR Me ANNICK TREMBLAY :

13 Q. **[321]** Je vais débiter avec mes questions pour  
14 monsieur Plessovskikh. Donc, nous avons déposé  
15 votre curriculum vitae sous la pièce  
16 C-VilleBaieComeau-0009. Pouvez-vous nous le résumer  
17 brièvement puis également nous expliquer vos  
18 fonctions dans l'entreprise GPU.One?

19 M. VLADIMIR PLESSOVSKIKH :

20 R. Certainement. Je suis comptable de formation. Ça  
21 fait probablement dix ans que je suis comptable, si  
22 on veut. J'ai travaillé dans le domaine de la  
23 comptabilité publique et, par la suite, j'ai  
24 travaillé avec des entreprises privées surtout dans  
25 le secteur de technologie. Depuis près de deux ans,

1 je travaille comme pdg, mais c'est un peu de tout.  
2 C'est dans une petite entreprise qui fait de tout,  
3 avec GPU.One. Donc, mes fonctions incluent tout ce  
4 qui est financement, gestion, recherche de nouveaux  
5 employés, recherche de nouveaux clients, donc de  
6 tout finalement. Sauf la technologie finalement.

7 Q. **[322]** Donc, ça, c'est au sein de l'entreprise  
8 GPU.One?

9 R. Exactement.

10 Q. **[323]** Et c'est quoi les activités de la compagnie?

11 R. GPU.One, c'est une entreprise de « hosting » si on  
12 veut. On se spécialiste dans le « hosting » de...  
13 On crée des centres de données de haute densité.  
14 Donc, on trouve des bâtiments abandonnés, désuets,  
15 qui n'ont plus la même fonction qu'ils avaient  
16 auparavant. On les achète puis on les reconvertit  
17 en centres de données pour installer tout ce qui  
18 est l'électricité, la ventilation. Donc, prendre si  
19 on veut une entrepôt vide puis faire un centre de  
20 données avec.

21 Q. **[324]** Et présentement combien vous avez  
22 d'établissements, vos centres de données?

23 R. Nous avons deux établissements, un qui est  
24 construit et opérationnel à cent pour cent et le  
25 deuxième dans la ville de Baie-Comeau qui est en

1 pleine construction. Il y a plein de gens de  
2 chantier qui sont sur place. Donc deux centres, un  
3 qui est fonctionnel.

4 Q. **[325]** Parfait. Et pouvez-vous nous dire, bon, le  
5 premier centre, je comprends que c'est Mirabel?

6 R. Oui.

7 Q. **[326]** Il est branché sur le réseau d'Hydro-Québec?

8 R. Exactement.

9 Q. **[327]** Et combien de mégawatts vous consommez  
10 présentement?

11 R. C'est une entrée électrique de cinq mégawatts  
12 (5 MW). Et on consomme le maximum permis par le  
13 transformateur, ce qui est quatre mégawatts (4 MW).

14 Q. **[328]** Parfait. Et à terme pour le centre de Baie-  
15 Comeau, la puissance à installer?

16 R. Donc, ça va être un transformateur de quinze  
17 mégawatts (15 MW) de capacité dont la capacité  
18 maximale de prise d'énergie est d'à peu près douze  
19 point cinq mégawatts (12,5 MW).

20 Q. **[329]** Je comprends que votre entente est avec le  
21 réseau municipal dans ce cas-là?

22 R. Exactement.

23 Q. **[330]** C'est quoi les services que vous offrez aux  
24 clients dans vos centres de données puis c'est quel  
25 type de clients qui va, dans le fond, recourir à

1 vos services?

2 R. Donc, un centre de données, ça a pour but de loger  
3 des ordinateurs, de toutes sortes. Donc, le client  
4 peut amener n'importe quel ordinateur. Et aussi  
5 longtemps qu'il est confortable avec le prix et le  
6 service qu'on offre, bien, on va l'installer, on va  
7 le brancher. On va s'assurer que si jamais il y a  
8 des erreurs de système ou quoi que ce soit, on le  
9 redémarre. On s'assure que la ventilation est  
10 bonne, qu'il n'y a pas de poussière, tout ça. Puis  
11 aussi on a une équipe technique en développement de  
12 logiciels qui peut offrir des solutions sur mesure  
13 selon les besoins du client et notre capacité  
14 d'offrir le service.

15 Q. **[331]** Dans le fond, c'est un peu comme un logement  
16 que vous offrez qui inclurait de la surveillance et  
17 d'autres services?

18 R. Oui, un logement ou un « warehouse », un entrepôt  
19 où est-ce que les gens déposeraient toutes sortes  
20 d'objets. Puis nous autres, on chargerait pour  
21 l'hébergement et l'entretien, si on veut. Mais dans  
22 ce cas-là, l'électricité nécessaire au  
23 fonctionnement des machines, donc il y a aussi un  
24 facteur d'électricité.

25 (15 h 25)

1 Q. **[332]** Je comprends que c'est le client qui fournit,  
2 là, ses serveurs ou ses ordinateurs.

3 R. C'est ça, on est une entreprise de « hosting »,  
4 alors on a quelques serveurs de nous-mêmes pour  
5 différentes activités, mais sur les quatre  
6 mégawatts (4 MW) d'utilisation d'électricité, nous  
7 avons zéro point deux mégawatts (0,2 MW) qui sont  
8 de nos serveurs, le reste c'est des serveurs de  
9 clients, donc différents clients de différents  
10 pays, différents domaines.

11 Q. **[333]** O.K. Puis comment sont établis vos coûts, là,  
12 d'hébergement, par exemple, par rapport aux  
13 clients?

14 R. C'est vraiment un facteur de négociation entre le  
15 client et notre chef de ventes. C'est sûr qu'on  
16 essaie de toujours voir c'est quoi nos coûts, le  
17 coût primaire étant l'électricité, puis on essaie  
18 de faire du profit comme tout le monde, mais c'est  
19 vraiment une question de négociation, ça varie  
20 vraiment énormément d'un client à l'autre,  
21 dépendamment de la solvabilité du client, la durée  
22 des contrats et tout ça. Toutes ces choses peuvent  
23 rentrer en compte pour établir le prix final  
24 mensuel, si on veut.

25 Q. **[334]** O.K. Puis est-ce que la capacité, par

1 exemple, des serveurs, là, peut influencer sur le  
2 coût?

3 R. Bien, c'est sûr que la capacité a un impact sur le  
4 coût parce que différents serveurs vont consommer  
5 différentes quantités d'énergie, ce qui va  
6 représenter une différence de coût pour moi. Donc,  
7 c'est sûr que si une personne amène un serveur qui  
8 est très énergivore vis-à-vis un serveur moins  
9 énergivore, bien il y aura une différence de prix  
10 et par la suite, il y a des rondes de négociations.

11 Q. **[335]** Parfait. Et donc vous, quand les gens  
12 arrivent avec leur serveur, est-ce que vous savez  
13 quel type d'activités ils exercent?

14 R. Certains serveurs, c'est sûr qu'on peut le savoir.  
15 Quand ils amènent des ASICS, là, je pense qu'ici,  
16 tout le monde les a vus, tout le monde, maintenant,  
17 comprend c'est quoi un ASIC. C'est sûr que quand  
18 ils arrivent avec un serveur puis ils vont me  
19 dire : « Non, je fais du storage de données », ce  
20 n'est pas vrai, tout le monde comprend ça. Mais  
21 s'ils arrivent avec une boîte, c'est plein de  
22 cartes graphiques, puis ils me disent qu'ils  
23 peuvent faire de l'intelligence artificielle, j'ai  
24 beaucoup de difficulté à les contredire ou leur  
25 dire : « Non, ce n'est pas ça » ou vraiment

1           contrôler leur domaine d'activités. Ce que les gens  
2           peuvent faire avec différents serveurs, c'est à  
3           eux. C'est sûr que mon contrat dit que ça doit être  
4           des activités légales. Si elles ne sont pas  
5           légales, bien il aura à répondre à la question,  
6           comme la terminaison du contrat. Mais comme je vous  
7           dis, si c'est un ASIC, on le voit, on sait c'est  
8           quoi. Si c'est d'autre chose, ils peuvent me dire  
9           qu'ils vont faire du « mining », ils peuvent me  
10          dire qu'ils vont faire de l'intelligence  
11          artificielle, ils peuvent me dire qu'ils font de  
12          l'intelligence artificielle, en faire, puis quand  
13          ils ont des « breaks » de ne pas avoir de certains  
14          clients pour traiter les données d'intelligence  
15          artificielle, ils peuvent faire du « mining » avec  
16          les machines. Je veux dire, cet ordinateur peut  
17          faire du « mining », il serait très inefficace puis  
18          éventuellement, ça ne vaudra pas l'électricité  
19          qu'il va consommer, mais en bout de ligne un  
20          cellulaire peut faire du « mining », c'est un  
21          ordinateur qui est capable de lire un algorithme  
22          puis de sortir une donnée. Après ça, je ne peux pas  
23          contrôler ce que le client fait avec, là.

24        Q. **[336]** Donc, ce que je comprends, c'est que, par  
25        exemple, c'est une machine, vous parlez d'ASIC,

1 vous avez une bonne idée que c'est probablement du  
2 « mining », mais pour d'autres machines, il peut y  
3 en avoir, vous n'avez aucune façon de le voir?

4 R. Bien, c'est ça. Comme je dis, un client peut me  
5 dire : « Voici mon plan d'affaires, je vais faire  
6 du « A.I » », il achète l'équipement plus  
7 spécialisé pour le « A.I. », mais à la fin de la  
8 journée, la personne va acheter des cartes  
9 graphiques qui peuvent servir au minage. Ils ne  
10 sont pas efficaces, mais comme je vous dis,  
11 quand... Disons qu'il analyse des données pour un  
12 centre de recherches sur l'alzheimer, ça prend deux  
13 semaines à analyser, et l'autre client, le prochain  
14 client qui va analyser d'autre chose, arrive dans  
15 trois semaines puis il y a un GAP d'une semaine,  
16 moi, le GAP de ce client ne m'importe pas, moi je  
17 le charge à un prix fixe mensuel, donc le client  
18 serait fou de ne pas utiliser ses machines à  
19 quelque chose. Il pourrait peut-être trouver des  
20 plus petits clients « A.I » pour les « miner » ou  
21 il pourrait se dire : « Bien, je ne me casse pas la  
22 tête, il n'y a rien qui se passe » puis moi je vais  
23 faire plus d'agent parce qu'il va consommer moins  
24 de puissance. Mais toutes ces conditions sont  
25 possibles.

1 Q. **[337]** Quand vous dites « A.I. », là, on s'entend  
2 que c'est intelligence artificielle?

3 R. Exactement.

4 Q. **[338]** Donc, ce que je comprends, est-ce que, donc,  
5 est-ce que c'est possible d'avoir des  
6 infrastructures? On a vu, dans les demandes de  
7 renseignements, les réponses du Distributeur, là,  
8 qui pourraient être... il pourrait être possible,  
9 là, d'avoir des entrées électriques séparées ou un  
10 dispositif électrique particulier, là, pour isoler  
11 les utilisations associées à l'usage  
12 cryptographique associé... appliqué aux chaînes de  
13 blocs? Dans votre cas, est-ce que ça serait  
14 possible d'avoir... d'isoler ça?

15 R. Bien, est-ce que c'est possible de faire deux  
16 entrées électriques? Oui, c'est possible.  
17 Physiquement c'est possible, j'ai juste à payer  
18 bien de l'argent puis l'avoir, c'est possible. Ça  
19 ne me tente pas de le faire, je ne vois pas  
20 pourquoi je dois le faire, je ne vois pas pourquoi  
21 d'autres centres de données, qui font de  
22 l'hébergement de clients standards, aient des  
23 clients crypto, on ne leur a jamais demandé ça et  
24 on ne leur fait pas leur procès ici, c'est juste  
25 des gens qui étaient honnêtes puis ils ont dit :

1 « Bien, on va faire différents clients, des clients  
2 crypto, des clients à intelligence artificielle »,  
3 là on nous fait le procès.

4 Mais à votre réponse, oui c'est possible de  
5 faire deux entrées électriques. Je vais encourir  
6 des coûts énormes pour faire ça. L'entrée  
7 électrique c'est probablement ma dépense, en termes  
8 d'investissement, la plus grande, donc je ne vois  
9 pas pourquoi je dois le faire, mais je pourrais le  
10 faire. Mais le problème est que quand on fait une  
11 entrée électrique, on établit un certain niveau de  
12 puissance et de consommation d'énergie.

13 (15 h 30)

14 Je peux pas savoir ou prédire vraiment à  
15 l'avance ça va être quoi la consommation. Disons on  
16 fait, juste pour simple, j'aurais deux entrées : un  
17 pour le client intelligence artificielle, l'autre  
18 pour les clients crypto. Leur consommation peut  
19 varier, les clients peuvent arriver puis partir,  
20 même si j'ai des engagements pour plusieurs années,  
21 ça arrive que les clients partent.

22 Donc, moi je vais dédier X nombre de  
23 mégawatts aux clients à l'intelligence artificielle  
24 puis là, tout d'un coup, je fais bien ma job, tout  
25 le monde me recommande puis là, tout d'un coup, ça

1 triple mon besoin intelligence artificielle. Je  
2 fais quoi? Je fais une autre entrée, je gaspille  
3 encore de l'argent pour ça? C'est énormément  
4 d'argent et, comme je disais, à la fin de la  
5 journée, je peux pas contrôler ce que le client  
6 fait. Il peut bien se décider puis faire du mining  
7 puis là, la police de l'énergie va arriver puis me  
8 dire Vlad, qu'est-ce que tu fais là? Je vois pas  
9 qu'est-ce qu'on ferait après que j'aurais investi  
10 cet argent et à quoi on arriverait.

11 Q. **[339]** Donc, qu'est-ce que je comprends c'est que  
12 puisque vous ne pouvez pas prédire les demandes que  
13 vous allez avoir pour de l'hébergement, vous ne  
14 pouvez pas dédier, par exemple, des entrées  
15 séparées pour isoler les différents types de  
16 consommation.

17 R. Ça serait vraiment mettre la charrue avant les  
18 boeufs, je pense que c'est ça l'expression - vous  
19 me pardonnez, je ne suis pas vraiment né ici. Mais  
20 ça serait vraiment de prendre la quantité que je  
21 peux fournir et non voir ce que le client veut.

22 Parce qu'en ce moment, si on prend Mirabel,  
23 en ce moment, j'ai quatre mégawatts (4 MW) que je  
24 peux utiliser. Donc, les clients rentrent, j'ai de  
25 l'espace, je le loue l'espace. Les clients sortent,

1 j'ai de l'espace à louer, je le loue. Mais là, s'il  
2 faut que je le sépare, mis à part l'investissement  
3 excessif que je dois faire, je peux pas le  
4 contrôler, c'est qui le client, c'est qui le  
5 prochain client qui rentre.

6 J'ai bien beau faire du développement  
7 d'affaires dans les deux domaines, je le sais pas.  
8 Et je fais du développement d'affaires dans  
9 plusieurs domaines donc, dans trois semaines, il y  
10 a quelqu'un qui va arriver avec des demandes de  
11 nuage, il faut que je fasse une troisième entrée.

12 Encore une fois, je le sais pas. Les gens  
13 viennent, ils regardent, j'ai un beau site, ils ont  
14 confiance en mes capacités, ils signent. C'est tout  
15 ce que je peux faire. Je peux pas vraiment faire  
16 plus que ça et savoir combien je peux dédier par  
17 tranche d'activité.

18 Q. **[340]** Là, je comprends aussi que la durée de la  
19 location qui se fait dans votre centre peut  
20 dépendre d'un client à l'autre. Ça peut être  
21 quelques mois, des années ou des semaines?

22 R. Bien, c'est sûr qu'en tant qu'entreprise,  
23 j'aimerais que ça soit comme infini. Il y a  
24 personne qui veut signer à l'infini donc le maximum  
25 que j'ai réussi à signer à date c'est des contrats

1 de trente-six (36) mois et le minimum que je signe  
2 c'est des douze (12) mois. Donc, à chaque douze  
3 (12) mois, de nouveaux clients peuvent  
4 potentiellement rentrer et remplacer d'autres et  
5 leur champ d'activité m'est inconnu en ce moment.

6 Q. **[341]** Donc, qu'est-ce que vous pensez, vous êtes au  
7 courant que la proposition du Distributeur, en  
8 fait, c'est d'offrir un bloc de trois cents  
9 mégawatts (300 MW) qui serait accordé suite à un  
10 appel d'offres.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[342]** Donc, le principal pointage qui vaudrait pour  
13 soixante-dix (70) points et une majoration offerte  
14 de minimum un sou le kilowattheure (1 ¢/kWh) sur le  
15 prix de la composante énergie. Qu'est-ce que vous  
16 pensez de cette proposition-là par rapport à votre  
17 modèle d'affaires, et cetera, évidemment.

18 R. Je pense qu'il y a plusieurs points à soulever dans  
19 la question. Je vais y aller un par un. La  
20 majoration d'un minimum d'un sou (1 ¢) ça serait  
21 très dommageable à notre industrie, à ma compagnie  
22 en particulier.

23 Je pense qu'il y a quelques mois, nous  
24 avons vu certains gens faire énormément de profit  
25 dans l'industrie du cryptominage et on a cette

1 impression que tout le monde roule dans l'or. Je  
2 veux dire, tout l'argent que j'ai fait à date, je  
3 l'ai réinvesti dans le centre de données. J'ai rien  
4 fait, j'ai pris aucun boni, j'ai pris aucun  
5 dividende. Je me suis pas acheté de montre ou  
6 d'auto ou de maison, tout ce qu'on a fait a été  
7 réinvesti et les profits sont assez minces.

8 Et donc, la capacité d'augmenter le coût et  
9 de le répartir à mes clients est encore plus limité  
10 parce qu'on n'est pas la seule place au monde où  
11 est-ce qu'il fait froid puis qu'il y a de  
12 l'électricité. Il y en a plein partout.

13 Juste un exemple, il y a une grosse  
14 compagnie qui vient d'ouvrir un centre de données  
15 qu'ils veulent optimiser jusqu'à sept cents  
16 mégawatts (700 MW) au Upstate New York. Puis eux  
17 autres, leur coût est de deux (2) à trois sous le  
18 kilowattheure (3¢/kWh). Donc, imaginez ce qu'ils  
19 peuvent offrir à leurs clients. Et de l'autre côté,  
20 moi il faut que j'augmente mes prix. Mais c'est sûr  
21 que les clients vont partir ailleurs, c'est clair.  
22 C'est pas une compétition entre, disons, Québec  
23 puis la Chine puis on va se dire ah, le Québec, on  
24 a un meilleur système de loi.

25 C'est juste au sud de la frontière puis ils

1 ont un prix déjà qui est beaucoup plus compétitif  
2 que le nôtre. Puis le président de cette  
3 entreprise, quand je l'ai vu il y a comme quatre  
4 semaines, il me riait parce qu'il disait : vous le  
5 savez que j'utilise l'électricité d'Hydro-Québec,  
6 vous le savez que c'est ça l'électricité que moi je  
7 fais fonctionner mes machines.

8 (15 h 35)

9 Puis, vous, vous êtes en train de vous  
10 chicaner devant la Régie à place de développer  
11 votre marché. C'était extrêmement frustrant parce  
12 que c'est l'énergie des Québécois et des  
13 Québécoises qui est redonnée dans un autre pays, et  
14 ils sont capables d'offrir les meilleurs prix que  
15 nous autres qui produisons l'électricité, on n'est  
16 pas capable de le faire. C'était complètement  
17 ridicule et c'était extrêmement frustrant. En gros,  
18 on ne peut pas augmenter le prix.

19 Q. **[343]** Je comprends également que la proposition du  
20 Distributeur, c'est que, suite au processus d'appel  
21 d'offres, le prix le plus bas... en fait la  
22 majoration la plus basse offerte va s'appliquer aux  
23 clients existants, dont entre autres votre centre  
24 de Mirabel et Baie-Comeau?

25 R. Ça, je ne comprends pas comment, dans une

1 société... Et encore, je ne fais aucun commentaire  
2 de droit. Je suis juste un homme d'affaires. Mais  
3 je veux dire, j'ai commencé une entreprise, j'ai  
4 fait des calculs. C'est long, un estimé, des coûts  
5 qui sont établis. J'ai eu... C'est comme une espèce  
6 de contrat finalement qui me dit, voici votre  
7 électricité, on sait qu'elle augmente un peu, c'est  
8 long, les discussions qui sont faites à la Régie.  
9 Mais on sait que l'augmentation est souvent reliée  
10 à l'inflation.

11 Donc c'est ça qu'on a pris comme calcul  
12 pour notre chiffre d'affaires, pour notre plan  
13 d'affaires. Puis l'augmenter rétroactivement, ça  
14 serait incroyablement mauvais pour notre  
15 entreprise. Parce que mon seul moyen après de  
16 survivre, c'est d'augmenter le prix à mes clients.  
17 Les clients vont soit l'absorber puis mourir eux-  
18 mêmes ou soit ils vont juste dire, bien, tu n'as  
19 pas le droit d'augmenter les prix.

20 Où est-ce qu'on a déjà vu ça? Tu signes un  
21 contrat, tu offres le service. À la moitié de ton  
22 contrat, tu arrives, tu me dis, bien, je t'augmente  
23 le prix de vingt (20 %), vingt-cinq pour cent  
24 (25 %). Ils vont tous partir. Ils vont aller au  
25 centre de données qui est UP State New York. Puis

1 ils vont prendre l'énergie qui est faite par les  
2 mêmes barrages québécois, mais elle va être vendue  
3 aux États-Unis. C'est tout. T'sais, je veux dire,  
4 on va faire soit mourir nos clients, soit on va les  
5 perdre. Et ça va faire mourir les entreprises comme  
6 la mienne.

7 Q. **[344]** Donc, également, un autre des volets qui  
8 serait appliqué aux sous-clients existants, c'est  
9 l'obligation de délester?

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[345]** Je comprends que vous avez une clause de  
12 délestage pour le projet à Baie-Comeau?

13 R. Oui.

14 Q. **[346]** Quel impact ça a sur vos activités et au  
15 niveau du délestage?

16 R. Comme toute entreprise qui fonctionne, on fait de  
17 l'argent quand on fonctionne. Donc, c'est sûr que,  
18 dans un monde idéal, on n'aimerait pas avoir du  
19 délestage. Mais le délestage, comment il a été  
20 défini dans les trois cents (300), quatre cents  
21 (400) heures par année en période de pointe  
22 hivernale, c'est quelque chose de prévisible, c'est  
23 quelque chose qu'on est capable de faire face. On  
24 est quand même des entreprises de technologie en  
25 informatique. On est capable d'automatiser beaucoup

1 de processus pour s'assurer de prévoir ces choses  
2 en amont et de fermer certains serveurs pour ne pas  
3 dépasser la pointe. Donc, c'est une question de...  
4 Aussi longtemps que c'est clair que ça a besoin  
5 d'être mieux, bien, on est capable de s'ajuster  
6 puis d'y faire face. C'est le dernier de mes soucis  
7 en termes de faisabilité ou d'impact à mon  
8 entreprise.

9 Q. **[347]** Au niveau de la limite de trois cents  
10 mégawatts (300 MW) qui est proposée, est-ce que  
11 vous avez un commentaire particulier à faire?

12 R. En ce moment, le commentaire particulier pour mon  
13 entreprise, non, pas vraiment, parce que ça n'a pas  
14 d'impact théoriquement sur ce qu'on fait. Mais sauf  
15 que, généralement, une intervention étatique pour  
16 gérer une nouvelle technologie n'est probablement  
17 pas l'approche idéale. Dans tous les cours de  
18 management que j'ai faits, les approches pour  
19 développer les technologies, les nouvelles  
20 solutions, ça n'a jamais été de centraliser et  
21 d'offrir un pouvoir décisionnel loin de ceux qui  
22 jouent avec la technologie, loin de ceux qui la  
23 développent. Donc, le commentaire général que je  
24 fais, c'est, une intervention étatique n'est pas  
25 bénéfique pour la nouvelle technologie. Je vais

1 arrêter là-dessus.

2 Q. **[348]** Est-ce que vous allez participer à l'appel  
3 d'offres?

4 R. Je juge que l'appel d'offres n'est... Je ne peux  
5 pas valoriser un exercice que je trouve qui est  
6 irraisonnable. Donc, je n'y participerai pas,  
7 surtout par principe.

8 Q. **[349]** Et ceci étant et considérant le moratoire  
9 pour le développement, entre autres, d'une partie  
10 de cette industrie-là, est-ce que vous avez exploré  
11 la possibilité de développer des affaires ailleurs  
12 qu'au Québec?

13 R. Pour l'instant, notre plan d'affaires est beaucoup  
14 focussé sur le Québec. C'est sûr que toute  
15 entreprise a un plan de remédiation. Donc, c'est  
16 sûr qu'on a exploré certaines options. Nous ne  
17 sommes pas allés très loin, mais le fait est qu'on  
18 peut avoir de l'énergie dans des États stables  
19 ailleurs que le Québec, et on est une petite  
20 entreprise, même si, pour nous, c'est déjà  
21 envisageable pour d'autres entreprises qui ont un  
22 peu plus les moyens, c'est certainement  
23 envisageable. Donc, c'est un exercice d'équilibre  
24 que les commissaires devront faire qui est assez  
25 complexe, parce que... Déjà le marché de l'offre de

1 l'énergie a une poussée vers le bas. Donc, on avait  
2 un bon prix, mais si on continue de passer notre  
3 temps à se chicaner au lieu de trouver une solution  
4 et d'augmenter les prix, c'est sûr qu'on ne sera  
5 pas concurrentiel en termes d'offre mondiale.

6 (15 h 40)

7 Q. **[350]** Donc, j'ai encore deux ou trois petites  
8 questions pour terminer. Par rapport à votre centre  
9 de données, là, que vous êtes en train, là, de...  
10 vous allez ouvrir sous peu à Baie-Comeau?

11 M. VLADIMIR PLESSOVSKIKH :

12 R. Oui.

13 Q. **[351]** Pouvez-vous nous dire pourquoi vous êtes venu  
14 à Baie-Comeau? Comment vous avez entendu parler de  
15 nous?

16 R. Bien, on cherchait... on cherchait le deuxième site  
17 après le... quand les travaux étaient avancés au  
18 site de Mirabel, on cherchait un deuxième site puis  
19 on avait...

20 Q. **[352]** Ça serait vers quelle époque?

21 R. À peu près il y a un an, plus ou moins un mois,  
22 disons. Donc, on cherchait un deuxième site puis  
23 j'ai vu, dans la presse locale de Baie-Comeau, je  
24 pense Le Manic, ou quelque chose de même, qu'il y  
25 avait un projet qui n'a pas marché. J'ai contacté

1 directement quelqu'un à la Ville, je les ai  
2 téléphonés tout de suite après puis ça a commencé  
3 comme ça, la Ville était super du côté de  
4 l'entreprise et ils ont tout fait dans leurs  
5 pouvoirs pour essayer de nous aider, donc ça, on  
6 remercie beaucoup la Ville.

7 Q. **[353]** Puis votre projet de Baie-Comeau, ça serait  
8 combien d'investissement, environ, total?

9 R. Juste de notre part, donc comme je répète, nous  
10 autres on est une entreprise de « hosting », donc  
11 il n'y a aucun serveur de notre part qui va, ça  
12 serait dans les neuf à dix millions (10 M)  
13 d'investissement. Après ça, pour remplir, nos  
14 clients devront investir à peu près le triple de ça  
15 pour mettre leur serveur là-dedans. Encore une  
16 fois, c'est beaucoup de job en ce moment pour la  
17 construction, c'est beaucoup de job par la suite  
18 pour... commençant par l'entretien, la sécurité,  
19 les techniciens puis les gestionnaires du centre,  
20 donc c'est beaucoup d'investissement dans la  
21 région.

22 Q. **[354]** Puis au niveau des emplois, là, avez-vous un  
23 ordre de grandeur environ?

24 R. On le qualifie dans une quinzaine, vingtaine  
25 d'emplois, ça serait vraiment selon les besoins du

1 client, comme je disais. Nous autres, on offre le  
2 service, donc des fois le client il demande un peu  
3 plus; certains clients demandent que leur machine  
4 soit « rebootée » au maximum cinq minutes après  
5 qu'ils ont eu un problème, donc là-dessus, ça prend  
6 plus de main-d'oeuvre. Et d'autres qui disent :  
7 « Bien, tu le « rebooteras » quand tu auras le  
8 temps, donc ça prend un peu moins de main-d'oeuvre,  
9 mais entre quinze (15) et vingt (20) emplois.

10 Q. **[355]** Ça complète mes questions pour vous, Monsieur  
11 Plessovskikh, merci.

12 R. Merci.

13 Me ANNICK TREMBLAY :

14 Donc, si vous me permettez, je vais continuer avec  
15 les questions à monsieur le maire.

16 Q. **[356]** Donc, Monsieur Montigny, pouvez-vous vous  
17 présenter un peu, au bénéfice de l'audience?

18 M. YVES MONTIGNY :

19 R. Alors bonjour, je suis heureux d'être avec vous à  
20 nouveau. Je suis Yves Montigny, je suis le maire de  
21 Baie-Comeau. J'ai été élu par la population de  
22 Baie-Comeau, bien sûr, en novembre dernier, ça fait  
23 un an hier, mon élection. J'ai eu un appui  
24 populaire assez important, là, près de sept  
25 électeurs sur dix (10) qui ont voté pour moi en

1 novembre. J'avais mis de l'avant un plan politique  
2 assez clair, c'est clairement nommé, distribué dans  
3 chaque foyer baie-comois. Ça a porté fruit, ça  
4 misait d'abord sur nos ressources naturelles, y  
5 compris l'énergie, l'électricité. Je vous en  
6 reparlerai un peu en détail tout là l'heure. Mais  
7 simplement vous dire que je viens du milieu de  
8 l'éducation. J'ai accompagné différentes écoles à  
9 améliorer leur taux de réussite. Je soutenais des  
10 enseignants dans la gestion du changement puis  
11 maintenant, bien je vis cette notion de changement  
12 là dans une ville qui était en décroissance de  
13 façon importante dans les dernières années. J'aurai  
14 l'occasion de vous en parler un peu plus en détail.

15 Mais aujourd'hui, je suis heureux de voir  
16 qu'un an après mon élection, l'espoir est revenu,  
17 on voit la construction, on voit les  
18 investissements, on voit les investissements  
19 notamment de GPU, on les voit dans d'autres  
20 compagnies aussi.

21 On voit que dans une municipalité comme la  
22 nôtre, quand il y a de l'effervescence économique,  
23 bien ça amène de plus en plus d'investisseurs à  
24 regarder Baie-Comeau puis on est très présent sur  
25 l'ensemble, je dirais, des différents médias à

1 faire la promotion de notre volonté de développer  
2 l'entrepreneuriat à Baie-Comeau puis ça paraît.

3 Q. [357] Donc, Monsieur Montigny, on a déposé au  
4 dossier de la Régie votre déclaration assermentée  
5 sous VilleBaieComeau-0006. Donc, je comprends  
6 que... Est-ce que vous êtes toujours d'accord avec  
7 le contenu, là, de votre déclaration?

8 R. Absolument. Il y a une petite modification, peut-  
9 être, là, sur le nombre de mégawatts, là, au moment  
10 où j'ai signé ça on parlait de cinq cents (500),  
11 maintenant on est à trois cents (300). Alors,  
12 partout où c'est écrit cinq cents (500), comprenez  
13 que la situation a changé après le moment où s'est  
14 produit ça, là, dans...

15 Q. [358] On comprend que, bon, le banc a eu la chance  
16 d'en prendre connaissance, donc on va concentrer  
17 nos questions, là, sur des éléments qui ont été  
18 apportés au cours de l'audience, ou des précisions  
19 qu'on a au niveau de la position de la Ville de  
20 Baie-Comeau.

21 Je voudrais peut-être vous demander un peu,  
22 en guise d'introduction, Monsieur le Maire, c'est  
23 quoi votre position, là, votre positionnement par  
24 rapport à l'industrie de la chaîne de blocs, la  
25 cryptomonnaie pour le développement de votre ville?

1 (15 h 45)

2 R. D'abord, pour bien comprendre, il faut le placer  
3 dans le contexte. O.K. Je vais essayer de vous  
4 faire un petit portrait du contexte assez  
5 rapidement. Je comprends c'est quoi attendre dans  
6 l'audience, alors je vais y aller assez rapidement.

7 La ville de Baie-Comeau est une  
8 municipalité qui est située sur la Côte-Nord. On a  
9 parlé pas mal de la Côte-Nord à cette audience.  
10 C'est un peu plus de quatre cents (400) kilomètres  
11 à l'est de Québec puis sous-traitant une population  
12 de vingt et un mille (21 000) habitants. On est  
13 passé là de près de vingt-huit mille (28 000) à  
14 vingt et un mille (21 000). C'est une ville en  
15 décroissance depuis des années.

16 Une ville en décroissance parce que les  
17 différents marchés à la fois du bois d'oeuvre, du  
18 papier, du domaine de l'aluminium, bien évidemment  
19 les fluctuations de prix ont un impact. Puis même  
20 chose quand qu'on parlait... ce que j'entendais  
21 tout à l'heure. Quand le prix d'une planche descend  
22 en chute libre, bien évidemment les compagnies  
23 ferment. C'est la même affaire que par rapport au  
24 prix du Bitcoin. Quand le prix de la planche  
25 descend, bien à Baie-Comeau, il y a eu monde qui

1 n'ont pas de travail puis...

2 Q. [359] On parle de la planche de bois, là?

3 R. La planche de bois. Oui. La planche de bois  
4 évidemment, le deux par quatre (2"X4") là. Quand le  
5 prix descend, bien il y a du monde qui perde leur  
6 emploi, soit pour une période indéterminée ou soit  
7 pour toujours. Ça a été le cas à Baie-Comeau. Ça a  
8 été le cas pour l'industrie Kruger qui était à  
9 Raguenaud puis qui n'est plus là aujourd'hui, qu'il  
10 y a un bel édifice vacant.

11 Les entrepreneurs essaient, même si c'est  
12 pas dans la ville de Baie-Comeau, je suis solidaire  
13 avec eux, les entrepreneurs essaient de récupérer  
14 le bâtiment vacant pour faire dans le domaine de la  
15 cryptomonnaie. Puis on s'entend que, pour  
16 l'instant, bien, cette situation-là n'est pas  
17 possible.

18 Mais, vous comprenez que, dans le domaine  
19 dans lequel je suis comme élu, la vitalité de notre  
20 communauté est primordiale pour moi. Ça fait qu'à  
21 Baie-Comeau, autre que la production  
22 hydroélectrique, les principales industries à Baie-  
23 Comeau, c'est l'Aluminerie ALCOA, la papetière  
24 Résolu puis ainsi que l'industrie forestière en  
25 général. La vitalité de Baie-Comeau a connu, a été

1 très forte dans les années passées. Évidemment,  
2 quand on est en construction de barrage puis qu'on  
3 a les barrages dans notre cour, bien à Baie-Comeau,  
4 la vitalité va super bien. Mais, dans le contexte  
5 actuel, bien la vitalité était... je dirais plutôt  
6 chancelante.

7 La population de Baie-Comeau comme j'ai  
8 dit, a vécu une décroissance importante dans les  
9 dernières années. On a décidé d'y mettre tous les  
10 efforts pour être capable, je dirais, de remonter  
11 cette pente-là.

12 Depuis mon élection, on a une équipe qui  
13 travaille très fort en développement économique.  
14 C'est l'équipe d'ailleurs que l'entrepreneur qui a  
15 parlé juste avant moi, avait contacté. Puis je suis  
16 heureux de voir que ça avait fonctionné dès le  
17 début.

18 On fait partie là du plan Nord, on est au-  
19 dessus du quarante-neuvième (49<sup>e</sup>) parallèle. La  
20 ville de Baie-Comeau n'a pas su ou n'a pas pu ou  
21 peu importe le verbe utilisé, je dirais tirer  
22 profit de cette situation-là pour l'instant,  
23 contrairement à Sept-Îles où elle a réussi à en  
24 tirer profit, notamment avec le port la Pointe  
25 Noire qui a été racheté par Plan Nord, hein! Plan

1 Nord, c'est le gouvernement du Québec qui l'a  
2 racheté. Il y avait des problématiques clairement  
3 au niveau de leur développement économique puis il  
4 y a eu des investissements importants du  
5 gouvernement du Québec. Puis bravo! Ça permet à la  
6 Côte-Nord d'en sortir meilleur.

7 (15 h 50)

8 Maintenant, il y a un élément important sur  
9 lequel je voudrais aller pour vous permettre de  
10 répondre à la question de maître Tremblay, une fois  
11 que j'ai donné le contexte.

12 Pour moi, Baie-Comeau, ça a été fondé  
13 comment? Bien, c'est la même chose. Il y a un  
14 parallèle important par rapport à la chaîne de  
15 blocs ou à la cryptomonnaie ou peu importe.

16 L'industrie qui est venue fonder Baie-  
17 Comeau en trente-six (36), qui est venue  
18 s'installer pour la fonder en mil neuf cent trente-  
19 sept (1937), il y a des raisons qui font qu'ils  
20 sont venus à Baie-Comeau. La raison, c'est qu'il y  
21 avait de l'énergie possible parce qu'il y avait des  
22 rivières assez exceptionnelles.

23 La Manic, il y avait Rivière aux Outardes,  
24 Rivière Bersimis. Ces rivières-là sont dans notre  
25 cour arrière. Évidemment, le colonel Robert

1 McCormick était propriétaire du Chicago Tribune.  
2 Lui, il cherchait à aller bâtir son lieu de  
3 production le plus près possible de la matière  
4 première. Très bonne idée. Franchement, on n'a pas  
5 besoin de déplacer sur une ligne de transport sa  
6 matière première pendant des kilomètres et des  
7 kilomètres. Bravo! Il avait compris ça en dix-neuf  
8 cent trente-six (1936).

9 Aujourd'hui Baie-Comeau s'est fondée comme  
10 ça parce qu'il a construit, il a construit son  
11 premier barrage, sa première centrale  
12 hydroélectrique Outardes 1 qui aujourd'hui ne  
13 fonctionne plus, là, évidemment, mais... pour avoir  
14 l'énergie très proche de son usine.

15 Le bois, dans la cour arrière aussi,  
16 capable d'aller bûcher de l'épinette noire puis  
17 d'en faire du papier avec directement chez nous.  
18 Alors, la proximité de la matière première, c'est  
19 exactement la même chose que je veux vous dire.

20 Dans toutes les logiques possibles d'une  
21 entreprise où on veut l'installer, pourquoi pas  
22 tenir compte de la proximité de sa matière  
23 première? Je l'ai entendu très bien par les gens  
24 qui représentaient la communauté CRIE, puis je veux  
25 dire la même chose par rapport à la communauté de

1 Baie-Comeau.

2 L'autre élément important que je veux  
3 attirer votre attention, pourquoi Baie-Comeau?  
4 Comme je viens de vous dire, l'électricité, on l'a  
5 dans notre cour. On a mis tout de suite en place,  
6 dès mon élection, un plan de diversification  
7 économique pour s'assurer qu'on ne soit pas  
8 dépendant de deux grandes industries que je vous ai  
9 mentionnées qui est l'énergie de... en fait,  
10 l'aluminium, ce qu'on vit avec Alcoa puis ce qu'on  
11 vit avec Produits Forestiers Résolu.

12 On a vécu des pertes d'emplois importantes  
13 dans ces industries-là évidemment parce que  
14 nécessairement il y a une baisse, il y a une baisse  
15 de la consommation, mais il y a aussi une baisse de  
16 la valeur du produit dans certains cas. Puis quand  
17 il y a une hausse de la valeur du produit, ça  
18 adonne bien, on est en pénurie de main-d'oeuvre. Ce  
19 qu'on a vécu puis ce qu'on vit encore dans certains  
20 domaines.

21 Ça fait qu'il y a vraiment quelque chose là  
22 à travailler à Baie-Comeau d'important, mais il y a  
23 un élément que vous avez entendu plusieurs fois  
24 ici. Pourquoi on ne maximise pas? Pourquoi on ne  
25 rend pas de façon optimale les installations qui

1 sont déjà construites?

2 Je vais vous dire, les cheveux me frisent  
3 même s'ils sont assez raides, là, quand j'entends  
4 huit cent millions (800 M\$) d'investissements sur  
5 la ligne Micoua-Saguenay, dans une autre... en tout  
6 cas, un autre procédé qui est devant la Régie aussi  
7 de l'énergie. Puis la raison qu'Hydro-Québec donne,  
8 c'est qu'il y a une baisse de la consommation sur  
9 la Côte-Nord puis qu'il y a de l'énergie qui est  
10 captive. Ah! Ils ne le disent pas tout à fait comme  
11 ça, mais c'est ça que ça dit.

12 Mais là, s'il y a de l'énergie puis qu'il y  
13 a des installations puis qu'il y a de l'énergie  
14 disponible, pourquoi pas regarder la Côte-Nord?  
15 Pourquoi pas regarder cette zone-là?

16 Oui, c'est dans notre cour à Baie-Comeau.  
17 On a les terrains, on a le climat, on a tout ce  
18 qu'il faut pour établir... même on a des  
19 emplacements désaffectés, c'est-à-dire des  
20 bâtiments où il n'y a plus d'opérations.

21 Maintenant, ceci dit, on a aussi une  
22 capacité au niveau du poste, le poste Hauterive.  
23 Dans une cause qui est arrivée de... en fait, une  
24 demande qui est arrivée devant vous, il y avait un  
25 élément important où on demandait d'améliorer, de

1 renforcir le poste puis effectivement ça s'est  
2 fait. Puis depuis ce temps-là, bien on se retrouve  
3 avec un poste qui a été renforci, mais avec pas de  
4 demande.

5 Me ANNICK TREMBLAY :

6 Q. **[360]** Peut-être juste pour le bénéfice de la Régie,  
7 seulement on fait référence au dossier 36-16-2006  
8 qui est la demande de travaux de quatre-vingt  
9 millions (80 M\$) pour le poste Hauterive, des  
10 travaux qui ont été complétés en deux mille treize  
11 (2013).

12 R. Je comprends que j'ai peut-être un peu dérouté de  
13 votre question, j'y reviendrai. Vous allez  
14 probablement me reposer la question.

15 Q. **[361]** Oui. Puis peut-être juste, Monsieur le Maire,  
16 je comprends, là on parlait de l'avantage  
17 stratégique de Baie-Comeau...

18 R. Oui.

19 Q. **[362]** ... pour accueillir ce type d'industrie là.  
20 Puis ça c'est apparu quand, là, à Baie-Comeau que  
21 vous avez pensé à Baie-Comeau, on a des avantages,  
22 on a de l'électricité, on a un climat qui est  
23 nordique?

24 (15 h 55)

25 R. D'abord, une petite explication assez courte, je

1 vous en ai parlé tout à l'heure, je distribuais il  
2 y a un an, il y a un peu plus d'un an, dans la  
3 boîte aux lettres, les citoyens de Baie-Comeau, un  
4 document avec mes priorités puis ma vision de  
5 développement, puis je disais développer l'économie  
6 durable. Puis dans ça il y a un élément important  
7 que j'avais ciblé, puis que les gens me  
8 questionnaient puis ils cherchaient à comprendre  
9 qu'est-ce que ça voulait dire. C'est normal, là.  
10 Puis je l'ai expliqué pas mal. Je disais :

11 Se battre pour que nos industries  
12 bénéficient des programmes  
13 d'innovation, d'un programme d'accès  
14 plus favorable à nos ressources  
15 électriques en raison de la proximité  
16 des barrages.

17 C'est un beau dépliant électoral il y a plus qu'un  
18 an que je donnais dans les boîtes aux lettres pour  
19 dire qu'on a l'énergie dans notre cour, puis on a  
20 des installations, puis on n'en profite pas au  
21 maximum. Au lieu de chercher à sortir, à déplacer,  
22 à mettre sur des réseaux de transport ces énergies-  
23 là, pourquoi pas profiter de certains programmes  
24 qui nous permettraient de les dépenser localement,  
25 le plus près possible de son lieu de production.

1 Ça, c'est un élément concernant ma campagne  
2 électorale. Mais il y a d'autres choses qui sont  
3 venues après.

4 Le six (6) novembre... Ce que je ne savais  
5 pas parce que j'étais conseiller municipal, mais un  
6 conseiller municipal, ça ne sait jamais autant  
7 d'affaires qu'un maire, hein. C'est comme ça dans  
8 toutes les villes du Québec. Le six (6) novembre,  
9 le lendemain de mon élection, le lundi, je suis  
10 allé voir le directeur général de la ville. Puis il  
11 me dit : « Monsieur le maire... » Puis en farce, je  
12 lui ai dit : « Je ne suis pas tout à fait  
13 assermenté. » Mais il dit : « Je veux savoir votre  
14 point de vue. J'ai un appel à retourner, puis le  
15 maire précédent, monsieur Martel, avait dit,  
16 attends le prochain maire, pose-lui la question  
17 quand il va être élu, il fait quoi avec ça. »

18 Il fait quoi avec ça? C'était un appel pour  
19 retourner l'appel de quelqu'un qui cherchait à  
20 venir faire de la cryptomonnaie à Baie-Comeau. J'ai  
21 dit : « My God, tu appelles ça tout de suite! Je  
22 sors de mon bureau, là. Je te laisse faire tes  
23 appels puis on se reparle plus tard. » C'était  
24 assez prioritaire pour moi. Et c'est d'ailleurs ce  
25 qu'il a fait.

1                   Puis les discussions avec, je dirais, ont  
2                   commencé à partir de ce moment-là, le lendemain de  
3                   mon élection. Par la suite, il est arrivé un autre  
4                   moment où on a eu une rencontre avec les gens de  
5                   Bitfarms, pas longtemps après, là. Si ma mémoire  
6                   est juste, là, c'est comme juste un peu avant Noël.

7                   Un autre élément, l'article du trente et un  
8                   (31) janvier qu'on a déposé en pièce VBC-0011,  
9                   l'article du trente et un (31) janvier, le journal  
10                  Le Droit : Baie-Comeau veut des « mines »... de  
11                  bitcoins ». Il y avait une rencontre que j'avais  
12                  avec des gens d'affaires à Baie-Comeau. Très  
13                  rapidement à partir de ce moment-là, j'ai mentionné  
14                  tout de suite aux gens d'affaires que c'était la  
15                  vision que j'avais, c'est là-dedans que je voulais  
16                  qu'on s'en aille. C'est ce que ça voulait dire  
17                  profiter au maximum de notre énergie.

18                  Ce n'est pas que pour cette industrie-là.  
19                  Il y a d'autres industries énergivores qui  
20                  pourraient effectivement s'en venir à Baie-Comeau.  
21                  Mais ce que je leur ai dit clairement, c'est qu'on  
22                  avait le climat, les terrains. On avait tout ce  
23                  qu'on avait besoin à Baie-Comeau pour être capable  
24                  d'accueillir ce genre d'entreprise-là. On a notre  
25                  réseau électrique municipal aussi. Mais on a aussi

1 la capacité d'Hydro-Québec en dehors du réseau  
2 municipal. Ça fait qu'on a tout ce qu'il faut pour  
3 être capable d'accueillir ce genre d'entreprise-là.

4 Évidemment, c'était une rencontre publique.  
5 Ça a sorti à Baie-Comeau, mais ça a sorti aussi  
6 dans le journal Le Droit. C'est là que j'ai vu  
7 d'ailleurs la première fois, dans un article média,  
8 où on parlait de la volonté de Baie-Comeau  
9 d'accueillir ce type d'entreprise.

10 Q. **[363]** Puis suite à ça je comprends que la Ville a  
11 été contactée par plusieurs joueurs de l'industrie  
12 pour s'établir?

13 R. Bien, c'est sûr qu'à partir de là, il s'est  
14 comme... La ligne à Baie-Comeau s'est mise à  
15 sonner. On a dit O.K. qui les prend. La Direction  
16 générale a référé ça aux gens au développement  
17 économique. Effectivement, on a eu à partir de ce  
18 moment-là une demande importante, je dirais, pour  
19 une ville comme de vingt et un mille (21 000)  
20 habitants. On s'est retrouvé rapidement avec une  
21 réponse aussi de Bitfarms le premier (1er) février  
22 à Radio-Canada qui faisait une entrevue avec les  
23 médias qui a été publiée par Radio-Canada le  
24 premier (1er) février, qui voulait installer...

25 Q. **[364]** C'est la pièce...

1 R. ... une mine de bitcoins à Baie-Comeau. La pièce  
2 13?

3 Q. **[365]** Oui. C-VBC (Ville de Baie-Comeau) 0013 qui  
4 est déposée.

5 R. Ça a eu un effet encore plus important sur, je  
6 dirais, sur mettre le... moi, j'appelle ça mettre  
7 le « spotlight ». Ça a mis vraiment le  
8 « spotlight » sur Baie-Comeau. Puis à partir de ce  
9 moment-là on a été contactés par différentes  
10 entreprises.

11 Bien évidemment comme Hydro-Québec, il y en  
12 a qui sont peut-être plus sérieux que d'autres,  
13 puis il y en a qui sont plus prêts à avancer dans  
14 leur dossier.

15 Ce que je constatais à partir de ce moment-  
16 là, j'ai dit, comment on va faire pour choisir.  
17 Puis c'est beau parce qu'on a eu la même réflexion  
18 qu'Hydro-Québec. Comment on va faire si on en a  
19 trop?

20 Bien, on va se trouver ensemble des façons  
21 de voir avec les entrepreneurs qui veulent avancer  
22 dans leurs projets. Ça fait qu'il y a des employés  
23 qui ont regardé d'abord c'était quoi, c'est quoi  
24 cette industrie-là, ça fonctionne comment cette  
25 industrie-là. On a fait des recherches. On a mis à

1 contribution toute une équipe. Puis on a fait un  
2 bureau de projets. On s'est retrouvé autour d'un  
3 table.

4 (16 h )

5 Puis là, on a regardé c'était quoi  
6 réellement cette industrie-là, puis comment ça  
7 pouvait être profitable pour Baie-Comeau puis pour  
8 notre coin, puis notre région. Puis on s'est  
9 dit: « Maintenant, on va aller travailler pour  
10 aller réellement en asseoir sur nos terrains, soit  
11 dans des bâtiments désaffectés ou soit dans des  
12 terrains, soit municipaux ou aux alentours, des  
13 terrains qui peuvent être desservis par Hydro-  
14 Québec, qui ne sont pas nécessairement dans le  
15 réseau municipal, mais on avait là une belle  
16 opportunité d'accueillir des PME, des entreprises  
17 chez nous. Puis c'est là qu'on a cherché à trouver  
18 une façon d'aller chercher les personnes qui  
19 avaient un profil assez sérieux. Puis ça a très  
20 bien fonctionné, on a réussi à aller chercher  
21 GPU. One qui était prêt à avancer, qui était  
22 l'entreprise qui voulait avancer, à ce moment-là.  
23 Puis je ne dis pas que les autres n'étaient pas  
24 prêtes. Ça a peut-être même surpris d'autres  
25 entreprises de voir que Annonces Publiques avec mon

1       voisin de gauche, signatures, on avait signé un  
2       contrat, on s'était entendu, puis prises de photos  
3       puis sorties médiatiques comme de quoi on avait  
4       réussi à avoir une entente.

5       Q. **[366]** Il y avait combien de projets à Baie-Comeau  
6       là? Quand on a discuté, vous m'avez dit : « Avant  
7       la Saint-Valentin, j'avais tant de demandes. » On  
8       en avait combien à Baie-Comeau?

9       R. Bien. À Baie-Comeau là, si ma mémoire est bonne là,  
10      à la Saint-Valentin là, on avait... Je me souviens  
11      à la rencontre qu'on avait faite, un tableau avec  
12      une douzaine de projets qui avaient tous été  
13      questionnés, regardés, c'est quoi, l'investissement  
14      qui était prévu par l'entreprise, les terrains  
15      possibles. Ça fait que là, on avait bien, bien  
16      étouffé chacun des projets pour voir lesquels là,  
17      pourraient avancer le plus rapidement. Puis en  
18      équipes de travail, on a vraiment été capable de  
19      voir comment on peut être facilitant.

20                Une ville, en fait, son rôle, c'est d'être  
21      facilitant pour être capable de développer, de  
22      permettre à, je dirais, dans le cadre de sa  
23      réglementation puis le contexte des lois  
24      applicables au Québec, comment on peut être  
25      facilitant pour permettre à l'entreprise de venir

1 bonifier notre économie là. Puis si en plus, ça  
2 crée des nouveaux citoyens qui veulent venir à  
3 Baie-Comeau, tant mieux parce qu'on a perdu, je  
4 vous le disais, de vingt-huit (28 000), vingt-cinq  
5 mille (25 000) habitants puis on est rendu vingt et  
6 un mille (21 000). Puis il faut virer la roue de  
7 bord là, il faut partir en croissance.

8 Q. [367] Dois-je comprendre que cette douzaine de  
9 projets-là qui étaient sur la table là, vous l'avez  
10 dit tout à l'heure, ça a résulté à en fait, une  
11 entente, finalement, qui a été conclue là, avec  
12 GPU.One?

13 R. C'est sûr qu'à partir du... Oui. Effectivement, la  
14 réponse à ça, c'est oui. C'est sûr qu'après, quand  
15 on a vu le ministre, monsieur Moreau, qui a  
16 d'ailleurs perdu ses élections de façon importante,  
17 lui-même n'est plus là, les Libéraux aussi, ils ont  
18 perdu de façon importante, proposé son décret, je  
19 pourrais vous dire qu'on a fait toute un...  
20 j'oserais dire tout un haut le coeur là, parce  
21 qu'on s'est bien rendu compte que ça allait avoir  
22 quoi comme impact sur les projets qu'on avait à  
23 travailler, qu'on avait travaillé. C'est du temps  
24 qui a été mis par les employés de la municipalité.  
25 Mais partout au Québec aussi là, dans un contexte

1 où il y a du monde qui travaille pour créer une  
2 vitalité économique dans leur milieu, puis là, on  
3 s'aperçoit que : « Wow! C'est ça l'impact de  
4 décisions de ce qu'on appelle, amicalement chez  
5 nous, le « moreautoire ».

6 Q. [368] Je comprends. Monsieur le maire, je  
7 comprends, on disait qu'on a quand même signé une  
8 entente avec GPU.One. J'imagine qu'il y avait des  
9 conditions là, qui étaient, dans cette entente-là,  
10 qui étaient importantes là pour l'administration,  
11 en fait, de la Ville et le Conseil municipal?

12 R. Bien. Effectivement, le Conseil municipal était  
13 justement en train d'élaborer, je dirais, son plan  
14 stratégique, qui devrait être adoptée d'ailleurs,  
15 sous peu. Mais dans l'élaboration du plan  
16 stratégique, il y a un élément qui avait fait  
17 consensus, hein? Clairement, c'est un élément que  
18 j'avais mentionné, même qui était dans mon  
19 programme électoral au moment où je me suis  
20 présenté, c'est de développer des projets,  
21 développer des projets dans nos domaines où on a  
22 cette ressource naturelle-là sur notre territoire.

23 Puis si vous regardez une carte avec les  
24 lieux de production d'énergie au Québec, vous allez  
25 voir, vous allez comprendre pourquoi les Cris ont

1 fait le discours qu'il y avait hier, puis pourquoi  
2 la Ville de Baie-Comeau fait le discours qu'elle  
3 tient aujourd'hui. Les gros points bleus là, ils  
4 sont dans nos cours à chacun. Ça fait qu'on  
5 s'aperçoit que c'est là notre richesse naturelle,  
6 puis c'est important d'être capable de développer.  
7 Puis à la fois, le Conseil municipal, à la fois  
8 l'ensemble, je dirais, même la volonté des citoyens  
9 est assez claire.

10 Il y a un élément important sur lequel je  
11 veux parler, pour un élu, c'est l'acceptabilité  
12 sociale parce que chez nous, à Baie-Comeau, ça ne  
13 fait pas de doute la question de l'acceptabilité  
14 sociale. Les gens sont contents de voir que Baie-  
15 Comeau peut diversifier son énergie dans des  
16 domaines de l'innovation, dans quelque chose de  
17 nouveau, qui est une nouvelle technologie, qui va  
18 développer des emplois du futur, à la fois dans des  
19 domaines, peut-être, d'une monnaie que l'on ne  
20 connaît pas encore aujourd'hui. On parle beaucoup  
21 de bitcoins, mais on ne connaît pas l'avenir. Mais  
22 même dans le bitcoin ou dans toutes sortes d'autres  
23 monnaies, mais aussi dans des domaines, notamment  
24 dans l'intelligence artificielle ou dans tout autre  
25 domaine qui demande des calculs importants ou de

1 l'hébergement de données ou dans le domaine de  
2 l'électro-intensif.

3 Q. **[369]** Donc, je comprends que la réponse à ma  
4 question c'est que, dans l'entente avec GPU.One,  
5 une des conditions importantes, c'était la  
6 localisation, l'optimisation sur le réseau  
7 municipal?

8 (16 h 05)

9 R. En fait, chez nous, oui, parce qu'il y a clairement  
10 là un double avantage : il y a à la fois tout  
11 l'emploi et à la fois aussi les retombées qu'on va  
12 avoir au niveau municipal. On a chez nous un réseau  
13 de distribution soixante-neuf kV (69 kV) puis on  
14 veut être capables de s'assurer d'avoir quelque  
15 chose de viable à long terme puis, bien évidemment,  
16 dans le contexte de l'emplacement sur le réseau  
17 municipal, on avait là un levier important pour  
18 être capables d'assurer la vitalité de notre réseau  
19 à long terme.

20 Q. **[370]** Est-ce qu'il y avait d'autres conditions?

21 R. Peut-être juste me rafraîchir la mémoire à votre  
22 question. Vous parlez de conditions?

23 Q. **[371]** Oui. Donc, on parlait de l'entente, de ce qui  
24 était important pour vous. Il y avait l'emplacement  
25 sur le réseau, le délestage...

1 R. Oui, oui, oui, j'ai ça ici, je vais juste  
2 reprendre... Je suis perdu un peu dans mes notes,  
3 je vous reviens, ça sera pas tellement long.

4 Q. [372] Je m'excuse, on fait pas ça d'habitude  
5 mais...

6 R. C'est bien correct. Donc, l'entente, le résultat de  
7 l'entente qu'on a eu avec GPU.one, il y avait  
8 effectivement des éléments importants :  
9 l'emplacement optimal sur le réseau, il y avait la  
10 question des conditions qu'il fallait qu'elles  
11 soient gagnantes pour les deux parties mais il y  
12 avait aussi ce qu'on a appelé délestage ici pas mal  
13 dans les derniers jours.

14 C'est important ces conditions-là pour, à  
15 la fois pour une ville mais pour le Québec, en  
16 fait. C'est important de comprendre qu'on veut pas  
17 pénaliser l'ensemble des, comment je dirais, de  
18 ceux qui sont branchés sur le réseau, ceux qui  
19 paient le tarif. On comprend tout ça. On comprend  
20 que c'est difficile aussi peut-être pour  
21 l'entreprise de penser que cette entreprise-là va  
22 avoir un nombre d'heures où elle aura pas à opérer.

23 Mais pour nous, c'est important comme ville  
24 d'être capable de voir que pendant les heures où il  
25 y a une forte pointe, une forte demande, qu'il y

1       avait, je dirais, une contribution. Moi je le vois  
2       comme un, je dirais, une volonté de bon partenaire  
3       entre la ville, l'ensemble des citoyens puis  
4       l'ensemble des, je dirais, des gens d'entreprises  
5       qui sont une entreprise privée. On a choisi d'avoir  
6       un contrat ensemble commun qui comprenait des  
7       heures de délestage où il s'efface du réseau, en  
8       fait.

9       Q. **[373]** Puis qu'est-ce que vous pensez de la  
10       proposition du Distributeur, en fait, que ces  
11       contrats-là, par exemple ce contrat-là qui a été  
12       signé, puisse être modifié, entre autres, par une  
13       modification du tarif ou des critères de délestage.

14       R. Vous comprenez que là, il y a un élément très, très  
15       sensible. Je suis un élu avec un plan assez clair,  
16       clairement dit auprès des citoyens. J'ai été  
17       mandaté par le Conseil par résolution pour être  
18       capable de faire un contrat avec une entreprise. Le  
19       Conseil est solidaire, unanime.

20                On a diversifié notre économie en étant  
21       capables d'attirer un sur l'ensemble du tableau que  
22       je parlais tout à l'heure. On a créé un contrat, on  
23       s'est entendus - un contrat, c'est deux parties qui  
24       s'entendent clairement - un contrat qui répond  
25       clairement à l'ensemble des règlements en vigueur

1           puis aux lois actuelles.

2                       À toutes les consignes qu'on avait au  
3           moment où on l'a signé, on n'a pas contrevenu à  
4           aucune règle, à aucun signal quelconque pour signer  
5           ce contrat-là. Je peux pas croire, comme maire,  
6           qu'un organisme viendrait m'imposer, peu importe  
7           qui, que ce contrat-là est pas valable.

8           Honnêtement, je serais assez irrité puis je l'ai  
9           dit à plusieurs reprises à différents médias qui me  
10          posaient la question.

11        Q. **[374]** Donc, merci. En fait, il me reste une ou deux  
12          questions, Monsieur Montigny. On a entendu, et dans  
13          les médias, vous allez voir, on a déposé quelques  
14          articles sur le site de la Régie, notamment un  
15          article qui a été déposé - excusez-moi, je suis  
16          rendue dans Vogogo - un article qui a été déposé  
17          sur la volonté d'Ottawa à financer les  
18          interconnexions entre le Québec et d'autres  
19          provinces sur, justement, ce midi, la volonté du  
20          premier ministre du Québec d'ajouter des nouveaux  
21          barrages.

22                       Donc, je comprends qu'on l'a su et monsieur  
23          le président a soulevé l'enjeu à plusieurs  
24          reprises. Le Distributeur n'est pas le Producteur  
25          ou le Transporteur mais il y a un discours, un

1 double discours si on peut dire, qui peut être  
2 difficile à comprendre et je...

3 R. Bien, un élément essentiel, je m'en venais ici  
4 jeudi passé, j'étais en voiture puis, un moment  
5 donné, les nouvelles régionales, Baie-Comeau,  
6 Radio-Canada, ICI Côte-Nord, le premier (1er)  
7 novembre, jeudi, trois heures trente (15 h 30),  
8 j'entends monsieur Serge Abergel dire, puis je vais  
9 vous le texter, je l'ai enregistré finalement, par  
10 après, à cause de la balado, c'est formidable, mais  
11 Serbe Abergel qui dit :

12 Nous sommes toujours chez Hydro-Québec  
13 en situation de surplus. Nous n'avons  
14 pas l'intention de mettre de l'avant  
15 un projet avec les Innus en termes  
16 d'énergie éolienne. La situation chez  
17 nous...

18 Chez Hydro-Québec.

19 ... demeure la même. Nous avons plus  
20 d'énergie que nos besoins au Québec et  
21 à l'exportation. Notre objectif  
22 aujourd'hui demeure le même, de vendre  
23 ces surplus.

24 (16 h 10)

25 J'ai arrêté ma voiture. J'ai-tu bien



1 c'est qu'au bout de la ligne, là, à Baie-Comeau,  
2 les décisions sont entérinées, elles sont acceptées  
3 par un conseil municipal. Au bout de ligne, à  
4 Québec, là je comprends, là, tout ce qui va se  
5 passer ici puis c'est parfait, je suis très  
6 respectueux du processus qui se fait ici puis c'est  
7 parfait, les politiciens en ont besoin.

8 Ceci dit, il y a un conseil des ministres  
9 au bout. Puis là, le Premier ministre a parlé  
10 aujourd'hui. Il a dit que pour lui c'était correct  
11 s'ils construisaient des barrages. Il y a un  
12 extrait tel quel, François Legault, aujourd'hui,  
13 que je trouve vraiment intéressant comme maire.

14 Q. **[375]** Qui a été déposé sous le numéro 16, là, dans  
15 les pièces de la Ville de Baie-Comeau?

16 R. Hum. En campagne électorale, François Legault  
17 déclarait que :

18 « Il n'y aura jamais eu un autre parti  
19 que la CAQ depuis le parti libéral de  
20 Robert Bourrassa pour développer  
21 l'hydroélectricité et convaincre nos  
22 voisins que c'est mieux pour  
23 l'environnement, que c'est moins  
24 coûteux. »

25 Puis c'est parfait, ça, c'est correct qu'il

1 dise ça. Mais effectivement, monsieur Legault veut  
2 développer l'énergie hydroélectrique. Puis c'est  
3 parfait, il y en a au Québec, il veut la  
4 développer, il veut en faire profiter, il veut, il  
5 a un souci de l'environnement, c'est bien correct.

6 Mais il y a aussi un élément que je veux  
7 rappeler, c'est celui que je parlais au début,  
8 pourquoi ne pas utiliser au maximum les  
9 installations déjà existantes? Pourquoi ne pas  
10 utiliser actuellement les installations de la Côte-  
11 Nord?

12 Comme je parlais tout à l'heure, je faisais  
13 référence à une demande qui était la 3616-2006, à  
14 la Régie de l'énergie, la modification du poste  
15 Hauterive pour renforcer le poste puis la ligne de  
16 trois cent quinze kV (315 kV) parce qu'il y avait  
17 une intention, à ce moment-là, effectivement,  
18 d'augmenter la puissance, d'amener la puissance du  
19 poste Hauterive à un niveau supérieur. Puis il a  
20 été fait, il y a eu, là, à ce moment-là, des  
21 travaux réalisés par Hydro-Québec. Il y avait des  
22 opportunités pour les Québécois, parfait, sur la  
23 Côte-Nord mais maintenant, ça ne s'est pas fait,  
24 mais les installations se sont faites.

25 Pourquoi ne pas rentabiliser d'abord nos

1 installations qui ne sont pas pleinement utilisées  
2 à leur pleine capacité? Moi je trouve ça triste de  
3 voir qu'ils ont installé un transfo puis qu'il n'y  
4 a pas de charge actuellement sur le territoire du  
5 poste Hauterive. Il me semble que si les  
6 installations sont là, on pourrait en profiter au  
7 maximum.

8 L'autre élément que je veux soumettre, que  
9 je veux soumettre ici à la Régie, c'est, bien  
10 monsieur Legault est favorable au développement  
11 d'hydroélectricité, il dit qu'il voulait en  
12 exporter aussi. C'est correct parce que pour lui,  
13 ce qu'il comprend, tout le monde lui dit la même  
14 chose, que monsieur Serge Abergel disait, il y en a  
15 trop d'énergie. Il y a trop d'énergie au Québec,  
16 plus que ce qu'on peut vendre, puis même plus que  
17 pour ce qu'on peut exporter. C'est ce que je  
18 comprends de sa déclaration. Parce qu'il le dit, la  
19 situation chez nous demeure la même, nous avons  
20 plus d'énergie que nos besoins, au Québec, et à  
21 l'exportation. Ça fait que c'est normal qu'il veut  
22 en exporter. Mais en plus, s'il réussit à avoir des  
23 interconnexions payées par le gouvernement fédéral,  
24 tant mieux, il va pouvoir en exporter davantage  
25 dans les différentes provinces puis tant mieux, il

1 va réussir à équilibrer pour lui sa situation parce  
2 que, comme élu, il se fie à ce qu'on lui dit.

3 Mais moi, ce que j'ai besoin de savoir,  
4 c'est, on en manque-tu vraiment au point de la  
5 limiter à trois cents (300)... de passer de cinq  
6 cents (500) à trois cents (300)? C'est là que je ne  
7 saisis plus, là. Je vais avoir besoin de votre  
8 éclairage parce qu'honnêtement, mes citoyens à  
9 Baie-Comeau, là, ils me le demandent à l'épicerie,  
10 « On en a-tu trop d'énergie ou on en n'a pas  
11 assez? » Parce qu'il y a des gens qui disent qu'il  
12 y en a trop puis il y a des gens qui disent qu'on  
13 va en manquer.

14 Je voulais parler des critères, je ne sais  
15 pas si je vous devance?

16 Q. [376] En fait, on en a parlé un peu, je pense qu'on  
17 devrait faire un résumé, Monsieur le Maire, de la  
18 position de la Ville puis après ça, je n'aurai plus  
19 de questions pour vous.

20 (16 h 15)

21 R. O.K. Bien, je veux revenir sur les différents  
22 critères. Ça a été parlé cette semaine. Puis, moi,  
23 ça m'a intéressé beaucoup les critères. Le critère  
24 de localisation qui a été discuté, moi, ça m'a  
25 beaucoup accroché ça parce qu'il y a une question

1 d'optimisation des infrastructures là-dedans. Peu  
2 importe c'est où.

3 On est chanceux, à Baie-Comeau on l'a, on  
4 les a les installations sur la Manicouagan. Je vous  
5 en ai parlé du poste Hauterive, puis je vous ai  
6 parlé de la nécessité d'une ligne Micoua-Saguenay,  
7 et caetera. Mais peu importe c'est où, on peut-tu  
8 maximiser nos installations existantes. Dans les  
9 critères actuels, on n'a même pas tenu compte. On a  
10 mis des critères comme ça qui sont mathématiques.  
11 On dirait qu'ils ont été empruntés d'un autre  
12 contexte qui n'était pas comparable. En tout cas ça  
13 m'amène ça comme question.

14 Moi, je réfléchirais à ça, sur les  
15 critères, la question de la localisation puis la  
16 question des infrastructures pour les optimiser. Je  
17 questionnerais aussi le point d'acceptabilité  
18 sociale, parce que c'est super important  
19 l'acceptabilité sociale. Il y a des régions où ils  
20 n'en veulent pas. Puis je peux les comprendre.  
21 Hein, si un projet de développement économique qui  
22 pourrait créer, je ne sais pas le nombre d'emplois,  
23 là, qui est en train de se travailler depuis des  
24 années, vivrait un préjudice parce qu'il s'ouvre  
25 une nouvelle entreprise comme ça, puis qui consomme

1 l'énergie puis que ça porterait préjudice à ce  
2 projet-là, je pourrais comprendre. Mais ce n'est  
3 pas le cas dans notre situation. Puis c'est ça que  
4 les gens ont compris, les gens de Baie-Comeau ont  
5 compris. Puis ils ont compris que ça diversifiait  
6 leur économie, puis pourquoi pas tenir compte de  
7 l'acceptabilité sociale.

8 Alors, ce que je vous dirais pour conclure,  
9 parce que j'ai quand même parlé assez longtemps,  
10 mais, pour moi, c'était vraiment important de  
11 prendre le temps de récapituler tout ça, c'est que  
12 la position de la Ville, ce qu'elle dit, essayons  
13 donc de maximiser les équipements. On en a de  
14 l'énergie sur la Côte-Nord. On dit qu'elle est  
15 captive, qu'elle ne veut pas sortir, qu'on veut  
16 construire une ligne pour être capable de la sortir  
17 pour vendre de l'énergie aux Américains. Correct.  
18 Mais il y en a là actuellement.

19 On peut-tu la vendre d'abord chez nous pour  
20 créer des emplois chez nous. Tenons pas juste  
21 compte du prix brut de la vente de un mégawatt ou  
22 de un kilowatt. Tenons compte aussi de tout ce que  
23 ça génère comme revenus pour l'ensemble des  
24 Québécois, pas seulement l'enjeu de maximiser les  
25 profits uniquement pour Hydro-Québec. Tenons compte

1 des besoins de l'ensemble des citoyens. Je vais  
2 parler pour Baie-Comeau. Je suis maire de Baie-  
3 Comeau. Mais je vais dire aussi, je vais m'avancer  
4 un peu, pour le Québec.

5 Tant mieux si c'est profitable pour  
6 l'économie québécoise. Qu'on calcule aussi ce que  
7 ça ramène comme vitalité. Quinze (15) emplois à  
8 Baie-Comeau, une ville de vingt et un mille  
9 (21 000) habitants, ce n'est pas pareil comme  
10 quinze (15) emplois au centre-ville de Montréal.  
11 C'est bon quinze (15) emplois à Montréal, mais à  
12 Baie-Comeau c'est phénoménal ce que ça fait comme  
13 impact sur l'économie locale. Puis trente (30)  
14 emplois puis quinze (15), comme GPU fait, fois  
15 quatre, puis tant mieux si un jour on se rend au  
16 tableau puis on fait douze (12). C'est Alcoa au  
17 complet ça si on va à douze (12).

18 Puis si jamais Bitfarms venait, à date ce  
19 qu'on avait parlé, c'était cent (100) emplois. Ça,  
20 c'est plus gros que la plus grosse des PME qu'on a  
21 chez nous. C'est phénoménal pour notre ville ça.  
22 Ça, il faut y penser. Alors, moi, ce que je dis,  
23 c'est, pensons à l'enjeu puis aux revenus, pas  
24 juste penser aux revenus uniquement pour Hydro,  
25 point, pensons aux revenus pour l'ensemble des

1 citoyens.

2 Je vais conclure sur un élément qui va  
3 vraiment ce matin déranger. Je vous explique  
4 pourquoi. J'entendais ce matin que c'est uniquement  
5 ou c'est à cause du modèle du bitcoin que, quand le  
6 prix du bitcoin descend, ça ferme puis qu'on arrête  
7 les machines, puis qu'on s'en va. On a déposé dans  
8 les documents de la Régie de l'énergie, je pense,  
9 Maître Tremblay...

10 Q. [377] Oui.

11 R. ... un article sur Arbec, la scierie Arbec. Je veux  
12 attirer votre attention à cet élément-là.

13 Q. [378] C'est le document 0015 dans les pièces de la  
14 Ville de Baie-Comeau.

15 (16 h 20)

16 R. J'en ai pris juste un, là. Mais je pourrais vous en  
17 sortir des tonnes. O.K. « La crise forestière fait  
18 une autre victime ». Là, on est en deux mille huit  
19 (2008).

20 La scierie Arbec de Port-Cartier  
21 confirme qu'elle ferme ses portes et  
22 cette fois pour une période  
23 indéterminée.

24 Pourquoi? Parce que la diminution du prix du bois  
25 est à l'origine de la fermeture temporaire. C'est

1 de même partout. Dans toutes les industries, quand  
2 une planche de 2X4 en bois, son prix descend, ça  
3 coupe des jobs. Puis ça arrive que l'usine décide  
4 de fermer puis d'arrêter puis de couper. C'est  
5 terminé « Floc » on arrête le courant, parce qu'il  
6 n'y a pas de prix, le prix n'est pas là. Ça fait  
7 qu'à force de travailler à la perte, à un moment  
8 donné, on décide d'arrêter. Mais c'est de même  
9 partout. Il faut venir, peut-être, sur la Côte-Nord  
10 pour le voir, ou ailleurs, ou dans n'importe quelle  
11 région du Québec là, mais c'est de même. Puis quand  
12 là, à Baie-Comeau là, la scierie des Outardes  
13 ferme, la papetière, elle ferme pas longtemps après  
14 parce qu'elle n'a plus de copeaux, puis que Arbec  
15 ferme. Il n'y a plus de copeaux de Arbec qui  
16 viennent à la papetière à Baie-Comeau. Puis ce que  
17 ça fait? C'est que la papetière à Baie-Comeau, si  
18 elle n'a plus de copeaux, elle ferme parce qu'elle  
19 n'a pas sa matière première. C'est comme si on lui  
20 coupait le courant. Il y a une synergie entre les  
21 différentes entreprises qui sont sur le territoire  
22 de la Côte-Nord. Puis dans cette synergie-là, il y  
23 a l'électricité. Mais il y a le bois puis il y a  
24 aussi le port de mer, puis plein d'autres. Mais je  
25 vous le dis là, la baisse du prix, puis dans le

1           secteur minier c'est de même aussi, on l'a vu à  
2           Fermont. Ce n'est pas pour rien que TATA existe  
3           maintenant puis que Champion a repris une mine,  
4           hein? C'est parce qu'elle a fermé à un moment donné  
5           parce que le prix a descendu assez pour que les  
6           anciens propriétaires, actionnaires ou peu importe,  
7           décident de la fermer. C'est comme ça la vie! Je  
8           vais vivre avec ça comme maire, moi, je suis dans  
9           une région ressources. Alors, quand la ressource,  
10          son prix descend, bien ça fait perdre des emplois.  
11          Mon rôle comme maire, c'est de donner des  
12          conditions maximales dans la limite de mes  
13          capacités aux entreprises pour être capable de  
14          venir faire des affaires chez nous puis nous  
15          emmener de la vitalité économique. Puis c'est ça  
16          que je vais faire, puis c'est ça que je voulais  
17          venir vous dire, puis je vais continuer à le faire,  
18          puis j'espère être capable de le faire dans cette  
19          nouvelle technologie innovante là, qu'on peut  
20          appeler le « blockchain », la chaîne de bloc ou le  
21          bitcoin, ou l'intelligence artificielle ou on peut  
22          le nommer comme on veut là. Mais ce qui est  
23          important de comprendre, c'est que ça dépense de  
24          l'énergie, puis cette énergie-là, on l'a dans notre  
25          cour. Merci.

1 Me ANNICK TREMBLAY :

2 Ça complète.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Donc, vous témoins sont disponibles pour des  
5 questions de la part des intervenants. Alors, merci  
6 messieurs. Est-ce qu'il y a des questions de la  
7 part des intervenants? Je comprends que c'est à  
8 vous maître Tremblay.

9 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

10 Oui. On entendait les criquets dans la salle.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 Q. **[379]** Bonjour, Monsieur Montigny.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[380]** Bonjour, Monsieur...

15 M. VLADIMIR PLESSOVSKIKH :

16 R. Vlad.

17 Q. **[381]** Bien. Ça, c'est votre prénom.

18 R. Si vous le voulez, Plessovskikh, mais Vlad, ça va  
19 aussi.

20 Q. **[382]** Très, très peu de questions. Je pense que  
21 c'est surtout pour vous, Monsieur Plessovskikh.  
22 Monsieur le sténographe, j'implore votre pitié.

23 LE STÉNOGRAPHE :

24 Oui. Oui, ça va. Je vais faire une belle « job ».

25

1 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Q. **[383]** Vous avez mentionné dans votre témoignage des  
3 discussions que vous aviez eues avec un  
4 entrepreneur qui vous aurait mentionné qu'il y  
5 avait des tarifs de l'ordre de deux sous (2 ¢) le  
6 kilowattheure (kWh) dans le Nord de l'État de New-  
7 York. Hein? C'est bien ça.

8 R. On n'a pas eu de discussion plus formelle, mais  
9 c'est ça qui est l'information qu'ils nous ont dit.

10 Q. **[384]** Est-ce que c'était l'entreprise...

11 R. Coin Mint.

12 Q. **[385]** Coin Mint?

13 R. Oui.

14 Q. **[386]** Et l'endroit où il vous référerait, le Nord de  
15 l'État de New-York, est-ce que c'est à votre  
16 connaissance qu'il y a eu un moratoire imposé par  
17 les autorités, là-bas, qui a donné lieu par la  
18 suite, à des tarifs plus élevés dans cet état?

19 R. On n'a pas discuté plus de ça, mais comme je vous  
20 le dis, c'était une discussion non formelle lors  
21 d'un colloque de l'industrie. Puis ce qui est  
22 ressorti, c'est qu'ils sont fonctionnels, c'est  
23 qu'ils opèrent, c'est que leurs tarifs sont très  
24 bas. Puis, comme je le disais, ils riaient de nous  
25 dans le sens qu'une partie de leur énergie, c'est

1 l'énergie qui est produite au Québec. Donc, est-ce  
2 qu'ils ont le sept cents mégawatts (700 MW)? Est-ce  
3 que maintenant ce n'est pas deux sous (2 ¢), mais  
4 deux point cinq (2,5 ¢)? Ça, je ne le sais pas, ça  
5 serait à eux de poser la question. Mais la réalité,  
6 c'est que ces gens-là, ils faisaient toujours la  
7 promotion de leur business, ils étaient là. Donc,  
8 s'il y avait un gros changement de prix, bien, ils  
9 auraient fermé, ils n'auraient pas fonctionné.  
10 Donc, j'imagine que s'il y a eu un changement, il  
11 n'était pas significatif.

12 Q. **[387]** C'est à quel moment ça, cette discussion-là?

13 R. À peu près au début d'octobre.

14 Q. **[388]** De cette année?

15 R. Oui. Il y a un mois de ça là.

16 (16 H 25)

17 Q. **[389]** O.K. C'est bien, je vous remercie, je n'ai  
18 pas d'autres questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 J'allais dire maître Legault. Maître Barriault.

21 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT :

22 Q. **[390]** Hélène Barriault pour la Régie. Juste  
23 quelques questions de précision. Monsieur  
24 Plessovskikh, vous avez parlé tout à l'heure pour  
25 l'installation de Baie-Comeau d'un potentiel de

1 quinze (15) à vingt (20) emplois...

2 R. Oui.

3 Q. **[391]** ... pour cette installation-là. Est-ce que  
4 c'est au cours du démarrage ou si c'est une fois  
5 les, disons, vous anticipez une fois les douze  
6 point cinq mégawatts (12,5 MW) pleinement  
7 opérationnels?

8 R. C'est après la construction quand les douze  
9 mégawatts (12 MW) sont opérationnels. En ce moment,  
10 il y a jusqu'à trente (30) personnes sur place, des  
11 gens de la construction, que ce soit des  
12 électriciens, des gens qui font le ciment, des gens  
13 qui, en tout cas, je connais pas tous les termes de  
14 la construction mais c'est des gens de la  
15 construction qui sont là donc il y a une trentaine  
16 de personnes qui sont sur place pas mal tous les  
17 jours qui font la construction. Ces gens-là vont  
18 finir, éventuellement, puis après on va engager des  
19 techniciens, des gens d'entretien, des gens de  
20 sécurité puis des gens un peu plus expérimentés  
21 pour gérer le système informatique, en tant que  
22 tel.

23 Q. **[392]** O.K. Je vous remercie, ça complète mes  
24 questions pour vous. Monsieur Montigny, vous avez  
25 parlé tout à l'heure que vous aviez dressé un

1           tableau avec une liste de douze (12) projets qui  
2           étaient intéressés et que vous avez analysés en  
3           comité ou en...

4           M. YVES MONTIGNY :

5           R. En fait, la Ville de Baie-Comeau, quand je dis ça,  
6           je parle au nom de la Ville, c'est pas moi qui l'ai  
7           fait...

8           Q. **[393]** Non, non, non...

9           R. ... soyez bien rassurée.

10          Q. **[394]** ... c'est aux fins de la Ville. Donc, est-ce  
11          que vous pouvez nous dire à peu près ça totalisait  
12          en tout combien de mégawatts ces douze (12)  
13          projets?

14          R. J'ai pas ça en mémoire. Je vous avoue que c'est un  
15          tableau qui sert vraiment aux gens de développement  
16          économique. C'est eux qui font les démarches avec  
17          les entreprises. Bien évidemment, c'est pas le  
18          maire. Je sais très bien qu'il existe parce que  
19          j'ai assisté à une partie de cette rencontre-là  
20          parce qu'ils avaient besoin de l'opinion du  
21          politique. Malheureusement, je pourrais pas vous  
22          donner cette info-là parce que c'est pas un  
23          document que moi j'ai dans mes choses à moi.

24                        Mais ce que je peux vous dire c'est que ce  
25          qu'on voyait là-dedans, pour nous, c'était très

1 intéressant pour le développement économique de  
2 notre ville. Puis, évidemment, ça a créé pour moi,  
3 comme élu, une, je dirais, une déception d'entendre  
4 le « Moreautoire » sortir. Vraiment, grosse  
5 déception.

6 De voir par la suite - je vais me permettre  
7 de vous donner un élément d'éclairage sur ce que je  
8 viens de dire - de voir par la suite que le  
9 ministre Moreau n'est plus là, de voir par la suite  
10 l'élection d'un nouveau gouvernement, plus ouvert à  
11 l'entreprise, à la PME, qui veut développer le  
12 domaine de l'énergie, qui est prêt à développer des  
13 nouveaux barrages au besoin, qui est prêt à  
14 exporter, qui est prêt à mettre, je dirais, des  
15 efforts dans ce domaine-là, pour moi je trouve ça  
16 très satisfaisant.

17 Bien j'espère que le nouveau gouvernement,  
18 ce qui est un peu particulier ici, c'est qu'on a un  
19 moratoire qui vient d'un gouvernement qui a mangé  
20 une go, là. Puis là, il y en a un nouveau ministre,  
21 c'est le ministre responsable de la Côte-Nord qui  
22 est le ministre responsable de l'énergie. C'est  
23 drôle puis j'ai hâte de voir. Ce nouveau ministre  
24 là, il peut toujours bien faire un nouveau décret  
25 demain. En tout cas, je vais lui donner l'idée d'y

1 réfléchir.

2 Q. **[395]** Je vous remercie. Est-ce que ça serait  
3 possible d'avoir accès à cette donnée-là puis de  
4 nous le transmettre dans les prochains jours sous  
5 forme d'engagement?

6 Me ANNICK TREMBLAY :

7 Oui. En fait, on peut vérifier. Vous avez besoin du  
8 nombre de mégawatts et pas du document?

9 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

10 Non, c'est ça. On veut pas la liste des projets.

11 Me ANNICK TREMBLAY :

12 O.K. On va vérifier s'il existe toujours. Ça va  
13 nous faire plaisir de vous le transmettre.

14 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

15 Je vous remercie.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Engagement numéro 1?

18 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

19 Oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Engagement numéro 1?

22 LA GREFFIÈRE :

23 Oui, engagement numéro 1 de la Ville de Baie-  
24 Comeau.

25

1 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

2 Donc, fournir le nombre de mégawatts total pour les  
3 douze (12) projets que vous avez énoncés.

4

5 E-1 (VBC): Fournir le nombre de mégawatts total  
6 pour les 12 projets énoncés (demandé  
7 par la Régie)

8

9 (16 h 30)

10 Q. **[396]** Donc, vous dites aussi que vous vous êtes  
11 questionné un peu comme ce qui se fait ici à  
12 l'audience, si jamais il y avait, disons, une  
13 quantité trop importante de projets, donc une  
14 quantité trop importante de mégawatts, si vous  
15 aviez à sélectionner ces projets-là, est-ce que  
16 vous avez élaboré certains critères ou conditions  
17 que vous considèreriez plus importantes à  
18 favoriser?

19 R. Je me suis fait mal comprendre, ou je me suis peut-  
20 être mal exprimé. Je vais essayer de vous expliquer  
21 le fond de ma pensée. Ce n'est pas un processus de  
22 sélection comme ça pour nous. Honnêtement, là,  
23 nous, là, on veut travailler avec les promoteurs  
24 qui sont prêts à s'installer puis moi, là, le maire  
25 de Baie-Comeau, là, puis les employés municipaux,

1 ils n'ont pas... cette entreprise-là ne vaut pas  
2 ci, elle ne vaut pas ça, puis je n'appellerai pas  
3 pour dire : « Vous êtes sérieux, vous n'êtes pas  
4 sérieux, vous avez l'air sérieux. » Je ne ferai pas  
5 ça, là. Puis il n'y a pas un employé municipal qui  
6 va faire ça non plus.

7 L'enjeu, c'est de dire, l'entreprise qui  
8 est là, elle vient nous voir, elle est prête, elle  
9 a ciblé un terrain, elle est venue avec mon équipe  
10 développement économique, elle a ciblé un terrain,  
11 elle est prête à faire une offre d'achat dessus  
12 puis c'est de même que ça marche le développement  
13 économique local. Ça marche comme ça. Si tu n'as  
14 pas de terrain pour les asseoir, ils ne s'assoieront  
15 pas. S'il n'y a pas de chaises, ils ne resteront  
16 pas ici. C'est ça que... c'est de même, ça leur  
17 prend des services d'égouts, aqueduc puis tout ça.  
18 C'est concret comme ça une ville.

19 Mais nous autres, c'est ça qu'on regardait  
20 avec eux puis ce n'est pas un processus de  
21 sélection, des critères puis... On n'est pas là,  
22 pantoute. On est très concret. Il veut s'établir,  
23 il a regardé un terrain, il avait envie de texter  
24 ses amis pour dire qu'il s'en venait, que je  
25 l'achète ou pas, mais c'est correct, ça, c'est de

1 même, c'est concret comme ça. Puis il y en a un qui  
2 a décidé de l'acheter là maintenant.

3 J'aurais aimé ça en avoir un autre à ce  
4 moment-là, avant ou en même temps, ou après, ou...  
5 Mais c'est comme ça que ça fonctionne. C'est  
6 l'entreprise qui dit : « Moi, là, après les  
7 discussions que j'ai eues avec l'équipe de  
8 développement économique, le portrait que je vois,  
9 la vision du développement économique du maire,  
10 puis du conseil municipal, bien j'ai envie de  
11 m'établir à Baie-Comeau puis je sors l'argent ou le  
12 chéquier puis j'achète un terrain ou j'achète un  
13 bâtiment », puis il contacte un agent d'immeubles.  
14 Puis il achète. Puis après ça, il construit. C'est  
15 de même que ça marche. Moi, là, je n'interviens pas  
16 dans le processus. Je ne sais pas si ça répond à  
17 votre question, mais c'est comme ça que ça marche.

18 Q. [397] Oui, mais je vais vous amener peut-être avec  
19 la relation avec GPU.One, vous aviez... Peut-être  
20 que j'ai mal compris, là, il y avait des conditions  
21 de signature à rencontrer?

22 R. Oui. Oui, oui, oui ça c'est vrai.

23 Q. [398] L'emplacement optimal sur le réseau, que ça  
24 devait développer une relation gagnant-gagnant  
25 entre l'entreprise et la Ville, qu'il y avait, dans

1 le fond, un pré-requis de délestage de  
2 l'entreprise. Est-ce que ces trois conditions-là  
3 sont complétées par d'autres conditions ou si  
4 l'objectif recherché était atteint si ces trois...?

5 R. L'objectif recherché était atteint, effectivement,  
6 vous l'avez très bien dit.

7 Q. **[399]** Oui?

8 R. C'est vraiment ça. Hum.

9 Q. **[400]** Bien, ça complète mes questions, je vous  
10 remercie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Barriault. Pour vous rappeler que la  
13 porte est maintenant barrée de façon automatique,  
14 alors les gens qui veulent sortir, il y a une  
15 petite carte d'accès pour pouvoir rentrer à  
16 nouveau. Alors, nous en sommes maintenant aux  
17 questions... Monsieur le sténographe, tout va bien?  
18 Nous en sommes maintenant aux questions de la  
19 formation.

20 INTERROGÉS PAS LA FORMATION

21 Mme ESTHER FALARDEAU :

22 Q. **[401]** Bonjour Monsieur le Maire. Si on vous disait  
23 qu'en réponse à la demande d'Hydro-Québec on allait  
24 favoriser les régions où il y a de la capacité  
25 excédentaire, notamment dans votre région, puis

1 qu'il y a un bloc de cent cinquante mégawatts  
2 (150 MW) qui vous serait accordé, là, êtes-vous  
3 confiant que vous avez la demande pour ça, là, vous  
4 aviez douze (12) clients, là vous en avez perdu  
5 onze (11)? Êtes-vous confiant que cette demande-là  
6 est encore là?

7 R. Bien, il y a une nuance que j'apporterais. Il y a  
8 toujours du monde en file d'attente, hein, je  
9 l'avais dit une fois à différents médias. Chez nous  
10 c'est comme s'il y avait du monde qui,  
11 virtuellement, là, attendait à la porte, que la  
12 porte débarre puis le moment où la porte va  
13 débarrer, c'est probablement une décision de la  
14 Régie de l'énergie ou une décision du gouvernement  
15 du Québec. Mais à un moment donné, la porte va  
16 débarrer puis ces gens-là vont être prêts à faire  
17 de la business, j'en suis convaincu, à moins que,  
18 d'ici là, ils soient aller s'établir réellement  
19 ailleurs, puis c'est possible qu'ils l'aient fait.  
20 C'est possible qu'il y en ait qui l'aient fait.  
21 Puis ça se peut qu'il y en ait qui aient eu le goût  
22 de s'en venir à Baie-Comeau, finalement. Bien là,  
23 en voyant le moratoire puis tout ça, ils ont dit :  
24 « Bon, bien finalement... » Ça se peut qu'on ait  
25 manqué des appels, ça se peut qu'il y ait plus que

1       ça. Mais ce que je veux vous dire par rapport à  
2       tout ça, c'est que si je suis confiant qu'à Baie-  
3       Comeau on a un climat extraordinaire, du terrain en  
4       masse, de la capacité, des installations d'énergie,  
5       le poste Hauterive, à la fois sur des terrains  
6       desservis par Hydro-Québec, à la fois sur des  
7       terrains desservis par le réseau municipal.

8       (16 h 35)

9               Est-ce que, chez nous, on dit oui à ça?  
10       Bien oui, on dit oui. Puis on est convaincu d'être  
11       capable d'accueillir ces gens-là. On en a fait  
12       preuve avec un déjà. Puis je suis convaincu qu'on  
13       aurait continué puis qu'on en aurait attaché  
14       d'autres. Puis comme je dis souvent, on en aurait  
15       assis d'autres sur des terrains si on n'avait pas  
16       été dans un contexte de « moreautoire ».

17       M. FRANÇOIS ÉMOND :

18       Q. **[402]** Bonjour, Monsieur le maire. Est-ce que, selon  
19       votre opinion, c'est vraiment le moratoire du  
20       vingt-huit (28) février qui a fait en sorte que les  
21       entreprises ont arrêté de cogner à votre porte?

22       R. Bien, ça a eu un... c'est une douche froide. Je  
23       vais vous répondre en disant que c'est une grosse  
24       douche froide. Il y a eu après ça des gens qui nous  
25       ont approché. Puis je sais qu'il y a des gens au

1 développement économique chez nous qui leur ont dit  
2 « tarif dissuasif ». On ne peut pas faire  
3 autrement. C'est le tarif dissuasif qui s'applique.  
4 Seulement les gens qui avaient signé des contrats  
5 avant, je pense, de mémoire, c'est le sept (7) juin  
6 ou à peu près, là, qui pouvaient. C'est ce que les  
7 gens du développement économique répétaient. Alors,  
8 c'est clair que la réponse à ça, c'est, oui, c'est  
9 une douche froide majeure.

10 Le gouvernement du Québec, à ce moment-là,  
11 aurait voulu freiner le développement d'une  
12 entreprise, il aurait fait pareil. Le gouvernement  
13 du Québec aurait voulu freiner le développement des  
14 alumineries au Québec, il aurait fait exactement le  
15 même modèle. Je l'ai entendu ce matin d'un  
16 entrepreneur qui précisait très bien une situation  
17 qui aurait pu arriver avec le domaine de  
18 l'aluminium qui disait, s'il y avait eu des  
19 demandes incroyables puis Hydro-Québec avait dit au  
20 gouvernement, on est débordé des demandes dans le  
21 domaine de l'aluminium, mettez-nous un moratoire,  
22 ça ne se peut pas, il faut qu'on analyse ça. Le  
23 gouvernement du Québec aurait probablement dit,  
24 non, non, non, on va analyser, on a des experts, on  
25 va regarder si c'est vrai puis ce n'est pas vrai.

1 C'est clair qu'il aurait fait ça dans le  
2 domaine de l'aluminium. Mais, là, c'est un nouveau  
3 domaine. Ça a fait peur à bien du monde.  
4 Probablement que, moi j'ai l'impression, puis je  
5 partage l'opinion de l'intervenant de ce matin, ou  
6 cet après-midi, je crois, qui disait ça. Je trouve  
7 ça triste ce qui s'est passé, parce que ça a freiné  
8 non seulement des entreprises, mais aussi du  
9 développement économique régional. Mais quand je  
10 dis région, je ne dis pas juste région éloignée,  
11 là. La Montérégie aussi c'est une région pour moi.  
12 Vous comprenez!

13 Ça fait qu'il y a quelque chose là là qui,  
14 pour moi, est important. Puis les gens qui ont fait  
15 le moratoire l'ont fait à partir des conseils qui  
16 leur ont été donnés. Puis on s'aperçoit en  
17 assistant aux audiences qu'il y a confusion là-  
18 dessus. Moi, ce que je perçois, c'est que les  
19 informations qui ont été données à ce moment-là,  
20 plusieurs les questionnent ici à la Régie. Puis ça  
21 me désole beaucoup, parce qu'on ne serait pas là  
22 aujourd'hui. Puis, là, bien, on a perdu, je crois,  
23 des opportunités importantes. J'espère qu'on va  
24 toutes les récupérer.

25 En tout cas Baie-Comeau veut les récupérer.

1           Puis je suis convaincu qu'on va être capable d'en  
2           récupérer beaucoup. Puis je suis convaincu qu'il y  
3           en a plein dans ceux qui avaient manifesté  
4           l'intérêt de venir à Baie-Comeau ont toujours en  
5           tête l'avantage concurrentiel dans leurs calculs,  
6           dans leur plan d'affaires, dans leur vision  
7           pourquoi c'était avantage de s'en venir dans ma  
8           municipalité. Je pense qu'ils sont encore là  
9           aujourd'hui.

10        Q. **[403]** Juste pour revenir sur une question de maître  
11        Barriault sur la liste des douze (12). Ce que j'ai  
12        compris dans votre témoignage, puis vous l'avez  
13        bien précisé, il n'y a pas vraiment de critères  
14        pour savoir quelles entreprises allaient  
15        s'installer ou pas. C'était plus les conditions qui  
16        existent dans le milieu municipal pour qu'une  
17        entreprise puisse s'implanter auxquelles vous avez  
18        fait référence?

19        R. Bien, en fait, on ne l'aurait pas fait à n'importe  
20        quelle situation. On s'entend très bien qu'il faut  
21        que ce soit... Un contrat, là, c'est comme ça.  
22        C'est différent ma réalité de maire d'une  
23        municipalité qui veut faire du développement  
24        économique que quand vous regardez ça ici à la  
25        Régie. Évidemment, nous autres, on cherchait à

1 avoir un emplacement optimal sur le réseau. C'est  
2 sûr. C'est sûr que, pour nous autres, on voulait  
3 avoir du délestage. C'est sûr que, pour nous  
4 autres, c'était important d'avoir des conditions  
5 gagnantes. Mais ce n'est pas juste pour l'industrie  
6 du blockchain ou du bitcoin, c'est comme ça pour  
7 d'autres.

8 (16 h 40)

9 On a une entreprise avec qui on est en  
10 discussion, évidemment, je ne la nommerai pas ici,  
11 mais qui est dans le domaine, dans un domaine de  
12 fabrication d'un produit où il y a des intrants qui  
13 sont des déchets. Bien cette industrie-là, cette  
14 usine-là ou cette entreprise-là, elle a besoin  
15 d'énergie. Bien, on utilise exactement le même  
16 procédé pour cette industrie-là que ce qu'on a fait  
17 avec GPU.One. Ils fabriqueraient des élastiques, je  
18 ferais la même affaire. Vous comprenez?

19 C'est l'emplacement optimal sur notre  
20 réseau électrique. Est-ce que s'ils consomment une  
21 grande source d'énergie? Est-ce qu'il y a un moment  
22 dans l'année où nous, on a besoin de cette énergie-  
23 là ou de cette puissance-là qui fait qu'il est prêt  
24 à se délester. Puis est-ce qu'il y a des conditions  
25 qui sont gagnantes pour les deux parties? La

1 réponse à ça, si c'est oui, bien go, on a un  
2 terrain disponible puis il est prêt à payer le prix  
3 de la valeur du terrain. On s'est entendu ensemble,  
4 gagnant, gagnant, bien, on le fait. C'est comme ça  
5 là, c'est comme ça que ça marche dans notre réalité  
6 municipale. Puis on en a du terrain là, ce n'est  
7 pas comme si on était limité là, on en a, puis on a  
8 le climat, puis on a l'énergie dans notre cour. Ça  
9 fait qu'on a tout en place pour être capable de  
10 faire du développement économique dans tous les  
11 domaines. On a encore des arbres, puis on est  
12 capable de faire de la planche en masse, encore.

13 Q. **[404]** Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Monsieur Plessovskikh, lorsque vous avez parlé de  
16 l'intelligence artificielle, est-ce que vous visiez  
17 les centres de données? C'est ce que vous vouliez  
18 dire?

19 M. VLADIMIR PLESSOVSKIKH :

20 R. Donc, nous autres, on est un centre de données qui  
21 peut accueillir différents clients. Comme toute  
22 entreprise qui fait du sens, on veut diversifier  
23 notre offre.

24 Q. **[405]** Et l'intelligence artificielle vise quoi  
25 particulièrement? Est-ce que c'est un synonyme de

1 « centre de données »?

2 R. Non. L'intelligence artificielle, c'est qu'est-ce  
3 que les machines peuvent faire. Donc, les machines  
4 peuvent faire une analyse de données, comment  
5 prévenir le Parkinson, au meilleur... Ou c'est quoi  
6 la meilleure façon de synchroniser les feux rouges  
7 là. L'intelligence artificielle, c'est un domaine  
8 d'activité de l'informatique qui vise à, tu sais, à  
9 améliorer la vie des humains, si on veut.

10 Q. **[406]** Donc les centres de données sont une  
11 composante de l'intelligence artificielle?

12 R. Donc, l'intelligence artificielle, comme la  
13 cryptomonnaie a besoin de certaines machines pour  
14 faire l'analyse de données et a besoin d'un  
15 emplacement où mettre ces machines. Donc,  
16 l'intelligence artificielle, le nuage, la  
17 cryptomonnaie, c'est des types d'application qui  
18 peuvent être effectuées dans un centre de données  
19 que moi, je peux rendre service à ces industries  
20 puis eux-autres, elles vont me payer le prix de  
21 location, de loyer, si vous voulez.

22 Q. **[407]** Et le centre de calcul, lui? Le centre de  
23 calcul?

24 R. Je vois qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui a  
25 fait cette distinction, cette semaine. Pour moi, un

1 immeuble dans lequel il rentre l'électricité,  
2 est... Un centre de données pour la cryptomanie n'a  
3 pas besoin beaucoup de redondance, par exemple, a  
4 pas besoin de beaucoup de ventilation, puis c'est  
5 correct. Puis si une banque veut s'établir dans un  
6 centre de données, bien, elle prend le même carré,  
7 elle rentre la même électricité, mais dans ce cas-  
8 là, elle rentre beaucoup de ventilateurs. Elle  
9 entre des airs climatisés. Elles rentrent un gros  
10 bac à essence que si jamais l'électricité plante,  
11 bien il y a le transformateur qui se met en marche  
12 puis l'électricité continue. Mais la boîte, elle ne  
13 change pas, l'entrée électrique, elle ne change  
14 pas, c'est les autres composantes qui vont changer.  
15 Donc, moi, comme centre de données, moi, c'est  
16 juste un niveau de service qui diffère. Mais sinon,  
17 la boîte, l'entrée électrique, qui est pareille.  
18 Qu'est-ce qu'on fait avec? Ça ne dérange pas.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci pour votre réponse. Monsieur le Maire.

21 M. YVES MONTIGNY :

22 Oui.

23 Q. **[408]** Dites-moi. Les douze (12) projets que vous  
24 aviez.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[409]** C'est douze (12) projets qui avaient été bien  
2 explorés par votre équipe. C'est ce que je  
3 comprends?

4 R. Bien. C'est vraiment comme ça que je l'ai senti. Je  
5 vais avouer que j'ai une équipe qui a travaillé  
6 très fort là-dessus parce qu'enfin, il y avait des  
7 projets de développements économiques puis ils  
8 étaient bien contents que ça soit comme ça.

9 Q. **[410]** C'était, je dirais entre parenthèses, genre  
10 GPU.One?

11 R. Ah! Bien oui. Il y avait...

12 Q. **[411]** Avancé avec plan d'affaires? Avec toutes ces  
13 choses-là?

14 R. Je vous dirais, moi, je ne fais pas partie de ce  
15 genre de discussions-là complètes là. C'est sûr que  
16 si j'avais avec moi le directeur général, il serait  
17 capable de vous en dire davantage, mais... En tout  
18 cas, moi là, ce qu'on me dit de mon équipe là,  
19 c'est que c'est vraiment des projets sérieux qui  
20 étaient là, qui ont été analysés, qui étaient prêts  
21 à aller vraiment s'établir avec... Puis comme je  
22 vous le dis, à partir du moment où il y en a un qui  
23 demande à venir visiter un terrain puis à venir  
24 s'établir, puis à être là, c'est là qu'on l'assoit  
25 là, sur un terrain. Mais je vous dirais

1 honnêtement, moi, je ne suis pas un spécialiste en  
2 développement économique à Baie-Comeau, je suis le  
3 maire.

4 (16 h 45)

5 Ça fait que le maire, il ne met pas ses  
6 bras dans la poutine jusqu'aux épaules, il est là  
7 pour supporter son équipe, donner les grandes  
8 lignes directrices, dire la vision « C'est là qu'on  
9 veut aller » puis il dit à son équipe de travailler  
10 fort puis d'analyser les projets parce qu'il faut  
11 que les projets qui sont viables se fassent,  
12 jusqu'à tant qu'on arrive à un moment où on a eu  
13 une douche froide.

14 Q. **[412]** À votre connaissance, est-ce qu'une partie,  
15 ou plusieurs de ces douze (12) projets-là pouvaient  
16 se recouper avec ceux qu'Hydro-Québec a pu  
17 recevoir?

18 R. J'ai posé la question clairement à la responsable  
19 de... à la Société d'expansion de ces projets-là.  
20 La réponse qu'elle m'a donnée, c'est non. Elle a  
21 parlé à chacun des entrepreneurs.

22 Q. **[413]** Société d'expansion?

23 R. Oui.

24 Q. **[414]** Ça c'est votre organisme?

25 R. Oui, oui, exact. Société d'expansion de la Ville de

1 Baie-Comeau, SEBC, on l'appelle comme ça. Puis la  
2 réponse c'est non. Elle a parlé à chacun des  
3 entrepreneurs de ces projets-là, en personne,  
4 toujours la même personne puis ce n'est pas des  
5 projets qui se regroupaient, des entreprises  
6 différentes.

7 Q. **[415]** Merci pour vos réponses.

8 R. Merci.

9 Q. **[416]** Alors c'est complet. Je peux vous dire que  
10 c'est une très belle région la Ville Baie-Comeau,  
11 j'y ai circulé à plusieurs reprises. Je viens d'une  
12 région, de Lévis, alors moi aussi je veux faire la  
13 promotion, mais je n'ai pas vu de projets chez  
14 nous. Alors... Mais il fait froid aussi.

15 R. Oui.

16 Q. **[417]** Alors, merci à tous les deux.

17 R. Merci.

18 Q. **[418]** Vous n'aviez pas de complément, de  
19 réinterrogatoire, points qui auraient pu sortir que  
20 vous vouliez faire préciser? Tout est complet?

21 Me ANNICK TREMBLAY :

22 Non, Monsieur le Président, tout est complet,  
23 merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui?

1 Q. [419] Alors vous êtes libéré.

2 R. Merci beaucoup.

3 DISCUSSION

4 LE PRÉSIDENT :

5 Tout est complet, à moins que j'échappe quelque  
6 chose, mais je pense que tout est complet. Nous en  
7 sommes maintenant à l'agenda pour les deux  
8 prochaines journées, vendredi et lundi. Et Maître  
9 Tremblay, j'ai trois points. Vous avez senti notre  
10 préoccupation à l'égard de la Côte-Nord, c'est-à-  
11 dire la ligne Micoua-Saguenay?

12 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

13 On va aller... Je vous suggère une commission  
14 rogatoire, peut-être, pour aller visiter. Je  
15 blague, mais oui, je l'ai sentie.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Et qu'est-ce que vous entrevoyez? Est-ce que vous  
18 entrevoyez quelque chose ou...? Notre  
19 préoccupation, je vais être direct, nous aimerions,  
20 et si vous me dites que c'est ce que vous aviez  
21 pensé, tant mieux, mais un représentant du  
22 Transporteur qui pourrait nous éclairer. Pas sur  
23 tout le dossier Micoua-Saguenay, mais démystifier  
24 la question « Est-ce que un cent cinquante (150),  
25 un trois cents (300) ou un je ne sais pas quelle

1 quantité de blocs ferait en sorte que tout  
2 serait... ça basculerait vers la non-réalisation du  
3 projet? » Et vous comprenez que c'est peut-être  
4 sensé de pouvoir répondre à cette question-là, ne  
5 serait-ce que pour rassurer les gens sur le  
6 fonctionnement d'Hydro-Québec, comment ça  
7 fonctionne dans l'ensemble?

8 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

9 Tout à fait, j'ai bien entendu les questions qui  
10 ont été posées par le procureur de la Régie, par  
11 vous-même, comme régisseur, et c'est ce que nous  
12 avons en tête de présenter en contre-preuve.

13 Je ne peux pas vous dire encore si ça  
14 serait à huis clos ou publiquement. On va faire les  
15 efforts pour essayer de le faire publiquement, ça  
16 veut dire qu'on ne parlerait pas de chiffres. Mais  
17 si on veut parler de chiffres, là, il faudrait  
18 peut-être le faire à huis clos. On va jongler avec  
19 ça. Et ça serait vraisemblablement vendredi matin,  
20 je pense qu'on ne peut pas faire l'audience  
21 mercredi et jeudi, là, donc on pourrait peut-être,  
22 avant la plaidoirie, ma plaidoirie en chef et s'en  
23 suivront les autres, faire cette contre-preuve là.

24 Je suis rassuré par votre commentaire à  
25 l'effet qu'on ne va pas regarder l'ensemble des

1 tenants et aboutissants du dossier parce qu'il y a  
2 plein de sujets d'intérêt, je pense, dans ces  
3 questions-là et puis un autre banc, une autre  
4 formation de la Régie les regardera plus en détail,  
5 mais on sera certainement en mesure, avec un témoin  
6 du Transporteur, de présenter de l'information  
7 utile pour votre prise de décision dans le présent  
8 dossier.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Et c'est bien de regarder si ça doit être fait à  
11 huis clos ou non parce que je crois que cette  
12 question-là est soulevée également dans l'autre  
13 dossier, hein. Est-ce qu'il y a moyen... Vous  
14 expliquerez... Tout au moins, il va y avoir un  
15 affidavit qui va expliquer pourquoi ça doit être  
16 confidentiel ces informations? Parce que là, on  
17 parle d'une ligne, d'une seule ligne qui est un...  
18 et non pas tout le graphique en question, le  
19 graphique qui a été déposé.

20 (16 h 50)

21 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

22 Bien, en fait, la compréhension que j'en ai, puis  
23 je vais l'approfondir, là, c'est lié à la question  
24 de l'écoulement de puissance, des schémas  
25 d'écoulement de puissance et c'est ces valeurs-là

1 qui ont été utilisées par les intervenants pour  
2 présenter une preuve à huis clos devant vous.

3 Alors, on va explorer avec les gens : est-ce qu'on  
4 est capable de parler de tout ça sans?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Hum, hum.

7 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

8 Est-ce que la valeur précise est essentielle pour  
9 être en mesure de présenter le point de vue ou non?  
10 Et par la suite, on... mais je ne vous cache pas  
11 qu'on va faire des efforts pour essayer que ce soit  
12 présenté publiquement.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, vous avez bien compris que c'est pour  
15 préciser la question à savoir : est-ce qu'un bloc  
16 X, Y, Z permettrait de... en fait, d'éviter la  
17 réalisation d'un projet dans l'autre dossier.

18 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

19 Tout à fait. Tout à fait.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Excellent. Bon.

22 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

23 C'est ce que... Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Les autres points, je voulais m'assurer,

1 Maître Tremblay, est-ce que tous les engagements  
2 ont été complétés? Peut-être que... je me posais la  
3 question sur le 13 et le 16, mais il est possible  
4 qu'il y en ait qui ont eu lieu verbalement, quitte  
5 à nous revenir demain matin, entre les deux, là.

6 Tout a été complété?

7 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

8 Ils ont été tous...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Tous?

11 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 Une réponse a été fournie à tous et certains ont  
13 été fournis verbalement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est ça.

16 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

17 Et je me rappelle qu'il y en a un, je pense, c'est  
18 le 16, c'est moi qui avais fourni l'information  
19 verbalement...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

23 ... sur les deux projets du trois mégawatts (3 MW)  
24 et cinq cents kilowatts (500 kW).

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Nous vérifierons pour le 13. Je pense également  
3 qu'il y avait des engagements de... je pense, c'est  
4 Bitfarms, ils ont été déposés aujourd'hui. Et  
5 Maître Hamelin, nous n'avions peut-être pas pris un  
6 engagement, mais nous avons demandé... RNCREQ  
7 avait demandé, vous pouvez venir, Maître Hamelin.  
8 RNCREQ avait demandé une précision sur le libellé  
9 de la clause de délestage qu'on retrouve dans  
10 certains contrats. Là je vous avais demandé : si ce  
11 n'est pas confidentiel, il y a-tu moyen de fournir  
12 le...

13 Me PAULE HAMELIN :

14 On sera en mesure de produire un exemple de cette  
15 clause-là dès que je vais retourner au bureau. Je  
16 vais juste... je veux m'assurer que le caviardage  
17 soit fait de façon adéquate. Alors, dès que ce sera  
18 fait, on pourra le déposer sans problème.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est très bien. Vous avez un autre point, Maître  
21 Tremblay.

22 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

23 Vu que maître Hamelin est là, pour la question de  
24 la contre-preuve, nous avons des discussions  
25 actuellement dont je ne vais pas divulguer le

1 contenu, mais nous travaillons pour faire en sorte  
2 qu'il n'y aurait pas de contre-preuve du  
3 Distributeur suite à la présentation de l'AREQ.

4 S'il devait y en avoir une, je vous en  
5 ferai part par lettre transmise au SDÉ, mais nous  
6 espérons que ça ne sera pas requis.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Effectivement.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Vous dites la présentation de l'AREQ, excusez, j'ai  
11 perdu le dernier point, sur?

12 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

13 Oui, sur le délestage, donc l'arrimage entre...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

17 ... le trois cents (300) heures d'interruptible et  
18 les pratiques actuelles de l'AREQ en matière de  
19 délestage.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Effectivement. J'imagine que si ça devait se faire  
22 parce que, bon, si on ne s'entendait pas, ce serait  
23 également vendredi matin à ce moment-là.

24 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

25 C'est ça.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 La preuve aurait lieu vendredi matin après...

5 Me PAULE HAMELIN :

6 La contre-preuve.

7 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

8 S'il y avait contre-preuve.

9 LE PRÉSIDENT :

10 ... la contre-preuve après le volet sur le huis  
11 clos.

12 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

13 Bien, après ou avant, là, effectivement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça va. Alors, je vois qu'il y a d'autres personnes  
16 qui désirent parler. Maître Falardeau.

17 Me DENIS FALARDEAU :

18 Monsieur le Président, j'ai une crainte. Là je  
19 viens d'entendre mon confrère parler d'une contre-  
20 preuve et ensuite la plaidoirie. Advenant le cas  
21 que la contre-preuve alimente ou même vient amender  
22 les positions des intervenants, faire ça à chaud,  
23 c'est quand même assez risqué. Non?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je dirais, on va se rendre jusque-là et on verra,

1           mais vous êtes habitué, je pense, Maître Falardeau,  
2           dans ce style de dossier-là. Écoutez, on va y  
3           aller, on va le traiter lorsqu'on y arrivera, mais  
4           des fois il faut réagir à chaud, hein! Maître  
5           Tremblay.

6           (16 h 55)

7           Me ANNICK TREMBLAY :

8           Oui. En fait, Monsieur le Président, j'avais changé  
9           mon temps de plaidoirie avec l'AREQ pour pouvoir  
10          retourner à Baie-Comeau samedi et non mardi, le  
11          mardi d'ensuite. Évidemment, si l'agenda ne le  
12          permet pas, je resterai à Montréal encore plus  
13          longtemps, en fait. Mais, si on peut plaider le...  
14          si je peux plaider en priorité le vendredi après-  
15          midi pour pouvoir écourter mon séjour... Mais,  
16          sinon, comme j'ai dit, je me rendrai disponible.

17          LE PRÉSIDENT :

18          Vous étiez fixée dans le...

19          Me ANNICK TREMBLAY :

20          J'étais fixée lundi, j'avais échangé avec l'AREQ.

21          LE PRÉSIDENT :

22          Ça avait... oui, ça avait été confirmé,  
23          effectivement.

24          Me ANNICK TREMBLAY :

25          Oui. Avec madame...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Oui. Et vous avez, vous étiez, Maître Pittet?

3 Me ANNICK TREMBLAY :

4 Non, Annick Tremblay.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Non, c'est Cloutier? Cloutier. ah! Bon.

7 Me MARIE-PIER CLOUTIER :

8 Marie-Pier Cloutier pour Vogogo.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Ah! Oui.

11 Me MARIE-PIER CLOUTIER :

12 Je suis avec mon confrère Sébastien Richemont.

13 Donc, c'était juste pour confirmer, ça avait été  
14 discuté en début d'audience, mais là on dirait que  
15 le début ça fait un peu longtemps, là, qu'on allait  
16 changer de place pour la plaidoirie avec Bitfarms  
17 qui eux plaideraient lundi parce que maître  
18 Richemont, c'est lui qui doit plaider. C'est prévu  
19 que c'est lui qui plaidera pour Vogogo et il n'est  
20 pas au pays lundi prochain. Donc, nous aussi il  
21 faudrait idéalement...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui. Alors, ça a été... Je vais vous donner la  
24 liste, vous allez voir, ça va peut-être aider.

25 Maître Neuman, peut-être vous n'aurez pas besoin de

1 venir, mais ce que nous avons : Hydro-Québec  
2 vendredi; l'ACEFQ vendredi; RNCREQ, qui a échangé  
3 avec l'AHQ-ARQ, vendredi également; l'AQCIE-CIFQ,  
4 Ville de Baie-Comeau, Vogogo, FCEI, CETAC. Mais là,  
5 j'ai un enjeu qui est différent, c'est qu'il y a  
6 eu... on a deux peut-être contre-preuves qui  
7 bousculent un peu pour les deux derniers.

8 Me MARIE-PIER CLOUTIER :

9 Exact. Oui. C'est pour ça qu'on porte à votre  
10 attention. Je ne sais pas comment on peut  
11 travailler tous ensemble pour accommoder tout le  
12 monde, là.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Je ne le sais pas. On va voir vendredi. C'est un  
15 enjeu, effectivement, mais on va en jaser... On va  
16 vous confirmer peut-être par écrit s'il y a...

17 Me MARIE-PIER CLOUTIER :

18 Parfait. Surtout si on souhaite réaménager les  
19 temps de plaidoirie, on pourra s'adapter en  
20 fonction avec nos représentations écrites peut-  
21 être, je ne sais pas, c'est une suggestion à faire.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui. O.K. C'est bien. C'est bien. C'est complet. Il  
24 y a maître Neuman. Vous avez l'air perplexe, Maître  
25 Neuman.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Dominique Neuman pour le Regroupement CREE.

3 Simplement pour vous signaler, comme je l'avais

4 indiqué dans les correspondances, que je ne pourrai

5 pas être là vendredi puisque je suis devant un

6 autre tribunal. Donc, bien comme il y aura une

7 contre-preuve, je ne sais pas si je serai en mesure

8 de trouver un arrangement avec un autre procureur

9 pour poser des questions appropriées s'il y en a.

10 Et de toute façon, c'est lundi que nous sommes dans

11 le calendrier pour plaider.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Effectivement.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Neuman. Alors, nous avons complété

18 s'il n'y a pas d'autres points. Nous avons

19 complété. Encore merci une fois tout le monde.

20 Merci à notre sténographe et madame la greffière et

21 nous nous revoyons vendredi avec la suite.

22 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

23 Merci.

24 AJOURNEMENT

25

---

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN  
LAROSE sténographes officiels, certifions sous  
notre serment d'office que les pages ci-dessus sont  
et contiennent la transcription exacte et fidèle de  
la preuve en cette cause, le tout conformément à la  
Loi;

Et nous avons signé :

---

CLAUDE MORIN

Sténographe officiel

---

JEAN LAROSE

Sténographe officiel